هكذا من الأصل

Le Monde

« Le Monde Emploi »
7 pages d'offres d'emplois

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16141 – 7 F — MERCREDI 18 DÉCEMBRE 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Dans un entretien au « Monde », M. Balladur refuse l'« impuissance » de l'Etat

EDOUARD BALLADUR ne veut pas se résoudre au *« conservatisme »*, réel ou supposé, des Français. *« On ne peut pas conserver en l'état tous les droits acquis »*, affirme-t-il dans un entretien au *Monde*, alors que Jacques Chirac avait déclaré, le 12 décembre sur TF 1, que *« ce n'est pas une bonne technique de mettre en cause les avantages acquis »*. Après avoir combattu pour une baisse des impôts et une réévaluation du dollar par rapport au couple franc-mark, l'ancien premier ministre se fait l'apôtre d'un *« assouplissement »* du droit du travail, nécessaire, selon lui, à une relance de l'emploi. M. Balladur refuse par ailleurs que la mondialisation de l'économie aboutisse à *« une sorte d'impuissance de l'Etat »*.

Lire page 9

Le Conseil d'Etat conteste un article essentiel du projet sur l'immigration

Le texte examiné par l'Assemblée ne tient pas compte de cet avis



LE CONSEIL D'ÉTAT a émis un avis négatif sur une des dispositions essentielles du projet de loi Debré sur l'immigration dont l'Assemblée nationale devait commencer l'examen, mardi 17 décembre. Dans une « note » inédite datée du 31 octobre, dont le gouvernement n'a pas tenu compte, la haute juridiction a estimé que la réforme des certificats d'hébergement porterait *« atteinte à la liberté individuelle et à la vie privée de l'hébergeant »*. Le projet de loi, qui combine des dispositions libérales de régularisation et des mesures répressives, devrait faire l'objet de surenchères de la part des « ultras » de la majorité.

Lire page 10

L'Etat frappe au cœur du nationalisme corse

Les dirigeants d'A Cuncolta accusés de racket

LA MILITANTE nationaliste corse Marie-Hélène Mattei, principale avocate d'A Cuncolta Naziunalista (vitrine légale du FLNC-canal historique), et son compagnon, François Santoni, dirigeant d'A Cuncolta, étaient toujours entendus par les enquêteurs, mardi matin 17 décembre, à Paris où ils ont été transférés lundi.

Des charges précises pèsent sur Marie-Hélène Mattei, interpellée lundi à Bastia, dans le cadre d'une enquête de flagrance conduite par la section antiterroriste du parquet de Paris à propos de la tentative d'extorsion de fonds contre le golf de Sperone, en Corse-du-Sud. Les charges visant Me Mattei reposent avant tout sur la plainte déposée par le PDG de la SA Golf de Sperone, Jacques Dewez, dont le témoignage a été recueilli à Paris par les enquêteurs de la division antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire. Il affirme que Me Mattei l'a mis en contact avec André-Noël Filippeddu, qui lui a réclamé le versement de 4 millions de francs avant Noël. Recherché après sa condamnation pour port d'arme, le compagnon de Me Mattei, François Santoni, secrétaire national d'A Cuncolta, s'est rendu lundi à la police. Il est lui aussi nommément cité dans la plainte déposée par M. Dewez. L'« impôt révolutionnaire » a toujours été le principal moyen de financement des organisations clandestines corses. Celles-ci disent y avoir renoncé mais, en réalité, elles y ont toujous recours, notamment pour leurs achats d'armes.

Lundi, Alain Juppé a indiqué que *« la détermination* [du gouvernement] *se marquera par l'identification et l'arrestation de tous ceux qui ont préféré la violence à la main que nous avons tendue »*. *« Je crois qu'on est enfin sorti de l'ambiguïté en Corse »*, a ajouté le premier ministre. Deux gendarmeries de Haute-Corse ont été prises pour cible, dont l'une au lance-roquettes, mardi au petit matin.

Lire page 6

■ Encore plus de chômeurs en 1997

L'Insee prévoit une forte progression du chômage pour le premier semestre 1997, malgré un petit regain de croissance. p. 9

■ Les « fascistes » israéliens selon Finkielkraut

Le philosophe dénonce les « fascistes » juifs qui compromettent la paix. p. 16

■ « Entre nous », Alain Juppé...

Dans son nouveau livre, le premier ministre privilégie les confessions privées, plutôt que l'analyse de son action. p. 8 et notre éditorial p. 15

La résistance d'une bourgade tchèque aux chercheurs d'or canadiens

KASPERSKE HORY
(République tchèque)
de notre envoyé spécial

Sept ans après la chute du communisme, la République tchèque a quasiment achevé sa transition vers la démocratie et l'économie de marché. Le capitalisme et la logique de la *« maximalisation des gains »*, chère à l'ultra-libéral premier ministre, Vaclav Klaus, semblent triompher. Partout ? Pas tout à fait, puisqu'une petite ville de Bohême du sud résiste farouchement à l'appétit de chercheurs d'or canadiens prêts à retourner terre et ciel pour quelques tonnes de métal précieux.

Devenue un Eldorado des « entrepreneurs », la Bohême recèle aussi dans ses sous-sols quelques réserves en or. C'est le cas des collines boisées et verdoyantes qui entourent la paisible bourgade de Kasperske Hory. Le combat de ses élus vient, après un an de mobilisation, de porter ses fruits. L'administration n'a pas prolongé au-delà du 31 décembre le permis de forer accordé à la société TVX Bohemia Dulni, détentrice d'une concession pour prospection jusqu'en mars 1999. Mais Frantisek Stibal, le maire de Kasperske Hory, ne crie pas encore victoire. *« Ces messieurs ont obtenu une autre concession, quatre fois plus grande, à quelques kilomètres d'ici »*, soupire-t-il devant l'impuissance des communes à bloquer une décision prise à Prague. *« La loi communiste, qui excluait les municipalités des processus d'accord des concessions, sert aujourd'hui des intérêts privés contre l'avis des intéressés, comme si une révolution n'avait pas eu lieu »*, constate-t-il, amer, en évoquant les 42 000 signatures rassemblées sous une pétition contre l'extraction d'or.

L'intérêt pour le métal précieux enfoui sous les collines de cette région protégée n'est pas récent. Des mines ont fonctionné jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Dans les années 80, le régime communiste avait mené plusieurs campagnes de prospection sans se décider à creuser. L'affaire a commencé à devenir sérieuse lorsque l'Etat a cédé, en 1991, la concession à une société privée tchèque, et surtout après le rachat de celle-ci par le groupe canadien TVX Gold. La prospection s'est intensifiée, des galeries ont été creusées et il est devenu clair que l'entreprise chercherait à rentrer dans ses frais en exploitant les filons. TVX Gold a tardé à exposer son ambitieux plan : pour traiter les 30 à 50 tonnes *d'or qui seraient sous terre, elle envisage de* construire, sur les hauteurs de la ville, une usine utilisant un procédé à base de cyanure et, au fond de la vallée, un immense bassin de décantation pour les rejets.

La crainte de voir transformée une des dernières régions intactes du pays en deuxième Bohême du Nord, où l'exploitation intense du lignite a défiguré le paysage et détruit des dizaines de villages, l'a emporté sur les promesses sonnantes et trébuchantes. Malgré les assurances de TVX Gold sur le caractère « écologique » du bain de cyanure pour séparer l'or de la roche, la ville a engagé l'épreuve de force en portant l'affaire devant les tribunaux : TVX Gold, trop sûre d'elle, avait oublié de demander des permis de construire pour ses installations provisoires sur les terrains de la commune, eux-mêmes occupés sans baux de location. Soucieuse de chercher un compromis, la société a démonté sa foreuse et quelques cabanes en *« attendant le printemps »*. Le maire de Kasperske Hory, de son côté, espère que *« l'hiver sera interminable »*.

Martin Plichta

La colère des intermittents

EN CONCERT à Nantes, lundi 16 décembre, le chef d'orchestre et violoniste Yehudi Menuhin a donné la parole aux intermittents du spectacle, présents sur scène avec son accord. Avant d'être ovationné, il a invité les spectateurs à écouter *« des choses qui ne* [leur] *feront aucun mal »*. Mobilisés pour la défense de leur régime d'assurance-chômage, les intermittents multiplient les actions à travers toute la France. Précurseurs dans la précarité de l'emploi, ils disposent d'un mode d'indemnisation qui, loin d'être un privilège, pourrait être un modèle à suivre. Ouvrant le dossier, « Le Monde Emploi » aborde les dimensions économiques, sociales et culturelles de leur combat.

Lire notre supplément « Le Monde Emploi »

■ « Vache folle » : Londres se soumet

Le gouvernement britannique se plie finalement aux exigences des Quinze sur l'abattage sélectif des bovins. p. 2

■ L'espion d'Opel

L'histoire de José Ignacio Lopez, accusé d'avoir quitté General Motors pour Opel en emportant des secrets de fabrication. p. 14

■ Erectus le jeune

Homo erectus aurait connu *Homo sapiens*, l'homme moderne. p. 22

■ Cuisines exotiques

Jean-Pierre Quélin reprend sa chronique gastronomique. Cette semaine, cuisines exotiques à Paris. p. 24

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1218 - 7,00 F

Le grand zapping des marchés financiers

« SI DES GENS comme moi peuvent faire chuter des gouvernements, c'est qu'il y a quelque chose de détraqué dans le système », affirme le spéculateur américain George Soros, dans son récent livre *Le Défi de l'argent* (Plon, 205 pages, 118 francs). Cette critique émane de l'un des puissants acteurs et des meilleurs connaisseurs de ce genre de pratiques. Elle apporte un élément nouveau au débat sur la place prise aujourd'hui par les marchés financiers dans le fonctionnement de nos sociétés : outil de modernisation de l'économie mondiale pour certains, bras armé de la « pensée unique » pour d'autres, instrument d'un pouvoir tout-puissant selon l'opinion publique. Selon un sondage paru en novembre dans *La Vie*, ce sont les marchés financiers qui *« ont le plus de pouvoir aujourd'hui en France »* (64 % des personnes interrogées) devant *« les hommes politiques »* (52 %) et *« les médias »* (50 %).

Aux yeux de ses partisans, la vague de libéralisation financière des années 80 a amélioré le financement des entreprises en réduisant les coûts d'« intermédiation », facilité la rencontre des projets d'épargne et d'investissement et favorisé l'essor du commerce international en offrant à des économies de plus en plus ouvertes des capitaux parfaitement mobiles. Selon ses détracteurs, au contraire, elle a instauré une dictature sur la conduite des politiques économiques des Etats et, par là même, sapé le fondement des sociétés démocratiques tout en accroissant leurs maux (chômage, culte du profit, inégalités).

S'appuyant sur les progrès accomplis dans les technologies de communication et d'informatique dont ils sont des consommateurs effrénés, les marchés financiers ont connu, au cours des dix dernières années, un développement quasi exponentiel. Il s'échange aujourd'hui quotidiennement sur le marché international des devises 1 300 milliards de dollars, soit à peu près l'équivalent du produit intérieur brut annuel de la France. Le volume des transactions sur les produits dérivés, ces nouveaux instruments à « effet de levier » qui défrayent régulièrement la chronique financière, a atteint en 1995 la somme astronomique de 327 600 milliards de dollars.

Pierre-Antoine Delhommais

Lire la suite page 15

L'art dans l'histoire



JEAN-PAUL AMELINE

CONSERVATEUR du Musée national d'art moderne, Jean-Paul Ameline est le commissaire général de l'ambitieuse exposition thématique « Face à l'histoire (1933-1996) ». Elle ouvre jeudi 19 décembre au Centre Georges-Pompidou, à Paris, et explore les relations entre l'art et la représentation de l'histoire.

Lire page 27

AGRICULTURE Le gouvernement britannique a opéré un nouveau revirement dans sa gestion de la crise de la « vache folle », à l'origine de l'embargo imposé aux exportations de produits bovins britanniques depuis le mois de mars. Le ministre de l'agriculture devait en effet présenter à ses homologues européens à Bruxelles, mardi 17 décembre, un nouveau plan d'abattage *plus conforme* à ce qu'exige l'Union européenne. ● DÉSTABILISÉ par les défections et les tensions au sein même de son parti, le gouvernement de John Major espère obtenir *à Bruxelles une promesse de* levée progressive de l'embargo pour apaiser l'opinion publique. ● UNE NOUVELLE ÉPIDÉMIE récemment apparue en Ecosse a déjà provoqué onze décès. Le commissaire européen à l'agriculture dénonce une faute de gestion de l'espèce bovine en Grande-Bretagne.

« Vache folle » : Londres cède aux pressions européennes

En proposant un programme élargi d'abattage, John Major espère une levée prochaine de l'embargo. Il doit apaiser une opinion publique traumatisée par une nouvelle affaire de viande contaminée. La consommation de viande bovine aurait baissé de 11 % en 1996 en Europe

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Acculé, le gouvernement de John Major consent finalement à se plier aux mesures qu'exigent de lui ses partenaires européens depuis le mois de juin pour maîtriser l'épidémie de la maladie de la « vache folle ». Le ministre de l'agriculture britannique, Douglas Hogg, l'a annoncé lundi 16 décembre à la Chambre des communes, avant de venir mardi en informer ses homologues européens réunis à Bruxelles.

« Si nous ne nous engageons pas à un abattage sélectif, l'embargo mondial [qui frappe les produits bovins britanniques] *restera en place dans un avenir prévisible »*, a déclaré M. Hogg. Le ministre n'a pas livré le détail de ce nouveau plan d'abattage, qu'il devait exposer ce mardi à Bruxelles, mais il a laissé entendre qu'il porterait sur environ 100 000 têtes de bétail. En juin, M. John Major s'était engagé auprès de ses partenaires à faire abattre 147 000 bovins susceptibles d'avoir été contaminés par l'encéphalopathie spongiforme. Mais, fin septembre, son gouvernement avait unilatéralement décidé de suspendre ce programme.

EN RÉACTION À L'EMBARGO

Pour des raisons de politique intérieure, le gouvernement britannique ne peut plus supporter aujourd'hui ni l'embargo imposé à ses exportations de produits bovins ni la suspicion que nourrissent les consommateurs sur la façon dont il a jusqu'à présent géré la crise. Après l'épizootie dite de la « vache folle », voici en effet qu'a fait son apparition l'infection à la bactérie E. Coli O 157... Une nouvelle « grande peur » secoue le Royaume et déstabilise un peu plus le premier ministre.

Cette nouvelle épidémie, dont la source principale a été identifiée dans les produits vendus par un boucher d'une petite ville écossaise, a trouvé un écho dans l'ensemble du pays, déjà traumatisé par le maintien de l'embargo européen sur les exportations de bovins. Comme dans la controverse sur la « vache folle », le gouvernement a tergiversé et pataugé dans ses explications. Refusant, dans un premier temps, une enquête publique, sous le prétexte que cette affaire était du ressort des autorités sanitaires régionales, le ministère de l'agriculture, face au nombre de décès, a été contraint de changer de cap et de mettre en place un sous-comité ministériel chargé de ce dossier.

« L'épidémie d'ESB et l'actuelle épidémie d'E. Coli en Ecosse renforcent la nécessité de disposer d'un organisme indépendant, chargé de l'alimentation, placé sous tutelle du Parlement, dont la création sera notre priorité dès notre arrivée au pouvoir », affirme Gavin Strang, porte-parole du Parti travailliste pour l'agriculture et la pêche. A ses yeux la déréglementation poursuivie par les tories depuis 1973 et la baisse des normes d'hygiène constituent une sérieuse menace pour la crédibilité de l'ensemble de l'industrie alimentaire.

AU PROFIT DU LABOUR

Ce nouveau scandale tombe mal pour John Major. Jugé plus proche des consommateurs que des producteurs, le Labour creuse son avance dans les sondages, alors que les élections doivent se dérouler avant l'été 1997, et que l'équipe conservatrice est désormais minoritaire à la Chambre des communes. Le gouvernement ne peut, notamment, se passer du soutien des neuf députés unionistes d'Irlande du Nord, qui lui demandent de faire le nécessaire pour que soit rétablie prioritairement la possibilité d'exporter certaines variétés de viande irlandaise.

Marc Roche

Chute importante de la consommation de viande bovine

Avant la crise de la « vache folle », la consommation de viande bovine en Europe diminuait chaque année d'environ 1 à 2 % depuis 1990. Ce recul s'inscrivait dans le contexte d'une baisse générale de la consommation de viande quelle qu'en soit l'origine. Cette consommation avait notablement augmenté entre 1970 et 1980 (passant de 71 à 81 kg par an et par habitant) puis – après une chute – entre 1985 et 1990 (de 81 à 86 kg).

On précise auprès de la Commission européenne, à Bruxelles, que la diminution a été, en 1996, d'environ 11 % par rapport à 1995, passant de 7,5 à 6,7 millions de tonnes. Cette tendance se retrouve en France, notamment au niveau des indices sur la consommation alimentaire des ménages. La baisse n'est pas homogène et concerne plus les abats encore autorisés à la consommation, les bas morceaux et les steacks hachés préparés à partir de viande reconstituée.

Mortelle épidémie écossaise

Une importante épidémie due à une souche particulièrement virulente (dite 0157 : h 7) de la bactérie Escherichia coli s'est déclarée fin *novembre en Ecosse. Le bilan fait état à ce jour d'environ* quatre cents personnes intoxiquées et onze morts. Plusieurs dizaines de personnes sont toujours hospitalisées et une infirmière a été contaminée au contact des malades. Une enquête épidémiologique a permis d'établir que le germe était contenu dans de la viande commercialisée par une importante entreprise écossaise de boucherie située à Wishaw, dans le Lanarkshire. Ce germe déclenche chez les personnes qu'il infecte une série de troubles graves de nature hémorragique et rénale. Des épidémies de ce type semblent de plus en plus fréquentes, la dernière en date ayant été observée au Japon. La mortalité est généralement de 5 à 10 %. Une polémique se développe désormais en Grande-Bretagne, les autorités sanitaires étant accusées de ne pas avoir réagi suffisamment vite après la découverte des premiers cas.

Franz Fischler, commissaire européen à l'agriculture

« Il est clair que des fautes graves ont été commises en Grande-Bretagne »

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

« La crise de la « vache folle » est-elle, selon vous, un événement qui a à voir avec la fatalité ou est-elle la conséquence d'une faute dans la gestion de l'espèce bovine en Grande-Bretagne ?

– Il est clair que des fautes graves ont été commises en Grande-Bretagne. Ces fautes ne résident pas tant dans les mesures sanitaires qui ont été prises face à cette nouvelle maladie que dans la façon dont ces mesures ont été exécutées et contrôlées.

– Pouvez-vous préciser combien la crise de la « vache folle » a, depuis la fin du mois de mars, coûté à l'Union européenne ?

– Il faut d'abord compter avec les dépenses générées par la politique d'abattage des bovins britanniques de plus de trente mois qui a déjà concerné plus d'un million d'animaux. D'autre part 850 millions d'écus (1 écu équivaut à 6,5 francs) ont été demandés à la Commission en tant que compensation pour les éleveurs. Dans le cadre du budget 1997, 500 millions d'écus sont prévus à cet effet. Il faut, en outre, ajouter que les coûts correspondant à 100 000 tonnes de viande d'intervention sont d'environ 200 millions d'écus. Et nous prévoyons dans l'ensemble environ 500 000 tonnes d'intervention. Enfin, il y a les dépenses correspondant au programme d'abattage des veaux et les interventions concernant les broutards. Au total, on peut dire que la crise de la « vache folle » aura coûté près de 3,5 milliards d'écus à l'Union européenne d'ici à la fin de 1997.

– Quelle analyse faites-vous du refus d'une large majorité des pays de l'Union européenne de suivre les recommandations sanitaires que vous préconisez, depuis maintenant plusieurs mois, concernant notamment l'interdiction de la consommation des abats de l'ensemble des ruminants adultes et l'amélioration des procédures d'équarrissage ?

– Il est impératif de prendre de nouvelles mesures préventives dans ce domaine et, en matière d'équarrissage, de procéder à une sélection préalable des tissus pouvant être utilisés pour fabriquer des farines animales. La France a d'ores et déjà pris dans ce domaine de bonnes mesures en ce qui concerne la protection de la santé publique. Ce sont les conclusions des scientifiques que nous cherchons à traduire dans les faits au niveau de l'ensemble des pays de l'Union. Or les membres du Comité vétérinaire permanent expriment plutôt la position des Etats membres. J'ajoute que l'ensemble des commissaires européens se sont exprimés en faveur de mes propositions.

> La crise aura coûté près de 23 milliards de francs à l'Union européenne d'ici à la fin de 1997

– Comment expliquez-vous le fait que vous soyez personnellement si proche de la position des scientifiques et des médecins, tout se passant comme si vous précédiez dans ce domaine les responsables politiques en matière de prévention et de protection de la santé publique ?

– Je travaille beaucoup sur ce problème depuis plusieurs mois et j'essaie d'aborder toutes ces questions sans préjugé. Mon objectif prioritaire a toujours été de protéger la santé publique. Certains Etats membres défendent la position suivante : chez nous, il n'y a pas de maladie de la « vache folle » et pas de tremblante du mouton, nous ne sommes donc pas concernés par toutes les propositions que Bruxelles recommande. Cela est totalement contraire à la logique du grand marché intérieur.

– Précisément. Croyez-vous que, si cette situation s'éternise compte tenu notamment de la position allemande, il y ait des menaces sur le marché intérieur de la viande ?

– Oui. C'est pourquoi j'essaie par tous les moyens d'attirer l'attention des Etats membres sur l'existence de ces menaces. Nous savons aujourd'hui que la moindre insécurité sanitaire dans le monde alimentaire peut avoir d'énormes conséquences économiques. Mais nous savons aussi ce qu'il faut faire pour réduire le moindre reste d'insécurité. Il faut donc impérativement le faire. C'est, entre autre chose, la seule manière que nous avons de regagner la confiance des consommateurs. C'est donc l'intérêt économique de tous les partenaires.



FRANZ FISCHLER

– Abandonnerez-vous les fonctions que vous occupez si vous ne parvenez pas à vous faire entendre ?

– Je n'en vois ni la raison ni la nécessité. Mon départ ne réglerait pas le problème et ne serait nullement de nature à rétablir la confiance des consommateurs. J'ai la ferme intention d'utiliser toutes les possibilités existantes pour que nos propositions soient mises en œuvre. Si le conseil des ministres de l'agriculture ne donne pas son accord, alors je demanderai à la Commission d'imposer ces mesures.

– L'histoire de la crise de la « vache folle » démontre à quel point il est essentiel pour l'Union européenne de disposer d'un corps de vétérinaires important et efficace. Quels sont vos souhaits dans ce domaine ?

– Je souhaite que nous disposions d'un système de contrôle vétérinaire efficace. A l'heure actuelle, nous avons trop peu de personnel pour appliquer un tel système, et les contrôles vétérinaires restent pour l'essentiel, en pratique, du ressort des Etats membres. Cela n'est nullement satisfaisant. Je vais faire des propositions, afin que les choses s'améliorent. Il faudra par ailleurs que le système de contrôle vétérinaire soit entièrement séparé des législations nationales et qu'il soit organisé de telle sorte qu'il dispose d'une complète indépendance.

– La crise de la « vache folle » a pour effet de ralentir au sein de l'Union une consommation de viande qui est déjà depuis plusieurs années en régression. Certains observateurs évoquent une évolution progressive vers des modes alimentaires de type végétarien. Retenez-vous une telle hypothèse et, si oui, l'Union européenne doit-elle, selon vous, repenser à moyen terme sa production de viande ?

– Rétablir la consommation de viande sera une entreprise de longue haleine. De nombreux experts craignent que nous ne revenions jamais à la situation antérieure à la crise de la « vache folle », de nombreuses personnes adoptant effectivement des modes alimentaires de type végétarien. En avril 1997, je soumettrai aux Etats membres une réflexion globale dans ce domaine. Il nous faudra aller beaucoup plus loin. L'une des questions essentielles qui se posent est celle de savoir ce qu'il nous faudra faire des parties de notre production que nous ne pourrons plus écouler au sein du marché intérieur, faudra-t-il les exporter ? Nous devons plus largement repenser la conception de notre production à la lumière des engagements que nous avons pris à l'égard du GATT. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Bruxelles devrait autoriser le maïs américain génétiquement modifié

APRÈS AVOIR REÇU un avis positif de deux instances scientifiques spécialisées, la Commission européenne devrait, indique-t-on de bonne source, prendre, mercredi 18 décembre, la décision d'autoriser la commercialisation du maïs américain génétiquement modifié.

Il y a quelques jours des militants de l'association écologique Greenpeace avaient mené plusieurs actions en Allemagne pour bloquer le transport de maïs et de soja qu'ils estiment être génétiquement modifiés. A Hambourg, où une vingtaine d'opposants se sont enchaînés, jeudi 12 décembre, à un train de chargement de maïs, les autorités portuaires ont indiqué que cette céréale, en provenance des Etats-Unis et destiné à la République tchèque, n'était qu'en transit dans l'Union européenne. Elles se sont refusées à préciser si ce chargement contenait du maïs génétiquement modifié, comme l'affirme l'organisation écologiste.

« Nous n'avons aucune information selon laquelle il y a aujourd'hui du maïs génétiquement modifié sur le marché de l'Union européenne », déclarait pour sa part Ritt Bjerregaard, commissaire européen, chargée de l'environnement, en marge de la réunion des ministres de l'environnement des Quinze qui se tenait, lundi 9 décembre, à Bruxelles. Sur le marché, peut-être pas. Mais sur le territoire européen, très probablement. La même Commission a en effet récemment adressé une lettre aux autorités compétentes des Etats membres de l'Union les informant que *« 4 000 à 5 000 tonnes de maïs sont entrées dans les pays de la communauté, chaque semaine, depuis le 1er octobre 1996, principalement par les ports d'Anvers, Rotterdam, Lisbonne et Barcelone »*.

ABSENCE DE RÉGLEMENTATION

Précisant qu'une grande partie de ces importations proviennent des Etats-Unis, *« où le maïs génétiquement modifié n'est pas séparé du maïs non génétiquement modifié »*, la Commission estime que ces cargaisons contiennent une proportion non négligeable de maïs transgénique. Elle rappelle que ce maïs génétiquement manipulé n'a, à ce jour, obtenu aucune autorisation de dissémination et de mise sur le marché européen, et qu'il revient aux différents Etats membres de veiller au respect de cette interdiction. Cette lettre d'information ne serait que routine réglementaire si ce maïs transgénique avait été purement et simplement interdit de diffusion dans les pays européens. Mais la situation est tout autre, puisque cette céréale, qui se presse désormais à nos portes, n'a en fait été ni interdite ni autorisée.

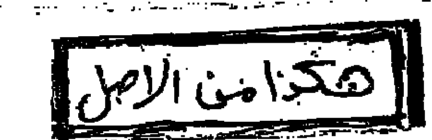
Alors que plusieurs plantes génétiquement modifiées (maïs, tomate, colza, pomme de terre, courgette) sont d'ores et déjà cultivées et commercialisées aux Etats-Unis, la réglementation européenne relative à la dissémination des organismes génétiquement modifiés (OGM) continue de se heurter aux divergences d'opinion des différents pays de l'Union. C'est sur ce maïs que semblent se cristalliser toutes les peurs – dont la plupart, affirment les scientifiques, sont injustifiées – suscitées par ces aliments de nouvelle génération, tant pour l'environnement que pour la santé.

Cette variété de maïs a été mise au point par Ciba-Geigy. Elle a été dotée d'un gène de tolérance à l'herbicide Basta, d'un gène insecticide d'origine bactérienne dirigée contre la pyrale et, enfin, d'un gène de résistance à un antibiotique courant, l'ampicilline. C'est sur ce dernier gène, pour l'essentiel, que se concentrent les plus fortes oppositions à la diffusion de cette variété. La crainte étant que cette résistance à l'ampicilline se propage aux bactéries du tube digestif du bétail, voire des hommes (*Le Monde* du 9 novembre).

Fin juin, les ministres européens de l'environnement n'ont pu trancher (seule la France, à l'origine de la demande de diffusion, s'y est déclarée favorable). Le 13 novembre, la Commission avait de nouveau repoussé sa décision jusqu'à *ce* qu'elle puisse disposer de toutes les évaluations scientifiques nécessaires. Ces évaluations ont été demandées à trois comités d'experts compétents en matière de pesticides, d'alimentation animale et d'alimentation humaine.

Au-delà de l'autorisation de la Commission, le problème posé par ces aliments transgéniques est renforcé par le refus des Américains de trier leurs productions entre variétés « naturelles » et variétés manipulées – refus qui empêche à son tour toute réelle politique de transparence à l'égard des consommateurs.

Catherine Vincent



La justice serbe concède une nouvelle victoire à l'opposition aux élections municipales

Une délégation de l'OSCE a rencontré les dirigeants de la coalition à Belgrade

L'ancien chef de l'exécutif espagnol, Felipe Gonzalez (socialiste), devrait participer à une enquête sur les récentes élections municipales en Serbie, dont l'annulation partielle est à l'origine du mouvement de protestation de ces dernières semaines. Belgrade a accepté qu'une telle mission soit menée par l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). *La crise* politique en était lundi à son 28e jour.

LA JUSTICE SERBE – *considérée* par ses détracteurs comme étant très liée au pouvoir – a annulé, lundi *16 décembre*, la victoire que le Parti socialiste (SPS) du président Milosevic s'était attribuée à Smederevska Palanka (25 000 habitants, à 70 km au sud-est de Belgrade) après avoir pris, la veille, une décision identique à Nis, la deuxième ville de Serbie, à 230 kilomètres au sud de la capitale. *« C'est une très bonne nouvelle,* a commenté un porte-parole de la coalition de l'opposition, *mais nous ne sommes qu'à mi-chemin, car si les gens voient que leurs manifestations portent leurs fruits, on ne sait toujours pas si la commission électorale acceptera le jugement. »*

Cette nouvelle reculade intervient alors que l'opposition a reçu, lundi, le soutien d'une délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui s'était rendue d'urgence à Belgrade pour s'entretenir avec des représentants de l'opposition *« des perspectives de règlement de la crise »*. La délégation a exprimé son *« soutien aux processus démocratiques en Serbie »* et a souligné que *« les événements à Belgrade et dans d'autres villes de Serbie sont au centre de l'intérêt de l'Europe »*. Dans un communiqué, la coalition Ensemble a estimé que la future mission de l'OSCE *« devrait avoir un mandat étendu et clair afin de pouvoir établir la réalité concernant l'ensemble de la procédure électorale »* contestée, indique l'opposition. La délégation du Conseil de l'Europe a par ailleurs rencontré le nouveau président du Parlement fédéral, Milomir Minic, et le vice-ministre fédéral des affaires étrangères, Zivadin Jovanovic. Ce dernier a informé la délégation *« des priorités de la politique étrangère »* de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), selon l'agence officielle Tanjung.

Dans la capitale, 100 000 personnes, précédées de 20 000 étudiants, ont une nouvelle fois manifesté contre le président Milosevic dans l'espoir de voir les résultats d'autres élections municipales, accaparés par le SPS, inversés en faveur de l'opposition. Forte de ses premiers succès, l'opposition, réunie au sein de la coalition Ensemble, a en effet exigé que toutes ses victoires soient reconnues avant d'engager un dialogue avec les autorités. Elle maintient que les municipales du 17 novembre lui ont donné la majorité dans 15 des 18 principales villes serbes, à Belgrade en particulier.

> « Il n'y aura pas de dialogue tant que les résultats du 17 novembre n'auront pas été reconnus dans toutes les villes »

« Il n'y aura pas de dialogue, il n'y aura rien tant que les résultats du 17 novembre n'auront pas été reconnus dans toutes les villes, dans toutes les communes » de Serbie, a déclaré Vuk Draskovic, l'un des trois dirigeants de la coalition. Il a souligné que l'opposition, qui boycotte déjà le Parlement yougoslave, ne participera pas non plus à une session de l'Assemblée serbe prévue pour mardi. *« Nous refusons d'entrer dans le Parlement de Serbie comme dans celui de Yougoslavie* [RFY-Serbie et Monténégro] *tant que notre victoire électorale ne nous aura pas été rendue »*, a-t-il déclaré, en ajoutant : *« Le Parlement est là où est le peuple »*, dans une allusion aux manifestations de rue.

L'opposition n'a cependant pas réussi à gagner à sa cause la classe ouvrière, et un porte-parole du syndicat indépendant Nezavisnost a indiqué lundi qu'une grève générale en Serbie était impossible. En raison de la crise économique, de nombreuses usines ne travaillent déjà plus depuis plusieurs années, a expliqué M. Milan Nikolic. La crise politique, qui en était lundi à son 28e jour, continue de provoquer des remous à l'intérieur de la Fédération yougoslave. Les députés du Parti démocratique des socialistes du Monténégro (DPS, au pouvoir) ont accepté de consacrer, mardi, un débat au Parlement de cette République, à la demande de l'opposition monténégrine. Une décision d'autant plus significative que le DPS et le SPS de M. Milosevic sont alliés au Parlement fédéral yougoslave. – *(AFP.)*

Hervé de Charette assure qu'il n'y a aucune tension entre la France et les Etats-Unis

Le ministre a souligné l'amitié entre les deux pays

WASHINGTON
de notre correspondant

Coup de torchon dans les relations franco-américaines ? Oui, mais au sens propre : on efface tout ! Il ne s'est rien passé, ou si peu et, de toute façon, *« l'incident est clos »*. Comment d'ailleurs, sur le fond des choses, pourrait-il y avoir entre les deux pays autre chose qu'une *« amitié aussi vieille que les Etats-Unis eux-mêmes »* ? Cela a été dit sur tous les tons, lundi 16 décembre, par Hervé de Charette, venu à Washington pour assister à la réunion du groupe des Amis du Liban.

Des deux côtés de l'Atlantique, la presse avait épilogué à propos de cet incident un peu ridicule de Bruxelles, les Américains accusant le ministre français des affaires étrangères *d'avoir délibérément offensé* son homologue américain, par son « absence » lors de l'hommage rendu à Warren Christopher, qui part à la retraite. Faute d'avoir eu, à Washington, *« l'occasion »* d'un vrai tête-à-tête avec le secrétaire d'Etat (sauf quelques mots entre « amis du Liban », le temps de se *« dire des amabilités »*, selon le porte-parole du département d'Etat), M. de Charette a fait passer son message... par la presse.

Avec l'ambassadeur de France à Washington, François Bujon de l'Estang, il a reçu à déjeuner quelques journalistes américains, puis, devant la presse française, il s'est fait le pompier de la tension franco-américaine, un exercice qui suppose – c'est la loi du genre – de recourir à la langue de bois. Donc, à propos de cet incident *« venu d'on ne sait où »*, M. de Charette est comme tout le monde : il se *« pose des questions »*. Il s'interroge sur ce qu'un diplomate français, de haut rang appelait, avant le week-end, une *« campagne de presse hargneuse »* contre la France.

Finies donc, la *« mauvaise foi »*, le *« mensonge »*, la *« fabrication »*, la *« volonté de nuire »*, la *« campagne menée par certains Américains pour discréditer la position française dans l'OTAN »* (le même diplomate) et place aux *« propos apaisants »* que, selon M. de Charette, la France n'a cessé de tenir. Paris n'a *« nulle envie »* de créer une tension avec Washington, a dit le ministre, qui a observé une *« atmosphère très cordiale »*. Les deux pays n'ont-ils pas une *« vision partagée »* du monde, les résultats ne sont-ils pas *« excellents »* lorsqu'ils travaillent ensemble ?

« TRAVAILLER ENSEMBLE »

Une *« victoire américaine »* la bataille pour la succession de Boutros Boutros-Ghali ? Comment donc ! *« Nous avons travaillé ensemble sur le choix d'un nouveau secrétaire général »* des Nations unies. Un blocage, la question du commandement sud de l'OTAN ? Disons qu'il n'y a *« pas d'accord pour l'instant, mais attendons de voir, ce n'est pas une impasse »*. Pourquoi ne pas envisager, par exemple, que la 6e flotte américaine basée en Méditerranée soit sortie de l'OTAN, et passe sous le *« commandement direct d'officiers américains ? »* a suggéré, sur CNN, Hervé de Charette.

Une *« compétition »* entre les deux pays, au Proche-Orient ? Ce n'est pas *« la bonne vision des choses »*. Bien sûr, la *« volonté de la France d'exister provoque des irritations »*, mais les relations franco-américaines sont plutôt bonnes. Peut-on imaginer de telles relations entre le ministre français et son nouvel alter ego américain, Madeleine Albright ? *« Je verrai partir Warren Christopher avec mélancolie et je me prépare à travailler avec Mme Albright avec enthousiasme. »*

Et Hervé de Charette, oecuménique, de conclure : *« aimons-nous, mais aussi comprenons-nous. Si nous nous comprenons et si nous nous regardons dans les yeux, on doit s'apercevoir que la quasi-totalité des problèmes sont susceptibles d'avoir une solution... »*

Laurent Zecchini

La Banque centrale suisse admet avoir acheté de l'or volé par les nazis

BERNE
de notre correspondant

A son tour, la Banque nationale Suisse (BNS) a reconnu sa part de responsabilité dans les relations ambiguës entretenues par Berne avec l'Allemagne nazie pendant la seconde guerre mondiale. Lors de leur conférence de presse de fin d'année, vendredi 13 décembre à Zurich, les dirigeants de l'institut d'émission ont admis que la BNS avait bel et bien acheté de l'or volé par les nazis dans les pays occupés. De 1939 à 1945, ont-ils précisé, la Reichsbank a vendu pour 1,21 milliard de francs suisses d'or à la banque centrale helvétique, qui en a retiré un bénéfice estimé à 20 millions de francs de l'époque.

« Nous avons de la peine à comprendre les actions de nos prédécesseurs qui n'avaient pas saisi les importants risques politiques de ces opérations financières avec le IIIe Reich », a expliqué le président de la BNS, Hans Meyer. *« Les dirigeants de l'époque devaient savoir qu'il était possible que l'Allemagne leur livre de l'or saisi dans les pays occupés »*, a ajouté le vice-président de la BNS, Jean-Pierre Roth. Dès le début de 1943, a-t-il rappelé, les Alliés les avaient mis en garde, mais ils se sont retranchés derrière la neutralité, plutôt que de prendre *« des mesures énergiques »*. Toutefois, a-t-il fait remarquer, *« rien ne permet de penser que la BNS ait su que l'or livré par la Reichsbank ait pu provenir des camps d'extermination »*.

Les dirigeants de la BNS ont tenté de justifier ces opérations avec le régime nazi par le souci de *« préserver la Suisse d'une invasion »*. Entourée par les puissances de l'Axe, la Confédération a été amenée à composer pour assurer son approvisionnement. Ils ont aussi fait valoir que, conformément à son statut de neutralité, elle avait entretenu des relations avec toutes les parties, et que le marché du franc suisse était demeuré ouvert à tous les belligérants, donc aussi à l'Allemagne.

Globalement, indique la BNS, les transactions *sur or ont été plus importantes avec les Alliés* qu'avec les puissances de l'Axe. De 1939 à 1945, la Suisse a acheté pour 2,619 milliards de francs suisses d'or auprès d'autres banques centrales. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne lui en ont vendu pour 1,758 milliard de francs suisses et l'Allemagne et l'Italie réunies pour 1,36 milliard. La Reichsbank a également transféré *via* la BNS à Berne pour 428 millions de francs d'or destinés à d'autres institutions, comme la Banque du Portugal, ou celle de Suède.

Les responsables de la BNS persistent à considérer que la question des opérations sur or a été réglée par l'accord de Washington signé en 1946 avec les Alliés, en vertu duquel Berne avait versé 250 millions de francs suisses de réparation et d'aide à la reconstruction de l'Europe. Mais les dirigeants de la banque se sont engagés pour la première fois à faire toute la lumière sur les agissements de leurs prédécesseurs durant la guerre. Ce changement d'attitude répond aussi à la volonté de transparence récemment affichée par les autorités fédérales, sous la pression des organisations juives et des Etats-Unis. Le Parlement helvétique vient d'ailleurs de donner son feu vert à la constitution d'une commission d'enquête qui, dès janvier, serait chargée de faire la vérité sur l'épineux dossier de l'or des nazis et des fonds juifs en déshérence.

Jean-Claude Buhrer

Le président argentin mis en cause dans une affaire de corruption

BUENOS AIRES
de notre correspondante

Limogé en juillet dernier pour avoir dénoncé l'existence de *« mafias »* au sein du gouvernement de Carlos Menem, l'ancien ministre de l'économie, Domingo Cavallo, poursuit malgré tout sa croisade contre la corruption. Mais celui qui fut surnommé *« l'artisan du miracle économique argentin »* apparaît désormais comme un cavalier solitaire dans une guerre d'intérêts sans merci et qui pourrait même le conduire en prison. L'ancien homme fort du gouvernement doit en effet comparaître dans les prochains jours devant la justice, très dépendante du pouvoir politique, pour plusieurs causes relatives à des scandales de *corruption et pour avoir traité* un juge de la Cour suprême de *« voleur »* et de *« corrompu »*.

Premier coup de semonce : la justice a prononcé, dimanche 15 décembre, une peine de prison préventive contre un des principaux hommes de confiance de l'ancien ministre. Gustavo Parino, ancien administrateur national des douanes, est poursuivi dans le cadre de l'enquête sur *« la douane parallèle »*, qui porte sur une fraude de 10 milliards de dollars (*Le Monde* du 11 octobre 1996).

D'un tempérament fougueux, M. Cavallo a contre-attaqué en évoquant une autre affaire retentissante. Au cours d'une conférence de presse, le 16 décembre, il a affirmé que le chef de l'Etat était au courant des pots-de-vin, estimés à 37 millions de dollars, qui auraient été versés à la firme américaine IBM dans le cadre d'un contrat de 250 millions de dollars pour informatiser la Banque de la nation. Quatre anciens responsables du principal établissement bancaire du pays sont poursuivis par la justice, mais aussi deux hauts responsables d'IBM en Argentine.

C'est la première fois que M. Cavallo s'en prend directement à M. Menem puisque jusqu'à présent son doigt accusateur désignait le secrétaire général de la présidence et les ministres de l'intérieur et de la justice accusés de *« manipuler »* les juges. Face à l'avalanche de scandales qui restent impunis et au chassé-croisé d'accusations entre les hommes du président et M. Cavallo, qui a appartenu pendant cinq ans et demi au gouvernement de M. Menem, l'opinion publique est totalement abasourdie et perçoit le gouvernement de M. Menem comme largement corrompu ; la cote de popularité du chef de l'Etat est au plus bas.

Pourtant, même si les dénonciations de M. Cavallo sont considérées comme vraisemblables, cela ne signifie pas pour autant qu'il soit populaire. Si l'homme de la rue lui est reconnaissant d'avoir sorti le pays du cauchemar de l'« hyper-inflation », il lui reproche de l'avoir plongé dans celui de l'« hyper-chômage ». Selon les derniers chiffres officiels, le chômage a atteint 17,3 % de la population active (et plus de 30 % avec la sous-occupation) en octobre contre 16,4 % il y a un an, ce dont le gouvernement rend M. Cavallo responsable.

La pauvreté est de plus en plus alarmante dans un pays où la malnutrition et l'analphabétisme étaient pratiquement inexistants et dont la qualité des systèmes de santé et d'éducation était citée en exemple dans toute l'Amérique latine il y a encore vingt ans. Cette dégradation progressive du contexte social est perceptible dans les provinces de l'intérieur, et notamment celle de Buenos Aires, qui regroupe près de la moitié de la population avec un taux de chômage qui dépasse 21 %.

UNE TONNE ET DEMIE DE DROGUE

De leur côté, les hommes d'affaires et les investisseurs étrangers se plaignent de l'insécurité juridique qui règne en Argentine et s'inquiètent de l'affrontement spectaculaire Menem-Cavallo, qui nuit à l'image du pays alors qu'ils se félicitent des bons résultats macro-économiques et de la timide relance. La plupart des analystes attribuent cette guerre à des intérêts économiques et politiques divergents entre deux hommes qui formaient, il y a encore un an, un *duo qui semblait inséparable*.

Plus rien ne surprend les Argentins : les employés du secteur public viennent d'apprendre qu'ils ne toucheront ni leur salaire ni leur treizième mois, en décembre, à cause du déficit budgétaire. Les problèmes de la vie quotidienne les empêchent même de sourire quand on évoque la découverte insolite d'une tonne et demie de drogue conservée au frais depuis plus de dix ans dans des coffres-forts de la Banque de la nation, à Buenos Aires – une affaire qui a conduit, le 13 décembre, au limogeage de l'administrateur des douanes, Juan Carlos Tomasetti. La valeur du butin, composé principalement de cocaïne, est estimée à 150 millions de dollars. La drogue saisie au fil des ans avait été confiée aux autorités douanières par la justice. Au lieu d'être détruite comme l'exige la loi, elle s'est accumulée dans un endroit considéré comme sûr, même si la personne chargée de la sécurité *rentrait chaque jour chez elle avec* les clés des coffres dans sa poche !

Christine Legrand

M. Millon invite Washington à accepter « le fait européen » à l'OTAN

« LES ÉTATS-UNIS doivent accepter une véritable reconnaissance du fait européen », a déclaré, lundi 16 décembre, le ministre français de la défense, Charles Millon, devant les stagiaires, civils et militaires, de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). C'est, a-t-il ajouté en substance, à cette condition d'*« un accord durable, profond et fructueux »*, entre Français et Américains que *« notre pays prendra une place pleine et entière dans l'Alliance »* et dans *« l'instauration d'un partenariat euro-atlantique rénové »*. Au-delà du *« grand enjeu »* nouveau sur la sécurité européenne, *« c'est,* selon Charles Millon, *également la question du rôle et de la place des Etats-Unis en Europe qui est posée »*.

PRINCIPE ESSENTIEL

« Un principe essentiel et assez peu rappelé, a déclaré le ministre, *veut qu'une alliance collective soit la somme des contributions de chacun de ses membres. Une alliance dominée par la contribution d'un seul de ses membres ne serait plus une alliance, mais une vassalité organisée. Ce n'est fort heureusement pas le cas pour l'Alliance atlantique, mais il faut que les Européens, qu'ils en soient membres traditionnels ou futurs membres, comprennent qu'ils doivent apporter leur pierre à l'édifice. Il serait trop facile de se placer confortablement sous la protection du plus fort,* a-t-il ajouté, *en abandonnant toutes ses responsabilités. »*

Les propos de M. Millon s'inscrivent dans le différend qui oppose, à ce jour, les seize pays membres de l'OTAN – et principalement les Etats-Unis à la France – sur l'« européanisation » des commandements régionaux, en particulier l'attribution du QG de Naples à un officier général européen, et sur l'« élargissement » de l'Alliance, c'est-à-dire l'option offerte à des Etats de l'ex-« bloc » communiste en Europe centrale ou orientale, et contrecarrée par la Russie, d'adhérer de plein droit au Pacte atlantique.

M. Mobutu est accueilli en « sauveur » à Kinshasa après quatre mois d'absence

Le président zaïrois doit reprendre en main le pouvoir et tenter de reconquérir le Kivu

Le président zaïrois Mobutu Sese Seko s'est envolé, mardi 17 décembre, dans la matinée, de l'aéroport de Nice-Côte-d'Azur à destination de Kinshasa, au terme de quarante-quatre jours de convalescence passés dans sa villa de Roquebrune-Cap-Martin après une opération d'un cancer de la prostate, à Lausanne, en août dernier. Il était attendu en « *sauveur* » au Zaïre après la récente rébellion dans l'est du pays.

KINSHASA
de notre envoyé spécial

« *Bienvenue papa maréchal notre sauveur !* » : quelques calicots sont apparus dans les rues de Kinshasa, lundi 16 décembre, à la veille du retour au pays du président Mobutu Sese Seko. Les Kinois sont plutôt satisfaits de le voir revenir au pays. Ils n'ont aucune confiance dans leurs institutions et vivent comme une humiliation la perte partielle des deux provinces du Kivu conquises par de prétendus « *rebelles* » zaïrois soutenus par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda voisins. « *Nous sommes très contents. Dès qu'il sera là, tous ensemble nous allons gagner la guerre,* affirme un jeune vendeur de journaux. *C'est lui qui peut donner des ordres à ses généraux.* »

Cet élan de ferveur populaire devrait surprendre de la part des Kinois qui conspuaient le « dictateur » il y a peu de temps encore. Mais ils sont sincères. Le vieil homme est malade. N'a-t-on pas vu à travers le pays les Zaïrois prier dans leurs différentes églises pour son rétablissement ? Et son plus ardent adversaire, Etienne Tshisekedi, le chef de l'opposition radicale, en personne, n'a-t-il pas dénoncé « *les spéculations négatives* » sur la santé du chef de l'Etat et appelé ses concitoyens à prier pour qu'il retrouve « *la plénitude de ses moyens* » ? La fibre africaine, toute de compassion et de solidarité, a vibré spontanément une fois de plus.

ÉPOQUE RÉVOLUE

Le président Mobutu Sese Seko est un vieux chef africain. L'un des derniers du continent. Il en a les attributs, ceux qui confèrent une belle autorité. La panoplie est complète, de la toque de léopard à la canne sculptée contenant divers gris-gris. Il avait même imposé naguère à ses compatriotes une tenue vestimentaire zaïroise : l'« abacost », contraction de « à bas le costume ». C'était au temps de la « zaïrianisation ». Il fallait alors impérativement faire « authentique » et local. Les Zaïrois s'appelaient « citoyens » et avaient troqué leurs prénoms chrétiens pour des noms aux sonorités plus africaines. Arthur était ainsi devenu Mushi et, pour que tout cela reste compréhensible au plus grand nombre, « Citoyen Mushi, ex-Arthur ».

Cette époque est révolue. Le président lui-même s'est réconcilié avec le complet-cravate et le citoyen Mushi est de nouveau M. Arthur. Les Zaïrois n'ont pas été traumatisés outre mesure par l'expérience. Certains nourrissent même un brin de nostalgie. Ils regrettent surtout la grandeur du Zaïre, un pays riche et reconnu, le porte-avions de l'anticommunisme en Afrique. Les Zaïrois s'accommodaient mal de la dictature du maréchal-président, mais ils travaillaient, touchaient des salaires et mangeaient à leur faim. Cette époque là aussi est révolue.

Le Zaïre a complètement sombré. L'économie est en capilotade. L'Etat n'existe plus. L'administration est fantômatique, et l'armée, discréditée, est devenue le plus grand prédateur du pays. La population, paupérisée à l'extrême, survit difficilement. La transition démocratique lancée en avril 1990 par le maréchal Mobutu traîne en longueur. Six ans de tâtonnements, d'atermoiements, de joutes et de ruses politiques n'ont toujours pas conduit aux premières élections pluralistes de l'histoire du pays. Celles-ci devraient néanmoins être organisées en mai 1997, si l'on se fie aux déclarations du premier ministre, Léon Kengo wa Dondo, et à la volonté affichée du président.

Le maréchal regagne son pays après quatre mois d'absence. Il a été opéré d'un cancer de la prostate en Suisse, le 22 août, et a suivi une longue convalescence dans le Midi de la France, où il possède une luxueuse villa à Roquebrune-Cap-Martin. Il restera deux à trois semaines au Zaïre, où il passera les fêtes de fin d'année. Il repartira ensuite pour la Côte d'Azur, où ses médecins l'attendent. Son état de santé n'est pas brillant. C'est d'ailleurs un sujet d'inquiétude pour ses partisans et ses partenaires occidentaux, qui veulent le voir faire campagne et gagner les élections de l'an prochain.

Le maréchal Mobutu, au pouvoir depuis son coup d'Etat du 24 novembre 1965, aimerait au fond se réconcilier avec les Zaïrois. Il leur en veut d'avoir été partiellement écarté de la gestion des affaires par la conférence nationale souveraine, au début des années 90. Il s'était alors retiré sur le *Kamanyola*, son bateau, un palais flottant sur le Zaïre, pour des raisons de sécurité, avant de s'exiler à Gbadolite, son village natal dans la province de l'Equateur. C'est de là qu'il participait à la vie politique du pays, tenant des audiences et vivant entouré de conseillers et de courtisans qui ont plus profité de lui qu'ils ne l'ont servi.

Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Za Banga (littéralement : « *L'homme qui vole de victoire en victoire et ne laisse rien derrière lui* » ou encore : « *Le coq de la basse-cour qui couvre toutes les poules* ») veut être élu président de la république du Zaïre et obtenir ainsi sa rédemption par les urnes. Il est du reste le seul candidat déclaré. Ses adversaires politiques les plus sérieux savent qu'ils n'ont pas l'ombre d'une chance en entrant en lice contre lui. Aucun d'entre eux n'a encore fait acte de candidature.

PAS DE DROIT À L'ERREUR

Le temps presse. Les jours du président sont comptés. Il le sait, tout doit aller très vite. Les élections doivent impérativement avoir lieu avant la fin de 1997 pour que le maréchal Mobutu – une fois élu – ait le temps d'organiser – concrètement cette fois – la transition du Zaïre vers la démocratie. Mais les préalables sont nombreux. Il doit d'ici là profiter de l'état de grâce et faire un parcours sans faute en prenant toutes les bonnes décisions dans les quinze prochains jours. Et, avant tout, il doit d'abord nommer un nouveau chef d'état-major à la tête des Forces armées zaïroises (FAZ) suffisamment compétent et respecté pour organiser la reconquête rapide des territoires perdus et sécuriser les frontières du pays. Le général Makele Bokungo Lieko devrait être cet homme providentiel.

Le maréchal Mobutu doit également calmer le jeu politique et renouveler sa « *confiance* » au premier ministre qui sera vraisemblablement obligé de remanier son gouvernement pour en élargir la base. Le président sait qu'il sera jugé sur ces deux décisions. Il n'a pas le droit à l'erreur, il ne peut décevoir ni l'armée, ni la classe politique. D'autant que certains lui prêtent l'intention de mettre le Haut-Conseil de la République-Parlement de transition (HCR-PT) entre parenthèses jusqu'à ce que la crise liée à l'invasion du pays soit résolue. Il serait alors, *de facto*, investi des pleins pouvoirs comme au temps du parti unique. Mais, dans ce cas de figure, il devra les utiliser avec sagesse et les restituer au moment opportun pour prouver aux Zaïrois que le dictateur autrefois honni est bien le sauveur qu'ils attendaient.

Frédéric Fritscher

Le sommet des Grands Lacs s'achève plus tôt que prévu

Le nouveau sommet africain, consacré à l'ensemble de la crise dans la région des Grands Lacs, s'est terminé, mardi 17 décembre, dans la matinée, à Nairobi, bien plus tôt que prévu. Il aurait dû durer deux jours. Les autorités kenyanes se sont contentées d'indiquer que les discussions, commencées lundi en fin d'après-midi, s'étaient achevées dans la nuit et qu'un communiqué serait publié dans la journée. Le chef de l'Etat kényan, Daniel arap Moi, a regretté l'absence d'une délégation zaïroise. Le Burundi n'avait pas été invité en signe de protestation contre le putsch militaire qui a porté le major Pierre Buyoya, issu de la minorité tutsie, au pouvoir le 25 juillet. Le sommet devait être notamment consacré aux problèmes des réfugiés au moment où une vague de Rwandais installés depuis deux ans et demi en Tanzanie regagnent leur pays, avec réticence pour beaucoup. Ils sont sommés par les autorités tanzaniennes de partir d'ici la fin de l'année. En trois jours, environ 130 000 personnes ont repassé la frontière, a-t-on annoncé lundi soir.

Les mutins centrafricains réclament leur solde et du « respect »

Les rebelles exigent le départ du président Patassé

BANGUI
de notre envoyé spécial

Le capitaine Anicet Saulet, chef des rebelles de l'armée centrafricaine, reçoit dans sa villa proche du camp Kasaï. C'est par ce saint-cyrien, spécialiste des transmissions, que la tempête est arrivée le 15 novembre. La police et la gendarmerie ont tenté de l'arrêter et les soldats du camp voisin l'ont défendu, tuant un gendarme et déclenchant la troisième mutinerie de l'année 1996 en République centrafricaine.

Le capitaine Saulet, trente-huit ans, est un proche de l'ancien chef de l'Etat, le général André Kolingba, qui l'avait nommé directeur de la compagnie du téléphone, la Socotel. En 1993, après l'élection du président Ange-Félix Patassé, l'officier fut arrêté pour malversations : il est resté deux ans et demi en prison sans jugement, avant d'être libéré en mai dernier lors du sac de la prison de Bangui au cours de la seconde mutinerie.

Aujourd'hui, le capitaine est loin de ses soucis judiciaires. Il est *à la tête du mouvement qui s'est juré* d'obtenir le départ du président. Depuis que quelques chefs d'Etat mandatés par le récent sommet France-Afrique sont venus écouter ses revendications, « *il s'y voyait déjà* », dit l'un de ses anciens interlocuteurs. Il est vrai que lorsqu'on lui pose la question de son avenir politique, il répond d'un sourire énigmatique. Pour le reste, il défend la ligne des mutins : « *Nous avons les preuves de la trahison du président. Il a fait distribuer des armes, il a fait venir des forces étrangères* [des mercenaires tchadiens]. »

MALAISE

A la sortie de la villa, la garde du capitaine Saulet interpelle les journalistes : « *Vous, la France, vous foutez le bordel. Il faut partir* », dit l'un, pendant qu'un autre accuse les éléments français d'assistance opérationnelle (EFAO) – appellation donnée au détachement militaire permanent en Centrafrique – d'être un « *arbitre totalement partial* ». Ces soldats, sous-officiers et hommes du rang, se disent prêts à l'affrontement. Au fur et à mesure que le ton monte, certains affirment être doués de pouvoirs magiques et se vantent d'être capables de tirer sous l'eau, de se changer en poissons.

Le lendemain matin, un peu rassérénés, ils expliquent longuement, précisément, leur malaise : tous originaires du Sud, recrutés sous le régime du président Kolingba, *ils ont vu, à partir de 1993,* leurs officiers supérieurs mutés d'office, remplacés par des nordistes. Le climat de méfiance est allé s'aggravant lorsque les soldes (29 000 francs CFA – 290 francs – pour un homme du rang) ont été payées avec du retard. Ils accusent aussi le camp présidentiel *d'avoir fait distribuer* des armes à ses partisans. « *Comment voulez-vous qu'un militaire puisse faire une remarque à un petit civil si l'autre a une arme ? Comment voulez-vous qu'on soit respecté ?* », demande un adjudant.

Certains font remonter leur malheur à « *l'instauration de la démocratie pluraliste par la France en 1990* », tout en jurant ne pas vouloir remettre en cause le multipartisme. Cette armée d'environ 3 000 hommes était, d'après un observateur autorisé, mal équipée, peu disciplinée, mal structurée, malgré une longue coopération militaire franco-centrafricaine. Censée opérer sur un territoire de 640 000 kilomètres carrés, elle doit lutter contre les « *coupeurs de routes* » venus du Tchad, les braconniers soudanais et les contrebandiers zaïrois sans aucun moyen de transport aérien. Cette crise matérielle s'est doublée d'une crise de confiance face à un président qui « *nous a traités d'armée ethnique* ». Aujourd'hui, les mutins affirment que tout s'arrangera après le départ de M. Patassé, « *même si c'est un Pygmée qui le remplace* »...

Thomas Sotinel

« Bonne volonté » et sacs de sable

Au bout de trois jours de consultation dans tous les camps retranchés militaires et politiques de Bangui, le général Amadou Toumani Touré s'est déclaré, lundi 16 décembre, « *plus optimiste qu'en arrivant* ». « *Nous sommes encore à un stade où le retour à la raison est possible* », a ajouté l'ancien chef de l'Etat malien, chargé de diriger le comité de suivi mis en place après la signature de la trêve entre les mutins et le président Patassé (*Le Monde* du 16 décembre).

Le général Touré a rencontré longuement les mutins, qu'il a trouvés « *de bonne volonté* ». Cet optimisme n'est pas partagé par tout le monde : l'exode des habitants des quartiers contrôlés par les rebelles s'est encore accentué, lundi, et la sécurité présidentielle a de nouveau recruté des jeunes pour remplir des sacs de sable.

L'Australie est secouée par une vague de xénophobie anti-asiatique

SYDNEY
de notre envoyée spéciale

Surgie sur la scène politique australienne comme un diable de sa boîte, l'ancienne gérante d'un « fish and chips » du Queensland (nord-est) ne s'attendait pas au succès et à l'écho que ses déclarations nationalistes et racistes ont rencontrés à travers le pays-continent, jusque-là plutôt connu pour son multiculturalisme. Depuis son premier discours au Parlement fédéral, le 10 septembre, Pauline Hanson, députée indépendante, a plongé le nouveau gouvernement libéral dans l'embarras : Canberra, qui doit sauvegarder à tout prix ses relations avec les pays asiatiques, ne peut pas ignorer le malaise social que le « syndrome Hanson » révèle.

« *Nous risquons d'être engloutis par les Asiatiques (...). Le gouvernement est scandaleusement généreux à l'égard des aborigènes (...). Une société multiculturelle ne peut être forte ni unie* » : Pauline Hanson n'y va pas par quatre chemins pour dénoncer l'immigration asiatique, les « privilèges » des aborigènes et le multiculturalisme, cette politique de respect des cultures d'origine, présentée depuis les années 70 comme la clé de voûte de l'harmonie sociale australienne.

Le « phénomène » Hanson ne s'arrête pourtant pas aux excès verbaux d'une mère de famille de quarante-deux ans, aigrie par une vie triste et dure. Depuis son intervention, les exemples de racisme à l'encontre de la communauté asiatique (4 % de la population) se sont multipliés. Les membres de la communauté chinoise seraient agressés « *trois fois plus qu'auparavant* », des troupes singapouriennes en exercice dans le Queensland ont subi « *au moins cinq incidents racistes* » (crachats, passage à tabac lors de sorties en villes, etc.), le courrier de lecteurs regorge de préjugés anti-asiatiques et des enfants de mariages mixtes sont traités de « *bâtards* » par un maire. Selon l'ancien premier ministre travailliste Paul Keating, « *il s'agit d'un des développements les plus regrettables de notre histoire contemporaine* ».

Pourtant, parce qu'elle faisait cavalier seul dans les couloirs très policés du Parlement de Canberra, un fief du « politiquement correct », où elle n'avait ni parti ni allié officiel, Pauline Hanson a d'abord été ignorée par ses pairs. Mais les sondages la créditant d'un soutien populaire croissant, et le débat sur le racisme s'amplifiant rapidement, les deux principales forces politiques australiennes – le Parti travailliste et la coalition conservatrice au pouvoir (National et Libéral) – ont finalement mis au point une motion sur la « *tolérance raciale* », présentée le 30 octobre et adoptée unanimement par les deux Chambres.

DÉGÂTS ÉCONOMIQUES

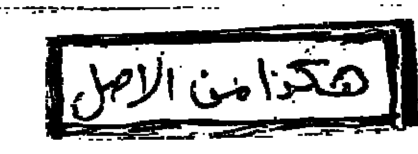
Le texte réaffirme les bases d'une société égalitaire et non discriminatoire, l'importance de l'immigration, du processus de réconciliation avec la population aborigène et de la diversité culturelle du pays. Si cette initiative a été bien accueillie en Asie, où de nombreux journaux s'étaient faits l'écho inquiet du « racisme australien », il est encore trop tôt pour estimer les éventuels dégâts économiques que ce climat pourrait causer.

Sur le plan diplomatique, l'Australie se serait bien passée de cet épisode qui survient un an après sa non-admission au sommet Europe-Asie de Bangkok et six mois après l'annulation d'un programme d'aide aux infrastructures des pays en voie de développement, en particulier asiatiques. Cette dernière affaire avait jeté un froid dans les rapports entre l'Australie et l'Asie. Le récent échec de la candidature de l'Australie à l'un des sièges tournants du Conseil de sécurité des Nations unies – revers d'autant plus amer que l'Australie s'était fortement mobilisée pour l'obtenir – a été analysé par certains commentateurs comme une preuve supplémentaire que l'Australie avait perdu le soutien qu'elle imaginait, en particulier en provenance des pays de la région...

Sans doute le sujet ne serait-il pas aussi sensible, ici comme en Asie, si l'Australie avait un passé différent. Or, le succès de Mme Hanson prouve que les fantômes de la politique de l'« Australie blanche » *(White Australia policy)*, abolie il y a trente ans, ne sont pas loin de ressurgir.

L'angoisse du « péril jaune » demeure dans la conscience australienne, admettent les sociologues, et elle s'exprime à nouveau dans un contexte de montée du chômage où les immigrés jouent le rôle ingrat de bouc émissaire.

Florence de Changy



L'Azerbaïdjan signe un quatrième contrat pétrolier

BAKOU. L'Azerbaïdjan a signé avec un consortium de sociétés occidentales, samedi 14 décembre, un contrat de deux milliards de dollars pour l'exploitation de deux gisements de pétrole et de gaz en mer Caspienne. Les parts du consortium ont été réparties entre les compagnies américaines Amoco (30 % des parts) et Unocal (25,5 %), la saoudienne Delta (4,5 %) et la japonaise Itochu (20 %). Il s'agit du quatrième gros contrat signé par Bakou depuis 1994, et du seul où la compagnie russe Lukoil ne figure pas. Soucieuse de ménager les intérêts de la Russie dans la région, la compagnie nationale des pétroles azerbaïdjanais (SOCAR, détenant 20 % des parts) prévoit toutefois de réunir, à terme, l'exploitation des deux gisements concernés par ce dernier contrat à celle du gisement de Karabakh, dont l'exploitation avait été confiée en novembre 1995 à un consortium dominé par Lukoil. – *(AFP.)*

Libération conditionnelle d'un militant communiste tunisien

TUNIS. Un militant du Parti ouvrier communiste tunisien (POCT, interdit), Mohamed Hédi Sassi, a été mis en *« liberté conditionnelle »*, samedi 14 décembre, a-t-on appris, lundi. M. Sassi avait été condamné en janvier 1995 à trois ans et un mois de prison pour divers délits, dont celui d'*« appartenance à une association non autorisée »*. Sa libération est intervenue en même temps que celle de l'avocat tunisien militant des droits de l'Homme, Najib Hosni, condamné à huit ans de prison. Par ailleurs, une candidate de l'opposition légale, Arbia Ben Ammar, a été élue, dimanche, à la chambre des députés. Il s'agissait de pourvoir au remplacement de l'ex-député du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), Khémaïs Chamari, déchu de son siège à la suite de sa condamnation, le 18 juillet 1996, à cinq ans de prison pour divulgation à l'étranger du *« secret de l'instruction »* dans l'affaire Mouada. Selon les chiffres officiels, la participation au scrutin a été inférieure à 5 %. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **EURO : Otmar Issing, premier économiste de la Bundesbank,** a déclaré, dans un entretien acccordé au *Financial Times* publié mardi 17 décembre, qu'il n'était pas satisfait des modalités du *« pacte de stabilité »* adopté au sommet européen de Dublin. *« Une automaticité sans limites n'aurait pas été possible, mais on ne peut se satisfaire d'un mécanisme décisionnel dans lequel des pécheurs en puissance jugent des pécheurs de fait »*, a expliqué M. Issing.

■ **ALLEMAGNE : l'activité sera trop faible** pour prévenir une aggravation du chômage en 1997, a estimé lundi 16 décembre l'institut de conjoncture IFO. Selon l'institut, il ne faut pas compter l'an prochain sur un taux de croissance plus fort qu'au deuxième semestre 1996 (2,5 % en rythme annuel), et l'Allemagne comptera 4,1 millions de chômeurs, soit 10,7 % de la population active. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : près de 85 000 mineurs ont poursuivi leur mouvement de grève,** lundi 16 décembre, paralysant 59 des 189 mines du pays, principalement à Rostov sur le Don (sud) et à Toula (200 km au sud de Moscou). Selon le président du syndicat des mineurs, Vitali Boudko, l'Etat n'a versé jusqu'à présent que 20 % des arriérés de salaires. D'autre part 7 000 employés des usines thermiques de la région du *Kouzbass* (Sibérie) ont entamé, lundi, un mouvement de grève illimité. – (AFP.)

■ **POLOGNE : un consortium international** conduit par l'américain Merrill Lynch a octroyé un prêt de 100 millions de dollars destiné à financer en 1997 la première étape de la modernisation de la raffinerie de pétrole de Gdansk, l'une des plus grandes de Pologne. – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : le directeur général de la télévision d'Etat,** Dumitru Popa, a été démis de ses fonctions, lundi 16 décembre, par le nouveau premier ministre, Victor Ciorbea, nommé après la victoire de l'opposition aux élections générales de novembre. M. Popa était considéré comme proche de l'ancien président Ion Iliescu. – *(AP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : le fils aîné de Saddam Hussein, Oudaï Hussein,** devrait être prochainement hospitalisé en Suisse pour y suivre un traitement, a indiqué lundi 16 décembre le quotidien saoudien *Al-Hayat*, citant des sources arabes à Londres. Oudaï Hussein a été blessé dans un attentat, jeudi 12 décembre, qui a fait plusieurs blessés, selon le journal irakien *Al-Joumhouria*. – *(Reuter.)*

■ **LIBAN : la communauté internationale s'est engagée** à verser plus de 3 milliards de dollars d'aide pour l'effort de reconstruction du Liban, lundi 16 décembre, à l'issue de la conférence dite des « Amis du Liban » réunie à Washington. *Plus d'un milliard de dollars d'aide* sera immédiatement versé, auquel s'ajouteront plus de 2,2 milliards de dollars répartis sur des programmes d'aide étalés sur plusieurs années. – *(AFP.)*

ASIE

■ **BIRMANIE : trente-neuf membres de la Ligue nationale pour la démocratie** (LND) d'Aung San Suu Kyi ont été arrêtés depuis le début de l'agitation étudiante à Rangoun, a annoncé un militant de la Ligue, lundi 16 décembre. Pour *sa part, Mme Suu Kyi est assignée à résidence depuis plus d'une semaine.* – (AFP, AP.)

■ **CORÉE DU SUD : la Cour d'appel de Séoul** a assorti, lundi 16 décembre, d'un sursis de trois ans la condamnation à trois ans d'emprisonnement prononcée en première instance contre trois hommes d'affaires en vue, dont Kim Woo-chong, président et fondateur du groupe Daewoo. Les industriels avaient été condamnés pour avoir versé des pots-de-vin à l'ancien président sud-coréen Roh Tae-woo. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

■ **CUBA : Cuba et Haïti ont signé un accord-cadre** qui va permettre de développer la coopération économique, culturelle et scientifique entre ces deux pays qui ne sont séparés que par le Canal du vent, un passage maritime de 70 kilomètres de large. L'accord a été signé vendredi 13 décembre dans la capitale cubaine, par Roberto Robaina, le ministre cubain des affaires étrangères, et son homologue haïtien, Fritz Longchamp, en marge de la deuxième réunion du conseil des ministres de l'Association des Etats de la Caraïbe. – *(Corresp.)*

Problèmes d'organisation lors des élections législatives au Gabon

LIBREVILLE. Selon des résultats partiels et non officiels diffusés lundi 16 décembre, le premier ministre et plusieurs membres du gouvernement auraient été élus dès le premier tour des élections législatives. Le scrutin de dimanche, commencé avec retard, a connu de nombreux problèmes d'organisation, qui avaient justifié son report – il aurait dû avoir lieu le 1er décembre. Mais aucun incident majeur n'a été signalé. Le dispositif de sécurité était plus lourd que lors des élections municipales, en octobre, qui avaient été émaillées de troubles. Le second tour est prévu le 29 décembre. Ces élections, auxquelles l'opposition participe, s'inscrivent dans le cadre des réformes démocratiques prévues dans les accords conclus à Paris après les violences qui avaient suivi la réélection du président Omar Bongo en 1993. – *(Reuter.)*

Washington s'irrite de la politique israélienne de relance de la colonisation

Huit anciens hauts responsables américains ont adressé une mise en garde à M. Nétanyahou

L'administration américaine vient de manifester son irritation après la décision du gouvernement de M. Nétanyahou de rétablir les incitations fiscales en faveur des colons de Cisjordanie. Huit anciens dirigeants américains ont mis en garde Israël contre les risques que cette décision fait courir à la paix. Le porte-parole du premier ministre israélien a réagi en indiquant que ces derniers *« n'ont jamais été des amis d'Israël »*.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

On est encore loin d'une véritable pression, attendue par les pays arabes, mais il semble bien que l'administration américaine se montre de plus en plus irritée par la politique de Benyamin Nétanyahou, notamment la relance par son gouvernement de la colonisation des territoires arabes occupés. Le département d'Etat avait jugé, vendredi 13 décembre, *« troublante »* la récente décision israélienne d'attribuer aux colons juifs de Cisjordanie d'importants avantages fiscaux. Lundi 16 décembre, tout en s'abstenant de répondre à une question directe concernant l'illégalité, au regard des conventions internationales, de la colonisation de territoires peuplés, et occupés par la force, le porte-parole de la Maison Blanche a usé du même adjectif : *« troublant »*.

« Troublante » fut, en retour, le terme employé lundi soir par le conseiller de presse de M. Nétanyahou pour qualifier la lettre sans précédent envoyée le même jour par huit anciens secrétaires d'Etat et hauts fonctionnaires américains au premier ministre israélien. Cette lettre ouverte, télécopiée à la presse internationale – et dont on n'est pas loin de penser à Jérusalem qu'elle a été téléguidée par la Maison Blanche – a le mérite de la clarté. *« Nous sommes préoccupés par les actes unilatéraux comme l'expansion des colonies »*, écrivent les anciens secrétaires d'Etat James Baker, Laurence Eagleburger et Cyrus Vance, ainsi que cinq autres anciens dignitaires américains – Zbigniew Brzezinski, Frank Carlucci, Bent Scowcroft, Richard Fairbanks et Robert Strauss –, qui rappellent que tous, à des époques différentes et pour des présidents démocrates ou républicains, ils ont été mêlés, *« au nom des Etats-Unis »*, aux négociations de paix israélo-arabes.

Ces actes unilatéraux, précisent-ils, *« seraient fortement contre-productifs pour la recherche d'une solution négociée. S'ils étaient mis en œuvre, ils pourraient donner un coup d'arrêt aux progrès enregistrés ces deux dernières décennies par le processus de paix. Un résultat aussi tragique menacerait la sécurité d'Israël, les Palestiniens, tous les pays arabes amis, et nuirait aux intérêts américains au Proche-Orient »*.

UNE BIZARRE AFFAIRE

« Ces gens n'ont jamais été des amis d'Israël, a commenté David Bar Ilan, citoyen américain et conseiller de presse de M. Nétanyahou. *Nous sommes surtout encouragés par le fait que les "grands" anciens secrétaires d'Etat, amis d'Israël, comme Henry Kissinger, George Schultz et Alexander Haig aient refusé de signer cette troublante apostrophe. »* Empêtré dans une bizarre affaire intérieure qui fait la « une » des journaux – le premier ministre a affirmé dimanche, contre toute évidence, que les services de sécurité du pays lui avaient *« conseillé »* d'ouvrir le fameux tunnel de Jérusalem qui a abouti fin septembre à des affrontements meurtriers avec la police palestinienne –, M. Nétanyahou n'a pas trouvé le temps de répondre personnellement aux anciens dignitaires américains.

L'entretien téléphonique de quelques minutes qu'il a eu dimanche avec le chef de l'OLP et qui a été organisé, a-t-on appris lundi, à la suite des pressions américaines, a permis de reprendre les négociations concernant le redéploiement militaire hors de l'essentiel de la ville d'Hébron. Elles étaient stoppées depuis une dizaine de jours et personne ne s'en était vraiment rendu compte. Yasser Arafat, qui s'apprêtait à reprendre mardi son bâton de pèlerin pour une brève tournée européenne visant à expliquer *« les dangers de la politique israélienne »*, a déclaré lundi soir que tout était *« ouvert »* et que tous les contentieux en suspens seraient traités. Côté israélien, en revanche, on indiquait que seule la question d'Hébron était, pour l'instant, à l'ordre du jour.

Patrice Claude

CORSE **Marie-Hélène Mattei et François Santoni étaient toujours interrogés, *mardi 17 décembre* dans la matinée, après avoir été transférés à Paris lundi et placés en garde à vue. Avocate et personnalité d'A Cuncolta Naziunalista (« *vitrine légale* » du *FLNC-canal* historique), compagne de François Santoni, secrétaire national de ce mouvement, Mᵉ Mattei a été interpellée lundi dans le cadre de l'enquête sur la tentative d'extorsion dont aurait été l'objet le golf de Sperone. ● TOUTES LES ORGANISATIONS nationalistes affirment avoir renoncé à prélever l'« impôt révolutionnaire ». En fait, elles continuent à financer ainsi leurs activités clandestines, notamment leur armement. ● ALAIN JUPPÉ a affirmé, lundi soir, *sur TF 1*, au sujet de ces développements : *« Je crois qu'on est enfin sorti de l'ambiguïté en Corse. »***

L'étau judiciaire se resserre autour des dirigeants d'A Cuncolta

Des charges précises pèsent sur Marie-Hélène Mattei, dont l'interpellation est en relation avec la tentative de racket du golf de Sperone, en Corse-du-Sud. Le nom de François Santoni, dirigeant de la « vitrine légale » du FLNC-canal historique, qui s'est livré à la police, est également cité

L'AFFAIRE de Sperone constitue, pour les dirigeants d'A Cuncolta et de sa *branche armée*, le FLNC-Canal historique, une nasse judiciaire dont les effets devraient fortement peser sur l'évolution du nationalisme insulaire dans les prochains mois.

Tout indique en effet, mardi matin 17 décembre, que la principale avocate d'A Cuncolta, Mᵉ Marie-Hélène Mattei, est lourdement mise en cause dans le dossier judiciaire d'extorsion de fond concernant la SA Golf de Sperone. Son compagnon, François Santoni, secrétaire national d'A Cuncolta, qui s'est présenté lundi 16 décembre à la police après le placement en garde à vue de Mᵉ Mattei (*Le Monde* du 17 décembre), est lui aussi nommément cité dans la plainte déposée par le PDG de cette société gérant le complexe touristique de Sperone, dans l'extrême sud de l'île.

L'implosion d'une mouvance ancienne

Front régionaliste corse — créé en 1966
ARC — 1967 — Action régionaliste corse — dissolution en 19..
FLNC — 1976 — Front de libération national de la Corse — dissolution en 1983
UPC — 1977 — Union du peu[ple corse]
FLNC — 1990 — Canal historique
FLNC — 1990 — Canal habituel
Resistenza — 1989
Branches armées
A Cuncolta naziunalista
MPA : Mouvement pour l'autodétermination
ANC : Accolta naziunale corsa
Fronte Ribellu — 1995
Corsica Viva — 1996
"FLNC"
"Vitrine" légale
Branche armée

L'avocate et le responsable nationaliste ont tous deux ont été placés en garde à vue et transférés à Paris, lundi, dans le cours d'une enquête de flagrance conduite par la section antiterroriste du parquet de Paris. Ils devaient être déférés au parquet, mardi après-midi, avec les autres personnes impliquées dans ce dossier, en vue de la mise en examen et de l'incarcération de la plupart des intéressés.

Les charges visant Mᵉ Mattei reposent avant tout sur la plainte déposée par le PDG de la SA Golf de Sperone, Jacques Dewez, dont le témoignage a été recueilli à Paris par les enquêteurs de la division antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire. Cet homme d'affaires continental affirme avoir été soumis, au début du mois de décembre, à une demande d'extorsion de fond émanant du FLNC-Canal historique. Plus précisément, il indique avoir été d'abord sollicité, lors de l'un de ses séjours récents à Sperone, par plusieurs hommes (dont Dominique Rossi et Nicolas Gros, placés en garde à vue depuis vendredi) se recommandant de cette organisation clandestine. Cette délégation avait conseillé au PDG de se mettre en relation avec Mᵉ Mattei afin de prendre un rendez-vous. A cette fin, le numéro d'un téléphone portable sur lequel l'avocate des nationalistes pouvait être jointe, lui avait été communiqué. L'enquête a depuis établi que ce téléphone a bien été prêté à l'avocate par une tierce personne.

C'est lors d'un entretien téléphonique entre Mᵉ Mattei et M. Dewez, le 10 décembre, qu'un rendez-vous a été fixé au siège parisien de la société du PDG. L'avocate habituelle des nationalistes a fait ensuite le déplacement de Corse vers Paris, toujours selon M. Dewez. Elle lui a recommandé un homme qui, répondant au surnom de « *Monsieur Gulliver* », devait prendre langue avec lui. De fait, « *Monsieur Gulliver* », un pseudonyme dissimulant le restaurateur corse André-Noël Filippeddu, s'est présenté au bureau du PDG. Il lui a réclamé le versement d'une somme de « *4 millions de francs* » avant Noël et a évoqué, de manière voilée, des menaces qui pourraient être dirigées contre les intérêts du PDG sur l'île de Beauté.

Deux jours plus tard, le 12 décembre, un commando de cinq hommes armés et cagoulés avait débarqué en plein jour sur le site du golf international de Sperone et fait sauter la villa du gardien du complexe touristique. Ce qui avait décidé M. Dewez à déposer plainte, le 13 décembre, pour extorsion de fond. Dans sa plainte, l'homme d'affaires indique avoir compris que les différents émissaires et intermédiaires croisés par lui dans cette affaire se sont présentés comme des mandataires de François Santoni, avec lequel il précise avoir eu des relations dans le passé. Le PDG n'indique toutefois pas s'il a, ou non, été précédemment soumis au versement de l'« *impôt révolutionnaire* » pour préserver les intérêts de sa société.

La mise en cause de M. Santoni vaut au dirigeant nationaliste d'avoir été aussitôt placé en garde à vue dans ce dossier d'extorsion de fond. La suite dira si le responsable de l'A Cuncolta se solidarise, ou pas, de Marie-Hélène Mattei dans ce dossier où la responsabilité de l'avocate paraît, à ce stade de l'enquête, engagée. Outre « *Monsieur Gulliver* », qui a reconnu avoir demandé les quatre millions de francs pour le compte du FLNC-canal historique, quatre hommes soupçonnés d'avoir participé à l'attentat de Sperone – Philippe Botti, Nicolas Gros, Dominique Rossi et Frédéric Stacchino – ont été placés en garde à vue par les enquêteurs dès le 13 décembre. La plupart d'entre eux font partie d'une équipe soupçonnée par les policiers d'avoir, dans les mois précédents, participé à diverses opérations de plasticage. Après l'interpellation de Marie-Hélène Mattei, les policiers, accompagnés du chef de la 14ᵉ section du parquet de Paris, spécialisée dans les affaires de terrorisme, ont mené plusieurs perquisitions au domicile et au cabinet professionnel de l'avocate. Les recherches se sont, semble-t-il, avérées infructueuses. Seuls un fusil à pompe et un gilet pare-balles ont été saisis au domicile de l'avocate.

RAPPORT DE FORCES

Les déclarations de M. Dewez pourraient apporter des révélations intéressantes, notamment sur les racket antérieurs qu'aurait pu connaître la société à Sperone. Certains enquêteurs n'oublient pas qu'en particulier en 1992, la rumeur indiquait que le golf de Sperone était sous l'influence du FLNC-canal habituel, la branche armée du Mouvement pour l'autodétermination (MPA). Le changement du rapport de forces intervenu, depuis quelques mois, entre les organisations clandestines pourrait expliquer les prétentions actuelles du FLNC-canal historique.

François Santoni, qui s'est rendu, lundi, était en fuite depuis le mois d'août, date de sa condamnation par la cour d'appel de Bastia à un an de prison dont quatre mois fermes, pour utilisation et transport irrégulier d'une arme à feu. Lorsque François Santoni et Marie-Hélène Mattei ont été conduits à l'aéroport de Bastia pour un transfèrement à Paris, de vifs incidents ont eu lieu autour du commissariat de Bastia entre des militants nationalistes et les représentants des forces de l'ordre.

La rumeur de la possible interpellation de Mᵐᵉ Mattei et de M. Santoni circulait pourtant en Corse depuis la veille. Difficile dans ces conditions d'imaginer que les personnes concernées n'aient pu être au courant. Dès lors, au-delà de ses raisons privées, à quel choix politique répond la reddition du secrétaire national de l'A Cuncolta ? Selon certains militants nationalistes, sa mise à l'écart prochaine des responsabilités, du fait de son emprisonnement, permettra à François Santoni de revenir en force sur le terrain au moment où la course à l'élection territoriale de 1998 sera lancée. De plus, la situation actuellement bloquée, aura certainement été décantée sans que son autorité de chef en pâtisse.

Le noyau dur des nationalistes est-il pour autant atteint ? Apparemment, les interpellations de militants connus ont tendance, sur place, à remobiliser une base plus facilement attirée par le thème de la solidarité que par celui du débat politique. Charles Pieri devrait prendre la direction d'A Cuncolta. La ligne stratégique de harcèlement quotidien par mitraillages et plastiquages d'édifices publics – notamment des gendarmeries – devrait être maintenue, voire renforcée, par le FLNC-canal historique, dans l'attente de l'évolution de la situation actuelle.

Michel Codaccioni et Erich Inciyan

Racket et « impôt révolutionnaire »

BASTIA
de notre correspondant

En Corse, l'extorsion de fonds sous la menace de violences diverses, c'est-à-dire le racket, plus pudiquement appelé « *impôt révolutionnaire* » par les clandestins, a toujours été la source essentielle du financement du FLNC. C'est aussi la cause véritable des graves discordes entre nationalistes depuis une dizaine d'années.

Le montant des sommes considérables collectées depuis vingt ans n'a jamais été communiqué. Tout juste peut-on estimer, par recoupements, le coût de fonctionnement et d'équipement d'un militant opérationnel à environ 20 000 francs par mois. Plusieurs centaines d'individus seraient concernés par ces dépenses. Le budget mensuel est donc probablement de plusieurs millions de francs. Il faut ajouter à cela les services non directement monnayés tels que la mise à disposition de moyens de locomotion ainsi que les hébergements.

Avant la première scission du FLNC en 1989, seuls les cinq ou six chefs de l'organisation clandestine pouvaient connaître la réalité de la comptabilité des sommes reversées à la direction centrale par les micro-régions géographiques chargées de prélever l'« impôt ». Depuis l'implosion du FLNC en quatre branches, toutes se sont déclarées plus ou moins directement opposées au maintien du racket. L'ANC, proche de Resistenza, s'est prononcée dès 1989 contre ce moyen de financement de la lutte. Le MPA, vitrine légale du FLNC-canal habituel, a dénoncé cette pratique au cours de l'été 1995. François Santoni, pour A Cuncolta, s'est déclaré au printemps favorable à l'arrêt prochain de ce mode de financement. C'était à l'époque de la montée en puissance du « processus de paix ». Dans un entretien publié par *Le Nouvel Observateur* (daté 4-10 avril), François Santoni ajoutait à propos de l'« impôt révolutionnaire » : « *Nous ne le percevons plus, alors que le Canal habituel et Resistenza* (...) *continuent à le faire, tout en disant qu'ils ne le font plus. L'impôt révolutionnaire, je l'ai personnellement défendu à l'époque de la lutte armée. Il faut des fonds pour mener une lutte armée.* »

En fait, chaque organisation clandestine continue de lever cet « impôt révolutionnaire ». Seule l'autodissolution des mouvements clandestins pourrait véritablement mettre un terme à cette pratique.

Les victimes du racket sont essentiellement des entreprises aux activités saisonnières lucratives ou des sociétés de commerce générant de gros chiffres d'affaires à l'année. Certains particuliers concernés par des projets immobiliers touristiques figurent au nombre des « contribuables » involontaires. Les plastiquages de leurs résidences sont souvent synonymes de leur refus de s'acquitter de l'« impôt révolutionnaire ».

M. C.

Une gendarmerie a été attaquée au lance-roquettes

APRÈS l'interpellation de Marie-Hélène Mattei et la reddition de François Santoni lundi, deux attentats, l'un au lance-roquettes, l'autre au fusil de chasse, ont été commis mardi 17 décembre au petit matin contre deux gendarmeries de Haute-Corse, à Calvi, sur la côte occidentale, et à Vescovato, sur la côte orientale. Dans les deux cas, les dégâts sont peu importants et il n'y a pas de blessés. Dès lundi après-midi, la gendarmerie de Bonifacio avait été mitraillée, sans qu'il y ait de blessés.

C'est la deuxième fois en quelques mois qu'un lance-roquettes est utilisé contre une gendarmerie en Corse. Dans la nuit du 25 au 26 octobre, une roquette à charge inerte avait déjà été tirée contre une gendarmerie à Porto-Vecchio sans faire de blessés, mais deux gendarmes avaient été frôlés par le projectile. Cet attentat avait été revendiqué par le FLNC-canal historique.

LA MISE EN GARDE D'ALAIN JUPPÉ

Lundi sur TF 1, Alain Juppé a affirmé que « *la détermination* [du *gouvernement*] *se marquera par l'identification et l'arrestation de tous ceux qui ont préféré la violence à la main que nous avons tendue* ». « *Je crois qu'on est enfin sorti de l'ambiguïté en Corse* », a ajouté le premier ministre, en soulignant que, « *pendant des années et des années, on avait dit quelque chose à Paris et puis fait pas tout à fait la même chose sur le terrain* ». « *J'ai voulu que cela cesse, et le président de la République aussi* », a dit M. Juppé, en faisant valoir que c'était « *la première fois* » que la « *loi du silence* » était « *brisée* » en Corse. « *C'est ainsi que l'enquête a pu démarrer* », a-t-il souligné.

Le premier ministre a réaffirmé sa volonté « *de faire respecter l'Etat de droit* » en Corse, en mettant en garde « *les terroristes qui défient l'Etat* ». « *Nous avons le devoir de faire respecter la loi* (...). *Nous ne faiblirons pas, et les menaces personnelles ou collectives n'y changeront rien* », a assuré Alain Juppé, pour qui cette entreprise sera « *longue et pas facile* ».

Par ailleurs, sept députés, membres du bureau de la mission d'information parlementaire sur la Corse, sont arrivés sur l'île lundi pour leur première visite sur place, qui doit durer jusqu'à mercredi. Cette mission a commencé ses auditions le 26 novembre. Elle devrait remettre ses conclusions au printemps 1997.

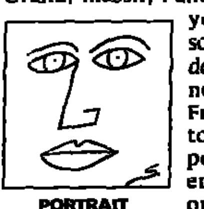
La loi du silence avait déjà été rompue

Contrairement à ce qu'a déclaré Alain Juppé, ce n'est pas la *« première fois »* que la *« loi du silence »* est brisée en Corse. En février 1983, une autre enquête importante avait été élucidée grâce à l'aide de la population : l'assassinat d'André Schoch, un coiffeur d'origine alsacienne, établi à Ajaccio depuis près de cinquante ans. M. Schoch avait été tué pour avoir résisté à des racketteurs qui se réclamaient du FLNC. Sa mort avait suscité une vive émotion sur l'île. Un enregistrement des voix des racketteurs avait été diffusé sur un répondeur téléphonique accessible au public. Plus de cinq mille personnes avait appelé ce numéro, ce qui avait permis d'identifier les coupables. L'enquête avait mis en évidence les liens entre certains « nationalistes » et le grand banditisme. D'autres victimes de racket s'étaient alors fait connaître.

La glace et le feu

BASTIA
de notre correspondant

En apparence, l'un est aussi glacial que l'autre est impétueuse. Grand, massif, l'allure sportive, yeux bleus souvent cachés derrière des lunettes noires, François Santoni est très peu expansif en public. Il oppose souvent une mine impassible, voire taciturne, à l'interlocuteur étranger, alors que ses amis le disent au contraire très chaleureux et convivial. Marie-Hélène Mattei, elle, est fine et élégante. Sa passion pour sa cause déborde facilement, jusqu'à la rendre intolérante.


PORTRAIT

Agé de trente-six ans, François est instituteur de formation. Il dirige une entreprise privée de formation professionnelle pour adultes. Il n'a pas participé à la constitution du FLNC en 1976 mais a rapidement épousé la cause nationaliste. En 1985, il est condamné pour une attaque commando FLNC contre la caserne Grossetti d'Ajaccio à huit ans de prison dont deux avec sursis. Depuis 1989, il est militant actif d'A Cuncolta. En 1991, il est attaché parlementaire du dirigeant autonomiste Max Simeoni, alors député européen. Depuis février, il est secrétaire national d'A Cuncolta pour la Corse-du-Sud, en même temps que Charles Pieri pour la Haute-Corse.

François Santoni ne cache pas qu'il a dirigé le FLNC-canal historique jusqu'à une époque très récente. Le 29 mai 1995, il échappe à une tentative d'homicide volontaire ; son ami et garde du corps Stéphane Gallo est tué au cours de l'agression. François Santoni affirme avoir été visé par des militants du Mouvement pour l'autodétermination (MPA, vitrine légale du FLNC-canal habituel) qu'il aurait identifiés. Avant sa reddition, lundi, il était recherché par la police depuis le 16 octobre, après sa condamnation par la cour d'appel de Bastia à un an de prison dont quatre mois ferme pour utilisation et transport irréguliers d'une arme à feu en 1994.

Marie-Hélène Mattei est avocate au barreau de Bastia depuis le début de sa carrière, en 1975. Elle a toujours défendu la cause nationaliste. Elle fut la principale avocate du commando du FLNC-canal historique arrêté en flagrant délit de tentative d'attentat à Sperone le 18 octobre 1994. Tous les membres de ce commando ont été libérés avant leur jugement. Parallèlement à l'implosion de la mouvance nationaliste, Marie-Hélène Mattei a développé un engagement de plus en plus concret sur le terrain militant d'A Cuncolta. Elle fut membre de son exécutif jusqu'en 1994 et élue nationaliste au conseil municipal de Bastia. Elle est la compagne de François Santoni depuis plusieurs années.

M. C.

هكذا من الأصل

(Publicité)

Le FN va lancer une campagne sur la « liberté syndicale »

BRUNO MÉGRET, délégué général du Front national, part en guerre contre l'amendement Perben, qui modifie les règles de la représentativité syndicale dans la fonction publique (*Le Monde* du 4 décembre). Lundi 16 décembre, M. Mégret a qualifié de *« liberticide »* cet amendement, voté par l'Assemblée nationale lors de l'examen du projet de loi sur l'emploi dans la fonction publique. Le parti d'extrême droite va lancer une campagne sur le thème de la « liberté syndicale ». Une autre campagne sera organisée contre les syndicats CGT, CFDT et FO.

Deux élections partielles

PAS-DE-CALAIS
Canton du Portel (second tour).
I., 13 110 ; V., 7 001 ; A., 46,59 % ; E., 6 595.
Yvon Ducron, PS, 3 465 (52,53 %)... *ÉLU*
Laurent Feutry, UDF-FD, m. du Portel, 3 130 (47,46 %).

[Le socialiste Yvon Ducron remporte le second tour de cette élection organisée dans le canton du Portel, créé en 1992 et regroupant Le Portel et une partie de Boulogne-sur-Mer. Cette élection était organisée à la suite du décès du divers droite Jean Muselet, qui était également maire de Boulogne-sur-Mer. M. Ducron bat le maire (UDF-FD) du Portel, Laurent Feutry. Il a bénéficié d'un bon report des voix du communiste Florent Lepercq. Mais cet apport n'aurait pas suffi pour lui assurer la victoire sans une partie des voix provenant soit du FN Guy Molliens, soit du candidat indépendant Erik Ducrocq.

8 décembre 1996 : I., 13 110 ; V., 6 533 ; A., 50,16 % ; E., 6 213 ; Laurent Feutry, UDF-FD, 1 973 (31,75 %) ; Yves Ducron, PS, 1 728 (27,81 %) ; Florent Lepercq, PCF, 1 271 (20,45 %) ; Erik Ducrocq, div.d., 644 (10,36 %) ; Guy Molliens, FN, 597 (9,60 %).

29 mars 1992 : I., 13 153 ; V., 8 007 ; A., 39,12 % ; E., 7 487 ; Jean Muselet, div., m. de Boulogne-sur-Mer, 4 072 (54,38 %) ; Paul Barbarin, PS, m., 3 415 (45,61 %).]

LA RÉUNION
Saint-André (premier tour)
I., 20 725 ; V., 14 576 ; A., 29,76 % ; E., 14 179.
Liste d'union de la droite (Jean-Paul Virapoullé, UDF-FD, m.,d.), 8 348 (58,87 %), 31 élus ; liste d'union de la gauche (Claude Hoarau, PCR,d.), 5 831 (41,12 %), 8 élus.

[Le conseil d'Etat avait annulé l'élection de juin 1995 en raison de l'embauche de personnes sous contrats emploi-solidarité par le maire sortant, Jean-Paul Virapoullé (UDF-FD), dans les six mois qui avaient précédé le scrutin. Maire de Saint-André depuis vingt-cinq ans, M. Virapoullé l'emporte aisément au premier tour face au député Claude Hoarau, membre du PC réunionnais. Dès la clôture du scrutin, M. Hoarau a contesté la régularité des opérations. Elu député contre le secrétaire d'Etat à la francophonie, Margie Sudre, lors d'une législative partielle en septembre 1996, M. Hoarau accuse la préfecture d'avoir fait croire qu'il était inéligible.

11 juin 1995 : I., 20 741 ; A., 19,27 % ; E., 16 444 ; liste div.d. (Jean-Paul Virapoullé, UDF-CDS, m.,d.), 8 650 (52,60 %), 30 élus ; liste un. g. (Claude Hoarau, PCR), 7 138 (43,40 %), 9 élus ; liste div.d. (Eric Boyer, RPR), 656 (3,98 %).]

Alain Juppé estime qu'il sera premier ministre « jusqu'au terme de la législature »

Le chef du gouvernement justifie son action dans un livre-plaidoyer

Un ouvrage d'Alain Juppé, intitulé *Entre nous* et publié aux éditions Nil, est mis en vente mardi 17 décembre. Lundi soir, sur TF 1, le premier ministre a indiqué que de ses entretiens avec Jacques Chirac il retire le sentiment d'être *« investi »* de la responsabilité de diriger le gouvernement *« jusqu'au terme de cette législature »*, en 1998. On lira ci-dessous des extraits de son livre. *(Lire aussi notre éditorial page 15.)*

APPARTEMENT : *« Attaqué brutalement, dès le printemps 1995, à propos de mon appartement de la rue Jacob, j'ai eu tendance à me raidir. Cette attaque était aussi absurde qu'injuste. Je ne souhaite pas m'étendre sur le sujet ; disons que ce procès d'intention m'a choqué – et j'use d'un euphémisme. »*

Arrogant : *« Je suis impatient de nature. Je dois être parfois cassant. Pas "arrogant", comme on me le reproche, mais j'admets qu'on puisse faire la confusion. Je n'aime pas qu'un dossier traîne, qu'une décision soit différée. Voilà bientôt la période de l'année où l'on prend de bonnes résolutions. Je vais donc faire mon possible pour être plus disponible, plus ouvert au dialogue. »*

« Autre politique » : *« Il y avait effectivement une autre politique possible au printemps 1995. (...) C'était un choix possible. Je ne l'ai pas fait. Il n'était pas conforme à ce qu'avait dit le président de la République pendant sa campagne. Je persiste à penser qu'il était mauvais pour la France. (...) Je n'en prendrai pas la responsabilité. A d'autres d'entraîner la France sur cette voie, qui est celle du déclin. Je souhaite aller de l'avant. Vers le haut, pas vers le bas. »*

Chômage : *« Le soi-disant manque de lisibilité n'est qu'une formule du microcosme parisien. En vérité, ce sont les résultats qui manquent, et plus précisément les résultats en matière d'emploi. Sur le front des réformes, du rétablissement de nos finances, de la marche vers la monnaie européenne, de la solidarité avec les exclus, nous avons progressé. Pas sur le front du chômage. Or j'avais moi-même demandé à être jugé sur ce critère-là. (...) Le chômage augmente. Notamment celui des jeunes. C'est ma croix. J'attends chaque statistique mensuelle dans l'angoisse. »*

Conservatisme : *« Les Français renâclent devant le changement et, comme je m'efforce d'impulser ce changement, ils trouvent peut-être un exutoire à leur malaise en m'en attribuant la cause. (...) Il faut du courage pour réformer en France, où les pulsions révolutionnaires rompent ponctuellement avec un conservatisme foncier. »*

Durée : *« Je ne me satisferai pas d'être un premier ministre par défaut. Ce n'est pas dans ma nature un peu bravache, je le reconnais. Je suis disponible... dans tous les sens du terme. Le président et/ou la majorité parlementaire peuvent à tout moment décider de mon sort. C'est un des charmes du métier, quand on aime le suspense. »*

Europe : *« Je ne suis pas très doué pour la démagogie. Je ne sais pas taire ce qui est difficile, ce qui peut irriter, ce qui demande des efforts. Je vais donc parler de l'Union européenne parce qu'au plus profond de moi-même, je crois que c'est très important. La raison en est toute simple : l'union fait la force. »*

Gouvernement : *« J'aime bien mon équipe. Il nous a fallu un temps de rodage. J'ai souhaité qu'il soit bref et nous avons gagné au moins ce pari. Maintenant, plus je regarde les ministres travailler, plus je les apprécie. (...) On doute parfois que ce gouvernement soit exactement représentatif de la majorité parlementaire ou présidentielle. Ce reproche n'est pas fondé. Peut-on encore parler, en cette fin d'année 1996, de chiraquiens et de balladuriens ? Tous ont leur place. Dans mon esprit, la page est tournée. (...) L'équipe gouvernementale manque-t-elle de poids lourds ? J'en connais, dedans, qui pèsent leur poids et, dehors, qui sont plus légers que leur réputation. »*

Impopularité : *« Il y a un an et demi, j'arrive à Matignon "tout feu, tout flamme", plébiscité par l'opinion qui voit en moi le premier ministre "idéal". (...) Aujourd'hui, je bats tous les records d'impopularité. Aurais-je failli ? Ai-je changé assez radicalement pour que les laudateurs de l'année dernière soient devenus les vitupérateurs d'aujourd'hui ? Je ne le crois pas. (...) Cela me laisse-t-il indifférent ? Assurément non. Dois-je avouer que cela me blesse ? (...) L'enthousiasme, je l'ai. La souffrance, je l'accepte. (...) Ce qui est sûr, c'est que j'en prends plein la gueule : ma vie à Matignon est un long fleuve pas tranquille du tout. Cette navigation sur des éléments déchaînés n'est pas confortable. Vais-je m'en plaindre ? »*

Médias : *« Le système médiatique fonctionne sur l'émotion, il réagit dans l'instant avec le carburant de la violence. Ni l'ambiguïté ni la complexité ne sont de son ressort. Il préfère l'artillerie lourde des paroxysmes et des superlatifs. C'est sa raison d'être, de déplorer, de contester, de dénoncer. C'est même son devoir. S'il me critique violemment, il doit avoir ses raisons. (...) Chez certains* [journalistes], *il y a peut-être encore un peu de dépit. Ils se sont trompés. La victoire de Balladur leur paraissait tellement assurée ! »*

Monnaie : *« Il faut avoir le courage de ses opinions. Refuser la monnaie européenne, c'est accepter la domination du dollar et la toute-puissance des marchés financiers. (...) Sans un pôle monétaire fort et stable, les entreprises susceptibles de créer des emplois n'investiront plus chez nous. (...) Nos amis allemands ne veulent pas, disent-ils, d'un "euro mou". Moi non plus. Ni d'un euro mou ni d'une croissance molle. Je veux un "euro juste", pour avoir un emploi fort. J'affirme donc que ces questions ne doivent pas être laissées à la seule appréciation des gouverneurs de banques centrales. »*

Rigueur : *« On reproche souvent à ma politique de manquer de visibilité, de perpectives et de souffle. Parfois on la résume d'un mot qui paraît négatif : "rigueur". Je trouve ces critiques injustes. (...) La "rigueur" qu'on me reproche est douloureuse, mais on oublie que de Jacques Delors à Pierre Bérégovoy, elle est apparue aux socialistes les moins démagogues comme une nécessité de survie. Je n'ai jamais prétendu que la rigueur est une politique. C'est la condition de réussite de toute politique. »*

Thomson : *« J'ai dit un jour que les actifs de Thomson étaient inférieurs à ses dettes. N'importe qui en conclura que la valeur vénale d'une entreprise, dans cette situation, est pour le moins faible. On en a déduit que j'insultais la dignité des travailleurs grâce auxquels Thomson était devenu un fleuron de notre industrie. Alors que j'ai fait rayer la mention "franc symbolique" d'un communiqué officiel, parce qu'elle me choquait. »*

Xénophobie : *« Les Français ont trop de noblesse et de générosité pour ne pas préférer une politique déterminée mais humaine à la démagogie xénophobe, laquelle alimente le racisme anti-français, qui est inacceptable comme toutes les formes de racisme. »*

Une petite maison d'édition pour garder le secret

Le contrat du livre d'Alain Juppé a été signé début novembre. Le premier ministre avait appelé Nicole Lattès pour lui demander de venir le voir : *« Il avait déjà commencé à travailler sur un texte personnel. Il voulait montrer aux Français qu'il n'est pas le monstre froid que l'on voit en lui. Garder le secret n'était pas très compliqué. Personne n'était au courant. Mon équipe a été prévenue il y a dix jours. Alain Juppé est un bon auteur, qui s'exprime mieux par écrit que par oral. C'est un pudique. Ni froid, ni glacial, mais reservé. Comme disait Mallarmé :* "Le monde est fait pour aboutir à un livre". » Jean-Claude Fasquelle, le président de Grasset, chez qui M. Juppé avait publié *La Tentation de Venise*, a été prevenu récemment par le premier ministre. *« Il m'a appelé très courtoisement,* dit M. Fasquelle, *et m'a donné les mêmes raisons que Jacques Chirac, qui avait publié* Une nouvelle France *également chez Nil : choisir une petite maison d'édition pour assurer le secret. »*

« Mort au con ! », sans ou avec s

Après une brève introduction consacrée à l'attentat perpétré dans la station Port-Royal du RER, le 3 décembre, Alain Juppé expose la raison anecdotique qui l'a poussé à écrire « Entre nous ». Se promenant à Bordeaux, rue Sainte-Catherine, il croise un jeune couple dont la femme crie *« Mort au con ! »*. Le premier ministre transcrit *« spontanément »* l'expression au singulier : *« J'étais visé, il n'y a aucun doute. Jolie passante, j'ai eu envie de vous répondre... »*

A la Libération de Paris, en août 1944, le général de Gaulle était tombé en arrêt devant la jeep du capitaine Raymond Dronne, un grognard de la 2e DB dont la compagnie fut la première unité alliée à entrer dans la capitale. Officier assez peu conformiste, Dronne, qui deviendra député gaulliste avant de rompre avec le général sur l'Algérie, avait écrit sur son véhicule : *« Mort aux cons. »* Avec humour, de Gaulle s'était contenté de lâcher : *« Vaste programme ! »*

Edouard Balladur, député (RPR) de Paris

« Nous ne sommes pas pieds et poings liés dans un monde qui s'imposerait à nous »

L'ancien premier ministre refuse de considérer qu'une « économie mondialisée » aurait pour conséquence « une sorte d'impuissance de l'Etat »

Les nouvelles prévisions économiques de l'Insee, publiées mardi 17 décembre, laissent espérer une consolidation de la croissance. De 1,3 % en 1996, celle-ci pourrait, en effet, atteindre près de 2,5 % en rythme annuel à la fin du premier semestre de 1997. Mais la tendance ne serait pas assez marquée pour enrayer la dégradation de l'emploi. Par ricochet, le taux de chômage grimperait de 12,6 % actuellement à 13 % au printemps de 1997, ce qui constituerait un record historique. Dans un entretien au *Monde*, l'ancien premier ministre Edouard Balladur juge que la crise est due à une insuffisance ou à un retard des efforts d'adaptation aux effets de la mondialisation. *« Il faut une stimulation supplémentaire venant de la baisse des impôts, de l'assouplissement de la réglementation »*, affirme-t-il. Comme en réponse à la dernière intervention télévisée du président de la République, M. Balladur ne veut pas se résoudre *« à une sorte d'impuissance de l'Etat »*. *« Il y a aussi une part pour la volonté nationale »*, assure-t-il.

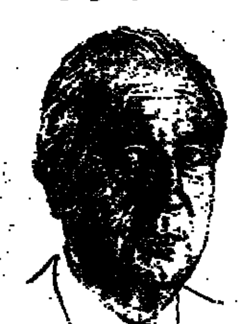
« Le pays, le gouvernement et sa majorité sont en butte à une série de difficultés. En matière d'emploi, l'Insee prévoit, pour le *premier semestre de 1997*, un taux record de chômage de 13 %. Est-ce la preuve de l'échec du gouvernement ?

– L'ensemble du monde n'est pas en crise. Il connaît, au contraire, une grande prospérité. La crise atteint les pays de l'Occident européen, et spécialement la France. La situation internationale est caractérisée par le libre mouvement des capitaux et des produits, ce qu'on appelle la mondialisation. La question est de savoir si la France peut s'abstraire de ce mouvement et, sinon, si la crise qu'elle connaît n'est pas due à l'insuffisance ou au retard de ses efforts d'adaptation.

» Ces efforts sont, certes, difficiles. Depuis des siècles, l'idée de réforme était associée à l'idée de progrès. Aujourd'hui, en revanche, les pays de l'Occident européen doivent se demander si l'on n'est pas allé trop loin dans la voie de la protection collective, des prélèvements et des redistributions.

» C'est pourquoi les réformes à entreprendre apparaissent souvent comme désagréables, dans un premier temps, avant qu'elles n'aient produit leurs effets heureux pour tous. Il faut, dès lors, expliquer qu'on ne peut conquérir d'avantages à long terme qu'au prix d'inconvénients à court terme.

– *La campagne présidentielle* de 1995 a-t-elle préparé les Français à ce nouvel état d'esprit en vantant les vertus du volontarisme ?



ÉDOUARD BALLADUR

– La politique peut faire beaucoup plus qu'on ne le croit souvent. Je ne voudrais pas, parce que nous sommes dans une économie mondialisée, qu'on conclue à une sorte *d'impuissance de l'Etat. Je ne suis* pas un ultra libéral. L'Etat peut agir, par exemple, par une politique fiscale mieux adaptée, par une organisation de l'enseignement et par un effort de recherche également mieux adaptés. Autrement dit, nous ne sommes pas pieds et poings liés dans un monde qui s'imposerait à nous. Il y a aussi une part pour la volonté nationale.

– *Les Français* ne peuvent-ils pas douter des avantages d'une transformation, au surplus douloureuse, qui altérerait la spécificité de leur mode de vie ?

– La vraie question est de savoir si la meilleure façon de ne pas être altéré, *pour reprendre ce terme*, est d'essayer, à toute force, de ne rien changer. On dit parfois que les Français sont conservateurs. Plus que d'autres peuples ? Je ne sais pas. On ne peut pas, *en tout cas*, conserver en l'état tous les droits acquis. Aujourd'hui, par exemple, l'espérance de vie s'est considérablement allongée. Qui ne voit les conséquences que cet allongement a sur le régime des retraites ?

– Pourquoi, depuis quelques semaines, êtes-vous monté en première ligne sur le thème dit de la « flexibilité » ?

– Parlons plutôt d'assouplissement, si vous voulez. Il s'agit de savoir si une protection excessive ne constitue pas une menace, y compris pour ceux qui en bénéficient, dans la mesure où elle entraîne des coûts et des impôts générateurs de chômage. Je crois le moment venu pour les représentants des salariés et des employeurs de se réunir pour étudier, et décider, par la voie contractuelle, quelles simplifications du droit du travail peuvent intervenir sans remettre en cause les protections essentielles.

– Que pensez-vous de la mise à l'étude d'une réforme destinée à assurer l'indépendance de la justice ?

– Il y a au moins trois choses qui ne vont pas dans notre système judiciaire. D'abord, le sentiment que la justice n'est pas égale pour tous et que que la politique influence la justice. En deuxième lieu, le fait que les libertés du citoyen ne sont pas suffisamment défendues : je pense notamment au secret de l'instruction. Enfin, l'abus de la mise en détention préventive est une atteinte aux droits de la personne. Il faut en limiter l'usage.

» Le président de la République a eu raison de décider que tous ces *problèmes devraient être mis* à l'étude. Rien n'est simple : l'indépendance du parquet permettrait-elle une politique pénale homogène sur le plan national ? Comment assurer le déroulement des carrières, qui est, pour l'indépendance de la justice, un élément aussi important que de recevoir ou non des instructions ? Comment éviter une organisation corporatiste de l'autorité judiciaire ?

> Les Français sont conservateurs ? Je ne sais pas. On ne peut pas, en tout cas, conserver en l'état tous les droits acquis

– Comment concevez-vous votre rôle au sein de la majorité ?

– J'ai défendu l'idée qu'il fallait abaisser les impôts pour redonner un peu d'air à l'économie. Sur le plan monétaire, j'ai dit que la prospérité de l'Europe dépend aussi du niveau des monnaies européennes par rapport au dollar. Il semble que j'aie été entendu. Maintenant, je *propose de discuter de l'assouplissement* du droit du travail.

» Je crois que la liberté est une idée neuve. Cette liberté doit agir dans le sens d'une adaptation de la France au monde, *mais dans le dialogue* et en essayant de respecter ce qui fait la spécificité de la société française. Nous nous sommes longtemps enorgueillis d'être un modèle pour le reste du monde. Pouvons-nous l'être encore, et comment ? Pouvons-nous encore inventer cette conciliation entre la compétition et la protection, entre la liberté et la solidarité ? Je suis certain que oui. *C'est cela le défi français* d'aujourd'hui.

– Cela semble aussi correspondre à la volonté de mieux identifier les choix de la majorité par rapport à ceux de l'opposition ?

– En effet, les Français ont tendance à penser que, quelles que soient les équipes qui se succèdent, c'est toujours un peu la même politique qui est menée. *Quel est le résultat ?* Pour exprimer leur lassitude, leur désarroi, voire leur colère, les Français sont tentés de voter pour les extrêmes. Il faut qu'on sache ce que chacun propose. D'anciens clivages, sur la République, la laïcité, voire sur la nécessité de l'Europe, sont, grâce au ciel, un peu dépassés ; mais sur des questions comme le rôle de la liberté, le rôle du dynamisme individuel, le rôle de l'Etat, la conciliation dans le couple protection-compétition, de vrais désaccords subsistent. Il ne faut pas en avoir peur.

– Au sein même de la majorité, une clarification n'est-elle *pas nécessaire* ?

– Dans toutes les démocraties qui ont un système binaire, les partis au pouvoir sont des coalitions. La majorité est organisée autour de deux mouvements, le RPR et l'UDF, mais plusieurs traditions s'entrecroisent : la tradition modérée libérale, la tradition gaulliste et la tradition démocrate-chrétienne. *Elles sont unies* par des convictions fondamentales, mais il y a des divergences d'appréciation sur l'Europe, le régime fiscal, la protection sociale. Cela a toujours été le cas depuis le début de la Ve République. Il revient au chef de l'Etat, *président* de tous les Français, mais aussi chef de la majorité présidentielle, de faire la synthèse. Sous son autorité, le gouvernement est l'arbitre de la majorité. La meilleure façon de vérifier l'harmonie d'une majorité est de regarder les votes du Parlement.

– Si le gouvernement est l'arbitre de sa majorité, ne devrait-il pas, aussi, en être le reflet le *plus fidèle* ?

– Sans doute, mais ce qui compte, c'est la politique à mener afin de retrouver la croissance, pour faire diminuer le chômage. Cela suppose une confiance plus grande dans l'avenir. Elle ne reviendra que si chacun a le sentiment d'être davantage motivé qu'il ne l'est. J'approuve, vous le savez, la politique menée pour réduire les déficits et construire l'Europe, *mais il faut* une stimulation supplémentaire venant de la baisse des impôts, de l'assouplissement de la réglementation, entre autres. Je me réjouis que le président de la République ait incité le gouvernement à s'engager dans *cette voie.* »

Propos recueillis par Patrick Jarreau et Jean-Louis Saux

Selon l'Insee, le taux de chômage pourrait atteindre 13 % en juin 1997

MAUVAISE SURPRISE ! Alors que le gouvernement essaie de combattre le scepticisme ambiant en assurant que la reprise économique est imminente et fera bientôt sentir ses effets, notamment sur l'emploi, l'Insee a publié, mardi 17 décembre, des nouvelles prévisions économiques qui sont loin de venir étayer cette thèse.

Elles laissent, certes, entendre que l'activité pourrait se consolider progressivement, mais le diagnostic est assorti de deux réserves importantes : d'abord ce redémarrage serait plus lent et plus tardif que prévu ; ensuite *« l'accélération de la croissance n'exercerait qu'avec retard ses effets sur l'emploi »*.

La petite note d'optimisme qu'apporte cette prévisison est donc contrebalancée par une estimation très préoccupante : le chômage atteindrait en juin 1997 le taux de 13 %.

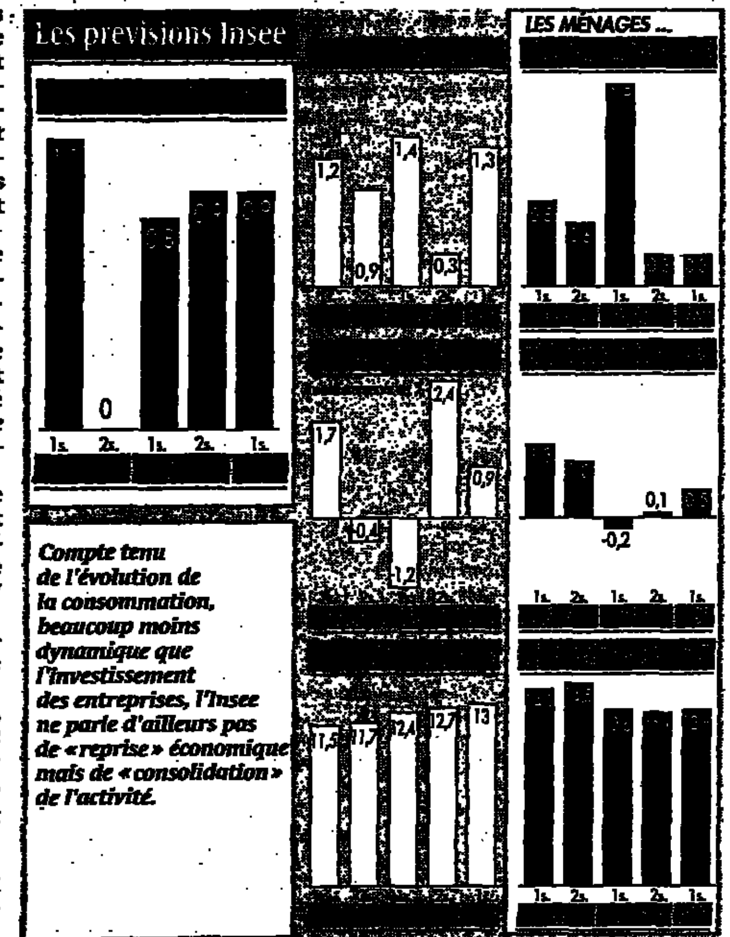
Voici les principaux enchaînements sur lesquels repose cette prévision :

● **La croissance.** Pour 1996, l'Insee *confirme que la hausse du* produit intérieur brut (PIB) devrait avoisiner seulement 1,3 %, après 2,2 % en 1995 et 2,8 % en 1994. Après une forte activité économique au troisième trimestre (+ 0,9 %), la croissance devrait, en effet, être très faible au quatrième (+ 0,2 %). Au total, le bilan de 1996 devrait donc être médiocre.

Pour le premier semestre de 1997, l'institut ne prévoit pas de véritable changement de tendance. *« La croissance de l'activité*, dit-il, *devrait s'effectuer au même rythme que celui observé au second semestre de 1996. Le redressement de la demande des entreprises devrait en effet compenser la modération de la consommation des ménages. »*

La croissance du PIB resterait donc très heurtée. En progression de seulement 0,2 %, à nouveau, au premier trimestre, elle pourrait approcher 1,2 % au deuxième. Autrement dit, l'économie française atteindrait alors un rythme de croissance de l'ordre de *« 2,5 % en glissement annuel à la fin du premier semestre de 1997 »*.

Mais cela suffirait-il pour que 1997 soit une année plus faste que 1996 ? Dans le cadre de cette étude qui ne porte que sur le seul prochain semestre, l'Insee ne se prononce *évidemment pas*. Tout juste souligne-t-il que, dans l'hypothèse où ses prévisions se vérifieraient, l'acquis de croissance serait de 1,7 % à la fin du mois de juin.



Compte tenu de l'évolution de la consommation, beaucoup moins dynamique que l'investissement des entreprises, l'Insee ne parle d'ailleurs pas de « reprise » économique mais de « consolidation » de l'activité.

Autrement dit, cette simulation laisse à penser que le gouvernement a sans doute vu juste en construisant son budget de 1997 sur une estimation de 2,3 % de croissance. *Le scénario de l'Insee* suggère, au bout du compte, que l'activité serait un peu plus soutenue en 1997 qu'en 1996, sans que l'on puisse réellement parler de franche et nette reprise.

● **La consommation.** En 1996, elle a finalement progressé beaucoup plus fortement qu'on ne le pensait : de l'ordre de 2,4 % (en moyenne annuelle) après 1,8 % en 1995 et 1,4 % en 1994. Ce bilan peut surpendre car, durant cette année, la pression fiscale a fortement augmenté et le pouvoir *d'achat des ménages a*, par ricochet, enregistré sa plus faible progression (+ 0,3 %) depuis 1984.

La tendance n'a pourtant rien de mystérieux : si les ménages ont à ce point consommé, c'est qu'ils ont fortement puisé dans leur épargne. Le taux d'épargne des ménages a ainsi fait une chute spectaculaire de 14,5 % à la fin de 1995 à 12,4 % à la fin de 1996.

Or, pour le premier semestre de 1997, le miracle ne pourra pas se reproduire. Le taux d'épargne a sans doute atteint son point bas et, par ailleurs, malgré les baisses d'impôt, le pouvoir d'achat devrait enregistrer une progression modeste, de l'ordre de 0,5 %.

La consommation, elle-même, ne devrait donc augmenter que sur un rythme faible, proche de 0,3 % sur le semestre. En clair, elle ne jouera pas un rôle d'accélérateur pour la croissance.

● **L'investissement.** L'Insee laisse entendre que l'investissement des entreprises a reculé de 0,2 % en 1996. Mais, pour le premier semestre de 1997, la prévision est un peu plus encourageante : l'acquis de croissance pourrait atteindre 2,3 % à la fin du mois de juin.

C'est donc notamment sur cette inversion de tendance que l'Insee s'appuie pour déceler une consolidation de la croissance dans les prochains mois.

● **L'emploi et le chômage.** Dans ce contexte de croissance molle, on pouvait se douter que les grands indicateurs sociaux ne se redresseraient pas de manière spectaculaire.

En réalité, c'est encore plus grave que cela. Dans le cas de l'emploi, la tendance devrait rester mal orientée. *« Après trois année de diminution,* écrit l'Insee, *l'emploi total avait augmenté de 1 % en 1994, soit 210 000 créations nettes d'emplois. A la suite du ralentissement économique apparu à la mi-1995, l'emploi total n'a progressé que de 0,6 % en glissement annuel, soit environ 130 000 postes de travail supplémentaires en 1995. Avec le prolongement du ralentissement conjoncturel au premier semestre, la baisse de l'emploi total en 1996 pourrait atteindre 0,5 % »*, soit 100 000 destructions d'emplois. Et pour le premier semestre de 1997, le recul de l'emploi se poursuivrait, à un rythme ralenti (– 0,1 % pour les secteurs marchands non agricoles), la stabilisation n'étant attendue que pour le printemps.

Or, comme par ailleurs, l'Insee observe, dans une formule toute diplomatique, que *« les différents dispositifs de la politique de l'emploi pourraient, au total, ne pas avoir d'impact sensible sur l'évolution de la population active au premier semestre de 1997 »*, le chômage ne pourra que poursuivre son envolée. C'est donc l'origine de cette prévision catastrophique : le taux de chômage pourrait bel et bien atteindre 13 % de la population active (au sens du Bureau international du travail) en juin 1997, contre 12,6 % actuellement et 11,4 % à l'été 1995. Il s'agirait, pour la France, *d'un taux record.*

Laurent Mauduit

ÉTRANGERS *L'Assemblée nationale devait commencer, mardi 17 décembre, l'examen du projet de loi sur l'immigration présenté par le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré. Le texte prévoit des régularisations de sans-papiers tout en durcissant le contrôle des flux d'étrangers.* ● UNE PARTIE DE LA MAJORITÉ réclame un renforcement du texte. Pierre Mazeaud, *président* (RPR) *de la commission des lois et rapporteur du projet, tente de modérer les ardeurs de ses collègues.* ● LE CONSEIL D'ÉTAT a émis un avis défavorable au sujet des *dispositions concernant les certificats d'hébergement, qui, selon lui, « porteraient atteinte à la liberté individuelle et à la vie privée ».* Indispensable à l'obtention d'un visa de court séjour, la délivrance de ces documents fait déjà l'objet, dans de nombreuses villes, de pratiques illégales. Des associations appellent déjà à la *« désobéissance civile ».*

Le projet de loi sur l'immigration durcit le contrôle des flux migratoires

Le texte présenté par Jean-Louis Debré, dont l'examen à l'Assemblée nationale commence mardi 17 décembre, ouvre cependant la voie à des régularisations pour les étrangers non expulsables. Ces dispositions sont contestées par une partie de la majorité

PRÉSENTÉ par le ministre de *l'intérieur comme un texte « équilibré »*, le projet de loi sur l'immigration, que l'Assemblée nationale devait commencer à examiner mardi 17 décembre, a subi les foudres du Conseil d'Etat à propos d'une de ses dispositions essentielles touchant les libertés publiques. Tout en donnant un avis globalement favorable au texte, *la haute juridiction* a refusé, lors de sa délibération du 31 octobre, de donner son aval à l'article premier, qui oblige toute personne accueillant un visiteur étranger astreint à visa à déclarer son départ à la mairie, sous peine de poursuites. Une telle réforme porterait *« atteinte à la liberté individuelle et à la vie privée de l'hébergeant »*, a estimé le Conseil d'Etat dans une « note » restée confidentielle, dont le gouvernement a choisi de ne pas tenir compte *(lire ci-dessous)*. Pas plus qu'il n'avait écouté l'avertissement de la Commission nationale des droits de l'homme soulignant que cette réforme des certificats d'hébergement risquait d'engendrer *« des pratiques de délation »*.

« SANS PARTI-PRIS IDÉOLOGIQUE »

Trois ans après le vote des lois Pasqua, le gouvernement préfère voir dans cette nouvelle modification de la loi sur les étrangers – la quinzième en dix ans – un simple texte destiné à régler *« sans parti-pris idéologique* (...) *les difficultés rencontrées dans l'application »* des textes de 1993. L'hiver dernier, le ministre de l'intérieur avait préparé un avant-projet très répressif, relayé, en avril, par les propositions drastiques de la commission d'enquête parlementaire Sauvaigo-Philibert sur l'immigration clandestine.

Le tollé suscité par ce document avait conduit le premier ministre à remettre aux calendes grecques les projets sur l'immigration. La pression persistante d'une partie de la majorité ainsi que l'occupation de l'église Saint-Bernard, à Paris, ont cependant amené le gouvernement à reprendre l'initiative. D'où le texte actuel, partagé entre des dispositions libérales de régularisation et des mesures répressives destinées à renforcer le contrôle *des flux migratoires*.

La décision de soumettre au Parlement un simple « texte d'ajustement » a cependant réveillé les ardeurs des élus, convaincus que leur survie électorale, en 1998, dépendra de la rigueur qu'ils auront affichée sur ce sujet. Ce souci est apparu lors de l'examen du projet par *la commission des lois de l'Assemblée nationale*. En dépit du rôle modérateur joué par le rapporteur du projet, Pierre Mazeaud (RPR), des amendements visant à accroître la répression et à restreindre le champ des régularisations ont été adoptés. En écho, plusieurs associations humanitaires (Cimade, Gisti, Amnesty international, MRAP, SOS-Racisme) ont dénoncé les risques d'atteinte aux droits de l'homme et l'insuffisance des régularisations.

Côté socialiste, l'examen du projet Debré sera l'occasion d'affûter les arguments en vue de l'élaboration, début 1997, d'un programme sur l'immigration. *« Le PS fait preuve d'une certaine timidité en la matière, car il est à la recherche d'une voie médiane entre les tenants d'une extrême générosité et les partisans d'une extrême sévérité »*, reconnaît Julien Dray. Le député de l'Essonne, qui dénonce *« les ambiguïtés d'un texte qui reste dans une logique ségrégationniste »*, veut profiter du débat pour montrer que les socialistes ne sont pas des *« doux rêveurs »*.

LE CANAPÉ DU SALON
QU'ON A DESCENDU À
LA CAVE EST TRÈS CONFORTABLE.
PESSIN

Soucieux d'éviter le renouvellement de drames comme celui de Saint-Bernard, le gouvernement a décidé de gommer une partie de la loi Pasqua en accordant des titres de séjour d'un an à certaines catégories de sans-papiers attachés à la France par leur famille ou la durée de leur séjour. Cette mesure n'a rien d'une opération générale de régularisation : elle se contente de transposer dans la loi l'avis du Conseil d'Etat, demandé par Alain *Juppé à la veille de l'évacuation de* Saint-Bernard. Seuls mille étrangers par an devraient en bénéficier, selon l'« étude d'impact » annexée au texte (*Le Monde* du 7 décembre). C'est insuffisant pour faire cesser les drames humains, assure l'opposition, qui s'inquiète aussi du caractère précaire – un an renouvelable – des papiers accordés. Mais c'est trop, selon les députés de la majorité. Cette question divise l'UDF : le Parti républicain s'est opposé aux régularisations prévues par le texte tandis que les centristes ont défendu ce volet du projet du gouvernement. En commission, certains « durs » de la majorité ont réussi à faire adopter un amendement excluant les personnes présentes en France depuis quinze ans de la régularisation prévue par M. Debré. Tranchant avec cette intransigeance, M. Mazeaud s'est opposé en vain à cet amendement : dans son rapport, il affirme qu'une solution *« de bon sens »* aurait consisté à régulariser *« toutes les personnes non expulsables »*, sauf menace à l'ordre public, alors que le projet gouvernemental laisse subsister des catégories de personnes ni régularisables ni expulsables, par exemple les parents d'enfants mineurs nés en France mais non français.

DES « DÉRIVES » POSSIBLES

Les élus de la majorité réclament un *renforcement de l'arsenal répressif* prévu par le projet, qui, après intervention du président de la République, n'a pas retenu les remèdes de cheval probablement inconstitutionnels prônés par le premier projet Debré et la commission Sauvaigo-Philibert. Ainsi, le projet de loi n'allonge pas la durée – dix jours maximum depuis la loi Pasqua – pendant laquelle un étranger en instance d'éloignement forcé peut être privé de liberté, durée strictement limitée par le Conseil constitutionnel.

Il rabote cependant les droits des étrangers *en autorisant, sous certaines conditions*, le maintien en rétention jusqu'à la décision de la cour d'appel. Cette disposition, qui vise à améliorer le taux d'exécution des reconduites à la frontière – 28 % au premier semestre de 1996 –, aurait permis, selon le ministère de l'intérieur, de reconduire à la frontière les deux tiers des sans-papiers de Saint-Bernard, alors que seules treize des deux cent vingt décisions ont été suivies d'effet. Dans le même sens, la commission a approuvé un amendement de l'UDF rendant obligatoire la prise d'empreintes digitales de toute personne sollicitant un visa pour la France et de tous les étrangers en situation irrégulière. Cette disposition est destinée à faciliter l'identification des personnes qui font disparaître leur passeport afin d'échapper à l'avion du retour.

En choisissant d'ouvrir la boîte de Pandore de l'immigration, le gouvernement s'expose à une multiplication des amendements répressifs qui sera difficile à contenir. La commission des lois a déjà dû repousser des propositions extrêmes, comme l'expulsion des mineurs, la remise en cause des lois sur la nationalité ou l'accès des sans-papiers à l'aide médicale. *« J'ai peur de toutes les dérives »*, confie Jean-Louis Debré. Comment apaiser en effet les demandes radicales qui supposent une modification de la Constitution ? Le ministre de l'intérieur a répondu qu'il n'était *« pas raisonnable de se priver d'une expérience mesurée »*, respectant la Constitution, mais il n'écarte pas l'hypothèse d'un échec du projet et, plus généralement, *« de toute solution à cadre constitutionnel constant »*. Comme si la future loi Debré devait avant tout préparer le terrain à un futur bouleversement de la législation sur les étrangers.

Philippe Bernard et Jean-Baptiste de Montvalon

Les principales mesures du texte

● **Régularisations.** Le projet prévoit de délivrer une carte de séjour d'un an à certains étrangers que la loi Pasqua ne permettait ni de régulariser ni d'expulser : parents d'enfants français de moins de seize ans, conjoints d'un ressortissant français mariés depuis plus d'un an, « sans-papiers » présents en France depuis quinze ans, mineurs dont l'un des parents possède une carte de séjour, mineurs entrés en France hors regroupement familial avant l'âge de dix ans qui justifient ne pas pouvoir *« poursuivre une vie familiale effective dans* [leur] *pays d'origine »*.

● **Certificats d'hébergement.** Ces documents, indispensables à l'obtention d'un visa de court séjour pour la France, seront plus difficiles à obtenir. Le projet donne aux maires une plus grande latitude pour refuser de les signer : la police pourra *ainsi vérifier que les* « normes » d'hébergement sont respectées. La personne hébergeant l'étranger sera en outre tenue de déclarer son départ à la mairie. S'il ne le fait pas, il pourra être poursuivi pour « aide au séjour irrégulier ».

● **Reconduites à la frontière.** Le projet permet à la police de maintenir un « sans-papiers » en rétention pendant quarante-huit heures au lieu de vingt-quatre, avant la saisine d'un juge. Il tente aussi de limiter les remises en liberté prononcées par le juge en permettant aux préfets d'obtenir que l'appel contre une décision de remise en liberté de l'étranger soit suspensif. Dans ce *cas, l'étranger sera maintenu en* rétention jusqu'à ce que la cour d'appel statue sur son sort.

● **Contrôles policiers.** Le projet autorise les policiers et gendarmes à procéder à une *« visite sommaire »* des véhicules autres que les voitures particulières circulant dans une bande de 20 kilomètres en deçà des frontières Schengen. Ils pourront immobiliser le véhicule *pendant six heures avec l'accord du* conducteur ou, à défaut, avec l'autorisation du procureur. En outre, les policiers pourront confisquer le passeport des étrangers en situation irrégulière.

● **Travail illégal.** Sur réquisition d'un procureur, policiers et gendarmes pourront pénétrer sur *les lieux de travail pour contrôler* l'identité des travailleurs *« en vue de vérifier »* certaines dispositions de la législation du travail. Inclu à l'origine dans le projet de loi Barrot sur le *« travail clandestin »*, cette mesure a été rattachée au texte de M. Debré, ce qui, selon l'opposition, induit un amalgame entre travail illégal et immigration irrégulière.

Le Conseil d'Etat conteste les dispositions sur les certificats d'hébergement

« ATTEINTE à la liberté individuelle et à la vie privée de l'hébergeant. » Le verdict se voulait net. Porté en conclusion de l'avis remis le 31 octobre par le Conseil d'Etat sur le projet de loi de Jean-Louis Debré, il venait sanctionner les nouvelles dispositions prévues dans la procédure de délivrance du certificat d'hébergement. Ces modifications *« étendraient considérablement le pouvoir de refuser le visa du certificat d'hébergement déjà conféré au maire, et feraient peser sur l'hébergeant des obligations nouvelles assorties de véritables sanctions »*, ajoutait la haute juridiction.

Le gouvernement a décidé de passer outre. Comme la loi le lui permet, il n'a pratiquement rien changé au texte. *« Il était impensable de renoncer à cela*, confie-t-on dans un ministère concerné. *Les députés de la majorité auraient explosé. »* Atteinte à la liberté individuelle et à la vie privée... A première vue, les changements introduits paraissent minimes. Comme aujourd'hui, le texte rappelle que les étrangers souhaitant rendre visite à leurs proches doivent, pour obtenir un visa de court séjour, disposer de ce fameux *« certificat d'hébergement »*.

Rempli par l'*« hébergeant »*, ce document comporte l'adresse du domicile d'accueil, l'état civil de l'hébergeant et de l'hébergé, ainsi que l'éventuel lien de parenté qui les unit. Il est ensuite envoyé au visiteur, qui pourra le présenter au consulat de France pour obtenir le visa. *Mais il doit auparavant avoir* été signé par le maire. Là commencent les innovations. La loi actuelle prévoit qu'en cas de *« doute sérieux »* sur la réalité des conditions d'hébergement, le maire puisse faire appel à l'Office des migrations internationales (OMI) afin d'effectuer une visite de contrôle. S'il en ressort que le visiteur ne peut être hébergé dans des *« conditions normales »*, le maire peut refuser d'apposer son visa.

Le projet Debré autorise dorénavant le maire à réclamer, par l'intermédiaire du préfet, une enquête de police ou de gendarmerie. Mais surtout, il lui permet d'exercer un contrôle sur le départ du visiteur. Tout hébergeant *« doit informer la mairie de sa commune de résidence du départ de l'étranger accueilli »*. Celui qui aura manqué à cette obligation pourra se voir refuser par le maire toute nouvelle visite pendant une durée de deux ans.

Malgré les demandes des députés de la majorité, le gouvernement n'est pas allé au-delà. Il n'a pas permis aux services municipaux d'effectuer eux-mêmes les visites domiciliaires. Il a *également renoncé* à la création de *« fichiers départementaux des hébergeants »* explicitement prévue dans l'avant-projet rédigé en février par le ministère de l'intérieur. Regroupant dans une seule et même base de données tous ceux qui auraient un jour accueilli un étranger sous leur toit, les exposant à l'accusation d'*« aide au séjour irrégulier »*, la mesure avait soulevé un véritable tollé.

Ce renoncement pourrait toutefois se révéler illusoire. Interrogé par la commission des lois, Jean-Louis Debré n'a pas caché que chaque mairie pourra conserver ses propres fiches. *« Le fichier des hébergeants est abandonné, l'archivage ne pouvant pas être assimilé à la constitution d'un fichier »*, a-t-il ainsi déclaré. Fichiers, archives : la subtile distinction ne semble pas avoir convaincu le Conseil d'Etat.

« DÉSOBÉISSANCE CIVILE »

Par ailleurs, rien de ce que la loi actuelle contient d'injustices n'est supprimé par le texte. Les *« conditions normales »* de logement permettant d'accueillir un invité resteront floues. Une simple *« note interne »* de l'OMI, qualifiée d'*« insatisfaisante »* par ses propres responsables, fixe le régime en vigueur, à savoir un barème (*taille*/nombre d'habitants) aligné sur les conditions de regroupement familial. Autre injustice : la discrimination par l'argent. Déjà, les pays riches voient leurs ressortissants dispensés de visa. Mais parmi les pays pauvres, les personnes les plus aisées n'ont pas non plus besoin de certificat d'hébergement. Pour peu qu'ils disposent d'une certaine somme d'argent, une simple réservation d'hôtel suffira à obtenir le précieux visa.

En offrant au maire un nouveau pouvoir de contrôle, le gouvernement donne raison, *a posteriori*, à tout ceux qui violaient allègrement la loi. L'*« atteinte à la liberté individuelle et à la vie privée »*, c'est au présent que Jean-Paul Nunez, un des responsables de la Cimade, la décline. Au terme d'un an d'enquête, l'association dispose d'un tableau édifiant des pratiques municipales en matière de certificats d'hébergement. Avec les boutefeu, comme les RPR Jean Marsaudon à Savigny-sur-Orge (Essonne) ou Serge Lepeltier à Bourges (Cher), qui ne signent plus aucun certificat d'hébergement aux étrangers afin de *« ne pas être complice de l'immigration clandestine »*. Mais aussi tous les autres.

Sur les 900 communes étudiées, plus de 50 % seraient, selon la Cimade, hors-la-loi. Fiches de paie, carte de Sécurité sociale, relevés bancaires ou certificat d'imposition... On ne compte plus les pièces illégalement réclamées par les mairies. D'autres communes – comme Berre (Bouches-du-Rhône) ou Marmande (Lot-et-Garonne) – envoient leur police municipale effectuer des enquêtes. Sans compter celles qui, à l'image de Colmar (Haut-Rhin), indiquent délivrer des certificats *« pour les parents mais pas pour les amis »*. Ces infractions sont le fait de maires de toutes les sensibilités politiques. A Décines (Rhône), le maire PS réclame ainsi *depuis deux ans à l'hébergeant* une déclaration du départ de son visiteur. *« A défaut, je serai conduit à prendre les mesures qui s'imposent »*, précise-t-il.

Face à ces pratiques, la Cimade entend mener *« une guérilla juridique »*, en poursuivant les maires mais aussi les préfets qui auront *« laissé faire »*. Dans un communiqué, cinq organisations – parmi lesquelles le Gisti et le MRAP – ont appelé, mardi 17 décembre, à *« une campagne de désobéissance civile »*.

Nathaniel Herzberg

Pierre Mazeaud, garde-fou d'un débat à hauts risques

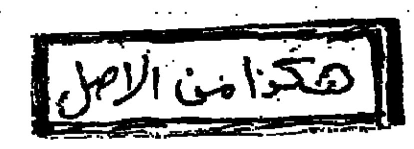
ÊTRE le rapporteur d'un projet de loi sur l'immigration à l'Assemblée nationale n'est pas une mince *affaire. Lors de l'examen des lois* Pasqua, en 1993, Jean-Pierre Philibert (UDF-PR, Loire) était parvenu tant bien que mal à tempérer les ardeurs d'une partie de ses collègues. Cette fois, M. Philibert a cédé sa place à Pierre Mazeaud. Soumis à de fortes pressions de ses amis du Parti républicain, M. Philibert se contente aujourd'hui de jouer le rôle de « modérateur » au sein de ses propres troupes. Ce qui, au vu de certains amendements que le député de la Loire a accepté de parapher, n'est pas gagné d'avance.

A quinze mois des législatives, le gouvernement avait besoin de s'appuyer sur un homme à l'autorité incontestée pour tenter, une nouvelle fois, d'éviter toute dérive autre que verbale sur le terrain de l'immigration. Très proche, jusqu'à sa mort, de Michel Debré, père de l'actuel ministre de l'intérieur, M. Mazeaud a accepté de relever ce défi, en dépit des réserves qu'il avait exprimées, lors de la publication des conclusions du rapport Philibert-Sauvaigo sur l'immigration clandestine, sur l'opportunité de réformer les lois Pasqua. Une fois n'est pas coutume : ce n'est pas le gouvernement, mais une partie de la majorité, qui devrait faire les frais des fameux « coups de gueule » de cette figure emblématique du Palais-Bourbon.

Dans cette affaire pour le moins délicate, le juriste Mazeaud a fixé une ligne à ne pas franchir : la jurisprudence du Conseil constitutionnel, malmenée par les propositions de certains de ses collègues. Législateur dans l'âme, le président de la commission des lois semble parfois défendre cet argument à son corps défendant. *« L'autorité qui s'attache aux décisions du Conseil constitutionnel n'a jamais interdit de les commenter*, note-t-il dans son rapport. *Or, c'est bien un corset, pour ne pas dire un carcan, que le juge constitutionnel impose au législateur en matière de rétention administrative. »*

L'examen du texte en commission des lois, le 5 décembre, a donné l'occasion à M. Mazeaud d'affûter ses armes contre les plus radicaux de la majorité. Sous l'œil quelque peu admiratif de Julien Dray (PS, Essonne), il est notamment parvenu à faire tomber une batterie d'amendements répressifs. Face à d'autres propositions radicales, il n'est toutefois pas parvenu à obtenir gain de cause. Ainsi, a-t-il plaidé en vain contre un amendement *excluant du bénéfice* de la régularisation les étrangers présents en France depuis plus de quinze ans. Quelques heures avant le début de l'examen du texte en séance publique, mardi, la commission des lois devait examiner les amendements déposés en dernière minute. Ultime répétition avant un débat à hauts risques.

J.-B. de M.



هكذا من الأصل



Le rectorat se réserve le droit de sanctionner trois enseignantes du lycée Racine

Ces professeurs refusent de faire cours à une élève de terminale portant le foulard islamique

Le directeur de l'académie de Paris, Jacques Crémadeils, a mis en garde les trois professeurs du lycée Racine qui refusent de faire cours devant Loubna Boutekouk, leur rappelant leur obligation de service. Cette dernière suit désormais ces enseignements à distance avec le CNED. En cas de nouveau manquement, le rectorat n'a pas écarté l'hypothèse de sanctions à la fin du deuxième trimestre.

A LA SUITE du modus vivendi trouvé au lycée Racine (Paris, 8e) pour régler la situation des trois enseignantes qui refusent de faire cours devant une élève portant le *foulard islamique* (*Le Monde* du 3 décembre), le rectorat de Paris souhaite attendre la fin du deuxième trimestre pour décider d'éventuelles sanctions à l'encontre des professeurs.

Depuis quinze jours, Loubna Boutekouk, élève en terminale L, suit à présent avec le Centre national d'enseignement à distance (CNED) les cours de mathématiques, de français et de philosophie, que ses professeurs refusent de lui dispenser. Elle continue néanmoins d'être scolarisée au lycée Racine, où elle assiste aux autres enseignements.

Lors d'une entrevue au rectorat, Jacques Crémadeils, le directeur de l'académie de Paris, *« constatant les manquements »* des professeurs à leur obligation de service, leur a *« officiellement et fermement rappelé leurs devoirs »*. Durant deux semaines, contrairement à ce qu'impose la loi, ces trois enseignantes ont en effet refusé de faire cours devant Loubna Boutekouk. Pourtant, de l'aveu même des trois enseignantes, la jeune fille ne faisait preuve d'aucun prosélytisme, avait une attitude parfaitement correcte en classe et faisait preuve d'une assiduité sans reproches à leurs cours. Jugeant *« à peu près satisfaisante »* la solution adoptée avec le CNED, M. Crémadeils nous a indiqué qu'il veillera à ce que cette « scolarité à distance » soit bien intégrée dans les délibérations des conseils de classe du deuxième trimestre, dans les appréciations prises en compte pour le baccalauréat et dans les bulletins scolaires de la jeune fille. Dans le cas contraire, il se réserve le droit de prendre des sanctions à l'encontre des enseignantes.

SOLUTION DE COMPROMIS

Pour l'heure, selon l'académie de Paris, seuls les professeurs de français et de philosophie du lycée Racine ont accepté de suivre la scolarité de Loubna en se faisant communiquer ses devoirs écrits. Pour sa part, le professeur de mathématiques, Marie-Pierre Lombardo, refuse d'en tenir compte. Cette enseignante avait déclenché l'affaire en déclarant : *« Je ne peux pas faire cours en présence d'une jeune fille portant un emblème religieux. C'est une atteinte à ma dignité de professeur laïque. »*

Le CNED ne peut être qu'une solution de compromis, librement consentie par la jeune fille : tous les élèves régulièrement inscrits dans un établissement, s'ils ne commettent pas de manquements à leurs obligations, ont en effet droit à tous les enseignements qui y sont dispensés. Pour exclure définitivement un élève d'un cours, il faut qu'il y ait eu au préalable une décision du conseil de discipline de l'établissement. Ce refus d'enseigner à une élève qui n'a commis aucune faute au regard de l'Etat de droit, clairement signifié aux professeurs par le rectorat, avait déjà fait l'objet d'une discussion au lycée Racine, lors d'une mission de médiation effectuée à la demande du proviseur, avec l'accord de l'académie de Paris. Le 20 novembre, un « M. Bons Offices », l'inspecteur général Bernard Toulemonde, s'était rendu au lycée pour essayer de persuader les professeurs de renoncer à leur action et leur faire valoir qu'ils contrevenaient au droit.

Un secrétaire académique et un secrétaire national du syndicat Force ouvrière (FO) avaient exigé d'assister à l'entretien avec le professeur de mathématiques, elle-même déléguée nationale de FO, et les professeurs de philosophie et de lettres. *« Notre objectif majeur est de préserver la paix scolaire et de s'assurer que Loubna puisse réussir sa scolarité, son bac et accéder à l'université »*, assure-t-on au rectorat, où l'on ne cache toutefois pas l'embarras créé par cette situation inédite.

Béatrice Gurrey

Le lycée d'Albertville choisit la fermeté

CHAMBÉRY
de notre correspondant

Il n'y a plus d'élèves voilées au lycée Jean-Moulin d'Albertville (Savoie). Vendredi 13 décembre, le conseil de discipline de cet établissement de mille deux cents élèves, qui compte une centaine d'enseignants, a en effet décidé l'exclusion d'Hind Kourrad, dix-neuf ans, la dernière des quatre jeunes filles réintégrées après un jugement du tribunal administratif de Grenoble, le 3 octobre dernier (Le Monde des 8 et 30 novembre). Deux autres élèves avaient déjà été exclues, le 28 novembre. S'étant engagée à retirer son foulard dans l'enceinte du lycée, la soeur de Hind, Nabila Kourrad, dix-huit ans, avait alors échappé à la sanction. Mais la jeune fille, inscrite en terminale et plutôt bonne élève, n'est pas revenue au lycée depuis. Mercredi 4 décembre, les délégués des élèves ont lu devant leurs camarades une lettre qu'elle avait transmise. Nabila reconnaissait avoir pris l'engagement d'enlever le voile qu'elle portait depuis sept ans, mais avouait qu'elle ne parvenait pas à passer à l'acte. Elle laissait entendre qu'elle ne reviendrait pas dans l'établissement et remerciait les élèves de l'avoir acceptée comme elle était. *« Cette lecture s'est déroulée dans un très grand silence. J'ai eu du mal à reprendre mon cours après »*, témoigne Chantal Mazens, l'enseignante de mathématiques qui l'avait autorisée.

Dispensée de gymnastique pour raison médicale, sa soeur Hind a été exclue au seul motif qu'elle aurait perturbé le fonctionnement de l'établissement à cause d'une médiatisation excessive. *« Ce sont des enseignants qui ont médiatisé cette affaire du foulard, pas les élèves. C'est un peu gros de reprocher cela »*, commente Lucien Carrel, responsable du SNES. Hostiles au port du voile mais militant en faveur d'*« une laïcité ouverte »*, la plupart des adhérents du SNES, comme ceux du SGEN-CFDT, étaient en effet favorables à un compromis, considérant que *« la vocation de l'école n'est pas d'exclure a priori mais de former et d'éduquer »*. Depuis deux mois, ils se heurtaient à la majorité de leurs collègues, partisans de sanctions exemplaires pour des raisons de principe, mais également à l'administration du lycée, encouragée par le ministère de l'éducation nationale à faire preuve de fermeté.

REFUS D'UNE « LAÏCITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE »

« Nous ne voulons pas d'une laïcité à géométrie variable, plurielle, tolérante à toutes les agressions contre les valeurs fondatrices de la République, notamment celles du refus affiché de l'égalité des sexes et de la promotion des communautarismes », proclament ainsi Gilbert Maistre et Pascal Bouvier, agrégés respectivement d'histoire et de philosophie, dans un texte largement distribué. Membres de FO, mais surtout animateurs d'une liste autonome qui obtient depuis trois ans entre 40 % et 50 % des sièges au conseil d'administration du lycée, les deux enseignants étaient à l'origine de la manifestation silencieuse organisée, le 6 novembre, devant la sous-préfecture d'Albertville pour revendiquer un référendum sur la laïcité.

Philippe Révil

Selon l'Insee, 5 % des Français disent avoir été victimes de violences

CONTRAIREMENT aux statistiques officielles, qui comptabilisent les crimes et délits au sens strict, l'Insee s'est attaché à recenser tous les actes *« vécus comme des agressions »*, y compris les cas de violences verbales. Dans une étude menée en 1994 et 1995 auprès d'un échantillon de ménages habitant en France métropolitaine et rendue publique mardi 17 décembre, 5 % des Français de 25 ans et plus affirment avoir été victimes d'une agression ou de violences. Les actes de violence ordinaire, y compris entre membres d'une même famille ou d'un même ménage, ont été comptabilisés et étudiés. *« La violence est davantage présente là où on l'attend peut-être moins, dans des endroits a priori plus familiers et protégés »*, indique Emmanuelle Crenner, auteur de l'étude.

Contre toute attente, 13 % des personnes agressées l'ont été sur leur lieu de travail – l'auteur est connu dans 57 % des cas – et 10 % dans leur logement – l'agresseur est alors identifié près de 9 fois sur 10. Un tiers seulement des personnes atteintes dans leur intégrité physique ont le réflexe de porter plainte. Cette proportion décroît encore lorsque l'agresseur est connu. La plupart des victimes *« n'en voient pas l'utilité »*, bien qu'elles jugent ces actes plutôt graves. L'Insee précise que les personnes aux revenus les plus modestes sont les plus exposées aux violences entre familiers : elles connaissent donc plus souvent leur agresseur. A l'opposé, les agressions dont sont victimes les plus favorisés ne sont pas physiques, mais dirigées vers leurs biens (vols de voiture, vols à la roulotte, cambriolages).

Ce travail fait tomber, au passage, quelques idées reçues. Celle de l'agression dans un lieu sinistre, par exemple : seules 4 % des attaques physiques ont lieu dans des parkings. Par ailleurs, les victimes ne sont pas principalement des femmes ou des personnes âgées, mais plutôt des hommes jeunes. L'Insee estime que la fréquence des sorties chez les jeunes gens n'est pas forcément en cause, mais peut-être, et ceci reste une hypothèse, *« le type des sorties et la nature des endroits fréquentés »*.

LE « SOUVENIR » DE L'AGRESSION

Les cités, les grands ensembles, sont plus sévèrement touchés que les zones d'habitat individuel. *« Les habitats collectifs étant concentrés dans les grandes villes*, poursuit Mme Crenner, *c'est là que les agressions sont les plus fréquentes : 3 % des personnes habitant dans les zones rurales ont déclaré avoir été agressées, contre 5 % de celles habitant en agglomération, et 12 % des Parisiens. »*

Enfin, 13 % des personnes interrogées assurent avoir peur de sortir seules le soir, surtout lorsqu'elles habitent dans des agglomérations importantes et dans des ensembles d'immeubles. Mais la peur s'éprouve aussi à domicile : en ville comme à la campagne et *« plus faiblement dans Paris intra-muros »*, sans doute parce que la concentration de témoins potentiels constitue un facteur de dissuasion dont sont conscients les habitants (*Le Monde* du 31 janvier). Logiquement, le sentiment d'insécurité croît avec *« l'exposition objective à la violence »*. La peur augmente avec l'expérience de l'agression, chez la victime comme chez le simple témoin. Elle semble en outre davantage toucher les plus démunis et les moins diplômés, alors que rien ne les désigne plus que les autres à subir la violence.

Aude Dassonville

Les contre-indications au vaccin contre l'hépatite B ne seront pas élargies

LA DIRECTION GÉNÉRALE de la santé et l'Agence du médicament viennent, pour la première fois, de prendre clairement position dans la polémique sur l'innocuité de la vaccination contre l'hépatite virale de type B. Depuis plusieurs mois, cette vaccination, qui connaît un très large engouement dans la population française, était tenue pour responsable de quelques rares incidents ou accidents de nature neurologique. On suspectait notamment ce vaccin de pouvoir provoquer des poussées de sclérose en plaques chez des personnes atteintes de cette maladie neurologique (*Le Monde* du 5 décembre).

Au terme d'une analyse effectuée par les meilleurs experts français, il apparaît que l'examen des effets neurologiques n'a pas permis d'apporter d'éléments scientifiques nouveaux quant à un lien de causalité entre la vaccination contre l'hépatite B et la sclérose en plaques. *« 106 atteintes démyélinisantes centrales (dont 69 poussées de scléroses en plaques, 27 manifestations ophtalmologiques et 10 myélites) ont été notifiées pour environ 17,5 millions de patients vaccinés contre l'hépatite B entre janvier 1989 et décembre 1996. Les fréquences observées de scléroses en plaques chez les vaccinés, compte tenu du sexe et de l'âge, ne sont pas supérieures à celles attendues dans la population générale »*, font valoir les autorités sanitaires françaises.

L'Agence du médicament a donc pris la décision, conformément à l'avis de la commission nationale de pharmaco-vigilance, de maintenir le texte actuellement en vigueur d'autorisation de mise sur le marché des vaccins contre l'hépatite B. Ce texte précise, depuis 1995, au chapitre des précautions d'emploi, que *« toute stimulation immunitaire comporte le risque d'induire une poussée chez les patients atteints d'une sclérose en plaques. En conséquence, chez les malades atteints de sclérose en plaques et dont les examens sérologiques spécifiques montrent une absence d'immunisation contre le virus de l'hépatite B, le bénéfice de la vaccination doit être évalué en fonction des risques d'exposition au virus et du risque couru »*.

« INTÉRÊT MAJEUR »

En d'autres termes, les contre-indications de cette vaccination ne seront pas élargies. Réuni le 13 décembre, le comité technique des vaccinations a rappelé que le vaccin contre l'hépatite B concerne avant tout les nourrissons et les adolescents ainsi que les professionnels de santé et les personnes appartenant à des groupes à risques (nouveau-nés de mère porteuse d'un stigmate de cette infection, insuffisants rénaux, hémophiles, polytransfusés, membres de l'entourage familial ou partenaires sexuels de personnes infectées, voyageurs en zone d'endémie).

« Dans l'état actuel des connaissances, la vaccination contre l'hépatite B garde un intérêt majeur et justifie le maintien des programmes actuels de vaccination », fait valoir le ministère des affaires sociales, qui n'exclut toutefois pas, à l'avenir, d'agir contre certains excès dans les incitations publicitaires à la vaccination contre cette maladie virale.

Jean-Yves Nau

Extension de la prise en charge du dépistage de la trisomie 21

DÈS JANVIER 1997, le dépistage de la trisomie 21 sera remboursé à toutes les femmes présentant un risque, sans limite d'âge, a indiqué, lundi 16 décembre, le secrétaire d'Etat à la santé, Hervé Gaymard. Actuellement, le dépistage de cette malformation chromosomique est uniquement pris en charge chez les femmes âgées de plus de trente-huit ans (*Le Monde* du 13 décembre 1996). M. Gaymard s'est en outre engagé à offrir *« un cadre d'insertion aux enfants trisomiques et, plus généralement, à tous les enfants et adultes porteurs de handicaps »*.

Les responsables de la santé ont retenu les recommandations formulées dans le rapport du professeur Jean-François Mattei, qui avait été rendu public le 11 décembre. L'amniocentèse, ce prélèvement destiné à déterminer le caryotype foetal (la carte génétique du foetus), coûte de 2 500 à 3 000 francs. La prise en charge de cet examen sans limite d'âge, qui sera expérimentée pour une durée probatoire de deux ans, devrait entraîner un surcoût de 50 millions de francs par an. Selon les experts, il naît environ mille enfants trisomiques par an en France, dont les trois quarts chez des femmes de moins de trente-huit ans.

Nouvelle mise en examen pour Michel Mouillot

LE MAIRE (UDF-PR) de Cannes, Michel Mouillot, a été mis en examen, lundi 16 décembre, pour *« corruption passive »* dans l'affaire du Casino Riviera, situé dans les sous-sol de l'hôtel Noga Hilton de Cannes (*Le Monde* du 4 décembre). Le juge d'instruction Jean-Pierre Murciano, chargé de l'enquête sur les faits de corruption mis au jour dans le monde des casinos cannois, a interrogé M. Mouillot pendant deux heures au palais de justice de Grasse.

Il s'agit de la seconde mise en examen pour corruption passive du maire de Cannes, détenu à Draguignan (Var) depuis le 19 juillet. La première concernait un autre établissement de jeux, le Carlton Casino Club. Dans les deux cas, l'enquête porte sur des versements de pots-de-vin en échange d'une autorisation municipale d'exploitation de machines à sous. Le juge Murciano devrait convoquer aux fins de mise en examen l'homme d'affaires suisse Nessim Gaon, président du groupe qui contrôle la chaîne d'hôtels Noga Hilton.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le promoteur Dominique Bouillon et Sophie Deniau,** ancien PDG de la société d'aménagement de la station de sports d'hiver Isola 2000 et belle-fille du garde des sceaux, Jacques Toubon, se sont présentés, mardi matin 17 décembre, dans les locaux de la brigade financière de Paris. Ils ont été placés en garde à vue à la demande du juge Eva Joly, qui enquête sur la déconfiture de la station, entre 1991 et 1995, qui a creusé un passif de 545 millions de francs (*Le Monde* du 13 décembre).

■ **INCENDIE : une personne âgée est décédée et quatre autres ont été grièvement blessées** dans l'incendie qui s'est déclaré dans une maison de retraite, à Nice, dans la nuit du 17 au 18 décembre. Le sinistre, dont les causes sont encore indéterminées, s'est déclaré peu après minuit dans l'une des chambres de l'établissement, qui abrite environ soixante-dix personnes sur les hauteurs de Nice.

■ **CHERCHEURS : la séance publique hebdomadaire de l'Académie des sciences a été interrompue**, lundi 16 décembre, par la Confédération des étudiants-chercheurs, qui souhaitait dénoncer le manque de débouchés des thésards. La Confédération réclame notamment l'instauration d'un statut d'étudiant-chercheur ainsi qu'un taux de renouvellement des emplois de chercheurs tenant compte des nombreux départs à la retraite attendus dans les prochaines années.

■ **ÉDUCATION : le collectif des non-titulaires de l'éducation nationale sans emploi sera reçu au ministère**, rue de Grenelle, a affirmé, lundi 16 décembre, François Bayrou. Cette déclaration est intervenue le jour où Annick Vesperini, maître-auxiliaire de quarante-cinq ans, a été hospitalisée à Toulouse après quatorze jours de grève de la faim.

■ **VILLE : Joël Thoraval, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, et Michel Giraud, président du conseil régional, ont signé**, lundi 16 décembre, le protocole d'accord Etat-région sur la mise en oeuvre du pacte de relance pour la Ville. En Ile-de-France, 160 zones urbaines sensibles, 60 zones de redynamisation urbaine et 9 zones franches sont concernées.

Contre le projet de loi Debré

La lettre suivante, adressée au Président de la République, a été rédigée après l'annonce de ce qui était à l'époque le projet de loi Toubon et l'avant-projet Debré. Elle a recueilli plus de 700 signatures émanant à quelques exceptions près d'universitaires et de chercheurs. Parmi elles, celles d'environ 200 professeurs des universités et directeurs de recherche, cinq membres de l'Institut, deux professeurs au Collège de France, de nombreux directeurs de laboratoires.

Après les événements de cet été, elle est plus que jamais d'actualité.

Inquiet et indigné devant l'annonce de mesures aggravant la répression contre les étrangers et ceux qui les aident, je déclare avoir hébergé des étrangers sans leur demander s'ils étaient en situation régulière ou non et affirme mon intention de continuer à le faire. Ce sont nos propres libertés de citoyens français que je défends ainsi.

Contact: M. Zerner, Association Droit d'Asile Urgence Absolue, 78 rue du Faubourg Saint Denis, 75010 Paris.

DISPARITIONS

Jacques Decornoy

Du « Monde » au « Monde diplomatique », un journaliste exigeant et passionné

NOTRE CONFRÈRE Jacques Decornoy est décédé, lundi 16 décembre, à l'âge de cinquante-neuf ans. Jacques Decornoy était un homme singulier, à nul autre pareil. Un *« sacré caractère »* selon les uns, un *« écorché vif »* selon les autres ; un être entier, en tout cas, qui ne transigeait pas avec ses convictions et les valeurs auxquelles il était profondément attaché. Parmi celles-ci, le refus quasi janséniste de l'ostentation, le goût de la réserve, de la discrétion. Jusque dans la mort, sereine, entouré des siens. Depuis six mois, il affrontait ce qu'on appelle *« une longue et douloureuse maladie »* avec un courage qui a impressionné son entourage, à commencer par ses médecins. Méprisant sa propre souffrance, Jacques a poursuivi, malgré la violence des traitements et des soins, ses projets de travail et ses échanges intellectuels, en particulier avec ses amis de la rédaction du *Monde diplomatique*. Refusant d'accepter que les contingences du corps dictent leur loi à sa souveraine liberté de l'esprit. Il débordait d'affection et de tendresse pour les siens. Doté d'un sens de l'humour vitriolesque, immensément cultivé, il s'intéressait à tout, collectionnait les livres, affectionnait les voyages, aimait passionnément la peinture, adorait la musique.

N'était-ce l'exemple de Georges Bernanos, un de ses auteurs de référence, rien ne destinait au départ Jacques Decornoy, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole normale d'administration, au journalisme. Il entre au *Monde*, pourtant, dès sa sortie de l'ENA, en 1964, à l'âge de vingt-sept ans, fasciné par le modèle d'information qu'y défend cet autre catholique intransigeant, Hubert Beuve-Méry. Sa courte expérience de vie, ses études à Pittsburg (Etats-Unis) et, surtout, son séjour en Algérie pendant l'atroce guerre d'indépendance lui font mesurer l'importance d'une information libre de toute dépendance à l'égard des pouvoirs politiques et des puissances de l'argent.

MODÈLE DE PROFESSIONNALISME

Rédacteur au service étranger, il sera chargé de l'Asie du Sud-Est, région alors la plus agitée de la planète, qu'il parcourt en tous sens et dont il devient vite l'un des meilleurs connaisseurs mondiaux. Toute la région est alors pleine de soulèvements, de coups d'Etat, de massacres, et, depuis vingt-sept ans, la guerre fait rage au Vietnam. Un conflit à la fois anticolonialiste et anti-impérialiste, un affrontement non seulement militaire, mais aussi une dialectique polémique, où se joue intellectuellement le destin d'une génération. Jacques Decornoy, envoyé spécial du *Monde*, sera l'un des rares journalistes à enquêter aussi bien au Vietnam du Nord qu'au Vietnam du Sud. Ses reportages, écrits avec passion et vivacité, mêlent avec intelligence la vision du terrain à la vision d'état-major ; ils apparaissent comme des modèles de professionnalisme, et imposent leur auteur comme l'un des meilleurs journalistes de son temps.

Aussi, c'est naturellement que, en 1972, Jacques devient chef de la rubrique Asie, avant d'être nommé, en janvier 1977, chef du service étranger du *Monde*, fonction prestigieuse. C'est d'ailleurs tout aussi naturellement que Jacques Decornoy se porte, fin 1979, candidat à la succession de Jacques Fauvet à la direction du *Monde*, lors d'une période (1980-1982) difficile du quotidien. Bien que nommé membre de l'équipe de direction de la rédaction, Jacques se sent mal dans la nouvelle atmosphère qui règne au journal. Il démissionne en 1983.

Commence alors une période qu'il va vivre, comme toujours, intensément. Dans la foulée de la réorganisation de TF 1, alors chaîne publique, Jacques Decornoy devient d'abord rédacteur en chef chargé du service monde. Puis, en 1984, il est nommé coordinateur des magazines d'information auprès de son grand ami, et comme lui ancien du Vietnam, Roger Pic. Jacques apporte à la télévision son exceptionnelle rigueur professionnelle, son exigence journalistique implacable, et redonne au reportage ses lettres de noblesse. En peu de temps, le magazine bimensuel « Infovision » devient une référence ; ses enquêtes, dossiers et reportages sont partout primés.

Toutefois, il sent à la télévision le poids des pressions, politiques et commerciales, que son caractère entier, son ascétique conception de l'information nationale ne supportent pas. Il choisit la liberté et rejoint, dès novembre 1987, la petite équipe du *Monde diplomatique*, mensuel qui connaît alors une forte expansion.

Jacques Decornoy y retrouve une atmosphère intellectuelle complice, un ton pugnace, une sensibilité sociale, bref, une famille d'esprit au sein de laquelle ses qualités professionnelles et humaines vont donner toute leur mesure. Son enthousiasme, son honnêteté, il les met au service de combats qu'il juge, en cette fin de siècle, prioritaires : une économie de la frugalité, les dangers de la technoscience, la défense de l'environnement, la protection des enfants et une inlassable dénonciation de toutes les intolérances.

Ignacio Ramonet

[La mort est toujours inacceptable. Celle d'un ami l'est plus encore. Jacques incarnait le journalisme de conviction. Que sa femme, Denise, qui partage cette exigence professionnelle, et qui est si précieuse au service du *Monde* et de ses personnels, et ses filles, Myriam et Noémie, reçoivent ici l'expression de notre plus grande tristesse. – J.-M. C.]

■ **JEAN-PAUL ELKANN**, ancien président du consistoire central israélite de France, est décédé, samedi 23 novembre, des suites d'une longue maladie, à l'âge de soixante-quatorze ans. Né à Paris le 28 décembre 1921, il avait fait l'essentiel de sa carrière professionnelle, en France et aux Etats-Unis, dans l'industrie et dans la banque, créant, en 1987, son propre établissement, la Compagnie financière Jean-Paul Elkann, rachetée depuis par la Société financière de participations. Président du consistoire israélite de Paris de 1967 à 1982, Jean-Paul Elkann avait été, de 1982 à 1992, un président, actif et discret, du consistoire central israélite de France. Il avait été très affecté par sa défaite aux élections consistoriales de 1992, où il avait été battu par Jean-Pierre Bansard. Il était également vice-président de la chambre de commerce France-Israël.

Giuseppe Dossetti

Symbole de la Démocratie chrétienne italienne

GIUSEPPE DOSSETTI, l'un des pères de la Constitution italienne et une des figures les plus marquantes du catholicisme engagé, est décédé, dimanche 15 décembre, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Tous les dirigeants politiques italiens ont salué celui qui fut vice-secrétaire général de la Démocratie chrétienne, mais, par-dessus tout, la conscience religieuse et morale de toute la classe politique de l'après-guerre avant d'entrer dans les ordres, en 1959, et de jouer un rôle actif lors du concile Vatican II.

L'« onorevole di Dio », c'est ainsi que l'on a appelé cet homme politique, ancien, député qui, toute sa vie, a associé son combat pour la démocratie à une lutte en faveur d'un catholicisme humaniste. Né à Gênes, en février 1913, ce disciple de Jacques Maritain joua un rôle important dans la commission des soixante-quinze qui mit sur pied la Constitution de 1947. Au moment de la guerre froide, il fut un opposant du pacte atlantique qui, à ses yeux, ne garantissait *« ni la jutisce ni la sécurité »*. Mais, très vite, Giuseppe Dossetti, souvent qualifié de « moine politicien », s'est réorienté vers ce qui était sa vocation profonde, celle d'un religieux.

Dès 1953, il fonde à Bologne, sa région d'origine, un centre de documentation pour les études religieuses. L'année suivante, il crée une communauté monastique, La Piccola Famiglia dell'Annunziata et, en janvier 1959, il prononce ses voeux. Ayant beaucoup voyagé, notamment au Moyen-Orient, où il implanta sa communauté, il rompit son long silence après les élections de mars 1994 pour mettre en garde la classe politique contre les déviations constitutionnelles et, un peu plus tard, pour accuser le catholicisme italien d'avoir *« gravement failli au cours des deux dernières décennies »*.

Sorte de sentinelle placée au carrefour de la politique et de la religion, il aurait, selon ses amis, fait un merveilleux pape. Un pape critique, mais relativement conformiste, qui *« cherchait Dieu au sein de l'Eglise »*. Avec cet ermite qui *« a su lire l'Histoire à partir de l'Evangile »*, selon les paroles du cardinal de Milan, Carlo Maria Martini, l'Italie perd un homme qui faisait non seulement une quasi-unanimité mais représentait le symbole de la Démocratie chrétienne aujourd'hui disparue. Giuseppe Dossetti restait un point de référence que l'actuel président du conseil, Romano Prodi, croyant et humaniste, a toujours considéré comme un exemple.

Michel Bôle-Richard

AU CARNET DU « MONDE »

Mariages

Camille de SINGLY
et
Adrian SCHUBERT
se marient le 28 décembre 1996.

Nous sommes heureux de vous en faire part.
Chantal et François de Singly,
42, rue de Sèvres,
75007 Paris.
Marina et Lenhart Schubert,
5 Boniface Drive,
Rochester, NY 14620 (USA).

Décès

– Au nom de sa famille et de ses amis en France et à l'étranger,
Mme Claire Schwartz,
Ses enfants et petits-enfants,
ont le grand chagrin de faire part de la mort de

Mme Michel ANSKY,
née Ilse-Hélène KRAUTER,

survenue le 14 décembre 1996, à Buenos-Aires.

44, avenue des Piliers,
94210 La Varenne-Saint-Hilaire.

– Mme Clara Balassiano,

Les familles Balassiano,
Chamla,
Soumenkoff,
Danon,
Cadre,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur époux, neveu, cousin et beau-frère,

Raphaël BALASSIANO,

survenu le samedi 14 décembre 1996.

On se réunira au cimetière parisien de *Bagneux, entrée principale*, mardi 17 décembre, à 15 h 15.

– Frédéric et Martine Gèze,
leurs enfants,
Isabelle Gèze, Nowzar Tayyeb
et leur fils,
Raymond et Najla Gèze,
leurs fils,

Les familles Gèze, Durand-Delga, Schaffner
et familles alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard GÈZE,
membre de l'Académie d'agriculture,
professeur honoraire de géologie
à l'Institut national agronomique,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 8 décembre 1996, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Terssac (Tarn), le 12 décembre.

11, rue Vauquelin,
75005 Paris.

– Mme Pierre-Nicolas Bertholle,
née Irène Tanti,
son épouse,

Michelle Remi-Bertholle,
Luc et Mireille Bertholle,
Bernadette Bertholle,
Nicolas et Annick Bertholle,
ses enfants,

Ses cinq petits-enfants,

Michel et Aimée Bertholle,
son frère et sa belle-sœur,

Mme Pierre-Charles Bertholle,

Les familles Bertholle, Chevillard, Falempin, Jorant, Marty, Novak et Tanti,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre-Nicolas BERTHOLLE,
officier de la Légion d'honneur,
sous-directeur honoraire
au ministère de l'intérieur,
membre des Vieilles Tiges,
président de l'Association
France-Tunisie,

survenu en son domicile parisien, le 13 décembre 1996, à l'âge de soixante-seize ans.

Un office religieux sera célébré le mercredi 18 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, 99, rue Saint-Antoine, Paris-4e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le conseil d'administration,
Et les membres de l'**Association France-Tunisie**,

ont la tristesse de faire part du décès subit de leur président,

M. Pierre BERTHOLLE,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre
de la République tunisienne,
sous-directeur honoraire
au ministère de l'intérieur,

survenu à son domicile, le 13 décembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 18 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Paul, 99, rue Saint-Antoine, Paris-4e.

– Mme Dardour,
son épouse,
Ses enfants et leurs conjoints,
Samuel, Léonor, Romain, Julien, Julie, Fanny, Sophie, Nadège, Stéphane,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Gilbert DARDOUR,

survenu le 15 décembre 1996, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Il a toujours su que nous l'aimions et le respections.

– Limoges. Nantiat.

M. Pierre Dumas
et les siens,
Marie-Thérèse et
Nicolas Rossi-Dumas,
Estelle, Maxime et Aurore,
Toute sa famille,
Ses amis,
Ses camarades anciens combattants,
Les fidèles de la Société Mycologique,
Mme Michèle Bureloux,
M. et Mme S. Gonsales,
font part du décès de

Alexandre DUMAS,
ancien combattant,
combattant volontaire
de la Résistance,
médaillé combattant volontaire
de la guerre 1939-1945.

« Ce sont amis que vent emporte,
Et il ventait devant ma porte :
sont emportés. »
Rutebeuf,
La Complainte Rutebeuf.

Selon sa volonté, que soit témoignée sa gratitude aux docteurs Fiere, Vienne, Magnin et Moreau pour l'efficacité de leurs soins et leur soutien moral

et que soient rappelés à votre souvenir son épouse,

Denise,

et son petit-fils,

Jean-Alexandre.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Nantiat, le lundi 16 décembre 1996.

71, rue Beaumarchais,
87000 Limoges.

– Eliane et René Wallstein,
Chantal et Gérard Dubosq
et leurs enfants,
Beryl et Jean Richebé
et leurs enfants,
Patrice et Monique Gondinet
et leur fils,
Marie-Sygne Gondinet,
ont *la tristesse de faire part du décès de*

Mme Louis GONDINET,
née Simone GAUCHER-PIOLA,

le 15 décembre 1996, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Libourne (Gironde).

– Son épouse,
Sa famille,
Ses amis,
ont la grande douleur de faire part du décès, le 15 décembre, de

M. Marcel GRESLE,
officier des Palmes académiques,
ancien résistant.

« Où sont des morts les âmes
[singulières,
L'art personnel, les phrases
[familières...
Valéry.

– Nous avons la tristesse de faire part du décès, le 25 novembre 1996, de

Mme Annick KRAEUTLER,
née HILLION,

et, le 9 décembre 1996, de son époux,

M. Guy KRAEUTLER.

Leurs familles et leurs amis.

– Pont-de-Saint-Uze (Drôme).

Ses enfants, petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-huitième année, de

Mme Elisabeth LECOMTE,
née SIRAND,

et rappellent à votre souvenir son époux,

Maurice LECOMTE,
ingénieur ECP,
ancien directeur
des Etablissements Camille-Dumont,
constructeurs
de turbines hydrauliques.

– Jeanne Moret-Bailly,
sa mère,
Laurent et Danièle Moret-Bailly,
Claire et Peter Knudson,
Isabelle Moret-Bailly,
ses frère, sœurs, beau-frère et belle-sœur,
Nils, Julie, Shane, Léa,
ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part de la mort *accidentelle de*

François MORET-BAILLY,
substitut général
près la cour d'appel de Lyon,

le 15 décembre 1996, à l'âge de *quarante-six ans*.

J. Moret-Bailly,
50, rue Descartes,
75005 Paris.

– Marie Toulouse-Coutrot,
son épouse,
Jean et Mary, Nicholas, Sonja, Alexis, Stefan Toulouse,
Marie-Anne et Nabil Noujaim,
Ivan, Constance Toulouse,
Jean-Baptiste et Cassie, Zoé, Ella Toulouse,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Toulouse et Coutrot,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques-Yves TOULOUSE,

survenu à Paris, dans sa soixante-dix-huitième année.

La messe sera dite autour de lui, le vendredi 20 décembre, à 17 h 30, à Paris, en l'église Notre-Dame-des-Champs, sa paroisse, 91, boulevard du Montparnasse.

La messe d'obsèques sera célébrée le *samedi 21 décembre*, à *14 heures*, en l'église Notre-Dame, à Sablé-sur-Sarthe, suivie de l'inhumation au cimetière de Juigné-sur-Sarthe.

Ni fleurs ni couronnes.

– **La Fondation pour la mémoire de la Déportation**
a la douleur de faire part du décès de

Marie-Claude
VAILLANT-COUTURIER,
sa présidente d'honneur,
résistante déportée
à Auschwitz et à Ravensbrück,
commandeur de la Légion d'honneur.

Elle s'est dévouée toute sa vie à pérenniser la mémoire de la Déportation.

La Fondation pour la mémoire de la Déportation contribuera à l'hommage qui lui sera rendu prochainement.

(*Le Monde* du 13 décembre.)

– Mme Paul Vasserot,
Mlle Marie-Antoinette Vasserot,
M. et Mme Olivier Vasserot,
Caroline et Anne,
Les familles Reorda et Paoli,
ont l'immense peine d'informer du décès, à quatre-vingt-quatre ans, de

M. Paul VASSEROT,
chevalier de l'ordre
national du Mérite,

survenu brutalement à Marseille, le 10 décembre 1996.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

27, avenue Cantini,
13006 Marseille.
14, rue Saint-Jacques,
13006 Marseille.
156, rue Nordmann,
75013 Paris.

Remerciements

– M. Franck Dondon
et sa famille,
très touchés par les nombreuses marques de soutien témoignées lors du décès de

Anaïs DONDON,

remercient tous ceux qui se sont manifestés en cette circonstance.

– Dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses marques de sympathie témoignées lors du décès de

Michel TOPIOL,

Mme Bronia Topiol,
sa sœur,
M. et Mme Jacques Topiol,
ses frère et belle-sœur,
prient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques ou qui, empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, de trouver ici, avec leurs remerciements émus, l'expression de leur vive gratitude.

Hommages

– Le 18 juin 1996, disparaissait

Guy, Clément, Jean LECERCLE,
artisan tôlier-carrossier.

Son fils, sa fille, son gendre, son petit-fils.

Conférences

– **Conférences au temple de l'Etoile. « Dieu et l'homme. »** Avec A. Houziaux, S. Oberkampf et L. Pernot, pasteurs. Six mercredis à 20 h 30 :
Le 8 janvier : **la création du monde.**
Le 15 janvier : **les miracles de Jésus.**
Le 22 janvier : **les paraboles de Jésus.**
Le 29 janvier : **la mort, la résurrection et la vie éternelle.**
Le 19 février : **la foi, l'espérance et l'amour.**
A l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.
Le 26 février : **qu'est-ce que le protestantisme ?**
A l'Oratoire, 145, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

Libre participation aux frais.

Communications diverses

– *Maisons de l'hébreu : XVe, XXe.* Pour lire en un cours, dialoguer et maîtriser le langage moderne/biblique en stages express individuels : **01-47-97-30-22/06-60-43-45-78.**

Soutenances de thèse

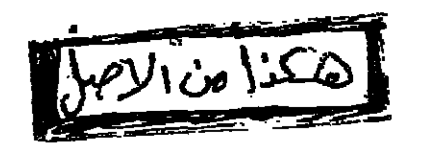
– **Amina Lafrance** soutiendra vendredi 20 décembre 1996, à 14 heures, au Cerege, Europôle méditerranéen de l'Arbois, Aix-Marseille-III, sa thèse de doctorat intitulée :

« La zone frontale des Mauritanides méridionales »,

– Lithostratigraphie, sédimentologie et volcanisme du bassin paléozoïque inférieur de Kiffa et sa structuration varisque (Mauritanie, Mali).

Spécialité : géosciences de l'environnement.

Sous la direction du professeur Pierre Choukroune.



POLYNÉSIE Le démantèlement du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), où la France a procédé à son dernier essai nucléaire le 27 janvier, a commencé. ● À PARTIR DE LA MI-1998, il ne restera qu'une trentaine de légionnaires pour contrôler le niveau de la radioactivité et les mouvements géologiques de l'atoll. ● CENT TRENTE-CINQ MILLIONS de francs vont, au total, être déboursés pour démonter les installations ; la surveillance du site coûtera, elle, 10 millions de francs par an. ● POUR COMPENSER le manque à gagner induit par la fermeture du CEP, l'Etat versera, chaque année pendant dix ans, 980 millions de francs à la Polynésie française. ● LA RECONVERSION, un temps envisagée, des îlots de Mururoa et de Fangataufa – en villages de vacances notamment – a été abandonnée en raison, officiellement, des investissements trop importants qu'il aurait fallu engager.

L'atoll de Mururoa retourne à l'état sauvage

Le Commissariat à l'énergie atomique et les armées auront démantelé leurs infrastructures avant la mi-juin 1998. Aucune autre activité – ni scientifique ni touristique – ne viendra remplacer le centre d'expérimentation nucléaire

MURUROA
(Polynésie française)
de notre envoyé spécial

« *Mururoa, atoll propre.* » Le slogan s'étale en lettres de couleur verte – celle des mouvements écologistes – sur les bâtiments et sur les véhicules de l'atoll de Mururoa où la France a achevé, le 27 janvier, ses expériences nucléaires. Aujourd'hui, on plie bagages. Les premiers à partir, dès la fin de cette année, sont les techniciens du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), qui laissent derrière eux, dans le basalte des deux atolls de Mururoa et de Fangataufa, distants d'une quarantaine de kilomètres, quelque cent quarante puits creusés dans la couronne de corail ou dans le lagon intérieur et renfermant des produits radioactifs.

Les militaires, en revanche, devront avoir quitté Mururoa – l'atoll de Fangataufa, déjà déserté, est de nouveau fréquenté par les seuls fous de Bassan et par les bernard-l'hermite – à la mi-1998. Dès lors, il n'y aura plus à Mururoa qu'une trentaine de légionnaires qui se relaieront tous les deux mois pour contrôler l'environnement radiologique et les évolutions géologiques de l'atoll grâce à une dizaine de stations automatiques d'enregistrement de mesures à distance. Dans un centre du CEA, à Bruyères-le-Châtel (Essonne), des spécialistes de la surveillance exploiteront ces données qui leur auront été transmises par satellite.

En attendant, à Mururoa, on casse, on concasse, on démonte, on démolit, on démantèle, on empile, puis on rembarque ce qui mérite de l'être ou ce qui n'est pas trop cher à ramener en France. Il y a ainsi pas moins de 20 000 tonnes de ferraille à renvoyer. Pour le reste, on promet de céder les matériels et les équipements au Territoire de la Polynésie, aux communes de Tahiti et des îles voisines ou à des associations déclarées d'utilité publique qui en exprimeraient le besoin. Déjà, les quatre barges, qui servaient à forer les puits de tir, ont été reprises par un prospecteur australien de diamants, lequel s'est empressé d'en revendre deux – en passant – à Singapour pour la recherche pétrolière.

DES LÉGIONNAIRES EN SOUTIEN

Dans la partie nord de Mururoa, le CEA et les armées ont pris soin de creuser deux nouveaux trous, à quelque 1 500 mètres de profondeur. On y a descendu les moyens de nettoyage des trains de tige qui avaient été en contact avec la cavité, où eurent lieu les expérimentations nucléaires, et qui auraient pu être contaminés par les émanations de l'explosion.

Ici ou là, on a replanté des cocotiers. Mais dans ce nouveau décor, il demeurera, probablement à vie, trois blockhaus sur Mururoa – les vestiges du poste de commande des tirs et des deux postes d'enregistrement avancé – et un quatrième sur Fangataufa : des casemates pharaoniennes de 60 000 tonnes chacune, aussi indestructibles que les abris de la ligne Maginot. Sur le toit de l'une d'elles ont été érigées les antennes satellitaires qui retransmettront les mesures sismiques, les éventuelles déformations du massif de l'atoll, les déplacements millimétriques du corail ou la hauteur des vagues nécessaires aux contrôleurs de Bruyères-le-Châtel.

Le général Michel Boileau, directeur des centres d'expérimentations nucléaires (Dircen), évalue à 130 millions de francs le démantèlement des installations qui le concerne. Jacques Bouchard, le directeur des applications militaires du CEA, estime le sien à 5 millions de francs. Quant à la surveillance, à partir de 1998, des sites de Mururoa et de Fangataufa, elle coûtera, chaque année, 10 millions.

Après quoi, l'essentiel du dispositif sera replié sur Hao, un atoll à 450 kilomètres au nord-ouest. Là, non loin d'un village polynésien d'un millier d'habitants, quelque 500 hommes du 5e régiment étranger constitueront la base-arrière à partir d'un port et d'une piste d'avion de 3 400 mètres de long, l'une des plus importantes du Pacifique. De ses amis politiques à Paris, Gaston Flosse, député (RPR) de Polynésie et président du gouvernement du Territoire, a obtenu ce que bien des élus locaux en métropole auraient apprécié de se voir accorder : un soutien logistique désintéressé d'une unité de la Légion pour divers travaux de génie sur des atolls avoisinants. Ces chantiers viendront en déduction du montant – 980 millions de francs par an – de l'aide financière sur dix ans que Jacques Chirac a promise à M. Flosse pour compenser le déclin de l'activité militaire en Polynésie. Depuis une trentaine d'années, en effet, les armées et leurs essais nucléaires représentaient le tiers de la part de l'Etat dans le produit intérieur brut, qui devrait se monter à 21 milliards de francs en 1996.

DÉCOLLAGE ÉCONOMIQUE À HAO

A Hao, les armées fournissent l'eau, l'électricité et les soins médicaux gratuits. L'adjoint au maire, Joseph Lau, qui a travaillé vingt-quatre années à la météorologie des essais nucléaires, reconnaît que « *les nouvelles générations devront se bouger et apprendre à se débrouiller sans l'armée* ». En revanche, comme l'admet Paul Roncière, le haut-commissaire en Polynésie française, « *on peut envisager le décollage économique* » de Hao, dont plus de la moitié de la population travaille pour la défense et le reste cultive la perle noire ou récolte le coprah.

Il n'en est pas de même à Mururoa, qui risque de retourner à son état sauvage antérieur – exceptée la radioactivité piégée dans le socle de l'atoll. En juillet 1995, à l'annonce que la France arrêterait ses tirs après une ultime salve, on s'était pris à rêver. Pourquoi pas un village de vacances, un site d'essais de fusées ou une université de la pêche ? Finalement, la réalité s'est imposée. A 18 000 kilomètres de la métropole et à 1 200 de Papeete, l'atoll est loin de tout. Mais, surtout, la seule nécessité d'y maintenir la vie, sous la forme de sa centrale électrique et de son usine à dessaler l'eau, revient à y investir 100 millions de francs par an. L'addition en a fait reculer plus d'un. Mururoa a des chances de demeurer « *l'atoll du grand secret* », selon la signification de son nom polynésien.

Jacques Isnard

Des élus socialistes réclament « justice » pour l'Ouest

À L'INITIATIVE de Louis Mexandeau, député du Calvados, des élus socialistes se sont retrouvés, lundi 16 décembre à Rennes, pour réclamer « *justice pour l'Ouest* » et dénoncer une « *panne généralisée de l'aménagement du territoire* ». Arsenaux, télécommunications, restructuration de Moulinex ou du Crédit lyonnais, crise de la « vache folle », réduction de la flotte de pêche, retard dans la modernisation des lignes SNCF et de la « route des estuaires » : les maires et premiers adjoints de Brest, Fougères, Lorient, Nantes, Rennes, Saint-Brieuc, Rezé et le président du conseil général des Côtes-d'Armor ont égrené les maux qui frappent « *le Grand Ouest à l'abandon* ».
M. Mexandeau s'est plaint des « *investissements massifs* » envisagés à l'est. Citant notamment le TGV Est, les autoroutes alpines Grenoble-Sisteron et Annemasse-Thonon, l'ancien ministre s'en est pris particulièrement au canal Rhin-Rhône comme symbole de ce déséquilibre « *inéquitable* ». – *(Corresp. rég.)*

La délocalisation du Cnasea à Limoges remise en cause

LE CENTRE POUR L'AMÉNAGEMENT des structures des exploitations agricoles (Cnasea) sera-t-il délocalisé d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) à Limoges (Haute-Vienne), comme l'avait promis, en 1992, Edith Cresson et confirmé, en 1994, le gouvernement d'Edouard Balladur ? Rien n'est moins sûr. Les craintes exprimées dans le Limousin viennent d'être ravivées par la réponse du ministre de l'agriculture, Philippe Vasseur, à une question du maire (PS) de Limoges, Alain Rodet. « *Le projet de transfert*, écrit Philippe Vasseur, *doit être examiné dans sa configuration comme dans ses modalités de mise en œuvre.* » La municipalité a offert et viabilisé un terrain du centre-ville. Le permis de construire a été délivré en 1994, et le Cnasea a embauché 80 salariés – résidant dans le Limousin – pour remplacer ceux des 350 employés parisiens qui refusent leur transfert. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **MIDI-PYRÉNÉES : la Société des autoroutes du sud de la France** (ASF) a fait savoir, lundi 16 décembre, qu'elle allait instaurer, au profit des chômeurs, un système d'abonnement gratuit au péage – très contesté – de Roques-sur-Garonne, à la sortie sud-ouest de l'agglomération toulousaine. L'expérience sera menée pendant un an avec le concours financier de la ville de Toulouse et du conseil régional de Midi-Pyrénées. – *(Corresp.)*

■ **LYON : la majorité de droite du conseil municipal** de Lyon a adopté, lundi 16 décembre, le budget de la ville pour 1997. D'un montant de 3,186 milliards de francs (dont 550 millions d'investissements), il ne progresse que de 1,4 % par rapport à 1996. Comme le maire, Raymond Barre, s'y était engagé, les impôts n'augmenteront que de 3 %. La gauche, qui détient trois des neuf arrondissements, a voté contre, car « *la rigueur présentée renforce les forts et affaiblit les faibles* ». – *(Corresp. rég.)*

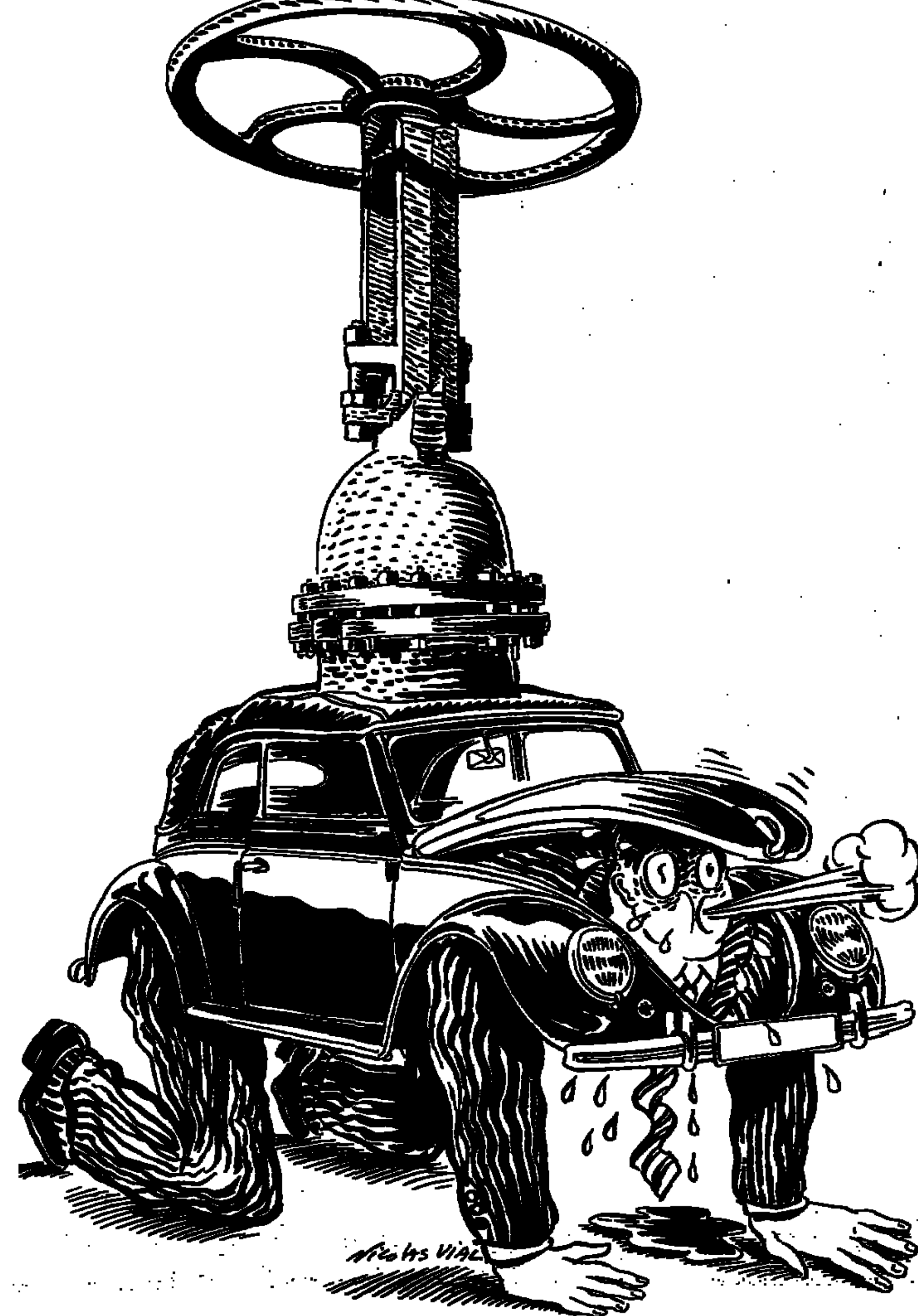
■ **PARIS : les défaillances d'entreprises** (au nombre de 4 211) ont progressé de 6 %, de janvier à août 1996, par rapport à la même période de 1995. L'Observatoire des entreprises en difficulté de la chambre de commerce et d'industrie de Paris estime « *à environ 15 000 le nombre des emplois qui ont disparu au cours du premier semestre du fait de ces défaillances, soit un peu plus de 1 % de l'effectif salarié parisien* ».

HORIZONS

ENQUÊTE

Les secrets d'Opel dans les tiroirs de Volkswagen

Après trois ans et demi d'enquête, la justice accuse José Ignacio Lopez d'être parti de chez General Motors pour VW avec des dizaines de disquettes confidentielles concernant Opel. Sous la pression des tribunaux, le constructeur allemand doit lâcher son directeur « coupeur de coûts »



DETROIT, le 16 mars 1993. La direction de General Motors (GM) est dans tous ses états. José Ignacio Lopez de Arriortua, le directeur des achats, a quitté le navire la veille, sans prévenir, pour rejoindre Wolfsburg, le siège de Volkswagen (VW) comme directeur des achats et de la production. Le bureau du traître est vide. Tout comme celui de son plus proche collaborateur, José Manuel Gutierrez, qui a disparu depuis quelques jours et qui réapparaîtra à Wolfsburg. Toutes les armoires sont vides.

Une semaine plus tard, six de ses collaborateurs donneront leur démission pour « raisons personnelles » et rejoindront à leur tour Volkswagen. M. Lopez a-t-il trahi ? Est-il coupable de la plus importante histoire d'espionnage industriel du XXe siècle ? Pendant trois ans et demi, la justice allemande, les juges de Detroit, le FBI américain, le cabinet d'audit KPMG et même les détectives privés peinent à élucider l'énigme. La justice allemande répond aujourd'hui : elle a mis M. Lopez en accusation pour avoir emporté avec lui une quantité considérable de documents confidentiels, sous forme écrite et informatique, sur les coûts et les modèles de GM.

Traître ? Le 10 mars 1993, M. Lopez donne sa démission, pour rejoindre Volkswagen. Le patron de GM, Jack Smith, va tout faire pour retenir son poulain : il lui offre sur un plateau le poste de numéro deux du groupe. Il cède même à ses caprices. *« L'inquisiteur »* aura son laboratoire, son *« usine de rêve »*, construite dans sa ville natale au Pays basque espagnol. M. Lopez pourra y expérimenter toutes ses idées en matière de réduction des coûts. Que demander de plus ? M. Lopez reprend sa démission le 13 mars.

Deux jours plus tard, Jack Smith convoque les journalistes pour leur annoncer que, contrairement aux rumeurs persistantes, le *« gourou »* de la productivité reste et monte en grade. Une demi-heure avant de prendre la parole devant la presse, il trouve sur son bureau une lettre manuscrite de M. Lopez. Stupéfaction, humiliation : l'Espagnol a finalement préféré partir à Wolfsburg. *« Lopez avait parlé à Ferdinand Piëch* [président du directoire de VW] *dans la matinée*, raconte un cadre de GM. *Il est parti comme un voleur, sans prévenir. Le lendemain, il assistait à un conseil de surveillance de Volkswagen. »* Jack Smith arrivera à la conférence de presse, le visage empourpré par la colère. Il n'oubliera jamais.

L'Espagnol, en allant chez VW, a renoncé au poste de numéro deux du premier groupe mondial. Qu'a bien pu lui proposer M. Piëch en contrepartie ? *« Il lui aurait offert un salaire quatre fois supérieur à celui qu'il aurait eu à Détroit »*, dit un cadre de GM. On parle de 9 à 10 millions de francs par an. Possible, mais GM lui offrait aussi beaucoup d'argent sous la forme des bonus et surtout des stock-options.

Y a-t-il eu un coup de foudre entre M. Piëch, petit-fils du fondateur de la dynastie Porsche, et le Basque espagnol ? Même gabarit, même maigreur : ils se ressemblent. Ingénieurs tous les deux, véritables « rouleaux compresseurs », ils sont réputés pour être semblablement rongés par l'ambition. Dès leur première rencontre, mi-novembre 1992, l'accord est profond sur la vision d'une industrie automobile européenne gravement menacée par les Japonais. Pour sauver l'industrie européenne, il faut faire vite.

Ferdinand Piëch est alors patron d'Audi, filiale de VW. Le 1er janvier 1993, il doit prendre les rênes du groupe VW, qui perd alors des milliards, avec pour mission de sabrer dans les dépenses. C'est justement la spécialité de M. Lopez, le *« grand inquisiteur »* des achats, la terreur des fournisseurs. Chez les équipementiers comme chez les constructeurs, on parle de la *« méthode Lopez »*. Avec *« Ignaki »*, fini les relations consensuelles de long terme. L'homme n'hésite pas à se débarrasser des fournisseurs qu'il trouve trop chers, au profit de concurrents, peut-être moins réputés mais plus agressifs. Au siège d'Opel, filiale européenne de GM, il gagne son surnom, *« l'étrangleur de Rüsselsheim »*.

ENTRE cette première rencontre et le départ de M. Lopez à Wolfsburg, s'écoulent quatre mois pendant lesquels l'Espagnol et son équipe vont collecter un nombre important de dossiers sur Opel. Les réunions entre M. Lopez et la direction de Volkswagen vont également se multiplier. Y a-t-il eu préméditation ? M. Lopez a-t-il agi seul ou en collaboration avec M. Piëch ? Qui a eu l'initiative, lui ou son nouvel employeur ?

Le parquet de Darmstadt vient d'apporter un début de réponse en mettant en accusation M. Lopez, le 6 décembre, pour *« recel et livraison de secrets industriels et commerciaux »*. La mise en accusation concerne également José Manuel Gutierrez, et deux autres collaborateurs de M. Lopez chez Seat. Selon le communiqué du parquet, ils se sont procuré, *« en vue de leur passage chez VW, des documents des divisions recherche, planification, production et achat qui pouvaient avoir un intérêt pour une utilisation ultérieure »*. Et cela dès novembre 1992. Ils ont gardé ces documents après leur changement d'employeur *« pour les utiliser dans leur travail chez VW »* et *« ensuite les détruire, du moins en partie »*. Le parquet a estimé, en revanche, qu'il n'y avait pas de *« preuves suffisantes que quelqu'un du côté de VW ait agi de concert »* avec M. Lopez et ses *« guerriers »*.

Le 2 décembre 1992, l'Espagnol demande à GM Europe de lui envoyer la liste EPOS, 90 000 pages sur disquette d'informations sur les sous-traitants et les prix facturés à Opel. Le 3 février, M. Lopez est à Rüsselsheim, à l'occasion d'une réunion qu'il a lui-même provoquée chez Opel. Cette fois encore, il demande des détails sur les achats de GM Europe et son plan produit. Ce même jour, il demande à Dino Martinez, l'un de ses collaborateurs d'Opel, de vider son ancien bureau de Rüsselsheim et d'envoyer les documents en Espagne, chez un ami. Le 5 février, il se rend, de manière impromptue, à la toute nouvelle usine d'Opel à Eisenach, en ex-RDA. Là encore, il ne repart pas les mains vides : il se fait remettre des dossiers sur la structure de coûts, particulièrement basse, et l'organisation de l'usine. Le 8 mars, il est de nouveau à Rüsselsheim, où il obtient une pile de dossiers sur la future stratégie internationale du groupe. De son côté, Jorgé Manuel Gutierrez, à Detroit, ramasse des informations stratégiques sur Opel.

Pendant ce temps, les contacts avec la direction de Volkswagen se multiplient. Le 9 mars, M. Lopez signe son contrat à Francfort. Le lendemain, après un détour à Rüsselsheim, où il demande que lui soient envoyés en Espagne d'ultimes renseignements, il embarque pour Detroit. Il quittera la ville cinq jours plus tard.

General Motors est en émoi. Une guerre juridique éclate immédiatement entre les deux groupes. Le 30 avril 1993, Opel porte plainte auprès du tribunal de Darmstadt pour espionnage industriel. Arno Bohn, l'ancien PDG de Porsche, évincé par M. Piëch, rappelle qu'il accuse ce dernier d'avoir pillé le bureau d'études du constructeur de luxe lorsqu'il est parti chez *Audi*. Le 22 juin, les enquêteurs trouvent aux domiciles de deux collaborateurs de M. Lopez quatre boîtes pleines de renseignements « top secret » sur la future petite voiture d'Opel. Ces documents ont été placés là par des manipulateurs, affirme VW.

A Wolfsburg, on commence à se demander si la publicité désastreuse ne nuit pas aux projets nord-américains de la firme

Le 14 juillet 1993, le département américain de la justice annonce l'ouverture d'une enquête sur sa propre initiative. En août 1993, le quotidien allemand *Der Spiegel* révèle que douze stagiaires de Volkswagen auraient entré des centaines de données confidentielles sur Opel dans les ordinateurs de Wolfsburg. Cette opération commando aurait eu lieu en mars, après la fermeture des bureaux, sous l'étroit contrôle des hommes de l'Espagnol. M. Lopez avait pourtant déclaré, dans une lettre au parquet de Darmstadt, avoir passé à la broyeuse tous les documents sur son ancien employeur.

En avril 1994, ce que l'on appelle désormais « l'affaire Lopez » connaît un nouvel épisode. Le parquet de Darmstadt indique que certains des documents saisis dans le bureau de M. Lopez à Wolfsburg présentent des *« éléments de correspondance »* avec certaines études confidentielles d'Opel. Depuis, l'enquête a montré que les plans d'usine pour le projet *« usine X »* sont largement inspirés de ceux d'Opel pour l'*« usine B »*. M. Lopez s'est-il contenté de faire travailler sa mémoire ? Pas si sûr : certains dossiers saisis par le parquet portent la mention *« GM : confidentiel »*. L'enquête démontrera que pendant plusieurs jours les *« Lopez boys »* se sont enfermés dans les bureaux de Volkswagen pour préparer des projets *« avec l'aide de documents emportés de chez GM »*, selon le parquet de Darmstadt.

Malgré tout, M. Piëch tout comme le conseil de surveillance de Volkswagen ne cessent de réexprimer leur soutien à M. Lopez, dont le recrutement était apparu comme un coup de maître. M. Piëch dénonce le mauvais procès intenté par GM. Le constructeur allemand évoque la *« guerre économique entre l'Allemagne et les Etats-Unis »*, pour expliquer les accusations. L'enquête allemande s'enlise. GM s'impatiente. Le 8 mars 1996, le constructeur de Detroit porte plainte devant le tribunal de Detroit contre VW, sa filiale transatlantique mais également M. Piëch, pour *« conspiration criminelle »*. La pression monte grandement. Le juge américain chargé du dossier, Nancy Edmunds, décide, fin novembre, que l'affaire relève de la loi antimafia (loi Rico, comme Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act). Les dirigeants de Volkswagen sont soudainement *susceptibles* d'être condamnés pour *« association de malfaiteurs »*.

A Wolfsburg, on commence à se demander si la publicité désastreuse de l'affaire Lopez ne nuit pas aux projets nord-américains de la firme. VW joue gros sur le premier marché du monde. Après s'être écroulées pendant les années 80, les ventes dans la région des Jetta, Golf et autres Audi restent anémiques malgré une embellie ces derniers mois (191 500 véhicules vendus en 1995). Une *« nouvelle Coccinelle »* bientôt produite au Mexique doit être commercialisée dès 1998 aux Etats-Unis, où son ancêtre se vendait, en pleine période, à près de 500 000 exemplaires chaque année.

EN outre, la loi Rico autorise la justice à multiplier par trois les dommages et intérêts réclamés par les plaignants. Même si GM ne donne encore aucune estimation du préjudice subi, les évaluations parues dans la presse américaine et agitées comme des épouvantails en Allemagne oscillent entre 400 millions et 4 milliards de dollars. Multipliez par trois et le constructeur allemand, avec 1,140 milliard de francs de bénéfices en 1995, se retrouve dans le rouge. Dans la pire des hypothèses, l'affaire pourrait anéantir les efforts de redressement entrepris par MM. Lopez et Piëch.

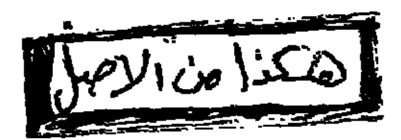
VW change de ton. *« Les dirigeants du groupe, notamment MM. Piëch et Lopez, ont sous-estimé l'importance de l'affaire et la détermination de leurs adversaires »*, dit Jürgen Pieper, analyste à la Deutsche Bank. Le constructeur allemand semble soudain avoir perdu de son intransigeance et il courbe l'échine. *« VW fait des concessions inimaginables voici quelques mois »*, juge un syndicaliste, membre du conseil de surveillance de l'entreprise. La direction du groupe cherche un accord à l'amiable avec GM même si, officiellement, les deux rivaux démentent tout effort de conciliation. Le président du conseil de surveillance de VW, Klaus Liesen, aurait rencontré en toute discrétion, à Detroit, John Smale, le chef du conseil d'administration de GM, pour l'inviter à négocier. Des hommes politiques essaient de jouer les intermédiaires, comme Gerhard Schröder, le ministre-président de Basse-Saxe : le Land détient 20 % du capital de VW. Certains réclament la médiation d'Helmut Kohl. Même le concurrent Mercedes-Benz et l'américain General Electric se seraient proposés pour jouer les bons offices.

La direction de Detroit pose ses conditions. La première d'entre elles, la démission de M. Lopez. Elle l'obtient le 29 novembre. *« J'en suis personnellement affecté »*, déclare M. Piëch à la remise des trophées de l'*Automobile magazine* à Paris, début décembre... Deuxième concession de VW : le 9 décembre, M. Piëch formule des regrets lors d'une intervention sur la télévision allemande publique ARD. Des regrets qui, s'ils ne sont pas les excuses demandées par GM, n'en marquent pas moins un complet revirement. M. Piëch propose, en guise de dommages et intérêts, d'acheter des pièces détachées à une centrale de GM et de laisser des marges de manœuvre au groupe américain sur certains marchés en développement.

GM refuse encore ces trop maigres compensations. Lopez parti, la guerre s'achève entre les deux géants. Dans l'industrie aussi, les espions sont sacrifiés à la paix.

Virginie Malingre et Philippe Ricard (à Cologne)

Dessin : Nicolas Vial



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Médiateur : Thomas Ferenczi
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Le grand zapping des marchés financiers

Suite de la première page

Parallèlement, les banques se sont adaptées à cette nouvelle donne, créant de nouveaux métiers et construisant des salles de marché aux dimensions de halls d'aéroport. Une nouvelle catégorie sociale, enfin, est née, avec l'émergence des golden boys, jeunes opérateurs de marché souvent issus des grandes écoles d'ingénieurs.

Les chercheurs, à l'aide de travaux économétriques complexes, ont tenté de mesurer l'impact réel de l'expansion des marchés financiers sur la croissance économique. Faute, en partie, d'un échantillon de pays et d'une période d'étude suffisants, leurs travaux n'ont abouti – jusqu'à présent – qu'à des résultats ambigus et souvent contradictoires. Les conséquences positives d'une meilleure allocation des ressources financières seraient compensées par une instabilité et une incertitude accrues. Encore celle-ci ne fait-elle pas l'objet d'un consensus. La volatilité des cours ne serait pas supérieure, selon certaines études, à celle qui pouvait être observée au siècle dernier.

Seule certitude : la déréglementation et l'internationalisation des marchés financiers ont eu pour conséquence de placer sous une étroite surveillance les politiques économiques des Etats.

FINANCIÈREMENT CORRECT

Qu'une orientation budgétaire les inquiète, qu'une hausse des salaires des fonctionnaires leur paraisse excessive, qu'une mesure d'aide à l'emploi ou à la consommation leur semble dispendieuse et inefficace, et la sanction tombe. En quelques instants les investisseurs de Tokyo, Singapour, New York, Londres, Francfort ou Paris, alertés en temps réel par leurs écrans Reuter, expriment leur méfiance et leur désapprobation en vendant les obligations, les actions ou la devise du pays concerné et transfèrent leurs fonds vers un autre pays jugé financièrement plus correct.

Ces retraits de capitaux présentent des effets économiques destructeurs, dont le principal est d'augmenter la prime de risque du pays délaissé : les taux d'intérêt remontent, ce qui alourdit la charge de la dette publique, augmente le coût de financement des entreprises et des ménages et, au bout du compte, freine la croissance économique et fait progresser le taux de chômage.

Impossible pour les Etats d'échapper à cette surveillance de tous les instants, surtout lorsque, comme en France, les gouvernements ont profité de l'internationalisation du marché de la dette publique pour laisser filer les budgets, assurés qu'ils étaient de pouvoir financer à bon compte, auprès des gérants américains ou japonais, les dépenses engagées.

Reste à savoir si les marchés sont de bons juges de la qualité des politiques économiques. L'histoire financière est certes riche en épisodes de bulles spéculatives, dans lesquels des phénomènes de myopie ou de mimétisme des opérateurs ont conduit à des situations de grave déséquilibre. Ainsi les actions américaines, en 1987, ignorèrent-elles la remontée des rendements obligataires, jusqu'à ce qu'un krach s'ensuive.

Pour autant, les grandes crises monétaires des dernières années semblent avoir eu leur origine dans la sphère économique réelle et non dans la sphère financière. La chute historique du dollar, au printemps de l'année 1995, avait pour cause principale le déséquilibre des échanges commerciaux entre le Japon et les Etats-Unis, en partie corrigé depuis. C'est l'important déficit de la balance courante mexicaine qui provoqua la chute du peso, en décembre 1994.

Les décrochages de la livre sterling, de la lire italienne ou de la peseta espagnole, à l'automne 1992, auraient été moins brutaux si leurs cours n'avaient pas été aussi longtemps maintenus, de façon artificielle, à des niveaux trop élevés à l'intérieur du système monétaire européen devenu trop rigide.

SURVEILLER LES SURVEILLANTS

De la même façon, l'idée selon laquelle les marchés financiers chercheraient à imposer, partout dans le monde, un modèle ultralibéral standard ne se vérifie ni dans les faits ni dans les cours. L'Allemagne et son modèle social ont longtemps profité d'une cote inégalée auprès des investisseurs. Le Royaume-Uni libéral de M. Major, si l'on en juge d'après le niveau de ses taux à long terme, bénéficie d'un traitement moins favorable que la Suède social-démocrate. La victoire du socialiste italien Romano Prodi a été accueillie avec enthousiasme par les gestionnaires internationaux alors que le capitaliste et homme d'affaires Silvio Berlusconi avait dû affronter les attaques incessantes des opérateurs.

Les gestionnaires des fonds de pension japonais ou américains, qui sont des intervenants bien plus puissants sur les marchés que les spéculateurs professionnels, ne sont pas plus de gauche que de droite. Leur seul souci est d'assurer aux souscripteurs qui leur confient des fonds le versement de leur retraite future. Dans cette optique, et contrairement aux idées reçues, la sécurité à long terme du placement importe davantage que sa rentabilité à court terme. Peu importe l'étiquette politique des dirigeants, pourvu que ceux-ci respectent les grands équilibres (endettement public raisonnable, comptes extérieurs sans distorsions graves, inflation contenue) et offrent à leur pays des structures réglementaires permettant d'assurer une croissance économique durable et suffisante pour éviter des troubles sociaux majeurs et des crises politiques aiguës.

Sans doute conviendrait-il que les Etats s'emploient à mieux « surveiller leurs surveillants ». Ils pourraient chercher à renforcer la coopération internationale pour mieux contrôler l'usage des produits dérivés qui, de l'avis même de M. Soros, mettent en danger le système tout entier. Mais l'expansion de l'industrie financière est probablement, selon la plupart des observateurs, un mouvement irréversible, lié à la perméabilité croissante des économies, à la mobilité accrue des biens, des services, des hommes et des informations.

Les gouvernements vont devoir apprendre à vivre avec ce nouvel environnement, avec cette ronde incessante et vertigineuse des capitaux internationaux, avec cette situation de déséquilibre permanent, à mieux comprendre le fonctionnement de ce grand zapping financier, aussi déroutant et éprouvant soit-il, afin d'en retirer, pour les économies de leur propre pays, le meilleur profit.

Pierre-Antoine Delhommais

RECTIFICATIF

LIONEL PORTIER

Le dessin de la page Horizons-Analyses du *Monde* du samedi 14 décembre a été attribué par erreur à Daniel Portier. L'auteur en est Lionel Portier. Nous prions celui-ci et nos lecteurs de nous excuser.

Le Monde

ÉDITORIAL

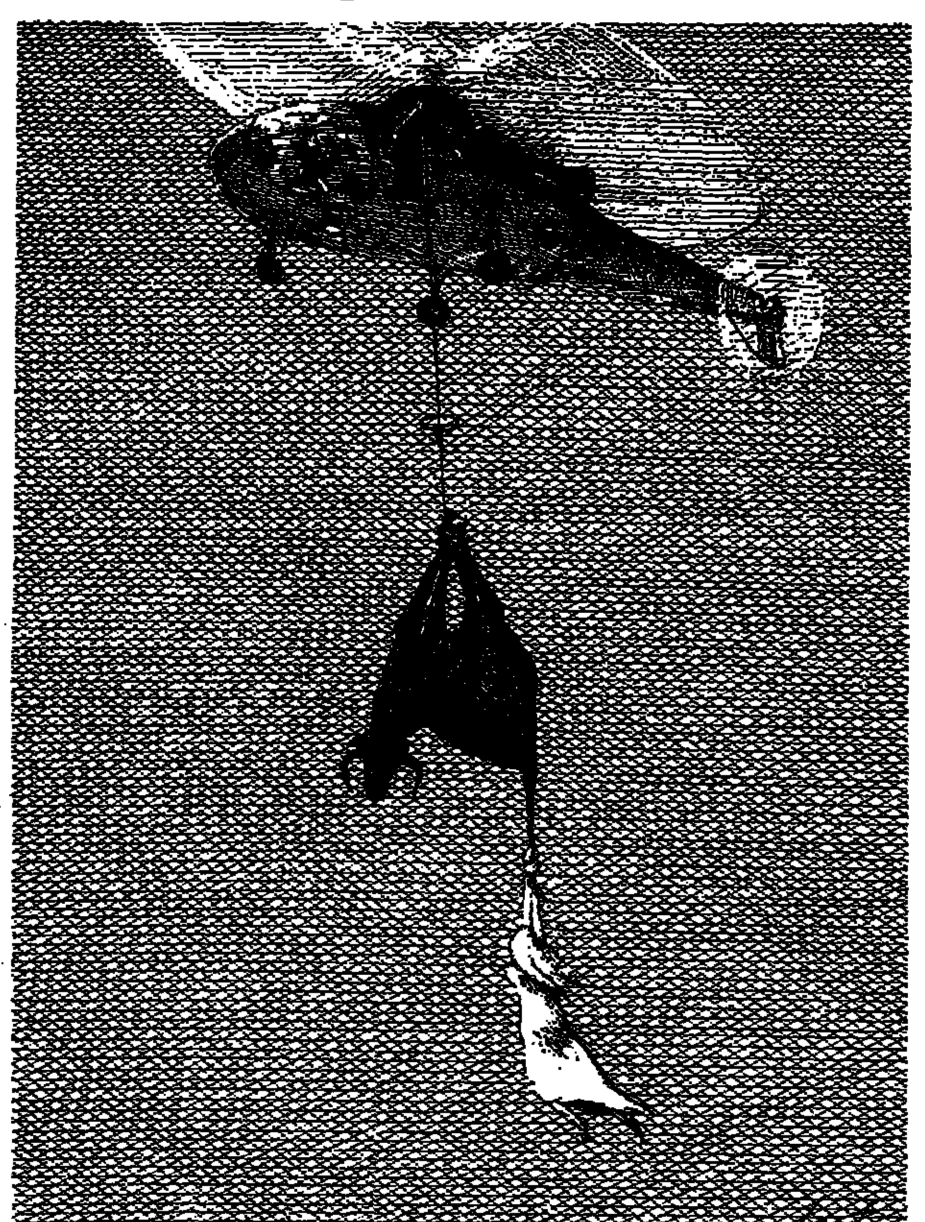
Privés de politique

COMMENT ne pas apprécier la tentative d'un homme public de se mieux faire connaître de ses compatriotes ? A première vue, le bref essai du premier ministre – Alain Juppé par lui-même – a un côté sympathique et inattendu. Donc, le chef du gouvernement l'écrit, il est *« moins sec et moins blindé qu'on ne le laisse entendre dans les salons et les journaux »* et, assurément, il n'est *« pas un monstre d'indifférence »*. Tout cela est bel et bon, mais est-il bien sûr que l'exercice difficile de la gestion politique, surtout pour ceux qui sont aux commandes de l'Etat, passe par un genre qui mélange allègrement confessions et convictions, privé et public ?

Avant d'être un livre, *Entre nous* est une opération de communication. Au plus bas dans les sondages, M. Juppé a choisi d'opposer à cette impopularité non pas sa politique, mais sa personne. Il s'humanise par la plume pour faire aimer son action publique, à travers l'aveu de ses doutes et de ses blessures privés. Au désamour de l'opinion vis-à-vis de l'action collective de son gouvernement, il oppose le chemin de croix d'un homme seul qui, en souffrant de ne pas être aimé, assumerait la rédemption de la France, *« somme de nos défauts et talents »*. *« Pour être énarque, on n'en est pas moins homme »*, affirme ainsi M. Juppé, sans que l'on sache s'il s'adresse aux lecteurs ou à Jacques Chirac, qui, pendant sa campagne, n'eut pas de mots assez durs pour cette élite dont il est lui-même issu. Peut-on ajouter que, pour être premier ministre, on est, avant tout, homme politique ? Sortir un tel livre avec des ingrédients qui ressemblent étrangement à ceux utilisés par M. Chirac dans deux ouvrages, au moment où il était au plus bas dans les sondages, vise à atteindre le même résultat. La gestuelle chiraquienne a donné à cette production littéraire, largement médiatisée, un rôle déterminant dans le redressement spectaculaire opéré par l'ancien maire de Paris, à trois mois de la présidentielle. Si elle s'humanise, la politique se grandit-elle dans ces opérations de communication ? Rien n'est moins sûr. Lassés des promesses non tenues, de la gauche à la droite, les Français voudraient croire encore en la politique, incarnation d'une espérance collective. Alors qu'ils attendent des explications et des actes, le pouvoir leur propose successivement un aveu d'impuissance – ce fut l'intervention télévisée de Jacques Chirac –, puis une confession intime – c'est le livre de son premier ministre. A trop privatiser l'espace public, les hommes politiques décrédibilisent, en la désacralisant, leur action. Déjà, la fin délétère du second septennat de François Mitterrand avait été marquée par cette irruption du privé au cœur du public, l'ancien président n'hésitant pas à faire bouclier de son cancer quand les Français lui demandaient des comptes sur son passé.

Par essence, le terrain de l'émotion ne souffre guère ni débat ni contestation. Il clôt la discussion, avant même de l'ouvrir. Les Français seront peut-être touchés par ce livre à la première personne. Cela ne les fera pas oublier pour autant les difficultés de leur vie quotidienne. M. Juppé assure que le chômage est sa *« croix »*. Si loyale soit la confession, ce n'est pas un livre qui y changera quelque chose.

Détournement *par Leiter*



DANS LA PRESSE

THE WASHINGTON POST

■ Il est curieux de constater à quel point les relations entre les Etats-Unis et la France, par ailleurs sûrs et solides alliés, peuvent se tendre à l'occasion. La situation actuelle est inhabituellement aigre. Le gouvernement américain se comporte comme se comporte habituellement un gouvernement américain, avec une certaine maladresse et un peu d'arrogance, mais sans être pour autant à l'affût des conflits. Le gouvernement français, en revanche, semble se démener pour soulever de petites querelles tout autour du globe.

Les Français semblent parfois se persuader eux-mêmes que l'Amérique est une puissance étrangère, impériale et inculte. Au Proche-Orient et en Afrique, par exemple, il leur arrive de mener une diplomatie provocatrice qui paraît davantage destinée à rehausser leur propre image qu'à résoudre les problèmes qui se posent. Mais cela vaut quelquefois la peine de rappeler qui sont les Français : de très vieux amis travaillant dans les mêmes institutions, ayant les mêmes intérêts au sens large et partageant les mêmes valeurs démocratiques. Même si la température est un peu élevée en France ces jours-ci, les Américains peuvent s'attendre à ce que cette fièvre passe.

RTL

Michèle Cotta

■ Qu'est-ce au juste que cet opuscule, signé Alain Juppé, cet objet littéraire non identifié, arrivé hier dans les salles de rédaction ? Une confession ? Un plaidoyer ? Une psychanalyse bâclée ? Un programme politique ?

Tout cela à la fois, sans doute. D'où le trouble dans lequel cette sorte de longue dissertation, parfois immature, plonge dès les premières lignes son lecteur. Faut-il s'étonner de ces déchirements juvéniles d'un homme meurtri, qui souffre mille morts d'être incompris, qui s'étonne de susciter tant de haines, tandis que lui, bien sûr, ne rêve, n'espère, ne vit que pour le bien des autres ? Faut-il sourire de la naïveté dont peut faire preuve le premier des ministres, qui a dépassé la cinquantaine et qui découvre, à mi-vie, la dureté de l'âme humaine ?

Diable, que croyait-il, Alain Juppé ? Dans quel cocon politique a-t-il vécu pour que l'adversité du pouvoir lui soit, à ce point, intolérable ?

Idéologie totalitaire *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

PUISQUE, à en croire le chef de l'Etat, la plupart des Français bloquent toute réforme en ne pensant qu'à casser, à prendre le pays en otage, et à faire payer par l'Etat leurs conservatismes, qui donc, en France, se montre soucieux d'autrui, de l'argent public et de l'avenir national ?

On a cru comprendre que les patrons seraient du nombre, à condition qu'on les détaxe et qu'on les laisse pratiquer l'emploi précaire – en évitant le mot *« flexible »*, trop explicite. Ont également échappé aux fustigations : les penseurs de *« toutes sensibilités »* qui vont réfléchir un de ces jours à la rupture, promise avant chaque élection, du lien entre chancellerie et parquet...

Mais encore ? Quelle catégorie de citoyens n'a pas été montrée du doigt, le 12 décembre, et mérite donc d'être donnée en exemple ? On ne voit guère que la poignée de rentiers et d'artistes en train d'exiler massivement leurs capitaux. Seuls ces milliardaires échappent au hideux conservatisme, puisque l'Etat les exempte non seulement de critiques, mais d'une part d'impôts, preuve suprême d'un patriotisme non violent dont routiers et syndicats feraient bien de s'inspirer.

Si cette déduction semble absurde et provocante, ce n'est pas à cause des propos tenus ou tus, la semaine dernière, par le président, mais à cause du salmigondis des questions posées par des stars du coq-à-l'âne, et à cause des images censées y préparer. Dès lors que le problème de la violence, pour ne prendre qu'un exemple, est introduit par un *clip* mélangeant des Corses cagoulés, des chauffeurs en colère et des bribes de fiction saignante, un tel amalgame confusionniste, s'il est efficace pour doper un marché de lessive ou rythmer une chanson, devient impropre à un échange civique de réflexions mûres, loyales et dignes.

Cette dictature du n'importe-quoi pur de toute pensée ne procède pas forcément d'un calcul. Elle relève d'une « logique » à l'œuvre en toutes occasions, d'une sorte d'idéologie du « moderne ». Il y a peu de temps, une chaîne, je ne sais laquelle, est venue m'interroger sur la « lecture ». Connaissant la hâte maniaque des questionneurs à couper la parole et à rendre l'antenne, j'avais préparé quatre ou cinq phrases bien senties, ramassées comme un testament... C'était encore trop. Le réalisateur m'a coupé aussitôt. Quinze secondes lui suffisaient. Il meublerait avec des plans de sa façon, en artiste dans le vent.

Pendant deux heures, j'ai dû enlever mes lunettes, les remettre, me lever, me rasseoir, cocher une page, le tout en silence, *« pas un bruit s'il vous plaît, vous verrez, ce sera très chouette, très mode, très hip-hop (?), les gens veulent que ça bouge, que ça crache, sinon ils zappent ailleurs, on fait un métier d'image, OK ?... »* J'ai voulu protester : et la lecture, dans tout ça ? La questionneuse n'avait pas pu placer un mot, elle non plus. Du fond de la pièce, elle faisait de jolis signes d'impuissance. Il fallait laisser le maître s'exprimer. La séquence a-t-elle seulement été diffusée ? Qu'importe.

La Grande Bibliothèque de Tolbiac est inaugurée cette semaine. Savez-vous combien il nous en aura coûté pour être mis au courant de l'événement ? Sept millions de francs. Le chiffre s'expliquerait par la nécessité d'appâter les mécènes avec du papier glacé, et de rappeler le contenu de l'établissement – les livres –, les architectes ayant dépensé au moins autant pour vanter le contenant, dont la masse doit *« évoquer la petitesse de l'homme » (sic)*.

Messages politiques tronçonnés, mâchonnés, ridiculisés ; événements évalués en termes de « couverture » payante ; règne du *flash*, du vrac, du choc, de la non-réflexion garantie ; prière de s'émouvoir, de saliver, d'acheter, de zapper, de cliquer, tout, sauf penser ! Bravo M. Pilhan ! Bravo les concepteurs offensifs ! Bravo les annonceurs qui cognent ! Ni vu, ni connu, je t'embrouille ! Presque toutes les affaires de corruption prennent naissance dans des esbroufes de faire-savoir. Et alors ? Plus ça communique et moins ça communique ? Raison de plus pour passer la monnaie, augmenter les budgets de lancement, les relances, les retapes, les frais d'image, les colloques sur péniches, les coupons-réponses, les cocktails de prestige, les concerts-réclames, les débats d'intellectuels médiatisés ! Gare au prochain siècle, que dis-je ? au prochain millénaire, nous y sommes déjà !

Patrons progressistes, ouvriers conservateurs, soyez chic-choc-clip-zap-top model-hit parade-best of-équipez-vous numérique, crachez au bassinet des vendeurs de vent, soyez dans le coup, bordel !

M. François Barré, directeur de l'architecture au ministère de la culture (à Beaubourg, le 29 novembre) : *« La publicité est la dernière idéologie totalitaire ! »*

Israël : la catastrophe

par Alain Finkielkraut

AU soir des élections législatives israéliennes, je me suis couché, comme tout le monde, avec la certitude que Shimon Pérès l'avait emporté ; j'ai appris le lendemain la courte victoire de Benyamin Nétanyahou. Ce réveil fut brutal et douloureux, non pas simplement parce que la droite avait battu la gauche : de telles choses arrivent partout sans porter à *conséquence et il y a belle lurette* que je me suis guéri de l'idée que la gauche représente, face aux possédants, le parti de l'humanité. Ma déception et ma tristesse n'étaient pas que politiques. J'avais le sentiment de vivre une catastrophe spirituelle.

Sentiment confirmé quelques heures plus tard, à l'écoute de Radio- Shalom. C'était une émission interactive : les auditeurs étaient conviés à s'exprimer, à interroger et, s'ils le souhaitaient, à interpeller les journalistes de la station. Ce qu'ils firent en masse pour communiquer leur joie, pour reprocher à la presse nationale et aux radios juives leur partialité et pour affirmer *que le scrutin n'avait pas été* serré, car, affirmaient-ils l'un après l'autre, si l'on compte le vote juif (et le vote juif est le seul qui compte dans un Etat juif), près de dix points séparent les deux candidats. Ce qui va sans dire allant encore mieux en le disant, certains auditeurs concluaient que Shimon Pérès aurait été, s'il avait gagné, l'élu des Arabes, c'est-à-dire un premier ministre légal mais nullement légitime.

Avec la victoire de Benyamin Né*tanyahou, en d'autres termes*, le langage de l'apartheid sortait de la clandestinité ou de la marginalité et revendiquait fièrement sa place au soleil.

Pour le dire plus crûment encore, il y a aujourd'hui des fascistes juifs en Israël, mais aussi en Amérique ou en France, des fascistes qui, tel le président du Likoud hexagonal lors d'une réception donnée à l'Aquaboulevard en l'honneur de l'un des chefs de l'extrême droite israélienne, puisent sans vergogne dans le grand répertoire antisémite des années 30 pour décrire le visage de Yasser Arafat. Des fascistes qui viennent à la manifestation organisée au Trocadéro après les attentats du Hamas à Jérusalem et à Tel-Aviv, avec une banderole où l'on peut lire : *« Processus de paix = Auschwitz », et qui vocifèrent leur* haine à l'égard des autres juifs présents sur le parvis des Droits-de-l'Homme. Et ce sont eux qui ont exulté et savouré leur revanche *lorsqu'ont été connus les résultats* des élections en Israël. Voilà pourquoi on est fondé à parler de catastrophe spirituelle.

Certes, il ne faut pas noircir le tableau : tous les électeurs de Nétanyahou ne sont pas des idéologues ; ils n'ont pas tous non plus succombé aux passions basses. Sans les attentats à répétition de février 1996, il y a fort à parier que les Israéliens auraient majoritairement renouvelé leur confiance, non pas seulement dans la paix – *tout le monde veut la paix, même* les partisans les plus fanatiques du Grand Israël – *mais dans l'idée qu'il n'y a pas d'autres moyens pour* établir la paix que de céder des territoires.

Avant les accords d'Oslo, l'affrontement israélo-paslestinien avait lieu en Cisjordanie ou à Gaza et la sécurité régnait à l'intérieur des anciennes frontières d'Israël. Depuis que la paix est en marche, la violence a été portée au coeur d'Israël. C'est ce paradoxe insup*portable qui a conduit beaucoup* d'Israéliens à désavouer *in extremis* le principal artisan du processus de paix. La peur, et une peur bien compréhensible, a dicté leur choix. Ils n'ont pas voté pour les extrémistes, ils ont voté pour la sécurité. Cette nuance est importante. Mais est-elle rassurante ? Après tout, les terroristes n'ont pas frappé n'importe quand. Adversaires enragés du compromis, ne haïssant rien tant qu'un ennemi modéré et prêt à la négociation, ils sont intervenus, par les bombes, dans la campagne électorale. Ils ont tendu un piège. Ils ont délivré des consignes de vote. Il n'y a aucune raison de se réjouir qu'ils aient été si docilement obéis.

La solidarité changerait de nature si elle acceptait, sans coup férir, que le dernier mot revienne aux cow-boys à mitraillette et à kipa

Mais, dira-t-on, la campagne électorale est une chose, la respon*sabilité gouvernementale une* autre. Faisons confiance au pragmatisme de Benyamin Nétanyahou. Lui qui parle anglais encore mieux que l'hébreu n'ira jamais jusqu'à défier la Maison Blanche ! N'a-t-il pas affirmé qu'il tiendrait les engagements signés par le gouvernement précédent à Oslo et à Washington ?

Le pragmatisme, c'est le sens des réalités. Or, il y a une réalité forte avec laquelle doivent compter tous les gouvernements israéliens : les *colons et tous ceux qui les sou*tiennent. Ces cow-boys à mitraillette et à kipa n'accepteront pas sans broncher un transfert de souveraineté réelle sur la Cisjordanie. Tout le monde sait cela en Israël et tout le monde, à droite comme à gauche, est effrayé par la détermination des colons. Tellement effrayé que l'intransigeance palestinienne a longtemps été vécue comme une aubaine ou un providentiel alibi.

Le refus arabe permettait de repousser aux calendes le heurt avec le refus juif de la paix contre les territoires. Le grand courage d'Itzhak Rabin et de Shimon Pérès n'est pas seulement d'avoir pris le risque de négocier avec un ennemi dont on ne sera jamais sûr qu'il se soit fait pour de bon à l'existence d'Israël ; c'est d'avoir pris le risque d'une confrontation violente avec une partie des Israéliens. Ce risque, Rabin l'a payé de sa vie. Il en avait une conscience si aiguë que, malgré *le traumatisme général* provoqué en Israël par la tuerie de Hébron, il n'a pas osé, alors, ordonner le démantèlement de la colonie juive qui vit là-bas, dans la haine et sur le pied de guerre.

Il n'est pas interdit de penser que le pragmatisme de Benyamin Nétanyahou lui souffle d'abord de ne pas entrer en conflit avec ceux qui hésiteraient d'autant moins à recourir à la violence, si par hasard il revenait sur ses promesses électorales, qu'ils auraient le sentiment *d'avoir été trahis*.

Rien n'indique d'ailleurs qu'il ait même songé à choisir cette voie. La relance spectaculaire de la colonisation juive dans les villes ou les quartiers arabes ainsi que les mesures massives d'expropriation prises par son gouvernement ont pour effet, sinon pour but, de pousser les Palestiniens au désespoir, c'est-à-dire, un jour ou l'autre, à la lutte armée. Si la confrontation succède à la négociation et la fureur meurtrière à l'esprit du *compromis, certains, en Israël ou* en France, se retourneront triomphalement vers ceux qu'ils appellent déjà les belles âmes : *« Vous voyez bien,* diront-ils, *qu'il serait suicidaire pour nous de permettre l'édification d'un Etat palestinien ! »*

Tout en soutenant l'aspiration des Palestiniens à la souveraineté, j'avais du mal, naguère, à m'identifier à leur combat. Cette difficulté ne procédait pas seulement de mon souci prioritaire pour le destin d'Israël. La préférence n'exclut pas l'*impartialité. C'est même le* contraire. J'étais simplement heurté par le double langage de l'OLP et, même si je comprenais le sens politique de l'Intifada, je ne trouvais, à l'inverse des médias, rien d'héroïque ni même d'attendrissant dans une guerre dont les soldats étaient des enfants.

Tout a changé avec l'actuelle politique israélienne : il faut souffrir de cette inaptitude à sortir de soi que l'on appelle le racisme pour ne pas, aujourd'hui, se mettre à *la place des Palestiniens et* comprendre de l'intérieur leur détresse et leur découragement. Le sionisme n'est pas contradictoire avec la volonté que justice soit rendue aux Palestiniens.

La solidarité avec Israël changerait, au contraire, de nature si elle acceptait, sans coup férir, que le dernier mot revienne aux cow-boys à mitraillette et à kipa. Mais devant la montée du mécontentement en Cisjordanie et à Gaza, la chute des investissements en Israël et la menace d'une déstabilisation régionale on parle de plus en plus de la constitution d'un gouvernement d'union nationale.

On compte sur une administra*tion américaine libérée de l'hypo*thèque électorale pour l'imposer, sur le fameux pragmatisme de Benyamin Nétanyahou pour s'y résoudre, et sur la considération dont *bénéficie Shimon Pérès* pour calmer, par son retour aux affaires, les appréhensions arabes.

C'est, dit-on, le scénario de la dernière chance pour le processus de paix. Peut-être. Mais il est possible aussi que la neutralisation réciproque du Likoud et des travaillistes finisse par ruiner le crédit de ces derniers auprès de l'OLP et conduise au renforcement du camp du refus en ajoutant à ceux des Palestiniens qui n'ont jamais voulu le compromis et à ceux qui n'y ont jamais cru ceux qui, après plusieurs années d'atermoiements, de blocage, de concessions minimales, auront cessé d'y croire. Loin de sauver la paix, la stratégie du moindre mal risque fort, au bout du compte, de favoriser la logique du pire.

***Alain Finkielkraut** est philosophe.*

Les sciences sociales en déroute

par Henri-Pierre Jeudy

UN futur grand dictionnaire de la sociologie, en cours de réalisation, va comporter un nombre incroyable de concepts. C'est dire la richesse du vocabulaire des sciences humaines puisque, de la sociologie, tout le monde en fait. Au moment où triomphe le règne du mot-clef, c'est aussi la preuve d'une indétermination des frontières professionnelles autant que des méthodes d'analyse. Curieusement, les disciplines semblent se *resserrer derrière leurs limites institutionnelles* et ce sont les dictionnaires qui maintiennent une certaine transversalité du savoir.

La prolifération des concepts peut être prise pour une catastrophe épistémologique ou pour une contagion souhaitable des idées. Dans les deux cas, la crainte qu'elle inspire tient au risque d'une mort annoncée des sciences sociales. Tous les phénomènes de société font l'objet d'une conceptualisation si acharnée que le réel n'a plus *rien d'accidentel ou d'événementiel*. La distribution du sens est si bien organisée que les interprétations sont déjà construites avant que les événements n'adviennent.

Après avoir longtemps manifesté la volonté de jouer un rôle critique contre le pouvoir des institutions, les sciences sociales, même si elles s'en défendent, finissent par exercer une fonction d'aide implicite à la gestion de la crise sociale. Plus l'angoisse collective de l'avenir grandit et plus le discours « catastrophiste » *des années passées* semble indécent. Cette chasse au « négativisme » ne laisse pas pour autant apparaître un nouvel idéalisme qui permettrait de croire en une transformation positive de la société. L'idéalisme lui-même est devenu objet de suspicion ; il rappelle la naïveté malencontreuse d'une soumission aux idéologies tenues pour défaites.

Les sociologues deviennent désormais des thérapeutes du social. Ils pratiquent la compréhension intersubjective qui est la garantie de leur fonction sociale. L'Autre n'est pas un objet observé, mais un sujet capable d'objectiver ce que le sociologue théorisera. Le sociologue se refuse à conceptualiser la réalité en partant de son seul point de vue ; il partage dans une situation intersubjective le moment d'une objectivation des rapports sociaux qui lui garantit la légitimité scientifique de sa démarche. Grâce à cette opération, plutôt démagogique, il n'y a plus de différence entre la so*ciologie et le travail social*.

Les anthropologues proposent-ils d'autres solutions ? Rentrés définitivement des anciennes colonnies, ils ont beau jeu d'observer leurs proches comme ils le faisaient avec les « sauvages ». Ils utilisent l'exotisme en perspective inversée pour traquer parmi nous, les « nouveaux » primitifs. Les groupes, les institutions deviennent des tribus dont les membres pratiquent d'innombrables rituels dans leur vie quotidienne. Il suffit tout simplement de considérer comme étrange ce qui semble être le plus proche de nous pour dévoiler la richesse symbolique des sociétés modernes.

Tantôt, c'est *tout* le patrimoine des traditions locales qui reste l'objet privilégié d'une observation préoccupée par la mise en valeur des liens entre le passé et le présent, tantôt c'est au sein même du fonctionnement actuel de la société que la découverte des rituels fait figure de catalyseur sémantique pour l'avenir. Le maître-mot, c'est le rituel.

Quand les institutions manquent de cohésion interne, l'anthropologue sera en mesure de repérer le *« déficit de rituel »*. Il pourra même se présenter comme un *« concepteur de rites »* pour combler les déficiences des relations symboliques dans un groupe. En somme, l'anthropologie peut se prévaloir de jouer un rôle de *« sauvegarde du symbolique »* contre les excès de la modernité. L'effervescence des recherches, confirmée par une masse de publications, semble annoncer l'accomplissement idéal d'une rationalisation de la société. Et c'est dans l'expectative de proposer des solutions de rechange positives à la crise des sociétés modernes qu'un tel pouvoir de réflexion trouve sa légitimité. Chaque phénomène de société fait l'objet de discours qui le circonscrivent à *tel point* qu'il n'offre plus aucune résistance : il est conforme à ce qui est dit de lui. La réalité sociale devient le miroir indéformable des discours qui la rationalisent.

Les sociologues deviennent désormais des thérapeutes du social

Tout discours concernant la question du *« lien social »* inclut d'emblée un répertoire de concepts (la proximité, l'exclusion, la fracture sociale...) hors duquel plus rien ne devrait exister. Au nom de la *crise des sociétés contemporaines*, toute aventure de la pensée passe pour une perte inutile de temps. Elle est le signe indubitable d'un gaspillage. N'est-ce pas *« l'univers spéculatif »* dont parlait Guy Debord qui se donne alors en spectacle ? Tandis que les journalistes interprètent chaque jour ce qui se passe dans le monde, les sciences sociales leur apportent la matière de leurs recherches, pour animer la procession des débats.

L'adoption d'une position mora*liste se présente également* comme une réponse idéale aux impératifs d'un pragmatisme gestionnaire. Afin de préserver la tonalité humaniste du discours spéculatif, toute théorie du social a d'emblée une visée éthique, ne serait-ce qu'en préparant les solutions possibles pour construire un *« monde plus juste »*. La misère sociale est prise comme la matière première de la réflexion, l'expression de sa violence est captée par les sciences sociales qui légitiment ainsi les conditions *mêmes de leurs constructions* théoriques.

On peut toujours penser qu'un sociologue ou qu'un philosophe doit avoir une *« position morale »*, et que c'est même son rôle dans une société, mais le jugement moral est aussi un refuge de la pensée. En s'engouffrant dans une conceptualisation moraliste, les sciences sociales ne risquent-elles pas d'occulter la singularité du réel ? Car le réel ne se plie pas toujours au concept ; il le défie en provoquant le plus souvent une inversion ironique du sens qu'on croyait lui avoir donné.

L'abondance de l'interprétation ne limite pas ce jeu du sens. Au contraire, n'est-ce pas des excès de la théorisation que peuvent naître d'autres perspectives ? De même que le syncrétisme culturel fait apparaître de nouvelles formes de culture, la contagion des idées ouvre un jeu incontrôlable des possibles. Bouleversant la référence sacrée à la scientificité, elle entraîne peut-être cette *« catastrophe du sens »* qui est si nécessaire aux métamorphoses de la théorie... comme de la poésie.

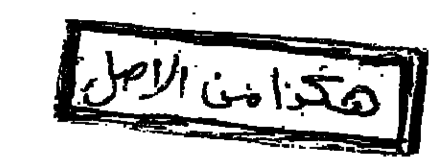
***Henri-Pierre Jeudy** est sociologue (CNRS).*

AU COURRIER DU « MONDE »

GUERRE D'ALGÉRIE

Le Monde du 12 novembre 1996 a consacré une place très importante à l'inauguration par le président de la République, le 11 novembre, d'un monument dédié aux *« victimes et combattants morts en Afrique du nord 1952-1962 »*, boulevard de l'Algérie, à Paris (...). Bien que saluant le courage des combattants, le chef de l'Etat n'a employé à aucun moment le mot « guerre », alors que le 18 septembre dernier, répondant au souhait que j'exprimais, il se déclarait favorable à substituer l'expression *« guerre d'Algérie »* à l'expression *« opérations de maintien de l'ordre en Algérie »* dans les discours et les textes officiels, dans la mesure où une telle évolution ne ferait que mettre le langage officiel en conformité avec le langage courant. Nous regrettons vivement qu'il n'en ait pas été ainsi dans son propos du 11 novembre !

Wladyslas Marek,
président national de la Fnaca



هكذا من الأصل

(Publicité)

FINANCES Le CDR (Consortium de réalisation), la structure chargée de gérer et de céder plus de 150 milliards de francs d'actifs du Crédit lyonnais, fonctionne sur son rythme de croisière. Tel est le message de François Lemasson, directeur général du CDR. ● LE CONSORTIUM aura vendu cette année 40 milliards de francs d'actifs sur 158 milliards dans ses comptes au 1er janvier, bénéficiant de la bonne santé des marchés financiers. Il avait cédé 25 milliards de francs en 1995. ● DERNIÈRE GRANDE OPÉRATION de désinvestissement prévue cette année, la vente de la société de services informatiques Sligos, via une fusion avec Axime, vient de recevoir l'aval de la Commission de privatisation. ● DEPUIS SA MISE EN PLACE à l'automne 1995, le CDR a peu à peu affuté ses procédures de vente. Il espère bien aujourd'hui mettre fin aux critiques qui ont pu lui être adressées sur son manque de transparence.

Le CDR a cédé 40 milliards de francs d'actifs hérités du Crédit lyonnais

Le Consortium de réalisation a atteint en 1996 son rythme de croisière et affiné ses méthodes. Il espère avoir vendu les deux tiers de son portefeuille d'ici à la fin de 1998

LE CONSORTIUM de réalisation (CDR), la structure chargée de céder les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais, boucle une bonne année 1996. Les cessions ont atteint leur rythme de croisière. Dernière grande opération de désinvestissement prévue, la vente de la société de services informatiques Sligos, *via* une fusion avec Axime, vient de recevoir l'aval de la commission de privatisation. L'OPA d'Axime sur les titres Sligos va pouvoir débuter dans les prochains jours.

« Une quarantaine de milliards de francs d'actifs au moins devraient être cédés en 1996, sur 158 milliards de francs dans nos comptes au 1er janvier 1996 », se félicite François Lemasson, directeur général du CDR. En 1995, le Consortium avait vendu environ 15 % de son portefeuille, soit un peu plus de 25 milliards de francs d'actifs. *« Il y a donc une accélération assez vigoureuse. Le CDR est en ligne avec les objectifs affichés par son président, Michel Rouger, à savoir avoir réduit le portefeuille des deux tiers fin 1998 »*, ajoute-t-il. M. Lemasson reconnaît avoir *« bénéficié de marchés financiers plutôt actifs cette année, même si le marché immobilier reste toujours très dégradé »*.

Indissociable de l'évolution du marché, le rythme des désinvestissements est aussi question de méthode. Et depuis sa mise en place à l'automne 1995, le CDR a peu à peu affuté la sienne. En révélant ses pratiques et en insistant sur la transparence, le consortium espère bien mettre fin aux critiques qui ont pu lui être adressées (*Le Monde* daté du 24 juillet).

Les méthodes du CDR évoluent ainsi en fonction de la nature des actifs. *« Il faut distinguer au moins quatre catégories : les créances, les biens immobiliers et les participations industrielles majoritaires et minoritaires »*, explique le directeur général.

> « Nous avons bénéficié de marchés financiers plutôt actifs cette année, même si le marché immobilier reste toujours très dégradé », explique-t-on au CDR

Dans la catégorie « créances », la holding vient ainsi de céder au groupe américain GE Capital un portefeuille de crédits immobiliers de plus d'un milliard de francs de valeur faciale, à l'issue d'un appel d'offres organisé par Bankers Trust. L'opération a duré plus de six mois, le temps de tirer chaque dossier au clair, mais a permis d'attirer une trentaine d'investisseurs, dont cinq retenus en finale. Restent toutefois encore dans les soutes plus de 16 milliards de francs de créances immobilières ainsi qu'une quarantaine de milliards d'autres crédits. En ce qui concerne les immeubles, hôtels ou autres terrains détenus par CDR Immobilier, une autre méthode fontionne depuis le 1er octobre : chaque actif en état d'être vendu, après avoir été restructuré et loué par les équipes du CDR, est confié à un opérateur chargé d'ouvrir un appel d'offres public. Une douzaine d'immeubles ont été mis en vente de cette manière. *« Nous avons ainsi une programmation trimestrielle glissante des cessions »*, explique François Lemasson. Elle ne peut toutefois pas s'appliquer aux dossiers les plus difficiles, comme la vente des résidences hôtelières Rocher Soleil (ex-Pelège) à Pierre et Vacances, bouclée début décembre après de logns mois de procédure.

Côté industriel, le CDR a plusieurs approches et met en exergue l'opération Sligos pour souligner la méthode de gestion de ses participations majoritaires. Quitte à se voir reprocher leur lenteur ou un certain immobilisme, les équipes du CDR avaient ainsi décidé d'interrompre le processus de cession de Sligos lancé par le Lyonnais il y a deux ans, pour permettre à la société de retrouver, avec une nouvelle direction, une rentabilité plus conforme à celle de son secteur. L'étape s'est révélée bénéfique puisqu'en apportant Sligos à Axime, le consortium devrait sortir de cette participation en plus-value. Ce qui n'était guère envisageable il y a deux ans. A l'issue de l'OPA sur les titres Sligos, la part du CDR dans le capital de la nouvelle entité devrait être ramenée à moins de 15 %, et pourra être cédée sur le marché progressivement. *« C'est une opération intéressante sur le plan industriel, mais elle correspond surtout à notre objectif de valorisation des actifs. Nous n'avons pas fait de Meccano industriel pour le plaisir d'en faire et nous n'en ferons pas à l'avenir »*, martèle François Lemasson. Dernière méthode de cession : celle qui concerne les participations minoritaires. *« Les débouclages de pactes d'actionnaires nous ont permis de céder certaines participations, comme celle dans Total, ou plus brutalement et dans de moins bonnes conditions dans la Compagnie de navigation mixte. Nous avons aussi cédé au fil de l'eau d'autres participations comme celle dans Lagardère »*, explique-t-on au CDR. Et souvent en dégageant des plus-values dans un marché porteur en 1996. *« Le taux de récupération sur les opérations traitées en 1996 ne sera donc pas généralisable »*, prévient le CDR. D'autant que le Consortium doit envisager des techniques plus astucieuses pour poursuivre ses cessions industrielles. Se heurtant à la difficulté de céder rapidement des participations dans des PME pour lesquelles il n'y a pas de marché, le CDR a décidé de les regrouper *« en bouquet »* dès 1997.

Le CDR affiche donc son souci de transparence, à la fois vis-à-vis du marché pour faire jouer la plus grande concurrence sur les prix, et vis-à-vis des organes chargés de le contrôler. Une transparence d'autant plus nécessaire que, même si 1996 a été une bonne année pour les cessions, elle se soldera tout de même par de lourdes pertes. A elle seule, la cession de la MGM pèse pour plus de 7 milliards de francs. A ce stade, on ne peut donc pas être plus optimiste sur le montant souvent évoqué de 80 milliards de francs de pertes latentes au sein du CDR. *« Le montant des pertes ne peut être apprécié et défini qu'en fonction du mode et de la vitesse de traitement des actifs que nous arrêtons avec notre tutelle »*, explique-t-on au CDR, et aujourd'hui encore nul ne connaît à 10 milliards près le montant de l'addition finale.

Sophie Fay

Le plan de privatisation a été transmis à l'Etat

Les discussions entre l'Etat et le Crédit lyonnais sur le « plan de préparation à la privatisation » de la banque vont pouvoir commencer. Après avoir terminé les négociations sur son troisième plan social, la banque a transmis à Bercy son « business plan », lequel projette les perspectives d'activité pour le Lyonnais pour les deux années à venir, définit le périmètre qui doit permettre à la banque d'être privatisée dans de bonnes conditions, ainsi que le montant de la recapitalisation nécessaire. Lorsque l'Etat et le Lyonnais auront finalisé ensemble ce plan, ils devront le présenter à Bruxelles. La Commission (qui remet par ailleurs en question l'évaluation du Lyonnais dans l'opération Thomson) doit alors donner son avis sur la recapitalisation et sur l'engagement de l'Etat de couper tous les liens entre la banque et la structure qui a recueilli ses mauvais actifs. Les modalités qui permettront de couper ces liens ne sont pas encore arrêtées.

Organisation et contrôle du consortium

● **Consortium de réalisation :** le CDR a recueilli fin 1995 200 milliards de francs d'engagements (plus de 150 milliards d'actifs) qui lui ont été transférés du bilan du Crédit lyonnais. Il est subdivisé en 5 pôles : CDR Entreprises, CDR Participations, CDR Immobilier, CDR Créances et CDR Finance, qui conserve un agrément bancaire.

● **Etablissement public de financement et de réalisation :** l'EPFR est l'établissement public chargé d'assurer le financement du CDR et de se prononcer au moins une fois par an sur les orientations stratégiques, le plan de trésorerie et de cession du CDR. Il est lui-même financé par un prêt du Crédit lyonnais.

● **Le Comité consultatif de contrôle :** composé de cinq membres désignés par les grands corps de l'Etat, ce comité émet un avis sur chaque opération réalisée par le CDR.

● **La Commission de privatisation :** elle donne son avis en cas de cessions de participations majoritaires du CDR.

Les Bourses chinoises emportées par la baisse

PÉKIN
de notre correspondant

Le brusque tassement enregistré, lundi 16 et mardi 17 décembre, par les Bourses de Shanghaï et de Shenzhen – de l'ordre de 10 % chaque jour – révèle les particularités du système capitaliste chinois. Il traduit une certaine propension au syndrome de la « roulette russe » également perceptible à Hongkong.

Ce fléchissement est intervenu pour une raison totalement étrangère au monde strictement boursier : le régime de Pékin venait d'annoncer qu'il entendait agir pour empêcher la création d'une bulle financière sur ces places d'une importance somme toute minime, de manière que les mois qui viennent, avant la réunion cruciale du 15e congrès du Parti communiste, à l'automne 1997, ne soient pas dominés par une atmosphère *« spéculative »*. Le gouvernement chinois faisait ainsi savoir que, pour des raisons politiques, il n'avait pas l'intention d'intervenir sur les places financières du continent pour soutenir les marchés.

Inversement, le même gouvernement proclame depuis des semaines sa ferme détermination d'intervenir à Hongkong pour soutenir la Bourse en cas de problème. Il veut y démontrer une volonté de réussir la transition du règne colonial au régime *« un pays, deux systèmes »*. Le régime est pour l'heure resté sourd aux exhortations à la non-ingérence dans les affaires boursières de Hongkong. Sur le continent, Pékin se dit *« non-interventionniste »* par souci de pureté idéologique. A Hongkong, c'est le phénomène contraire.

Des bruits concernant une imminente reprise en main des activités boursières sur le continent avaient déjà causé un premier fléchissement de la Bourse de Shanghaï quelques jours auparavant. Il s'agissait de la possibilité que les autorités introduisent une certaine transparence dans les transactions portant sur les actions en principe réservées aux investisseurs étrangers. Il eût été gênant qu'y apparaissent trop visiblement des investisseurs chinois.

Pourtant, le risque existe : le néocapitalisme chinois est alimenté en partie par des fonds d'origine continentale qui ont transité par des places extérieures (en particulier Hongkong) avant d'être rapatriés sous étiquette « étrangère ». Une étiquette commode pour l'évasion fiscale. Mais, si le tassement intervenu à Shanghaï et à Shenzhen répond à une certaine logique interne, on ne peut pas en dire autant pour l'incident qui vient de se produire à la Bourse de Hongkong.

Le 11 décembre, le Stock Exchange avait fermé à la cote de 13 189,60 pour l'indice Hang Seng. Un chiffre reflétant l'optimisme général qui entourait la nomination, le matin même, du prochain chef de l'administration, Tung Chee-hwa, pour l'ère post-britannique. Le lendemain à 10 heures du matin, stupéfaction ! L'indice accuse une chute de près de 4 %. Panique... Les investisseurs professionnels sont rapidement au fait qu'il s'agit d'un calcul erroné dû à des données inexactes transmises par informatique. Mais les investisseurs privés commencent à brader. Certains titres sont échangées à 50 % de leur valeur de la veille. Radio et télévision aidant, l'anomalie fait boule de neige.

Pendant quelques minutes, CNN répercute la nouvelle dans le monde entier. On commence à se demander si la manière musclée employée par Pékin pour prendre le contrôle du territoire n'est pas en train de provoquer la secousse boursière que tous excluaient il y a encore quelques heures. Vingt minutes plus tard, les informaticiens ramènent l'indice virtuel réellement erroné dans le monde réel du capitalisme virtuellement infaillible. La Bourse de Hongkong au « jour 1 » de la fin de transition n'accusera finalement qu'un léger fléchissement par rapport à la veille. Virus ? Sabotage ? On entrevoit en tout cas ce que des individus peu scrupuleux pourraient accomplir à l'aide d'un simple fichier erroné.

Francis Deron

Les taux de base bancaires ont été réduits à leur plus bas niveau depuis 1972

LES GRANDES BANQUES françaises (Société générale, BNP, Crédit lyonnais, CCF, CIC...) ont annoncé, lundi 16 décembre en début d'après-midi, une baisse de leur taux de base (TBB). Il a été ramené de 6,55 % à 6,30 %, son plus bas niveau depuis le 11 septembre 1972. La précédente réduction du TBB remontait au 20 septembre 1996, date à laquelle il avait été abaissé de 0,20 %.

Le taux de base bancaire ne joue plus aujourd'hui un rôle essentiel dans le mode de financement de l'économie française. Il sert de référence à seulement 15 % des crédits consentis aux entreprises (principalement de petite taille pour leur trésorerie et leur équipement). Depuis le processus de déréglementation financière achevé à la fin des années 80, le TBB a perdu beaucoup d'importance, les sociétés ayant désormais la possibilité de recourir directement au marché monétaire et obligataire sans passer par l'intermédiaire des banques.

Parallèlement, seuls 4 % des prêts accordés aux particuliers sont indexés sur le niveau du TBB. Celui-ci n'influe pas sur le taux des crédits immobiliers qui dépendent de l'évolution des rendements obligataires.

La baisse du TBB, dont le calcul – complexe et gardé secret par les banques – prend en compte une gamme de taux d'intérêt allant du très court terme à des échéances plus éloignées, entérine l'assouplissement de la politique monétaire française. Depuis le début de l'année, la Banque de France a réduit à dix reprises le taux de ses appels d'offres, ramené de 4,45 % à 3,20 %. Dans le même temps, les rendements à trois mois ont reflué de 4,70 % à 3,35 %, ceux à deux ans de 5 % à 3,50 %. En comparaison le TBB a été réduit à quatre reprises et il a été diminué de 1,20 %. L'écart entre le TBB et les taux de marché s'est donc légèrement creusé (il s'établit désormais à 2,90 %), ce qui a permis aux banques françaises de reconstituer leurs marges.

La baisse du TBB annoncée lundi reflète la confiance des milieux bancaires dans le fait que les taux d'intérêt resteront durablement bas en France dans un avenir proche. Même en l'absence de détente monétaire supplémentaire en Allemagne, la Banque de France dispose encore d'une petite marge de baisse de ses taux directeurs. Le niveau de ses appels d'offres s'inscrit à 0,20 % au-dessus de celui des prises en pension (repo) de la Bundesbank. Les experts estiment que cet écart pourrait être ramené à 0,10 % au cours des prochaines semaines si le franc continue à s'apprécier face au deutschemark.

Pierre-Antoine Delhommais

La banque des PME proposera 10 milliards de francs de crédits à partir du 1er janvier

JEAN-PIERRE RAFFARIN, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, devait annoncer, mardi 17 décembre, le démarrage de la Banque de développement des PME (BDPME), dont la création avait été décidée, il y a un an, dans le cadre du plan PME. Le 1er janvier 1997, seront accessibles aux entreprises les quatorze directions régionales et la cinquantaine de guichets de cette banque de place (1 000 salariés environ) appelée à travailler en coopération avec les autres établissements bancaires.

« Nous avons voulu réagir à l'incompréhension grandissante entre les PME et le monde bancaire, explique M. Raffarin. *D'un côté, les PME manquent de crédits et n'ont pas assez de fonds propres pour rassurer les banques, mais il arrive qu'elles soient infidèles à leur banquier, ce qui ne facilite pas la confiance. De l'autre, les banques reconnaissent qu'elles ne sont pas assez attentives à la création ou au développement des PME. »* Le ministre estime qu'il fallait faciliter l'accès au crédit pour un montant annuel de 10 milliards de francs, *« ce qui est peu rapporté soit à l'épargne nationale, qui avoisine 1 400 milliards par an, soit par rapport au marché total du crédit aux entreprises à moyen terme, qui est évalué à 200 milliards de francs »*.

Il a donc été décidé de regrouper, au sein de la holding BDPME, le Crédit d'équipement des PME (CEPME) et la société de garantie Sofaris afin de mettre leurs réseaux en cohérence. L'Etat a affecté au nouvel ensemble 30 milliards de francs de Codevi. Il a recapitalisé le CEPME pour 700 millions de francs et pris à sa charge la moitié des 300 millions de francs de recapitalisation de Sofaris. Jacques-Henri David a été nommé au début de 1996 patron du nouvel ensemble. Un plan social supprimant cent cinquante emplois a été mis en place au CEPME.

Les produits que la BDPME offrira aux entreprises en partenariat avec les banques concernent quatre domaines. Le premier est la création et la transmission d'entreprises, pour lequel des crédits seront mis en place en plus grand nombre grâce à une garantie portée de 50 % à 70 % du montant du projet. Dans ce cadre, la banque ne pourra prendre d'hypothèque sur la résidence principale du chef d'entreprise et les cautions personnelles ne pourront excéder la moitié du montant ou de la durée du prêt.

Le deuxième domaine d'intervention est le développement de l'entreprise de plus de trois ans d'âge. Le partage des risques – en garantie comme en financement (entre 40 % et 70 %) – entre la BDPME et les autres banques permettra d'offrir aux PME un domaine élargi d'interventions. Il est bien spécifié que la Sofaris garantira des prêts autres que ceux consentis par la BDPME.

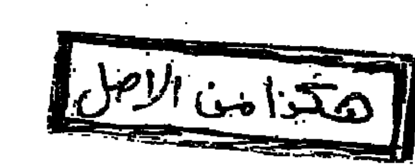
« SOUTIEN EXCEPTIONNEL »

Le troisième secteur est intitulé *« soutien exceptionnel »*. Lorsqu'une PME aura à se lancer dans un pari technologique ou à l'exportation, elle souscrira un *« contrat de développement »* de six ans comportant un crédit dont le taux de départ pourrait être inférieur de 2 points par rapport au taux du marché mais prévoyant un rappel d'intérêts en cas de réussite du projet. Pour conjuguer les expertises et les financements, la BDPME travaillera là en partenariat avec la Coface et avec l'Anvar.

Quatrième et dernier domaine d'intervention : les marchés publics. Compte tenu des retards de paiement de l'Etat et des collectivités publiques, la BDPME proposera aux entreprises un financement de leurs créances au taux de 5,5 %, alors que les taux couramment pratiqués excèdent 10 %.

Que ce soit pour la création, la transmission, le développement des entreprises ou les aléas de la vie des affaires, *« les PME ont désormais un guichet spécifique et un recours dans le cas où elles ne se sentent pas assez soutenues par le système bancaire »*, conclut Jean-Pierre Raffarin, qui parie sur la réussite de la BDPME : *« Nous savons que le système actuel de financement ne marche pas*, déclare-t-il. *En revanche, nous savons que les garanties Sofaris et le capital développement en régions fonctionnent. Nous connaissons les crédits dont les PME ont besoin. Pour peu qu'elle travaille de façon décentralisée, très régionalisée et en partenariat avec les autres banques, la nouvelle BDPME a donc les meilleures chances de combler les manques que nous déplorons actuellement. »* Et de contribuer à réduire la mortalité des entreprises, dont la moitié disparaît, en France, dans les cinq ans suivant leur création.

Alain Faujas



هكذا من الأصل

Une offre publique de vente de Thomson-CSF n'est pas exclue

Les dirigeants seraient partisans de cette formule

LA DIRECTION du groupe Thomson SA semble souhaiter une offre publique de vente (OPV) pour la privatisation de Thomson-CSF, *la filiale d'électronique* de défense et professionnelle, plutôt qu'une procédure de vente de gré à gré. Elle l'a laissé entendre, selon plusieurs sources, au cours des conseils d'administration de Thomson-CSF et de Thomson SA qui se sont tenus lundi 16 décembre.

« Si les représentants de la direction n'ont pas dit ouvertement préférer une offre publique de vente, ils ont déclaré que l'OPV est la procédure qui permet d'aller le plus vite, avant d'indiquer, peu après, qu'il est important d'aller vite », expliquent des administrateurs.

La direction de Thomson se refuse à tout commentaire. *La Lettre de l'Expansion* du 16 décembre assure, quant à elle, que Marcel Roulet, le président de Thomson SA et *PDG de Thomson-CSF*, a *adressé* une lettre de quatre pages au gouvernement et au Conseil d'Etat, dans laquelle il plaide pour une OPV. Le capital de Thomson-CSF est contrôlé à 58 % par Thomson SA. Les 42 % restants sont cotés en Bourse.

Le gouvernement a annoncé, le *11 décembre, qu'il renonçait* à une vente en bloc de Thomson SA pour privilégier une vente séparée et décalée dans le temps de Thomson-CSF et de Thomson Multimédia, l'autre filiale du groupe, spécialisée dans l'électronique grand public. La vente de Thomson-CSF devra se faire *« au cours des premiers mois de 1997 »*, a précisé le ministère de l'économie et des finances, qui a également indiqué qu'une part du capital sera réservée au personnel.

La vente de Thomson Multimédia interviendra après une recapitalisation de 10 milliards de francs, sur laquelle la Commission européenne devrait se prononcer, après enquête, d'ici à mars 1997 – et la mise en œuvre d'un plan de restructuration.

Avant d'annoncer les modalités de la vente de Thomson-CSF, le gouvernement a indiqué qu'il attend d'obtenir l'avis du Conseil *d'Etat. L'hypothèse d'une mise sur* le marché semble cependant étudiée avec beaucoup de précautions. *« La direction note qu'elle pourrait poser des problèmes juridiques »*, souligne un administrateur, citant de possibles actions ultérieures des actionnaires minoritaires.

Une mise sur le marché pourrait aussi être synonyme d'atomisation du capital de Thomson-CSF, ce qui ne serait pas compatible avec la volonté du gouvernement d'inscrire cette privatisation dans la restructuration de l'industrie de défense nationale. *« Avec une OPV, on cherche avant tout à vendre, pas à construire »*, fait remarquer un analyste financier.

Philippe Le Cœur

Thomainfor sera vendue d'ici à fin janvier

La direction de Thomson-CSF a indiqué le 16 décembre, selon les syndicats, que la vente de Thomainfor, filiale spécialisée dans la maintenance de matériels informatiques (1 500 personnes, 850 millions de francs de chiffre d'affaires), à la firme américaine Libra Global Service (LGS) devra être bouclée d'ici à fin janvier 1997. Le principe de cette cession a été annoncé le 20 septembre. LGS est une holding qui contrôle la société de leasing Gemini (qui gère un parc informatique évalué à près de 15 milliards de francs). L'accord final devait être conclu en novembre. La privatisation de Thomson a retardé les négociations.

Les partenaires d'Airbus tardent à trouver une riposte aux restructurations américaines

La France privilégie les regroupements nationaux

Le projet de fusion entre les américains Boeing et McDonnell Douglas pourrait avoir des vertus pédagogiques pour l'Europe. Lundi 16 décembre, les actions des deux partenaires d'Airbus cotés en Bourse, British Aerospace et Daimler-Benz Aerospace, ont nettement progressé. Pourtant, la transformation en société du consortium européen est en panne, l'accord sur les nouveaux statuts ayant été reporté *sine die*.

LES EUROPÉENS, pris de vitesse par la fusion entre Boeing et McDonnell Douglas, seront-ils capables d'accélérer leur propre processus de restructuration de l'aéronautique et de l'industrie de défense ? Les investisseurs semblaient croire, lundi 16 décembre, *aux vertus* pédagogiques de la fusion américaine sur l'industrie européenne. Les actions des deux partenaires européens cotés d'Airbus progressaient *nettement : plus de* 1 % pour British Aerospace et près de 3 % pour Daimler-Benz Aerospace.

Les bonnes intentions, certes, ne manquent pas. *« Airbus Industrie et ses partenaires doivent se mettre d'accord le plus vite possible sur une structure optimale, qui permettra à Airbus de s'opposer efficacement à la concurrence américaine, en tant qu'entreprise européenne intégrée responsable de ses produits, de ses coûts et de ses résultats »*, a souligné, lundi 16 décembre, Günter Rexrodt, le ministre de l'économie allemand. Manfred Bischoff, le président de Daimler-Benz Aerospace, le partenaire allemand du consortium européen Airbus, a, quant à lui, réclamé davantage d'aides publiques pour l'aéronautique en Europe. *« Cela signifie, par exemple, une aide à la recherche technologique comme la reçoivent nos concurrents américains, mais aussi des subventions comme ils en reçoivent indirectement à travers de grands projets militaires »*, a-t-il expliqué.

Le député Robert Pandraud (RPR), auteur du rapport d'information *« L'Europe et son industrie* aérospatiale » affirmait pour sa part que *« le rapprochement des deux principaux constructeurs américains souligne la disproportion croissante de taille entre les entreprises des deux côtés de l'Atlantique »* et *« la nécessité de rechercher des synergies entre industries civile et militaire »*.

Vendredi 13 décembre, les quatre partenaires d'Airbus, le français Aerospatiale (37,9 % du GIE), l'allemand Daimler-Benz Aerospace (37,9 %), le britannique British Aerospace (20 %) et l'espagnol CASA (4,2 %), réunis en conseil de surveillance, se sont séparés sans parvenir à un accord sur l'évolution des statuts du GIE. Le 8 juillet 1996, ils avaient pourtant promis *« de parvenir à un accord définitif d'ici à la fin 1996 »*. Certes, il n'est pas facile de créer, à partir d'un GIE commercial de 2 000 employés, la première société européenne employant 35 000 salariés dans une quinzaine d'usines de quatre pays différents.

ACCÉLÉRATION

Mais, au moment même où les *Européens arrêtaient leurs travaux* au bout de huit heures, sans fixer de nouveau rendez-vous, les Américains poursuivaient les négociations pour annoncer la fusion de Boeing et de McDonnell Douglas dimanche midi... Selon le *Financial Times* du 17 décembre, Boeing aurait accéléré les négociations après avoir appris que McDonnell Douglas voulait racheter l'électronique de défense de Hughes, mise en vente par General Motors (*Le Monde* du 11 décembre).

Allemands et Anglais voudraient constituer au plus vite une entreprise unique dans l'aviation commerciale. Les Français, eux, souhaitent d'abord achever la restructuration de leur industrie aéronautique et de défense, dont le président de la République, Jacques Chirac, a donné le coup d'envoi en février. Elle consiste à constituer un pôle électronique de défense, à l'occasion de la privatisation de Thomson, et un pôle aéronautique, avec la fusion de l'avionneur privé Dassault et de l'entreprise publique Aerospatiale. Alors que les modalités de cette fusion devraient être connues dans les prochains jours, certains observateurs se demandent s'il ne faudrait pas passer, dès maintenant, à l'étape ultérieure, à savoir le regroupement des pôles aéronautique et électronique. Yves Michot, président d'Aerospatiale, a ainsi à nouveau marqué son intérêt devant la commission des affaires étrangères du Sénat, jeudi 12 décembre, *« pour que, compte tenu des liens industriels très denses entre Thomson, Aerospatiale et Dassault, Aerospatiale prenne une part active dans la restructuration de l'industrie de défense, si telle était la volonté du gouvernement »*.

Christophe Jakubyszyn

Les compagnies aériennes japonaises découvrent la concurrence

OSAKA
de notre envoyée spéciale

Dix ans après l'introduction de la concurrence sur les lignes aériennes intérieures japonaises, les compagnies accusent le choc, à commencer par la première d'entre elles, All Nippon Airways. Depuis le 1er janvier 1995, la compagnie a lancé un plan de redressement qui devrait se poursuivre jusqu'au 31 mars 1998. Son objectif est d'accroître le chiffre d'affaires de 15 %, d'augmenter l'utilisation des avions de 10 % par an et de ramener les coûts salariaux à 20 % du prix de revient du siège/kilomètre. Mais pas de licenciements dans un pays où l'on garde son emploi à vie : on réduit les effectifs en envoyant certains employés dans les filiales. ANA a également décidé de restructurer les salaires et d'embaucher 35 % des hôtesses à moitié prix avec des contrats d'un an minimum. Une réforme mal acceptée. Les pilotes de Boeing 767 ont fait grève le 15 décembre.

Pas question pourtant de revenir en arrière, quand la baisse des prix érode les résultats : ils n'ont pas progressé au premier semestre, tandis que le chiffre d'affaires n'augmentait que de 5 %. En mars 1996, Tokyo a, en effet, mis fin à l'encadrement des prix du transport aérien intérieur, qui n'avaient pas bougé depuis douze ans. All Nippon Airways, qui dispose avec sa filiale ANK de plus de 50 % du marché japonais devant JAL (23 %) et Japan Air System (21 %), a été le premier à présenter ses nouveaux tarifs, en juin. Les Japonais sont conviés à payer moins cher en voyageant aux heures creuses ou en réservant leurs billets à l'avance.

NOUVEAU VENU

La libéralisation devrait franchir un cap supplémentaire avec l'arrivée d'une nouvelle compagnie aérienne à bas coûts, Skymark Airlines. Son promoteur, HIS, une agence de voyage spécialisée dans le discount, veut mener l'offensive sur trois destinations intérieures très fréquentées, dont Tokyo-Sapporo. Mais il faudra pour cela attendre l'ouverture d'une nouvelle piste à l'aéroport de Tokyo-Haneda, actuellement saturé. Cette future compagnie devrait voir le jour d'ici deux ans, précise-t-on au ministère des transports. Quelque 70 millions de Japonais empruntent chaque année les lignes intérieures, ce qui fait du Japon l'un des marchés nationaux les plus grands du monde, après les Etats-Unis.

Jusqu'en 1986, All Nippon Airways bénéficiait d'une situation privilégiée sur ce marché, JAL était tournée vers l'international et Japan Air System vers la desserte des lignes intérieures secondaires. Il y a dix ans, le gouvernement a permis à JAL et à JAS de se développer sur le marché national, tandis qu'ANA était autorisée à se tourner vers l'international. Guam, Los Angeles, Washington DC ont été ses premières destinations. Mais, en dix ans, ses parts de marché intérieur ont reculé d'environ 10 points.

Le développement international n'a pas suffi à compenser ce recul, même si ANA a bénéficié, comme d'autres, des ouvertures de lignes vers l'étranger rendues possibles par la création de l'aéroport international de Kansai à Osaka, le plus cher au monde. La compagnie, qui continue à perdre de l'argent sur son réseau international, cherche des partenaires pour partager les frais par des accords dits *« de partage de code »*, notamment sur l'Asie. *« Le marché asiatique est très important pour nous, particulièrement la Chine, qui se développe vite. Mais nous ne pouvons pas tout faire par nous-mêmes »*, estime Kazuhisa Shin, responsable du réseau et des alliances.

Aux Etats-Unis, ANA estime avoir trouvé un partenaire avec Delta Airlines, mais la conclusion d'un accord reste suspendu aux négociations bilatérales entre Tokyo et Washington sur le transport aérien. En Europe, la compagnie nipponne, qui souhaitait s'allier à British Airways entre Kansai et Heathrow, a été éconduite. La compagnie japonaise tente désormais de séduire l'allemand Lufthansa. Les liaisons européennes génèrent 34 % du chiffre d'affaires d'ANA à l'international, contre 22 % pour les Etats-Unis. Mais là aussi la concurrence et ses résultats se détériorent. Avec le nouvel aéroport de Kansai, les compagnies européennes sont, elles aussi, montées en puissance, et leurs capacités ont augmenté de 20 % entre l'Europe et le Japon au premier semestre 1996.

Martine Laronche

■ **CONTINENTAL :** la compagnie aérienne a fait savoir à ses salariés, la semaine dernière, qu'elle n'était plus en négociation avec Delta Airlines. Pendant quelques semaines, les directions des deux compagnies américaines avaient envisagé de fusionner.

Intermarché est condamné pour des ristournes indues

LE GROUPEMENT de grandes surfaces indépendantes Intermarché a été condamné, le 25 novembre, par le tribunal de commerce de Paris, à la suite d'une plainte du ministère de l'économie, à rembourser 55,3 millions de francs de ristournes déguisées et discriminatoires à sept de ses fournisseurs : Rivoire et Carret, Panzani, Buitoni, Jacques Vabre, William Saurin, Delacre, Perrier.

Ces derniers avaient participé, en 1990 et 1991, au financement d'un catalogue Intermarché, « L'Argus de la distribution », rapidement abandonné par le groupement. Les sommes versées n'offraient, dès lors, plus de *« contreparties réelles »* et pouvaient donc être assimilées à *« une ristourne supplémentaire »*, ont estimé les juges.

DÉPÊCHES

■ **DAIWA BANK : Toshihide Iguchi, l'ancien « trader » de la succursale new-yorkaise de la banque japonaise,** dont les transactions non autorisées sur le marché obligataire américain avaient causé des pertes de 1,1 milliard de dollars (6 milliards de francs), a été condamné, lundi 16 décembre, à quatre ans de prison et à 2 millions de dollars d'amende par un tribunal fédéral de Manhattan. M. Iguchi, qui plaidait coupable, devra également restituer 570 000 dollars, a précisé un porte-parole du parquet.

■ **ANTITRUST : le groupe de luxe LVMH a saisi, aux Etats-Unis, la Commission fédérale du commerce (FTC)** à propos de son projet d'acquisition de 58,75 % du groupe de boutiques hors-taxe DFS. La FTC a trente jours pour se prononcer sur la conformité de l'opération à la loi antitrust.

■ **FFSA : Denis Kessler a été réélu président de la Fédération française des sociétés d'assurances.** Pour briguer ce troisième mandat de deux ans, M. Kessler avait posé ses conditions : une réévaluation de sa rémunération et la possibilité de partir avant l'échéance.

■ **SPIE-BATIGNOLLES : les salariés de la filiale BTP du groupe** Schneider ont l'intention de verser 280 millions de francs pour souscrire au capital de leur société, selon un communiqué interne de la direction. Spie-Batignolles, qui fait l'objet d'un RES (rachat d'entreprise par les salariés) en association avec le groupe britannique AMEC, avait lancé une opération de présouscription close le 13 décembre.

■ **ELF ET TOTAL : les deux compagnies pétrolières françaises ont** signé, en fin de semaine dernière, avec les autorités irakiennes des contrats d'achat de pétrole brut pour trois mois, dans le cadre de l'accord « pétrole contre nourriture ». Pour Total, l'accord porte sur 30 000 barils/jour ; pour Elf, aucun détail n'a été donné.

■ **TRW : l'équipementier automobile américain** et son concurrent canadien Magna viennent de conclure une alliance stratégique dans les systèmes de sécurité en Europe. TRW va acquérir, pour un peu plus de 2 milliards de francs, 80 % des actions de deux filiales allemandes de Magna, spécialisées notamment dans les coussins gonflables (airbags). TRW et Magna vont également construire un centre technique européen commun.

■ **STET : le Trésor italien a annoncé, le 16 décembre, qu'il va racheter à l'IRI pour au moins 14 530 milliards de lires (49,7 milliards de francs) les 61,27 % qu'elle détient dans le groupe de télécommunications STET, qui doit être privatisé.**

La Commission européenne devrait refuser les aides wallonnes aux Forges de Clabecq

BRUXELLES
de notre correspondant

Le 18 décembre, la Commission européenne doit se prononcer sur la demande du gouvernement régional de Wallonie d'accorder de nouvelles aides aux Forges de Clabecq, contrôlées majoritairement par la Société wallonne de sidérurgie, émanation du gouvernement régional. Un pré-rapport établi par les services de Karel van Miert, commissaire européen à la concurrence, et révélé par le quotidien flamand *De Standaard*, ne laisse pas beaucoup d'espoirs aux dirigeants wallons et au personnel de cette entreprise sidérurgique fondée en 1781.

Non seulement la Commission s'opposerait à l'octroi d'une nouvelle dotation en capital de 1,5 milliard de francs belges (250 millions de francs) pour combler ses déficits accumulés au cours des derniers exercices (4,4 milliards de francs belges en quatre ans). Mais elle se prononcerait également pour le remboursement, avec les intérêts, de *700 millions de francs belges* injectés dans l'entreprise depuis 1992 par le gouvernement de Namur. Ces aides sont considérées comme *constitutives d'une « distorsion de concurrence »* au détriment des autres entreprises européennes.

Ces décisions sonneront vraisemblablement le glas d'une entreprise qui emploie actuellement 2 150 personnes à Tubize, dans le Brabant wallon. *« Le dépôt de bilan paraît inévitable »*, estime Michel Capron, sociologue à l'université catholique de Louvain, auteur d'une étude sur les Forges de Clabecq. *« C'est la seule solution qui permettrait, après restructuration, de conserver l'activité du laminoir. Celui-ci pourrait traiter les demi-produits fournis par le hollandais Hoogovens, qui va prendre le contrôle des Usines Gustave Boël (UGB) de La Louvière »*.

Cette solution, qui maintiendrait environ 700 emplois sur le site, est pour l'instant la seule envisageable, après l'échec, annoncé le *4 décembre*, des discussions de fusion entre UGB et l'autre groupe sidérurgique wallon, Cockerill Sambre, en raison de *« l'absence de complémentarité de synergies économiquement valable entre les deux entreprises. »*

MOBILISATION SYNDICALE

Un rapport présenté en mai 1996 au gouvernement wallon par Jean Gandois, président du CNPF et PDG de Cockerill Sambre, concluait à l'impossibilité de maintenir à Tubize une sidérurgie intégrée (hauts-fourneaux, aciérie, coulée continue, laminoir) et proposait de ramener l'emploi à 1 400 personnes en deux ans. Ce plan nécessitait tout de même un investissement de l'ordre de 750 millions de francs pour la période 1996-1998.

On en n'est même plus là. Même si le chef du gouvernement wallon, Robert Collignon, affirme qu'il ne se *« place pas dans l'hypothèse d'un dépôt de bilan de Clabecq »*, on voit mal comment pourrait être évitée une restructuration dans la douleur d'une sidérurgie wallonne qui, pour des raisons de rivalités historiques entre ses entreprises, a laissé passer à plusieurs reprises le train de la constitution d'un pôle sidérurgique wallon de dimension européenne.

La mobilisation des syndicats, à Clabecq comme à UGB, fait courir le risque d'une flambée sociale de grande ampleur dans une région déjà fortement touchée par le chômage. Le gouvernement belge va chercher à gagner du temps, en faisant appel de la décision de la Commission devant le conseil européen des ministres de l'industrie. On évoque, pour se donner de l'espoir, l'exemple d'Irish Steel : le conseil, à l'unanimité, avait autorisé, en 1994, une recapitalisation du sidérurgiste irlandais mais dans la perspective d'une privatisation. Un feu vert du conseil européen sera, cette fois-ci, d'autant plus difficile à obtenir pour la Belgique que les partenaires européens allemands, français et britanniques ont déjà manifesté leur opposition résolue à l'octroi de nouvelles aides publiques à leurs concurrents belges.

Luc Rosenzweig

■ **LA BOURSE DE TOKYO a terminé en baisse, mardi 17 décembre, au terme d'une séance irrégulière. L'indice Nikkei a cédé 8,58 points, soit 0,04 %, à 20 413,46 points.**

■ **L'OR a ouvert sur ses niveaux de la veille, mardi, sur le marché international de Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 368,20-368,50 dollars, contre 368,10 dollars lundi en clôture.**

■ **LE DOLLAR était en légère baisse face au yen en fin de séance sur le marché des changes de Tokyo. Le dollar s'échangeait à 113,74 yens, contre 113,85 yens la veille à New York.**

■ **LES COURS DU PÉTROLE BRUT ont terminé en nette hausse, lundi, sur le marché à terme new-yorkais. Le baril de référence, livraison janvier, a grimpé de 1,27 dollar à 25,74 dollars.**

■ **LA BANQUE DE FRANCE a maintenu lundi ses taux directeurs, et laissé inchangée la liquidité du marché, lors d'une opération d'appel d'offres effectuée au taux de 3,20 %.**

LES PLACES BOURSIÈRES

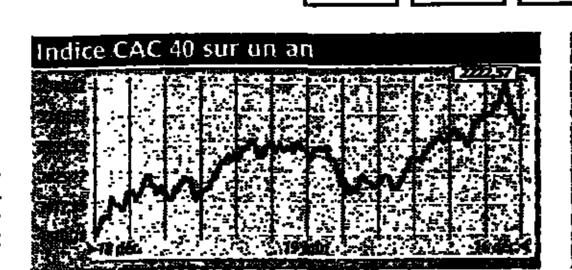
CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Rechute à la Bourse de Paris

LA REPRISE enregistrée la veille tournait court mardi à la Bourse de Paris, en raison notamment d'une tension sur les taux d'intérêt américains et une baisse du dollar. En repli de 0,54 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure un quart plus tard une perte de 0,36 %. Aux alentours de 12 h 15, les valeurs françaises se repliaient de 0,51 % à 2 211,32 points. Le montant des échanges atteint 1,2 milliard de francs sur le compartiment à règlement mensuel dont 700 millions de francs sur les valeurs de l'indice CAC 40.

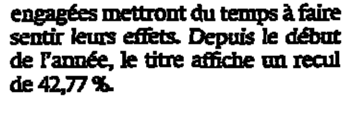
Aux Etats-Unis, les marchés financiers se montraient nerveux. Wall Street a cédé 0,58 % lundi et les taux à long terme sont remontés à 6,62 % contre 6,57 % vendredi dernier.

En France, les divers instituts de conjoncture ou de statistiques font un bilan économique de l'année 1996 et des pronostics pour 1997. Selon l'Insee, l'économie redémarre lentement avec une hausse de 0,9 % du PIB au second semestre ainsi qu'au premier semestre 1997. L'investissement des entreprises a par ailleurs du mal à se reprendre, remarque l'Insee, pour qui ce poste constitue le principal aléa de la prévision. Parmi les titres en hausse sensible, on relevait Rexel + 3,9 %, Dassault Systèmes à + 1,7 % et Groupe André à + 1,4 %.



DMC, valeur du jour

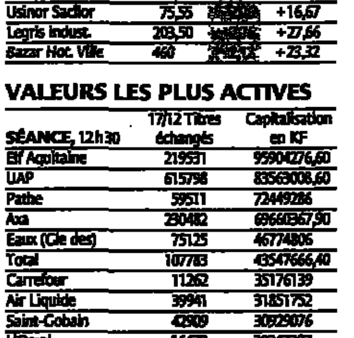
LES PROPOS tenus par le président de DMC au *Journal des finances*, samedi 14 décembre, ont nettement profité au titre lundi 17 décembre à la Bourse de Paris. Il a gagné 6,02 % à 114,40 francs. Jacques Boubal a notamment déclaré prévoir un retour à l'équilibre d'ici deux ans. Pourtant, en dépit de ce rebond, les analystes restent très partagés. Pour certains, il ne s'agit que d'un simple rebond technique d'un titre qui a beaucoup chuté et que les restructurations engagées mettront du temps à faire sentir leurs effets. Depuis le début de l'année, le titre affiche un recul de 42,77 %.





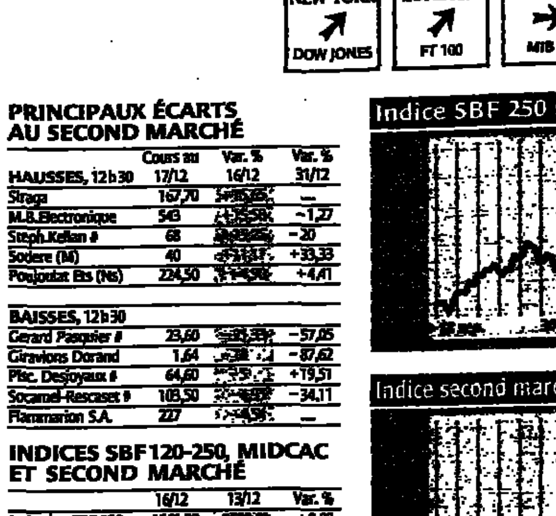
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 17/12	Var. % 16/12	Var. % 31/12
Rexel	1569	[illegible]	+89,72
Sade (Ny)	184	[illegible]	+5,68
Pathe	1222	[illegible]	—
Essilor Intl ADP	1223	[illegible]	+78,80
Elf Gabon	1306	[illegible]	+52,03
Carbone Lorraine	888	[illegible]	+111,42
Worms & Cie	314	[illegible]	+35,63
GTM-Entrepose	245	[illegible]	−28,67
Groupe Andre S.A.	402	[illegible]	+13,39
Dassault-Aviation	1092	[illegible]	+242,31
BAISSES, 12 h 30			
Lebon	165	[illegible]	−11,29
Union Assur.Fdal	625	[illegible]	+6,83
Cred.Fon.France	67,15	[illegible]	−5,15
Eramet	249,30	[illegible]	−22,09
Publicis	455	[illegible]	+57,43
Coflexip	251	[illegible]	+37,58
Vallourec	268,50	[illegible]	+54,31
Usinor Sacilor	75,55	[illegible]	+16,67
Legris indust.	203,50	[illegible]	+27,66
Bazar Hot. Ville	460	[illegible]	+23,32



VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	17/12 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	219531	95904276,60
UAP	615798	83563008,60
Pathe	59511	72449286
Axa	230482	69660367,90
Eaux (Gle des)	75125	46774806
Total	107783	43547666,40
Carrefour	11262	35176139
Air Liquide	39941	31851752
Saint-Gobain	42909	30929076
L'Oreal	16479	30247297

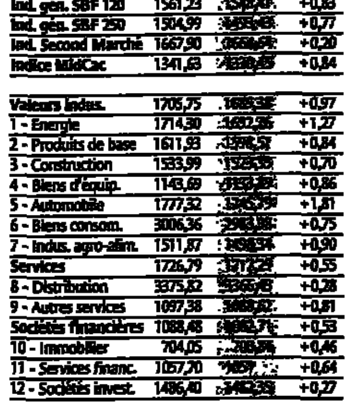


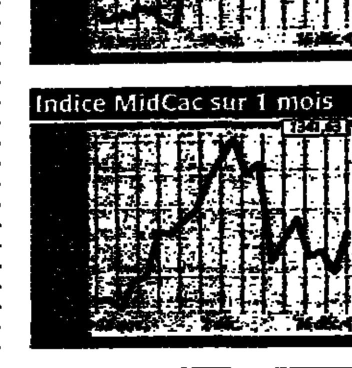
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 17/12	Var. % 16/12	Var. % 31/12
Straga	167,70	[illegible]	—
M.B.Electronique	543	[illegible]	−1,27
Steph.Kelian #	68	[illegible]	−20
Sodere (M)	40	[illegible]	+33,33
Poujoulat Ets (Ns)	224,50	[illegible]	+4,41
BAISSES, 12 h 30			
Gerard Pasquier #	23,60	[illegible]	−57,05
Giravions Dorand	1,64	[illegible]	−87,62
Pisc. Desjoyaux #	64,60	[illegible]	+19,51
Socamel-Rescaset #	103,50	[illegible]	−34,11
Flammarion S.A.	227	[illegible]	—

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	16/12	13/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1561,23	[illegible]	+0,83
Ind. gén. SBF 250	1504,99	[illegible]	+0,77
Ind. Second Marché	1667,90	[illegible]	+0,20
Indice MidCac	1341,63	[illegible]	+0,84
Valeurs indus.	1705,75	[illegible]	+0,97
1 - Energie	1714,30	[illegible]	+1,27
2 - Produits de base	1611,93	[illegible]	+0,84
3 - Construction	1533,99	[illegible]	+0,70
4 - Biens d'équip.	1143,69	[illegible]	+0,86
5 - Automobile	1777,32	[illegible]	+1,81
6 - Biens consom.	3006,36	[illegible]	+0,75
7 - Indus. agro-alim.	1511,87	[illegible]	+0,90
Services	1726,79	[illegible]	+0,55
8 - Distribution	3375,82	[illegible]	+0,28
9 - Autres services	1097,38	[illegible]	+0,81
Sociétés financières	1088,48	[illegible]	+0,53
10 - Immobilier	704,05	[illegible]	+0,46
11 - Services financ.	1057,70	[illegible]	+0,64
12 - Sociétés invest.	1486,40	[illegible]	+0,27





La morosité persiste à Tokyo

LE MOUVEMENT de reprise amorcé lundi ne s'est pas poursuivi à la Bourse de Tokyo. Mardi, les valeurs japonaises ont renoué avec la baisse au terme d'une séance irrégulière. L'indice Nikkei a terminé la séance sur un repli de 8,58 points, soit 0,04 %, à 20 413,46 points.

La veille, Wall Street a terminé dans le rouge, déprimée par une remontée des taux d'intérêt à long terme et par des prises de bénéfice dans le secteur de la haute technologie. L'indice Dow Jones a fini en baisse de 36,52 points, soit 0,58 %, à 6 268,35 points. IBM et Intel ont été les principales perdantes de la séance, chutant respectivement de 3 3/4 dollars et de 5 1/8 dollars.

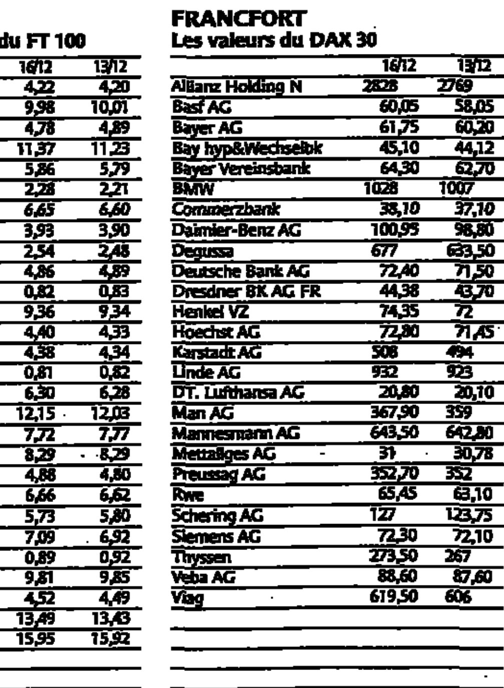
En Europe, la Bourse de Londres a terminé en hausse. L'indice Footsie s'appréciait en clôture de 21,4 points par rapport à vendredi soir, soit une hausse de 0,53 %, à 3 993,8 points. Cependant, le volume d'échange est resté faible en raison de l'approche des vacances de Noël. La Bourse de Francfort s'est, pour sa part, très nettement ressaisie, l'indice DAX gagnant 2 % à 2 855,79 points. A la veille du weeek-end, les valeurs allemandes avaient terminé sur un recul de 1,66 %.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 16/12	Cours au 13/12	Var. en %
Paris CAC 40	2222,09	[illegible]	+0,84
New-York/DJ indus.	6331,78	[illegible]	+0,42
Tokyo/Nikkei	20422	[illegible]	+0,39
Londres/FT100	3985,70	[illegible]	+0,33
Francfort/Dax 30	2855,79	[illegible]	+1,96
Frankfort/Commer.	982,39	[illegible]	+1,08
Bruxelles/Bel 20	2225,16	[illegible]	+0,68
Bruxelles/Général	1860,19	[illegible]	+0,67
Milan/MIB 30	969	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	416,80	[illegible]	+1,22
Madrid/Ibex 35	408,76	[illegible]	+1,38
Stockholm/Affarsal	1788,42	[illegible]	—
Londres FT30	2753,70	[illegible]	+0,63
Hong Kong/Hang S.	12937,50	[illegible]	+1,19
Singapour/Strait t	2183,26	[illegible]	+0,19

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	16/12	13/12
Alcoa	62,12	63
American Express	53,37	53,75
Allied Signal	67	67,25
AT & T	39,12	39
Bethlehem	9,12	9,12
Boeing Co	101,12	96,75
Caterpillar Inc.	74,87	76,12
Chevron Corp.	63,12	62,12
Coca-Cola Co	48,12	47,87
Disney Corp.	69,37	70,37
Du Pont Nemours&Co	91,50	91,37
Eastman Kodak Co	79	79,37
Exxon Corp.	94,50	94,75
Gén. Motors Corp.H	55,37	56,62
Gén. Electric Co	95,25	96,75
Goodyear T & Rubbe	49	49,37
IBM	148,62	152,37
Intl Paper	39,37	39,75
J.P. Morgan Co	94,75	93,87
Mc Don Dougl	62,37	52
Merck & Co.Inc.	76,12	77,37
Minnesota Mng.&Mfg	81	81,50
Philip Moris	109,12	111,50
Procter & Gamble C	105,25	105,25
Sears Roebuck & Co	45,12	46,75
Texaco	97	96,25
Union Carb.	40,12	40,50
Utd Technol	64	64,25
Westingh. Electric	17,87	17,75
Woolworth	22,12	23,25

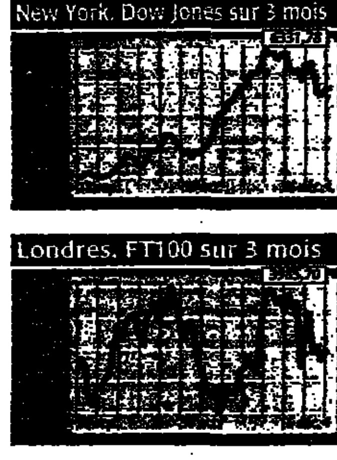


LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	16/12	13/12
Allied Lyons	4,22	4,20
Barclays Bank	9,98	10,01
B.A.T. industries	4,78	4,89
British Aerospace	11,37	11,23
British Airways	5,86	5,79
British Gas	2,28	2,21
British Petroleum	6,65	6,60
British Telecom	3,93	3,90
B.T.R.	2,54	2,48
Cadbury Schweppes	4,86	4,89
Eurotunnel	0,82	0,83
Glaxo	9,36	9,34
Grand Metropolitan	4,40	4,33
Guinness	4,38	4,34
Hanson Plc	0,81	0,82
Great Ic	6,30	6,28
H.S.B.C.	12,15	12,03
Impérial Chemical	7,72	7,77
Legal	8,29	8,29
Marks and Spencer	4,88	4,80
National Westminst	6,66	6,62
Peninsular Orienta	5,73	5,80
Reuters	7,09	6,92
Saatchi and Saatch	0,89	0,92
Shell Transport	9,81	9,85
Tate and Lyle	4,52	4,49
Univeler Ltd	13,49	13,43
Zeneca	15,95	15,92

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	16/12	13/12
Allianz Holding N	2828	2769
Basf AG	60,05	58,05
Bayer AG	61,75	60,20
Bay hyp&Wechselbk	45,10	44,12
Bayer Vereinsbank	64,30	62,70
BMW	1028	1007
Commerzbank	38,10	37,10
Daimler-Benz AG	100,95	98,80
Degussa	677	633,50
Deutsche Bank AG	72,40	71,50
Dresdner BK AG FR	44,38	43,70
Henkel VZ	74,35	72
Hoechst AG	72,80	71,45
Karstadt AG	508	494
Linde AG	932	923
DT. Lufthansa AG	20,80	20,10
Man AG	367,90	359
Mannesmann AG	643,50	642,80
Mettallges AG	31	30,78
Preussag AG	352,70	352
Rwe	65,45	63,10
Schering AG	127	123,75
Siemens AG	72,30	72,10
Thyssen	273,50	267
Veba AG	88,60	87,60
Viag	619,50	606

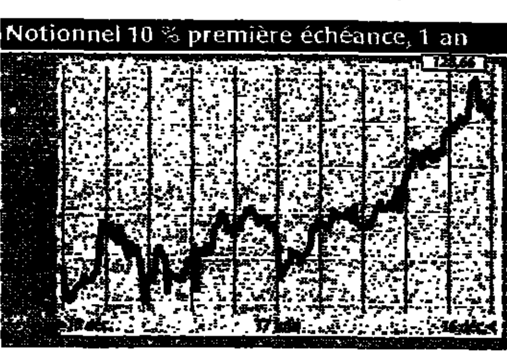


LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

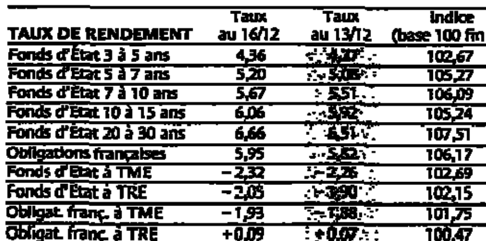
Net recul du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse sensible, mardi 17 décembre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre cédait 26 centièmes, à 128,22 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'établissait à 6,82 %, soit 0,05 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain s'était replié, affecté par la forte hausse de la production industrielle. Le rendement de l'emprunt à 30 ans s'était inscrit en clôture à 6,63 %. Dans son rapport mensuel de décembre publié mardi matin, la Bundesbank a estimé que les taux d'intérêt directeurs paraissaient adaptés à la situation de l'économie en Allemagne. La Banque de France a laissé inchangé, mardi, à 3,31 %, le taux de l'argent au jour le jour.



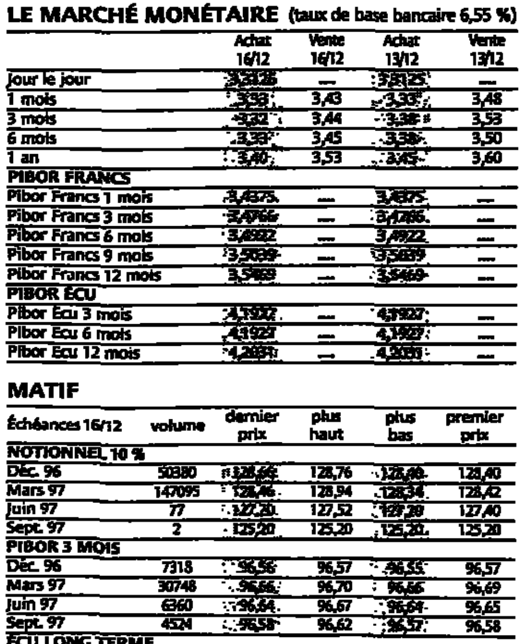
LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 16/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,30	[illegible]	6,72	[illegible]
Allemagne	3	[illegible]	6,73	[illegible]
Grande-Bretagne	5,88	[illegible]	7,75	[illegible]
Italie	7,75	[illegible]	8,21	[illegible]
Japon	0,44	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,25	[illegible]	6,57	[illegible]



MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 16/12	Taux au 13/12	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,36	[illegible]	102,67
Fonds d'État 5 à 7 ans	5,20	[illegible]	105,27
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,67	[illegible]	106,09
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,06	[illegible]	105,24
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,66	[illegible]	107,51
Obligations françaises	5,95	[illegible]	106,17
Fonds d'État à TME	−2,32	[illegible]	102,69
Fonds d'État à TRE	−2,05	[illegible]	102,15
Obligat. franç. à TME	−1,93	[illegible]	101,75
Obligat. franç. à TRE	+0,09	[illegible]	100,47



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 16/12	Vente 16/12	Achat 13/12	Vente 13/12
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,43	[illegible]	3,48
3 mois	[illegible]	3,44	[illegible]	3,53
6 mois	[illegible]	3,45	[illegible]	3,50
1 an	[illegible]	3,53	[illegible]	3,60
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 16/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	50380	[illegible]	128,76	[illegible]	128,40
Mars 97	147095	[illegible]	128,94	[illegible]	128,42
Juin 97	77	[illegible]	127,52	[illegible]	127,40
Sept. 97	2	[illegible]	125,20	[illegible]	125,20
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	7318	[illegible]	96,57	[illegible]	96,57
Mars 97	30748	[illegible]	96,70	[illegible]	96,69
Juin 97	6360	[illegible]	96,67	[illegible]	96,65
Sept. 97	4524	[illegible]	96,62	[illegible]	96,58
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	1886	[illegible]	95,92	[illegible]	95,54
Mars 97	3544	[illegible]	95,50	[illegible]	95,14

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

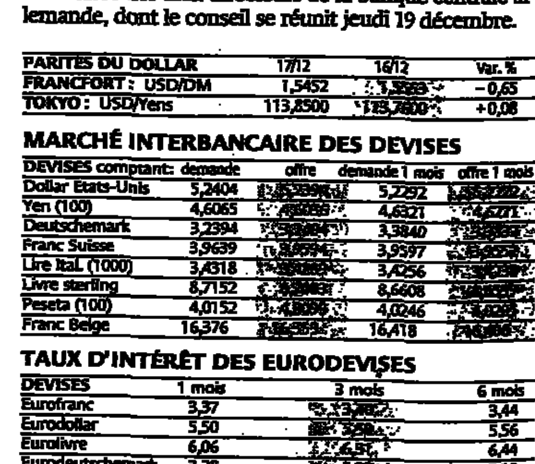
Échéances 16/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 96	14270	[illegible]	2236	[illegible]	2227
Janvier 97	1297	[illegible]	2239	[illegible]	2231,50
Février 97	50	[illegible]	2235	[illegible]	2235
Mars 97	768	[illegible]	2250,50	[illegible]	2241,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,2480 | US/DM ↘ 1,5452 | US/¥ ↗ 113,8500 | DM/F ↘ 3,3734 | £/F ↗ 8,7050

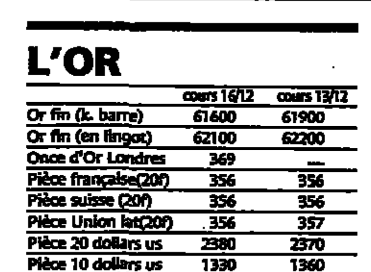
Rebond du deutschemark

LE DOLLAR S'INSCRIVAIT EN BAISSE, mardi matin 17 décembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5452 mark, 5,2175 francs et 113,75 yens. Le billet vert avait été affecté, la veille, par le recul du marché obligataire américain après l'annonce d'une hausse plus forte que prévu de la production industrielle aux Etats-Unis en novembre (+ 0,9 %). Sur le marché des devises européennes, le deutschemark regagnait un peu de terrain au lendemain du sommet de Dublin. Il cotait 3,3758 francs et 987 lires. Dans un entretien au *Financial Times*, le premier économiste de la Bundesbank Otmar Issing déclarait qu'il n'était pas satisfait du « pacte de stabilité », ce qui semble exclure une baisse des taux directeurs de la banque centrale allemande, dont le conseil se réunit jeudi 19 décembre.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 16/12	% 13/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,3400	[illegible]	326	[illegible]
Ecu	6,5225	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,2480	[illegible]	4,9500	[illegible]
Belgique (100 F)	16,3680	[illegible]	15,8200	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	300,6800	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4275	[illegible]	3,1900	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,1700	[illegible]	82,2500	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,7050	[illegible]	8,2800	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	8,7050	[illegible]	8,2800	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1390	[illegible]	1,8500	[illegible]
Suède (100 krs)	76,7100	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	394,9200	[illegible]	382	[illegible]
Norvège (100 k)	80,8900	[illegible]	74,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	47,9400	[illegible]	46,4500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0100	[illegible]	3,7200	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3450	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,8492	[illegible]	3,5500	[illegible]
Japon (100 yens)	4,6056	[illegible]	4,4000	[illegible]
Finlande (mark)	112,9800	[illegible]	106	[illegible]



PARITÉS DU DOLLAR	17/12	16/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5452	[illegible]	−0,65
TOKYO : USD/Yens	113,8500	[illegible]	+0,08

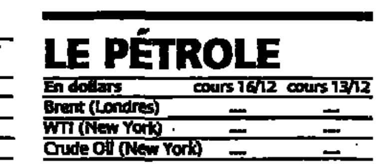
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,2404	[illegible]	5,2292	[illegible]
Yen (100)	4,6065	[illegible]	4,6321	[illegible]
Deutschemark	3,2394	[illegible]	3,3840	[illegible]
Franc Suisse	3,9639	[illegible]	3,9597	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4318	[illegible]	3,4256	[illegible]
Livre sterling	8,7152	[illegible]	8,6608	[illegible]
Peseta (100)	4,0152	[illegible]	4,0246	[illegible]
Franc Belge	16,376	[illegible]	16,418	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,37	[illegible]	3,44
Eurodollar	5,50	[illegible]	5,56
Eurolivre	6,06	[illegible]	6,44
Eurodeutschemark	3,28	[illegible]	3,19

L'OR

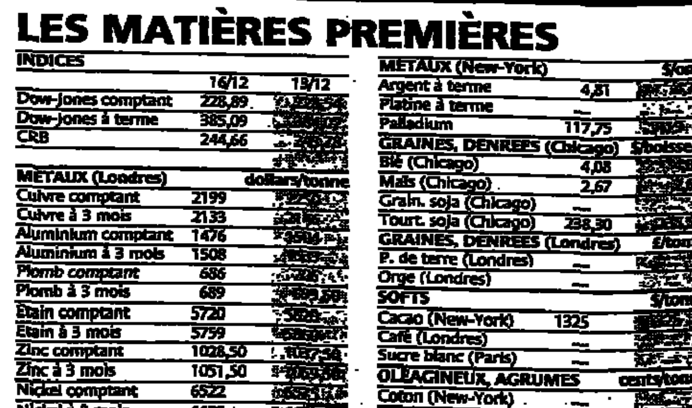


	cours 16/12	cours 13/12
Or fin (k. barre)	61600	61900
Or fin (en lingot)	62100	62200
Once d'Or Londres	369	—
Pièce française(20f)	356	356
Pièce suisse (20f)	356	356
Pièce Union lat(20f)	356	357
Pièce 20 dollars us	2380	2370
Pièce 10 dollars us	1330	1360
Pièce 50 pesos mex.	2300	2315

LE PÉTROLE

En dollars	cours 16/12	cours 13/12
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	16/12	13/12
Dow-Jones comptant	228,89	[illegible]
Dow-Jones à terme	385,09	[illegible]
CRB	244,66	[illegible]
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2199	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2133	[illegible]
Aluminium comptant	1476	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1508	[illegible]
Plomb comptant	686	[illegible]
Plomb à 3 mois	689	[illegible]
Etain comptant	5720	[illegible]
Etain à 3 mois	5759	[illegible]
Zinc comptant	1028,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1051,50	[illegible]
Nickel comptant	6522	[illegible]
Nickel à 3 mois	6635	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,81	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	117,75	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,08	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,67	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	238,30	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	—	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1325	[illegible]
Café (Londres)	—	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	—	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	—	[illegible]

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 17 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
– 0,43 %
CAC 40 : 2212,95

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +–	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	948	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	810	[illegible]	– 0,72	[illegible]
Renault (T.P.)	*1608*	[illegible]	*– 0,06*	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1850	[illegible]	– 0,27	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1222	[illegible]	– 0,49	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1015	[illegible]	—	[illegible]
Accor	629	[illegible]	– 0,31	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	165,80	[illegible]	– 1,99	[illegible]
Air Liquide	810	[illegible]	– 1,72	[illegible]
Alcatel Alsthom	425,10	[illegible]	– 0,82	[illegible]
Axa	302,20	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Axime	*614*	[illegible]	*– 1,62*	[illegible]
Bail Investis	747	[illegible]	– 0,93	[illegible]
Bancaire (Cie)	578	[illegible]	– 0,34	[illegible]
Bazar Hot. Ville	470	[illegible]	– 2,12	[illegible]
Bertrand Faure	204	[illegible]	– 1,22	[illegible]
BIC	761	[illegible]	– 0,39	[illegible]
BIS	527	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
B.N.P.	200,50	[illegible]	– 0,34	[illegible]
Bollore Techno.	562	[illegible]	—	[illegible]
Bongrain	2802	[illegible]	+ 0,89	[illegible]
Bouygues	539	[illegible]	– 0,55	[illegible]
Bouygues Offs.	134	[illegible]	– 1,49	[illegible]
Canal +	1164	[illegible]	– 1,20	[illegible]
Cap Gemini	246,70	[illegible]	—	[illegible]
Carbone Lorraine	875	[illegible]	+ 1,48	[illegible]
Carrefour	3135	[illegible]	– 0,47	[illegible]
Casino Guichard	250	[illegible]	– 1,24	[illegible]
Casino Guich.ADP	197	[illegible]	*– 0,57*	[illegible]
Castorama Dl (Li)	904	[illegible]	– 0,55	[illegible]
C.C.F.	235,10	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	42,90	[illegible]	– 0,23	[illegible]
Cegid (Ly)	574	[illegible]	—	[illegible]
CEP Communication	357	[illegible]	– 1,06	[illegible]
Cerus Europ.Reun.	131	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Cetelem	570	[illegible]	– 0,52	[illegible]
CGIP	1329	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Chargeurs Intl	255	[illegible]	—	[illegible]
Christian Dior	770	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	169,10	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
Cipe France Ly #	592	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
Clarins	734	[illegible]	– 0,96	[illegible]
CLF-Dexia France	437,50	[illegible]	– 0,61	[illegible]
Club Mediterranee	354,80	[illegible]	– 0,08	[illegible]
Coflexip	257	[illegible]	– 2,33	[illegible]
Colas	687	[illegible]	– 0,58	[illegible]
Comptoir Entrep.	9,55	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Comptoir Moder.	2715	[illegible]	– 0,55	[illegible]
CPR	415	[illegible]	+ 0,48	[illegible]
Cred.Fon.France	*69,70*	[illegible]	– 3,65	[illegible]
Credit Lyonnais CI	125,90	[illegible]	– 0,72	[illegible]
Credit National	278	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	220	[illegible]	—	[illegible]
Damart	4100	[illegible]	– 1,21	[illegible]
Danone	729	[illegible]	– 0,96	[illegible]
Dassault-Aviation	1080	[illegible]	+ 1,11	[illegible]
Dassault Electro	436	[illegible]	– 0,45	[illegible]
Dassault Systemes	238	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
De Dietrich	197,30	[illegible]	– 0,65	[illegible]
Degremont	399,50	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	38,10	[illegible]	– 1,57	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	114,40	[illegible]	– 1,13	[illegible]
Dynaction	113,40	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Eaux (Cie des)	626	[illegible]	– 0,47	[illegible]
Eiffage	195	[illegible]	—	[illegible]
Elf Aquitaine	436	[illegible]	– 0,04	[illegible]
Eramet	258	[illegible]	– 3,37	[illegible]
Eridania Beghin	825	[illegible]	—	[illegible]
Essilor Intl	1500	[illegible]	– 0,66	[illegible]
Essilor Intl ADP	1200	[illegible]	+ 1,91	[illegible]
Esso	515	[illegible]	– 1,94	[illegible]
Eurafrance	2294	[illegible]	– 0,61	[illegible]
Euro Disney	10,15	[illegible]	– 0,98	[illegible]
Europe 1	1100	[illegible]	– 0,36	[illegible]
Eurotunnel	7	[illegible]	– 0,71	[illegible]
Filipacchi Medias	1062	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Fimalac SA	454,90	[illegible]	– 1,29	[illegible]
Finextel	83	[illegible]	– 1,14	[illegible]
Fives-Lille	478	[illegible]	– 0,62	[illegible]
Fromageries Bel	4300	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Galeries Lafayette	1835	[illegible]	– 1,58	[illegible]
GAN	108,50	[illegible]	—	[illegible]
Gascogne (B)	435	[illegible]	– 0,34	[illegible]
Gaumont #	433	[illegible]	– 0,69	[illegible]
Gaz et Eaux	2110	[illegible]	—	[illegible]
Geophysique	340	[illegible]	– 2,05	[illegible]
G.F.C.	450	[illegible]	– 0,22	[illegible]
Groupe Andre S.A.	397	[illegible]	+ 1,25	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	116,90	[illegible]	– 1,96	[illegible]
GTM-Entrepose	241,90	[illegible]	+ 1,28	[illegible]
Guilbert	992	[illegible]	– 0,30	[illegible]
Guyenne Gascogne	2051	[illegible]	– 0,34	[illegible]
Havas	*360,50*	[illegible]	*+ 0,69*	[illegible]
Havas Advertising	568	[illegible]	– 0,35	[illegible]
Imetal	782	[illegible]	– 0,25	[illegible]
Immeubl.France	319	[illegible]	– 0,31	[illegible]
Ingenico	84,90	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Interbail	220,50	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Intertechnique	852	[illegible]	– 1,87	[illegible]
Jean Lefebvre	268	[illegible]	– 1,11	[illegible]
Klepierre	653	[illegible]	+ 0,91	[illegible]
Labinal	977	[illegible]	– 0,40	[illegible]
Lafarge	308,60	[illegible]	– 0,84	[illegible]
Lagardere	145,20	[illegible]	– 0,27	[illegible]
Lapeyre	297	[illegible]	—	[illegible]
Lebon	172,50	[illegible]	– 4,34	[illegible]
Legrand	908	[illegible]	– 1,21	[illegible]
Legrand ADP	571	[illegible]	– 0,17	[illegible]
Legris indust.	208	[illegible]	– 2,16	[illegible]
Locindus	*770*	[illegible]	*+ 0,38*	[illegible]
L'Oreal	1840	[illegible]	– 0,10	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1268	1267	– 0,07	5,80
Lyonnaise Eaux	487,50	[illegible]	– 0,49	11,50
Marine Wendel	470	465	– 1,06	16
Metaleurop	45	45,30	+ 0,66	4
Metrologie Inter.	13,10	13	– 0,76	—
Michelin	265,50	265,70	+ 0,07	2,75
Moulinex	117,10	117,50	+ 0,34	4
Nord-Est	127	126,90	– 0,07	3,50
Nordon (Ny)	350	348	– 0,57	—
NRJ #	657	663	+ 0,91	5,40
OLIPAR	*81,55*	81,50	– 0,06	—
Paribas	344,10	340	– 1,19	12
Pathe	1197	1222	+ 2,08	—
Pechiney	203,20	203	– 0,09	3,30
Pernod-Ricard	269,70	269	– 0,25	4
Peugeot	588	583	– 0,85	5
Pinault-Prin.Red.	2025	2015	– 0,49	24,50
Plastic-Omn.(Ly)	425	426	+ 0,23	7,50
Primagaz	606	602	– 0,66	7,60
Promodes	1385	1389	+ 0,28	12
Publicis	466,80	455	– 2,52	4
Remy Cointreau	141	140,40	– 0,42	4,60
Renault	111,50	110,60	– 0,80	3,50
Rexel	1530	[illegible]	+ 2,54	14,50
Rhone Poulenc A	167,40	166,20	– 0,71	3
Rochette (La)	24	[illegible]	—	1,20
Roussel Uclaf	1439	[illegible]	—	15,90
Rue Imperiale(Ly)	4708	[illegible]	+ 0,16	188
Sade (Ny)	180	184	+ 2,22	12,50
Sagem SA	3095	[illegible]	—	[illegible]
Saint-Gobain	725	722	– 0,41	16,50
Saint-Louis	1240	1230	– 0,80	38
Salomon (Ly)	438,60	431,10	– 1,70	55
Salvepar (Ny)	402	400	– 0,49	18
Sanofi	473	469,70	– 0,69	6,30
Sat	1500	1470	– 2	29
Saupiquet (Ns)	713	715	+ 0,28	48
Schneider SA	238,30	237,80	– 0,20	4
SCOR	187	185,60	– 0,74	5
S.E.B.	1028	1038	+ 0,97	10,20
Sefimeg	382	380	– 0,52	14,20
SEITA	210,10	209,10	– 0,47	5,72
Selectibanque	75	73,55	– 1,93	6
SFIM	1020	1011	– 0,88	38
SGE	109,50	107,60	– 1,73	5
Sidel	*353,20*	353	*– 0,05*	16,50
Simco	470	465,50	– 0,95	28,76
S.I.T.A.	1056	1060	+ 0,37	11
Skis Rossignol	141	140	– 0,70	[illegible]
Sligos	685	691	+ 0,87	9
Societe Generale	540	537	– 0,55	16
Sodexho	2560	2560	—	32
Sommer-Allibert	152,50	150,50	– 1,31	38
Sophia	190	189,40	– 0,31	17,25
Spir Communication	490	492	+ 0,40	14,80
Strafor Facom	372,90	368,50	– 1,17	5
Suez	214,50	212,50	– 0,93	8,20
Synthelabo	540	537	– 0,55	4,34
Technip	497	498	+ 0,20	9
Thomson-CSF	170,20	169,40	– 0,47	2,60
Total	404,40	404,60	+ 0,04	8,70
UAP	136	136,50	+ 0,36	3
UFB Locabail	*471,10*	471	*– 0,02*	18
UIC	20	20,20	+ 1	25
UIF	419,90	417,60	– 0,54	22
UIS	171	172	+ 0,58	[illegible]
Unibail	489,50	492	+ 0,51	28
Union Assur.Fdal	649	625	– 3,69	[illegible]
Usinor Sacilor	77,30	75,55	– 2,26	4
Valeo	320	317,90	– 0,65	[illegible]
Vallourec	274,80	268,50	– 2,29	6
Via Banque	156,50	153,50	– 1,91	[illegible]
Worms & Cie	310	314	+ 1,29	8
Zodiac ex.dt divid	1517	1507	– 0,65	4
Elf Gabon	1283	1306	+ 1,79	49,50

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +–	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	323,20	322,70	– 0,15	[illegible]
Adecco S.A.	1331	1336	+ 0,37	—
Adidas AG #	438	435	– 0,68	[illegible]
American Express	280,80	272,30	– 1,31	0,97
Anglo American #	279,80	274,50	– 1,89	5,10
Amgold #	411,20	392	– 4,66	8,91
Arjo Wiggins App.	13,65	13,60	– 0,36	[illegible]
A.T.T. #	202,70	203,60	+ 0,44	[illegible]
Banco Santander #	284	283	– 0,35	2,18
Barrick Gold #	151,50	152,70	+ 0,79	0,27
B.A.S.F. #	202,90	197	– 2,90	[illegible]
Bayer #	204,90	201,10	– 1,85	37
Cordiant PLC	7,80	7,70	– 1,28	—
Crown Cork ord.#	263,30	264	+ 0,26	1,08
Crown Cork PF CV#	250	250,30	+ 0,12	2,85
Daimler Benz #	340	341,50	+ 0,44	[illegible]
De Beers #	149	145,50	– 2,34	0,61
Deutsche Bank #	243,20	241	– 0,90	[illegible]
Dresdner Bank #	149	148,70	– 0,20	3,34
Driefontein #	55,60	54,20	– 2,51	1,89
Du Pont Nemours #	476	478,50	+ 0,52	2,47
Eastman Kodak #	413,50	413,30	– 0,04	1,75
East Rand #	1,73	1,71	– 1,15	0,10
Echo Bay Mines #	35,40	35,40	—	0,14
Electrolux #	311	303,70	– 2,34	6,76
Ericsson #	152	150	– 1,31	0,94
Ford Motor #	167	161,90	– 3,05	1,72
Freegold #	38	37,20	– 2,10	1,30
Gencor Limited #	18	17,50	– 2,77	0,21
General Elect. #	507	495,40	– 2,28	1,97
General Motors #	295,90	288,10	– 2,63	1,73
Gle Belgique #	390	387	– 0,76	[illegible]
Grd Metropolitan	37,80	38,60	+ 2,11	[illegible]
Guinness Plc #	37,50	37,90	+ 1,06	[illegible]
Hanson Plc	7,40	7,30	– 1,35	0,24
Harmony Gold #	*39,15*	39,35	*+ 0,51*	[illegible]
Hitachi #	49,10	48,50	– 1,22	[illegible]
Hoechst #	242,60	241,40	– 0,49	32,13
I.B.M #	800	777	– 2,87	1,52
I.C.I #	*66,20*	[illegible]	– 0,45	1,03
Ito Yokado #	251	247,50	– 1,39	0,82
Matsushita #	87,25	87,10	– 0,17	0,34
Mc Donald's #	241,90	238,10	– 1,57	0,92
Merck and Co #	408,90	396	– 3,15	1,80
Mitsubishi Corp.#	56,90	56	– 1,58	0,15
Mobil Corporat.#	618	620	+ 0,32	4,42
Morgan J.P. #	492,20	492	– 0,04	3,56
Nestle SA Nom. #	5520	5490	– 0,54	70,80
Nipp. MeatPacker #	66,80	68,70	+ 2,84	0,62
Nokia A	286	282,90	– 1,08	3,18
Norsk Hydro #	264,70	261,60	– 1,17	4
Petrofina #	1655	1647	– 0,48	43,45
Philip Morris #	■ 570	568	– 0,35	5,36
Philips N.V #	204	202	– 0,98	3,64
Placer Dome Inc #	119	117	– 1,68	0,28
Procter Gamble #	553	548	– 0,90	1,94
Quilmes	293	287	– 2,04	10,87
Randfontein #	26,70	26,55	– 0,56	0,85
Rhone Poul.Rorer #	396,20	387,80	– 2,12	1,39
Royal Dutch #	864	863	– 0,11	9,79
R T Z #	81,30	81	– 0,36	0,88
Sega Enterprises	197,60	195,90	– 0,86	0,59
Saint-Helena #	30,60	30,60	—	1,40
Schlumberger #	■ 519	512	– 0,38	1,97
SGS Thomson Micro.	354,20	345	– 2,59	—
Shell Transport #	84,70	83,85	– 1	1,18
Siemens #	242,40	241	– 0,57	32,52
Sony Corp. #	342,30	341,80	– 0,14	0,99
Sumitomo Bank #	84,40	83,50	– 1,06	0,16
T.D.K #	333,40	330	– 1,01	0,99
Telefonica #	118	118	—	1,40
Toshiba #	34	33,80	– 0,58	0,19
Unilever #	863	864	+ 0,11	5,84
United Technol. #	338	336	– 0,59	2,37
Vaal Reefs #	347,10	[illegible]	– 1,69	11,42
Volkswagen A.G #	2050	2045	– 0,24	14,86
Volvo (act.B) #	111,30	110	– 1,16	2,16
Western Deep #	157,70	157	– 0,44	3,72
Yamanouchi #	107,60	107,60	—	0,35
Zambia Copper	6,25	6	– 4	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 17 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	102,60	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	112,34	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	121,55	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,45	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	118,76	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	110,60	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	*103,87*	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	119,95	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,15	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	105,87	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	122,40	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	116,76	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,78	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,71	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	118,20	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,47	[illegible]
Finansder 9%91-06#	122,15	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	116,25	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	113,76	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	102,48	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	*101,95*	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	101,80	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,65	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,85	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	113,11	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	107,55	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	117,97	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	105,35	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,59	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	121,82	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	122,19	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,20	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	970,10	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	122	[illegible]
Baccarat (Ny)	470	[illegible]
Bains C.Monaco	490	[illegible]
Bque Transatlant. ♦	125	[illegible]
B.N.P.Intercont.	460	[illegible]
Bidermann Intl ♦	110	[illegible]
B T P (la cie) ♦	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy	391	[illegible]
Champex (Ny) ♦	24,20	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	306	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ♦	2121	[illegible]
Concorde-Ass Risq	850	[illegible]
Continental Ass.Ly	375,10	[illegible]
Darblay ♦	415	[illegible]
Didot Bottin	676	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	3900	[illegible]
Ecia	775	[illegible]
Ent.Mag. Paris ♦	1476	[illegible]
Fichet Bauche	70	[illegible]
Fidei	33	[illegible]
Finalens	345	[illegible]
F.I.P.P. ♦	298,90	[illegible]
Fonciere (Cie)	499	[illegible]
Fonciere Euris	210,20	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	570	[illegible]
Foncina #	472	472
Francarep	250	250
France I.A.R.D.	1006	1006
France S.A.	1150	1135
From. Paul-Renard ♦	2050	2050
Gevelot	953	951
G.T.I (Transport)	178,10	178,60
Immobail	100	101
Immobanque	622	621
Locamion (Ly) ♦	498	498
Lucia ♦	59	59
Monoprix	182	191
Metal Deploye	374	372
Mors #	7,40	7,75
Navigation (Nle)	77	77
Optorg	290	285
Paluel-Marmont	225,10	225
Exa.Clairefont(Ny)	1038	1045
Parfinance	220	215,50
Paris Orleans	236,20	[illegible]
Piper Heidsieck ♦	1720	1720
Promodes (CI)	929	926
PSB Industries Ly	331,10	331,30
Rhin Moselle(Ny)	1700	1700
Rougier #	300	290,20
Saga ♦	90	[illegible]
Salins du Midi	436	[illegible]
Silic	741	[illegible]
S.I.P.H.	175,50	178,20
Sofal	34,20	32,50
Sofragi	4219	4220
Taittinger	1425	1410
Tour Eiffel ♦	255	[illegible]
Vicat	411,10	[illegible]
Zodiac nouv. ♦	1500	1500
Finaxa	256	[illegible]
Gaillard (M) ♦	1600	1600
Givaudan-Lavirotte ♦	1076	1076
Grd Bazar Lyon(Ly)	165	173
Gd Moul.Strasbourg	1510	1450
Immeubl.Lyon(Ly)#	467,90	479,90
L.Bouillet (Ly) ♦	300	308
Lloyd Continental	7300	7300
Lordex (Ny) ♦	18	18
Mag.Lyon Gerl.(Ly) ♦	148	148
Matussiere Forest	62	61,20
Moncey Financiere	2500	[illegible]
M.R.M. (Ly)	140,40	140,50
Part-Dieu(Fin)(Ly)	102	[illegible]
Poliet	484	480
Sabeton (Ly)	720	720
Samse (Ly)	839	836
Sechilienne (Ly) ♦	980	980
Tanneries Fce (Ny) ♦	270	270
Union Gle Nord(Li) ♦	185	185

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	228	[illegible]
Commerzbank AG	127,50	127,50
Fiat Ord	14,75	15
Gevaert	290	290
Gold Fields South	123,10	[illegible]
Kubota Corp.	26,10	26
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	45,05	45
Robeco	417,90	[illegible]
Rodamco N.V.	147,10	[illegible]
Rolinco	434,80	431,90
Sema Group Plc	85,20	87
Solvay SA	3105	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 17 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	40,65	[illegible]
AFE #	450	[illegible]
Aigle #	175	[illegible]
Albert S.A (Ns) ♦	109,10	[illegible]
Altran Techno. #	1680	[illegible]
Montaignes P.Gest. ♦	1230	[illegible]
Assystem #	417	[illegible]
Bque Picardie (Li) ♦	583	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	250,90	[illegible]
Bque Vernes	98	[illegible]
Beneteau #	619	[illegible]
B I M P ♦	80	[illegible]
Boiron (Ly) #	634	[illegible]
Boisset (Ly)# ♦	251	[illegible]
But S.A.	316,50	[illegible]
Cardif SA	735	[illegible]
C.E.E #	174	[illegible]
Cermex (Ly)	375,10	[illegible]
CFPI #	349	[illegible]
Change Bourse (M)	272	[illegible]
Christ.Dalloz #	1910	[illegible]
CNIM CA#	191	[illegible]
Codetour	287	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	414	[illegible]
Conflandey S.A.	246	[illegible]
C.A.Haute Normand.	334	[illegible]
C.A. Paris IDF	779	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	342	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	327	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	520	[illegible]
C.A. Oise CCI	274,30	[illegible]
Creeks ♦	21,75	[illegible]
Devanlay	460	[illegible]
Devernois (Ly)	525	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	57	[illegible]
Adecco Trav.Tem.Ly	410	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	318	[illegible]
Europ Propulsion ♦	625	[illegible]
Expand s.a	310	[illegible]
Factorem	675	[illegible]
Faiveley #	300	[illegible]
Finacor	73	[illegible]
Fininfo	521	[illegible]
Fructivie	649	[illegible]
Gautier France #	240	[illegible]
Gel 2000	66	[illegible]
GFI Industries #	710	[illegible]
Girodet (Ly) # ♦	15,30	[illegible]
GLM S.A.	289,90	[illegible]
Grandoptic.Photo #	860	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	165,90	[illegible]
Kindy #	153	[illegible]
Guerbet	273	[illegible]
Hermes internat.1#	1356	[illegible]
Hurel Dubois	532	[illegible]
ICBT Groupe #	218	[illegible]
I.C.C.	120	[illegible]
Idianova	70	[illegible]
Int. Computer # ♦	109	[illegible]
IPBM	66	[illegible]
M6-Metropole TV	421,70	[illegible]
Manitou #	579	[illegible]
Manutan	514	[illegible]
Marie Brizard #	1000	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	190	[illegible]
Mecelec (Ly)	68	[illegible]
MGI Coutier	231	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	75	[illegible]
Naf-Naf #	45	[illegible]
NSC Schlum. Ny	600	[illegible]
Onet #	975	[illegible]
Paul Predault #	178	[illegible]
P.C.W. ♦	19	[illegible]
Petit Boy # ♦	84	[illegible]
Phyto-Lierac	254	[illegible]
Pochet ♦	905	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	214	[illegible]
Radiall #	503	497
Rallye(Cathiard)Ly	215	215
Reydel Indust.Li	1325	1325
Robertet #	1048	1049
Rouleau-Guichard	329	330
Securidev #	77,20	77,10
Smoby (Ly)#	545	545
Sofco (Ly)	35,90	34,30
Sofibus ♦	361	361
Sogepag # ♦	150	150
Sogeparc (Fin)	760	[illegible]
Sopra	403,50	[illegible]
Steph.Kelian #	59	[illegible]
Sylea	539	[illegible]
Teisseire-France	170	[illegible]
TF1-1	517	513
Thermador Hold(Ly)	250	[illegible]
Trouvay Cauvin # ♦	88,50	88,50
Unilog	542	[illegible]
Union Fin.France	578	575
Viel et Cie #	127	[illegible]
Vilmorin et Cie #	455,90	[illegible]
Virbac	575	580

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MARDI 17 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ♦	90	90
Coil	170	170
Electronique D2 ♦	454	[illegible]
FDM Pharma n.	206,80	205,20
Genset	260	[illegible]
High Co.	184	[illegible]
Infonie	141,90	[illegible]
Joliez-Regol	84,95	[illegible]
Mille Amis	114,70	[illegible]
Picogiga	159,90	[illegible]
Proxidis	27	27
Stelax	4,15	4,09

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 17 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ♦	725	725
Crédit Gén.Ind. ♦	21,10	21,10
Générale Occidentale ♦	64,35	64,35
Mumm ♦	1400	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ♦	194,90	194,90

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ♦ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 16 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	121,50	[illegible]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ♦	2488,93	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9596,95	[illegible]
Arbitr. Première	9592,86	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17611,13	[illegible]
BNP		
Antigone Trésorerie	870102	[illegible]
Natio Court Terme	13977	[illegible]
Natio Court Terme2	379526	[illegible]
Natio Epargne	2253,74	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D	16542,19	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2477,12	[illegible]
Natio Ep. Obligations	227,45	[illegible]
Natio Epargne Retraite	144,01	[illegible]
Natio Epargne Trésor	11045,93	[illegible]
Natio Epargne Valeur	588,19	[illegible]
Natio France Index	1198,98	[illegible]
Natio Immobilier	1257,73	[illegible]
Natio Inter	1958,42	[illegible]
Natio Monétaire C/D	5409,87	[illegible]
Natio Opportunités	165,81	[illegible]
Natio Patrimoine	1569,10	[illegible]
Natio Perspectives	1329,34	[illegible]
Natio Placements C/D	77622,26	[illegible]
Natio Revenus	1117,14	[illegible]
Natio Sécurité	11293,18	[illegible]
Natio Valeurs	1115,74	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	90865,83	[illegible]
Oblig. tres caté.	249,92	[illegible]
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	677,60	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	912,45	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ♦	2303,88	[illegible]
Patrimoine Retraite C	306,75	[illegible]
Sicav Associations C	2393,71	[illegible]
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19329,59	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	18938,84	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	224,96	[illegible]
Ecur. Capicourt C	229,40	[illegible]
Ecur. Capitalisation C	240,01	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D	10431,29	[illegible]
Ecur. Expansion C	81574,07	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	2981,87	[illegible]
Ecur. Investis. D	184,44	[illegible]
Ecur. Monépremière	11147,56	[illegible]
Ecur. Monétaire C	12871,32	[illegible]
Ecur. Monétaire D	12258,29	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D	316,39	[illegible]
Ecur. Trimestriel D	2004,58	[illegible]
Eparcourt-Sicav D	197,83	[illegible]
Géoptim C	12317,33	[illegible]
Géoptim D	11987,17	[illegible]
Horizon C	1802,68	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	104,21	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11765,08	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11752,93	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12703,73	[illegible]
CNCA — CRÉDIT AGRICOLE		
Ampfia ◊	117844,71	[illegible]
Atout Amérique	146,51	[illegible]
Atout Asie	98,63	[illegible]
Atout Futur C	638,17	[illegible]
Atout Futur D	608,75	[illegible]
Coexis	1913,64	[illegible]
Dieze	1953,60	[illegible]
Elicash ◊	934644,94	[illegible]
Epargne-Unie	178,20	[illegible]
Eurodyn	1988,09	[illegible]
Indicia ♦	1348,95	[illegible]
Moné.J C ◊	11786,76	[illegible]
Moné.J D ◊	11786,76	[illegible]
Oblifutur	527,75	[illegible]
Oraction	1724,41	[illegible]
Revenu-Vert	1226,92	[illegible]
Sévéa ♦	109,91	[illegible]
Synthésis	17300,50	[illegible]
Uni Foncier	1262,03	[illegible]
Uni France	702,43	[illegible]
Uni Garantie C	1828,34	[illegible]
Uni Garantie D	1486,57	[illegible]
Uni-Régions	1565,21	[illegible]
Univar C ◊	305,36	[illegible]
Univar D ◊	299,55	[illegible]
Univers Actions	196,26	[illegible]
Univers-Obligations	231,46	227,14
CIC BANQUES		
Francic	590,65	581,92
Francic Pierre	120,20	[illegible]
Francic Régions	1673,57	[illegible]
CIC PARIS		
Cicamonde	1353,37	[illegible]
Converticic	359,22	353,91
Ecocic	1476,97	[illegible]
Oblicic Mondial	3519,43	3467,42
Oblicic Régions	1194,16	[illegible]
Rentacic	168,17	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1382,39	1358,70
Lion 20000 C	16948,57	[illegible]
Lion 20000 D	16258,02	[illegible]
Lion Association	11579,14	11579,14
Lion Plus	1504,63	[illegible]
Lion Trésor	2481,59	2457,02
Oblilion	1956,36	[illegible]
Sicav 5000	611,64	[illegible]
Slivafrance	1026,39	1006,26
Slivam	503,98	494,10
Slivarente	238,64	233,96
Slivinter	620,45	608,28
Trilion	5253,32	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizés	2197,15	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	136,18	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	899,72	899,72
Créd.Mut.Ep.Ind. C	111,52	108,54
Créd.Mut.Ep.J	22643,59	22643,59
Créd.Mut.Ep.long.T.	248,09	241,45
Créd.Mut.Ep.Monde	1314,39	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1821,53	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1110,91	1089,13
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	736,18	704,48
Saint-Honoré Capital	19143,44	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	651,31	[illegible]
St-Honoré Pacifique	716,91	686,84
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1811,36	1811,36
Stratégie Actions	987,65	[illegible]
Stratégie Rendement	1893,18	1833,59
LA POSTE		
Amplitude Monde C	835,58	815,20
Amplitude Monde D	814	794,15
Amplitude Europe C/D	121,82	118,85
Elanciel D	141,20	137,76
Emergence Poste D	117,97	115,09
Géobilys C	646,57	[illegible]
Géobilys D	617,10	[illegible]
Intensys C	116,22	116,05
Intensys D	111,29	111,32
Latitude C	146,54	146,54
Latitude D	137,86	137,86
Oblitys D	610,04	[illegible]
Plénitude D	167,79	[illegible]
Poste Gestion C	43885,40	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5298,29	[illegible]
Solstice D	2375,13	[illegible]
Thésora C	954,29	[illegible]
Thésora D	868,62	860,02
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37483,06	37483,06
Actimonétaire D	30521,52	30521,52
Cadence 1 D	1085,06	1074,32
Cadence 2 D	1072,24	1061,62
Cadence 3 D	1059,55	1049,06
Capimonétaire C	405,41	405
Capimonétaire D	376,66	376,38
Sogeoblig C	8947,91	8859,32
Interoblig C	6881,88	6813,74
Intersélection France D	607,07	595,17
S.G. France opport. C	1743,51	1709,32
S.G. France opport. D	1681,34	1648,37
Sogenfrance C	1556,65	1526,52
Sogenfrance D	1418,16	1390,35
Sogépargne D	305,48	302,46
Soginter C	1881,50	1844,61
Fonds communs de placements		
Favor D	1251,11	1226,58
Sogelance D	1692,10	1675,35
Sogenfrance Tempo D	155,09	155,09

SYMBOLES
◊ cours du jour; ♦ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

PALÉONTOLOGIE Des datations nouvelles, effectuées sur des fossiles javanais, indiquent que *Homo erectus*, l'hominidé considéré comme l'inventeur du feu, a survécu plus longtemps qu'on le pensait jusqu'alors. ● DATANT DE 30 000 À 50 000 ANS, les fossiles en font même le contemporain de l'homme de Neandertal et de *Homo sapiens sapiens*, l'homme actuel. Une étude, publiée dans la revue *Science*, remet en cause le schéma selon lequel l'homme moderne serait apparu simultanément dans plusieurs parties du globe, à la suite de mutations subies par *erectus* : si les deux hominidés ont vécu à la même époque, cette théorie est entachée d'anachronisme. ● CES DATATIONS, effectuées à l'aide de méthodes imparfaitement maîtrisées, et portant sur un site dont la stratigraphie complexe a déjà dérouté les paléontologues, ne font pas l'unanimité.

Erectus aurait croisé Sapiens à Java voilà 30 000 ans

Selon de nouvelles datations, l'inventeur du feu aurait cohabité avec l'homme moderne dans le Sud-Est asiatique, 250 000 ans après sa disparition supposée. Mais ces travaux sont contestés

L'INVENTEUR du feu, *Homo erectus*, a-t-il été le contemporain de l'homme moderne, *Homo sapiens* ? On croyait jusqu'ici que cet hominidé, au front fuyant, à la nuque large et aux arcades sourcilières en forme de visière, avait disparu il y a environ 200 000 ans, des dizaines de milliers d'années avant que l'« homme sage » envahisse le monde. Mais une étude publiée le 13 décembre dans l'hebdomadaire américain *Science* remet en cause cette chronologie, et bouleverse une nouvelle fois le tableau de famille des hominidés.

De nouvelles datations, indirectes, tirées de deux sites javanais, indiquent qu'*erectus* serait vieux de 30 000 à 50 000 ans seulement. Réalisée à partir de dents de bovin prélevées au bord de la rivière Solo, dans des couches où avaient été trouvés dans les années 30 plusieurs spécimens d'*erectus*, cette étude, menée par des chercheurs américains et indonésiens, suggère que cet hominidé aurait survécu à Java, sur les sites de Ngandong et Sambungmacan, 250 000 ans après sa disparition dans le reste de l'Asie, voire un million d'années après son départ d'Afrique. *« Java a constitué une sorte de refuge*, soutient Carl Swisher III, géochronologiste à l'université de Berkeley et premier signataire de l'article. *L'île s'est séparée du continent à la suite d'une montée du niveau des océans, et* erectus *s'y est trouvé isolé. » Homo sapiens*, capable de concevoir des embarcations, aurait débarqué sur Java il y a 40 000 ans seulement et l'aurait progressivement supplanté, ajoute-t-il. Il aurait ensuite rejoint l'Australie.

Mais si cette colonisation a donné lieu à *une « guerre primitive »* entre les deux familles *Homo*, le sous-sol n'en a pas gardé la mémoire. Susan Anton, anthropologue à l'université de Floride et coauteur de l'étude, penche plutôt pour une hypothèse démographique classique : *sapiens* était plus « intelligent », avec une capacité crânienne de 1 450 cm^3 en moyenne, contre un litre de matière grise chez son parent « dressé ». Cela et son outillage plus diversifié (lames, perçoirs, aiguilles..., quand *erectus* se contentait de bifaces et de hachereaux) auraient facilité son adaptation et assuré sa suprématie.

COHABITATION

Un phénomène similaire aurait causé la disparition de Néandertal, dont on a désormais la certitude qu'il cohabita pendant quelques millénaires avec Cro-Magnon, l'archétype du *sapiens sapiens*. On a ainsi retrouvé dans la grotte d'Arcy-sur-Cure (Yonne) les restes d'une « industrie » de la pierre intermédiaire, probablement issue des échanges entre ces deux populations et datant de 34 000 ans (*Le Monde* du 29 mai). Trois populations d'hominidés – *sapiens sapiens, neandertalensis* et *erectus* – auraient donc existé en même temps, et peut-être même partagé un même espace.

Ces nouvelles datations battent en brèche le modèle multirégional, censé expliquer l'origine de l'homme moderne. Celui-ci serait apparu récemment et simultanément dans plusieurs zones du globe à partir de souches « homo » plus primitives. Dans cette optique, certains paléontologues, tel Milford Wolpoff, de l'université du Michigan, considèrent que les hominidés fossiles retrouvés sur les sites de Ngandong et Sambungmacan sont intermédiaires entre d'autres *erectus* javanais, tel que Sangiran 17, datant de 780 000 ans, et les premiers aborigènes australiens, de robustes *sapiens* apparus il y a seulement 30 000 ans.

Les travaux de Swisher et de ses collègues balaient cette théorie, car *erectus* se retrouve à la fois ancêtre et contemporain de *sapiens*, sur un même territoire. Ils illustrent au contraire le modèle baptisé Out of Africa, selon lequel *Homo sapiens* serait apparu en Afrique il y a moins de 200 000 ans et aurait plus récemment encore supplanté en Europe et en Asie les autres populations hominidées, plus archaïques.

Le débat devrait cependant rebondir, car les datations avancées par les Américains ne font pas l'unanimité. Elles sont indirectes, le possesseur des fossiles d'hominidés, Teuku Jacob, de l'université Gadjah Mada de Java, ayant refusé de s'en défaire, même temporairement. Face à cette attitude peu confraternelle – quoique courante –, les paléontologues ont donc dû se rabattre sur des dents de buffle trouvées sur le même site, qu'ils ont soumises à des datations à l'uranium-thorium basées sur la décroissance de ces éléments radioactifs et sur la résonance de l'électron.

LE VERDICT DU CARBONE 14

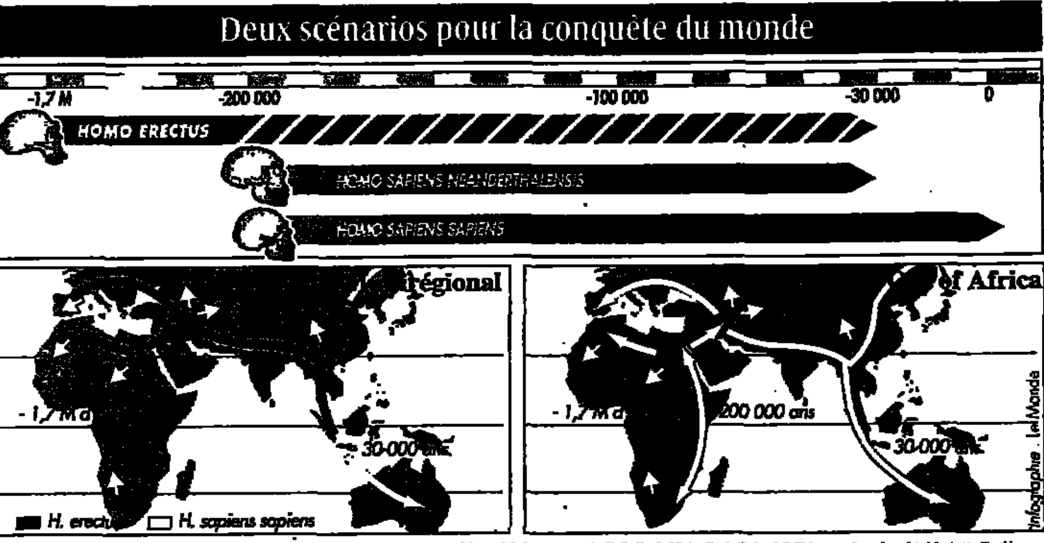
Ces mesures, précises et concordantes, peuvent cependant comporter des biais. *« Elles s'appuient sur des méthodes pionnières, qui reposent sur des paramètres fixés en fonction de l'état du terrain*, souligne François Semah, responsable d'un programme de fouille à Java dépendant de l'Institut de préhistoire humaine (IPH) à Paris. *Il est parfois difficile de déterminer quel événement est daté. »* L'incorporation d'uranium dans les ossements dépend ainsi de la circulation de l'eau, de la porosité du terrain, de son érosion, de l'état de conservation du fossile, des divers « lessivages » ou des enfouissements multiples qu'il a pu subir au fil des millénaires.

Or chacun s'accorde à considérer les abords de la rivière Solo comme extrêmement difficiles à caractériser. Si bien que l'équipe de Swisher a dû mettre au point deux modèles différents d'intégration de l'uranium. *« Il y a quelques années*, rapporte François Semah, *un directeur de recherche au CNRS, le professeur Yuji Yokoyama, avait procédé à la datation de deux crânes provenant de Ngandong et Sambungmacan, par la même méthode. Verdict : 350 000 ans. »* Un thésard marocain de leur équipe a procédé à une nouvelle expertise, et trouve, lui, un âge de... 150 000 ans !

Cette diversité laisse perplexe. Les fossiles d'*erectus* ont-ils pu migrer, à l'occasion d'une inondation, vers une strate plus récente, ont-ils été rejoints au contraire par des restes de buffles plus jeunes apportés par l'océan ? L'équipe de Swisher doute que ces mouvements aient pu concerner simultanément douze crânes dans deux sites différents. Elle s'oppose aussi à la thèse selon laquelle les fossiles recueillis entre 1931 et 1933 auraient été mal référencés. Il est vrai qu'on a cru tour à tour que ces crânes avaient appartenu à des tigres, à des singes, à des néanderthaliens et même à des hommes modernes !

Face aux sceptiques, qui considèrent qu'il a enterré trop vite la théorie de la « continuité régionale », Swisher promet de retourner sur place pour procéder à une datation au carbone 14. Les plus critiques suggèrent qu'il aurait pu commencer par là...

Hervé Morin



Le modèle multirégional veut qu'Homo erectus, voire son prédécesseur Homo habilis, se soit répandu dans le monde il y a près de 2 millions d'années, évoluant vers sapiens en plusieurs endroits simultanément. Selon le modèle concurrent, Out of Africa, erectus aurait été supplanté par des sapiens venus d'un seul foyer africain.

Un « Lucifer » du paléolithique

Erectus, sans doute le premier hominidé à posséder une réelle maîtrise du feu, le protégeait par des foyers de galets. Il le portait même sur ses terrains de chasse pour cerner le gibier, rapportent Germaine Petter et Brigitte Senut dans leur *Lucy retrouvée* (Flammarion). Le premier fossile en fut découvert à Java, en 1891, par un jeune médecin militaire hollandais, Eugène Dubois, qui cherchait en Asie le fameux chaînon manquant, censé relier le singe à l'homme. Son homme-singe redressé, *Pithecanthropus erectus*, rebaptisé *Homo*, a depuis été retrouvé au Kenya, où il serait apparu il y a 1,7 million d'années, *mais aussi en Afrique australe, dans l'Atlas* et en Chine. En France, on en a trouvé la trace à Tautavel et à Montmaurin (– 500 000 ans). Il travaillait les galets pour en faire des bifaces. Il fut aussi le premier à développer des rituels identifiables : des calottes crâniennes portant des fractures similaires ont été retrouvées à Java et en Afrique. Cette pratique reste inexpliquée.

Un mécanisme fondamental de la genèse des maladies neurodégénératives d'origine héréditaire a été découvert

GROUPANT des chercheurs du CNRS et de la Harvard Medical School (Boston), une équipe franco-américaine révèle, dans le dernier numéro des célèbres *Comptes rendus de l'Académie nationale américaine des sciences* (daté du 10 décembre), avoir réussi à élucider un mécanisme moléculaire capable d'expliquer un processus de dégénérescence impliqué dans plusieurs maladies d'origine héréditaire. Ces chercheurs, dirigés par Philippe Djian et Howard Green, expliquent en substance que les lésions neurologiques observées dans ces pathologies résultent de la formation d'agrégats protéiques toxiques conduisant à la mort plus ou moins programmée des cellules neuronales.

Cette découverte résulte des travaux menés il y a peu à partir des concepts et des techniques de la biologie moléculaire. Ces travaux ont permis de démontrer qu'une anomalie génétique unique est retrouvée dans six maladies humaines neurodégénératives, parmi lesquelles figure la plus fréquente d'entre elles, la chorée de Huntington, qui touche environ six mille personnes en France et qui se caractérise par l'apparition progressive d'une démence irréversible.

L'anatomopathologie avait établi la nature et le siège des lésions cérébrales (destruction neurologique majeure au niveau des noyaux gris de la base du cerveau et du cortex). Mais la génétique moléculaire devait par la suite préciser, grâce notamment à d'importants travaux américains et français, que cette affection se caractérisait par une mutation spécifique du patrimoine héréditaire des victimes.

Les mutations des gènes impliquées dans les six maladies se définissent par une multiplication anormale des structures qui dirigent la synthèse d'un acide aminé particulier : la glutamine. Un seul exemplaire anormal des deux gènes présents sur le patrimoine héréditaire est suffisant pour provoquer l'apparition de ces affections, ce qui laisse penser que ces dernières ne sont pas la conséquence de la disparition de la protéine normale (puisqu'elle demeure présente et active), mais bien l'apparition d'une protéine anormale, conséquence de la trop grande production de glutamine.

> « La traduction thérapeutique de notre travail ne peut pas être espérée à court terme »

L'originalité du travail franco-américain tient au fait qu'il se situe déjà en aval des anomalies du gène. On passe ici, en d'autres termes, du champ diagnostique à des perspectives thérapeutiques concrètes.

Un tel travail a cherché à vérifier l'hypothèse émise par le professeur Green concernant l'interaction pathologique pouvant exister entre la protéine anormale et une enzyme particulière de l'espèce humaine (la transglutaminase). Dans cette hypothèse, la mort des cellules neuronales serait la conséquence d'une accumulation d'agrégats protéiques au sein des cellules nerveuses, ces cellules dont on sait qu'elles ne peuvent, à la différence des autres cellules de l'organisme, se renouveler.

Cette hypothèse a pu être vérifiée au moyen d'un modèle biochimique complexe reproduisant ce qui se passe *in vivo*. Ce travail, qui a été soutenu par le CNRS, l'Association française contre la myopathie, la Fondation pour la recherche médicale et l'Institut national américain du cancer, permet d'envisager, selon M. Djian, l'*« utilisation d'agents thérapeutiques inhibiteurs de la transglutaminase »*. *« Je ne veux pas, en disant cela, laisser les victimes de ces affections dramatiques nourrir de faux espoirs*, a déclaré M. Djian au *Monde*. *La traduction thérapeutique de notre travail n'est pas à espérer à court terme. Pour autant, l'industrie pharmaceutique a déjà développé, à d'autres fins, des molécules de cette famille, dont on peut penser qu'elles ont une action à de faibles concentrations. Il va désormais falloir établir l'innocuité et l'efficacité thérapeutique de ces substances »*.

La mise à jour de ce mécanisme fondamental lève un voile sur la nature des processus physiopathologiques, qui demeuraient jusqu'à présent mystérieux. Outre qu'elle témoigne de la puissance et de la cohérence de la génétique et de la biologie moléculaire, une telle découverte laisse espérer que des mécanismes similaires pourraient être impliqués dans la genèse des autres affections neurodégénératives de l'espèce humaine, au premier rang desquelles la maladie d'Alzheimer.

Jean-Yves Nau

SOS rennes sur la rive russe du détroit de Béring

LES MOSCOVITES ont poussé un soupir de soulagement, dimanche 15 décembre : enfin tombait la neige, de bons gros flocons qui tenaient au sol. Jamais, depuis 1879, date de la création des archives météorologiques de Moscou, il n'avait tant fallu l'attendre. A l'autre bout de la Fédération de Russie, pile sur le cercle polaire arctique et non loin des rives du détroit de Béring, un drame se joue, dû lui aussi aux caprices de la météorologie. Les Tchouktches, habitants de cette presqu'île éloignée à laquelle ils ont donné leur nom, mènent depuis quelques jours un combat contre les éléments pour tenter de sauver ceux qui les font vivre, les rennes.

Les pluies abondantes qui se sont abattues en novembre sur cette contrée, aussitôt suivies d'une vague de froid, ont formé une carapace de glace qui recouvre 70 % des terres. Ce phénomène exceptionnel empêche les ongulés de la toundra, habitués à gratter la neige pour trouver à manger, de brouter les lichens et les graminées séchées qui constituent l'essentiel de leur nourriture en cette saison.

« Ces animaux parviennent à vivre dans des conditions extrêmes de température, explique Antoine Sempéré, chercheur du CNRS basé à Moscou. *Dans cette région, l'hiver dure huit mois, d'octobre à mai. Cependant, en raison du froid, il y a très peu de prédateurs et aucun insecte ne vient assaillir les rennes durant l'été. Ceux-ci peuvent donc s'alimenter toute la journée en toute quiétude et ils accumulent une incroyable quantité de graisse qui les aide à passer l'hiver suivant. »*

Toutefois, les rennes n'hibernent pas et leurs réserves ne sont qu'un complément d'énergie. Un mois après l'apparition de la couche de glace, les premiers effets de la famine se font sentir : en une semaine, près de 5 000 rennes sont morts de faim et les autorités locales estiment que 150 000 autres, sur une population totale de 240 000, sont menacés. *« Des troupeaux entiers ont succombé*, a annoncé Igor Cheston, directeur pour la Russie de l'association World Wildlife Fund (WWF). *Bien souvent, les rennes ont cassé la glace avec leurs sabots et se sont retrouvés collés par le gel et incapables de se sortir de ce piège tout seuls. »*

Afin de sauver leur principal moyen de subsistance, les Tchouktches, malgré la température de moins 20 °C et la pénurie d'essence, se sont armés de tracteurs tirant des poutres de béton pour tenter de briser la pellicule de glace. D'autres éleveurs, à l'aide d'appâts, ont essayé d'attirer leurs bêtes vers des zones moins touchées. Un troupeau de 3 500 têtes a ainsi pu être mené des montagnes gelées vers les rivages de la mer de Béring, où les animaux ont trouvé de la nourriture. Dernière solution mise en œuvre dans cette région où routes et infrastructures sont rares, le lâcher de fourrage par hélicoptère.

En dépit de ces secours, le mal est peut-être déjà fait. Comme l'explique Michel Tranier, qui travaille au laboratoire de zoologie du Muséum national d'histoire naturelle, *« les femelles sont gestantes pendant l'hiver, ce qui est déjà une gageure en temps normal. Elles risquent de mourir d'épuisement avant de mettre bas ou bien de ne pas pouvoir allaiter. Ce sera probablement une très mauvaise saison de reproduction. La catastrophe écologique de cet automne aura des répercussions démographiques l'été prochain. »*

A Moscou, loin de la presqu'île des Tchouktches, des aubépines ont fleuri la semaine dernière dans un parc de la ville.

Pierre Barthélémy

■ **ASTRONOMIE : Ganymède, l'un des quatre satellites galiléens de Jupiter, possède un champ magnétique et une puissante magnétosphère,** révèlent les dernières mesures prises par la sonde Galileo. Ces informations, analysées par des chercheurs américains dans la revue *Nature* du 12 décembre, suggèrent aussi que Ganymède a une structure interne bien différenciée : un noyau riche en fer, d'un diamètre compris entre 400 et 1 300 kilomètres, un manteau rocheux riche en silicates, et une couche externe de glace épaisse de 800 kilomètres.

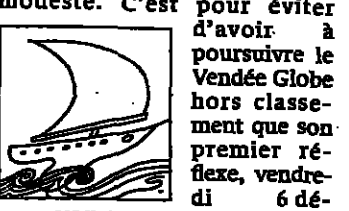
■ **ESPACE : la première moisson de l'espace a été récemment réalisée** par l'Américain John Blaha, dans la station orbitale russe Mir, a annoncé la NASA. Le projet « Serre » a permis pour la première fois de faire croître des plantes en microgravité jusqu'à la formation des graines. Les trente-deux plants de blé, d'une variété super-naine, ont pu se développer à une vitesse de croissance normale. (*AFP*)

En marge du Vendée Globe, Thierry Dubois poursuit son périple pour faire partager son idéal

« Pour-Amnesty-International » devait repartir du Cap, mardi 17 décembre, après avoir changé de gouvernail

Désormais hors course, en raison de son escale, Thierry Dubois veut terminer le Vendée Globe. Il doit rejoindre les mers du Sud où se trouve actuellement la flotte des autres concurrents, menée par un Christophe Auguin souverain. A Ramonville, près de Toulouse, à l'initiative d'Amnesty International, des collégiens suivent la course de Thierry Dubois et prennent conscience de la force des idées de liberté.

IL LUI FAUT toujours un nouvel horizon pour se motiver. Thierry Dubois semble ne jamais pouvoir se satisfaire d'un rang modeste. C'est pour éviter d'avoir à poursuivre le Vendée Globe hors classement que son premier réflexe, vendredi 6 décembre, avait été de faire demi-tour. A l'instar d'Isabelle Autissier une semaine plus tôt, et quelques heures seulement avant Yves Parlier, Thierry Dubois venait de sentir la barre de son bateau tourner dans le vide. Avec rage, il s'était alors vu dans le club prestigieux des « safrans cassés » : piètre consolation pour ce battant qui n'a que la course pour se faire connaître.


VOILE

Thierry Dubois a commencé par refuser la fatalité de l'escale en Afrique du Sud, synonyme de mise hors course. *« Je ne vais pas en plus courir encore un mois après les autres, j'abandonne ! »*, disait-il, la voix brisée par d'énormes regrets. En quatre semaines exactement, le navigateur venait de réussir à réduire de moitié son retard sur les derniers concurrents. Sa folle course-poursuite était entamée depuis le 9 novembre. En tête après une journée de course, il avait été le premier à faire demi-tour à cause d'une fortune de mer. Victime d'une voie d'eau, il payait un lourd tribut à la tempête qui avait secoué les seize concurrents dans le Golfe de Gascogne.

« UNE VOILE CONTRE L'OUBLI »

Maudissant encore ces épaves qui polluent toutes les mers, le navigateur a finalement accepté de retourner vers Le Cap pour réparer son gouvernail. Arrivé dimanche 14 décembre, il devait repartir mardi. *« Je ne pouvais pas décevoir une équipe qui avait tout mis en œuvre pour changer mon safran,* explique-t-il. *Et puis, quand j'entends les récits de ceux qui ont poursuivi leur route sous les 40es, j'ai vraiment envie d'aller dans les mers du Sud. J'ai aussi voulu courir le Vendée Globe pour cette aventure-là. »* Celui qui a connu, en 1993, une première consécration, à vingt-six ans, en remportant la Mini-Transat, va donc repartir *« pour le plaisir. »*

Pour une belle cause aussi. Car derrière le jeune homme carré et décidé, se dessine aussi le portrait d'un idéaliste. *Pour-Amnesty-International*, le bateau que Thierry Dubois va conduire dans les dangers du Grand Sud, ne porte pas n'importe quel nom. C'est même le seul à afficher une idée – *« Une voile contre l'oubli »* – plutôt qu'une marque commerciale. L'association de défense des droits de l'homme ne lui a rien apporté du gros million de francs nécessaire à sa course. L'argent vient de sociétés qui ont accepté de s'effacer derrière cette grande idée.

Thierry Dubois ne cherche pas pour autant à se poser en militant. Il a fait preuve de réalisme en donnant à son bateau les couleurs de l'association : *« La voile est ma passion et mon métier. J'ai envie d'aller plus loin, au moins jusqu'au Boc Challenge 1998, la course autour du monde en solitaire avec escales. Pour acheter l'ancien bateau de Pierre Follenfant et pour le rendre compétitif, je savais que je ne pouvais pas trouver le budget chez un seul partenaire,* dit-il. *J'en ai donc trouvé plusieurs auxquels j'ai proposé de se regrouper derrière la bannière d'Amnesty International. Tous ceux que j'ai contactés ont accepté avec un certain enthousiasme. Ils se disent fiers de défendre une telle cause, et utilisent plutôt la course pour leur communication interne que pour se faire connaître à l'extérieur. »*

Thierry Dubois laisse aux responsables d'Amnesty International le soin d'utiliser son aventure. Les bénévoles qui luttent pour la défense des droits de l'homme peuvent ainsi s'adresser à un public qu'ils n'arrivaient pas à toucher jusqu'à présent. La course de *Pour-Amnesty-International* est suivie dans des centaines de classes à travers la France (*lire ci-dessous*). C'est pour ces enfants aussi que Thierry Dubois va poursuivre sa route, au milieu des icebergs des mers du Sud. Discrètement sans doute. Car si le skipper a bien compris et utilisé les secrets de la communication pour accomplir son projet, il comprend mal que l'on s'intéresse à lui pour autre chose que pour ses résultats sportifs.

Alors, comme depuis son premier retour dans le Vendée Globe, Thierry Dubois continuera à répondre en maugréant aux questions qu'on va encore lui poser sur sa vie à bord. Hors classement, il estime qu'il vole des parcelles de gloire à ceux qui les méritent vraiment : ceux qui restent dans la course. Pour lui, son retour sur la mer ne vaut que par ce nouveau rendez-vous avec lui-même : *« Toutes les grandes décisions de ma vie, je les prends sur mon bateau. »*

Christophe de Chenay

Escale à Ramonville, pour la bonne cause

TOULOUSE
de notre correspondant

C'est un hangar échoué comme beaucoup d'autres dans ce parc technologique de la banlieue toulousaine. A Ramonville, au bord du canal du Midi, on vient y rêver de vent et d'océan, toucher du doigt une voile ou une boussole, et peut-être même – au-delà de la solitude du coureur des mers – appréhender le sort de tous ces êtres privés de liberté de par le monde. Les groupes toulousains d'*Amnesty-International* offrent au public la possibilité de suivre la course de Thierry Dubois quasiment en temps réel, avec l'espoir de sensibiliser davantage de monde pour leur cause. Et ça marche. Près de quatre cents collégiens de la région auront défilé depuis le début de l'épreuve dans ce PC de course très particulier.

Au sol, les contours du bateau sont dessinés. Les deux classes ont pris place dans l'emplacement du cockpit. Au mur, un portrait géant du bateau et une carte du monde. Les petits drapeaux qui y sont plantés ne figurent pas la disposition des concurrents du Vendée Globe, mais les pays où Amnesty a déclenché une « action urgente » depuis le début de la course. Sous la voile pendue au plafond, un petit bureau d'écolier : c'est la table à cartes de Thierry, à l'échelle un.

Les questions fusent : comment Thierry fait-il pour manger, pour dormir ? Combien coûte un tel bateau ? Jacques, le retraité bénévole d'Amnesty rassure : *« Ce n'est pas Amnesty qui paye, c'est trop cher ».* Il explique les arcanes du mécénat et la démarche originale de Thierry Dubois (*lire ci-dessus*). En l'absence, ce matin-là, des bénévoles de l'Association nautique du bateau libre qui assurent d'ordinaire les explications techniques, Jacques se débrouille *« sans assistance et sans escale »*, et amène les collégiens à bon port. Il les aide à trouver les réponses au questionnaire préparé en classe avec les professeurs.

Pour mener à bien l'opération, les bénévoles toulousains d'Amnesty ont dû intégrer des rudiments de voile, et apprendre, à leur tour, à boucler un budget grâce aux sponsors. *« En tout, on n'aura pas dépassé onze mille francs »* estime Guy Molenat, le coordinateur de l'association qui a su arrimer le Vendée Globe à Ramonville.

« GROS BISOUS »

Tout est parti d'une idée de Thierry Dubois, qui passe régulièrement dans une entreprise locale, Accastillage-diffusion, pour acheter des matériels. Il a ensuite fallu convaincre le maire de Ramonville de prêter le local, négocier avec des entreprises du cru comme Spot ou Argos pour exposer du matériel, mais aussi avec Philippe Jeantot, l'organisateur de la course. Pour des raisons d'exclusivité, le centre de Ramonville ne donnera les informations que vingt-quatre heures après le PC officiel de la course.

Inauguré le 17 octobre par Thierry Dubois et le président d'Amnesty International, le centre de suivi est ouvert chaque samedi et dimanche après-midi au public, sans interruption, malgré les avaries qu'a connues le bateau. *« Quand j'ai appris que Thierry avait heurté pour la deuxième fois une épave, je n'ai pas dormi de la nuit »*, témoigne Guy Molenat. Même s'il est disqualifié par le règlement après son escale au Cap, Thierry Dubois est toujours poussé par les encouragements qui s'affichent sur les murs du centre de suivi. *« Réalise ton rêve et dis-toi qu'il y a beaucoup de gens qui t'aiment très fort »*, lui ont par exemple écrit trois collégiennes de Castelsarrasin. Un fax ponctué de *« gros bisous »*.

Stéphane Thépot

Christophe Auguin creuse l'écart

● **Christophe Auguin** *(Géodis)*, à 12 753 milles de l'arrivée, lundi 16 décembre : *« J'ai franchi la longitude du Cap Leeuwin, à l'extrême ouest de l'Australie, dimanche à 22 heures. Contrairement à ce qu'on peut imaginer, pour réaliser de bonnes vitesses moyennes et éventuellement pour battre des records, le vent ne doit surtout pas être trop fort et la mer pas trop formée. la stabilité de vent en force et en direction est sûrement le paramètre essentiel. Je n'ai pas vraiment pu fêter mes trente-sept ans, le 9 décembre. Il y avait trop de mer ce jour-là. Mais ces dates, comme Noël et le Jour de l'an qui arrivent, ne prennent un sens que si on les partage. »*

● **Gerry Roufs** *(Groupe LG)*, à 866 milles : *« Quel honneur de voir le grand Sud à la fois fascinant et inquiétant. Cette longue houle qu'on ne rencontre nulle part ailleurs est magique. »*

● **Marc Thiercelin** *(Crédit immobilier de France)*, à 1 396 milles : *« J'ai vu le plus beau coucher de soleil de ma vie. Le ciel était orange et la mer avait la même couleur. Je ne sais pas si je vais rentrer, la vie est si belle... si ce n'étaient mes douleurs aux dents. »*

● **Yves Parlier** *(Aquitaine-innovations)*, à 1 449 milles : *« J'ai fait le plein d'eau alors qu'il ne me restait que cinq litres et au moins dix jours de mer avant d'atteindre l'Australie. »*

● **Hervé Laurent** *(Groupe LG-Traitmat)*, à 1 454 milles : *« Dès que la mer est formée, je ne peux pas dépasser 10 nœuds au vent arrière, sinon le bateau part dans tous les sens sur les déferlantes. »*

● **Bertrand de Broc** *(Votre nom-Pommes Rhône-Alpes)*, à 1 604 milles : *« Les tempêtes dans le golfe de Gascogne, c'est vraiment de la rigolade à côté de celles des mers du Sud. J'apprécie vraiment le calme entre deux dépressions.*

» C'est moins dur physiquement et cela permet de ranger un peu le bateau. Le moral connaît des hauts et des bas : il suit un peu la courbe du baromètre. »

● **Eric Dumont** *(Café Legal-le goût)*, à 2 036 milles : *« J'ai trop de problèmes techniques pour être à 100 % dans la course. J'avais réussi à bien réparer le trou dans la coque, mais maintenant ce sont des problèmes électriques qui me handicapent. »*

● **Raphaël Dinelli** *(Algimouss)*, à 2 460 milles, non classé officiellement : *« J'ai décoré le bateau pour Noël, c'est sympa pour le moral. D'autant que j'ai une fuite à l'avant du bateau qui m'inquiète. »*

● **Patrick de Radiguès** *(Afibel)*, à 2 516 milles : *« Je veux tellement finir cette course. Quand je vois ceux qui sont contraints de s'arrêter, je me dis que pour moi le rêve pourrait s'arrêter aussi très vite. J'ai dû me mettre à réparer pendant toute une nuit une grand-voile qui avait été déchirée par un coup de vent. Je fais tout par plaisir et dans le vendée Globe, je suis comblé même si c'est parfois difficile. »*

● **Pete Goss** *(Aqua-Quorum)*, à 2 688 milles : *« Il fait très froid. La neige tombe toujours. C'est encore plus dur quand il n'y a pas de vent. »*

● **Catherine Chabaud** *(Whirlpool-Europe 2)*, à 2 770 milles : *« Je me mets à barrer quand le vent dépasse 25 nœuds. C'est un vrai plaisir d'aller de plus en plus vite. C'est le grand bonheur en permanence, surtout avec les albatros qui m'accompagnent. »*

● **Tony Bullimore** *(Exide Challenger)*, à 3 982 milles : *« Je vais bien, le bateau aussi. »*

Frank Williams sera jugé en Italie pour la mort d'Ayrton Senna

IL AURA FALLU TRENTE MOIS POUR ARRIVER À CE PROCÈS. Frank Williams, patron de l'écurie de formule un qui porte son nom, sera jugé pour homicide involontaire à partir du 20 février prochain à Imola. Cinq autres personnes seront dans le box, à ses côtés, pour répondre de leurs responsabilités dans la mort accidentelle du Brésilien Ayrton Senna. Le triple champion du monde des pilotes avait trouvé la mort pendant le Grand Prix de Saint-Marin, en mai 1994. Sa monoplace avait percuté un mur, à plus de 200 km/h, dans la courbe Tamburello.

L'enquête technique ordonnée par le parquet de Bologne avait conclu à la rupture de la colonne de direction de la voiture à la suite d'une modification. *« Nous récusons catégoriquement ces accusations »*, a déclaré Roberto Causo, avocat de Frank Williams, de Patrick Head, son directeur technique, d'Adrian Newey, son concepteur en chef et du Belge Roland Burynseraede, le directeur de la course. Sont également poursuivis l'Italien Federico Bendinelli, directeur de la piste d'Imola et Giorgio Poggi, un ancien commissaire de course.

George Weah est suspendu pour six matches en Coupe d'Europe

L'ATTAQUANT FRANCO-LIBÉRIEN DU MILAN AC, George Weah, a été condamné, lundi 16 décembre, par la commission de discipline de l'UEFA, à six matches de suspension en compétition européenne – soit au moins jusqu'en décembre 1997 – pour avoir donné un coup de tête au capitaine du FC Porto, Jorge Costa, le 20 novembre, à l'issue du match FC Porto-Milan AC (1-1), comptant pour la Ligue des champions. Le joueur portugais avait eu le nez fracturé.

L'UEFA n'a pas tenu compte des propos racistes et les actes provocateurs de Jorge Costa invoqués par le Milanais pour expliquer son geste (*Le Monde* du 30 novembre). En revanche, pour cette sanction considérée comme modérée, le jury a retenu l'*« habituelle conduite de gentleman »* de George Weah. Celui-ci n'a reçu que trois cartons jaunes ces cinq dernières années dans les compétitions européennes. De plus, le jouer recevra, le 20 janvier à Lisbonne, le Prix du fair-play de la FIFA, non pas pour son attitude sur les terrains, mais pour son action en faveur de son pays, le Liberia.

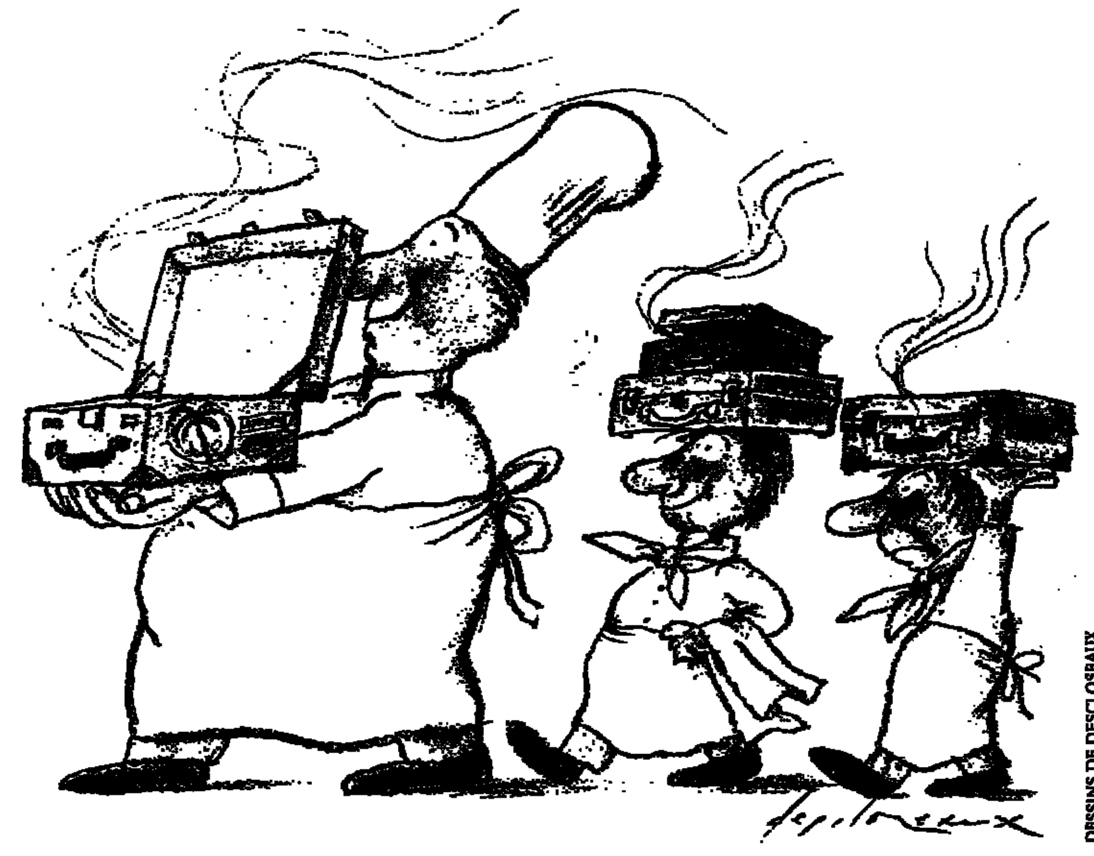
DÉPÊCHES

■ **SKI ALPIN : les Autrichiens ont dominé le Super-G de Val-d'Isère,** lundi 16 décembre. Après Fritz Strobl, la veille dans la descente du Critérium de la première neige, c'est Hans Knauss, vingt-cinq ans, qui s'est imposé devant son compatriote Gunther Mader. Le Suisse Steve Locher a empêché un nouveau quarté autrichien en s'emparant de la troisième place devant Patrick Ortlieb (4e) et Christian Mayer (5e). Le premier Français, Luc Alphand, a terminé en 8e position.

■ **BASKET-BALL : Yann Bonato et Cyril Julian ne joueront pas** avec l'équipe de France la prochaine rencontre des éliminatoires des championnats d'Europe, mercredi 18 décembre à Besançon, contre la Suisse. Pour pallier l'absence des deux blessés, l'entraîneur Jean-Pierre De Vincenzi, n'a fait appel qu'à un seul joueur, Georgi Adams.

Fiction exotique

Deux restaurants parisiens dans le vent, où l'on peut voyager loin sans se déplacer beaucoup



DESSINS DE DESCLOSEAUX

INTERLOPES pour les raisonnables, infréquentables pour les esprits forts, sans intérêt pour les autres, les endroits à la mode nourrissent leur succès de tout un petit monde d'acharnés éclairés qui prennent la promotion de leur dernière découverte comme un devoir et sa fréquentation comme un acte de foi. A Paris, sortis de la pochette surprise de l'été, voici deux de leurs champions dont l'arrogance est encore intacte et dont les syncopes nerveuses qui les ont vu naître toujours autant d'actualité.

Le premier flotte à la hauteur de l'avenue de New-York, port Debilly, dernière position connue du *Nomadic*, un ancien transbordeur de passagers de la Cunard Line, solide rafiot qui, depuis son lancement à Belfast, en 1911, en aura supporté des vertes et des pas mûres avant de se voir reconverti en restaurant et club de nuit.

Sans complexes, l'endroit se fait appeler Le Colonial, enseigne au vocable douteux, mais que l'on comprend mieux dès que l'on pénètre plus avant dans le décor, conçu manière véranda, avec palmes cocotières et osier tropical, l'ensemble rehaussé d'une bande-son vitriolée au rhum agricole. On croit apercevoir des pirogues venant se ranger contre le bastingage ; il n'y a que des bateaux-mouches qui passent. Mais le message est sans ambiguïté : fuyez la ville, rompez vos amarres, tous en route vers les alizés ! Ce vendredi-là, le *Nomadic* faisait escale à La Havane ; à 23 h 30, une « Noche cubana » allait démarrer qui promettait du chavirement à 80 francs la consommation. On lisait sur un carton : « Invitation pour un couple ou deux filles ».

Bon zigue, le client se dit qu'il est aussi bien là qu'entravé aux bancs des galères de TF 1. Un gros public innocent, joyeux et débraillé, qui ne voit rien venir, qui ne s'alarme de rien. Brut de divertissement. La guinguette en croisière trace son sillage et s'amuse. Tout va bien à bord.

La carte est à l'image du lieu. On tangue d'une terrine de pot-au-feu à un tagine d'agneau aux pruneaux, d'un chausson de petits gris à un poulet sauce au miel, de farcis niçois à l'aumônière de crêpe fourrée. Une cuisine expédiée à l'astucieuse, colorée et incertaine, mais sans remords.

Que l'on ne se méprenne pas : il aura fallu beaucoup de moyens et de longues heures de chaude gamberge pour amener les Parisiens à se laisser séduire et à s'installer au tam-tam du bouche à oreille, avant d'afficher complet à partir de 21 heures et de commencer à croire à la réussite. La concurrence est rude et l'aventure mortelle pour qui n'aurait pris garde de cerner les contours de l'époque et d'en prévoir les futurs émois autant que les dangereuses volte-face.

RESTER DANS L'AXE

L'autre restaurant qui ne laisse pas indifférent les mangeurs un peu curieux se découvre dans les profondeurs du 8 de la rue Boissy-d'Anglas, à égale distance entre le point sellier de chez Hermès et la batterie de brandebourgs du portier de l'hôtel Crillon. Depuis la mi-septembre, on joue du coude et de la recommandation particulière pour aller s'affaler de bonheur sur les banquettes et aux tables du Buddha-bar. Atroce comme engouement.

Nous ne sommes plus ici dans le vaudevillesque middle-class du Colonial, mais dans une cuve d'eau *chaude où viennent se refaire une* santé des personnages que l'on devine importants pour notre avenir. On y trébuche sur des représentants de tribus diverses, mais tous fardés de cette molle assurance de regard qui est la marque des grands décisionnaires et des importants tragiques. Avec un aménagement à roulettes, le lieu pourrait facilement se transformer en salle de conseil d'administration, en atelier de création publicitaire, en studio de télévision ou en bourse volante.

Un bouddha magistral sert de bibelot précieux à cette imposante taverne souterraine au mobilier sombre et à la lumière dangereusement mordorée. Du borgne façon classe affaires, Macao place de la Concorde, pour faire frissonner les dames un peu tard le soir. Le disc-jockey entretient la confusion en inondant ses victimes de mélopées descendues de hauts plateaux incertains mais sûrement lointains ; et en ne lésinant pas sur la dose. Personne ne s'entend et tout le monde se comprend. Il suffit de rester dans l'axe, et surtout de ne faire aucun commentaire sur la sono qui permet avant tout de dialoguer en impasse, chose très nécessaire au babillage mondain.

De quoi peut-on se nourrir dans un engin pareil ? Et est-ce encore le propos ? Mais oui, ça clape de partout, de partout ça tortore, c'est de la mandibule courageuse entre deux fines roublardises marketing et quinze jours passés aux Maldives à ne rien faire, je te jure, à ne rien foutre, tu me connais, je prends le plaisir où je le trouve, sans limites, *no deadline.*

No deadline... Nous si. Alors : un sashimi sauce de sésame et de ponzu, un émincé de bœuf aux épices et confiture d'oignons, et une bière japonaise. *« Mais certainement, monsieur »*, fait le serveur, habillé révolution culturelle revisitée rive gauche. Le premier plat arrive dans des temps records. Avec assurance et habileté, le jeune homme en noir ne quittera plus son client, pas mécontent de voir la commande se laisser investir sans remarques ni commentaires particuliers.

Canard laqué aux fruits confits, choux farcis de pigeon fumé au thé, travers de porc glacés aux prunes, croquants de caille sauce à l'orange. Elle est ici la marque de fabrique : une cuisine mutante, ni orientale ni française ; vaguement française et vaguement orientale. Eurasienne, comme l'endroit. Une nouvelle syntaxe gastronomique pour un futur encore non identifié.

Jean-Pierre Quélin

★ **Le Colonial, port Debilly, entrée en face du 26 de l'avenue de New-York, 75016 Paris. Tél. : 01-53-23-98-98. Fermé le samedi midi et le dimanche soir. Menus : 150 F à midi, 200 F le soir.**

★ **Buddha-bar, 8, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris. Tél. : 01-53-05-90-00. Fermé le dimanche midi. Carte : de 250 F à 400 F. Bar libre, ouvert jusqu'à 2 heures.**

Fauchon, rayon surgelés

Le *Fauchon* n'appareillera pas. Ce yacht de 36 mètres, affrété aux couleurs de la fameuse épicerie parisienne, avait été annoncé il y a quelques mois comme devant offrir le nec plus ultra de la croisière de luxe. Las ! Faute d'inscriptions suffisantes pour ces petites virées nautiques en Méditerranée, le navire a déjà été revendu.

Mais, rassurez-vous, au lieu des 350 000 francs qu'il vous en aurait coûté pour réserver une semaine le bateau et son équipage, vous pourrez bientôt vous offrir dans tous les supermarchés de l'Hexagone du Fauchon pour seulement 40 francs. Le luxe va-t-il se relever d'un tel affront ?

Pour la première fois, la digne maison parisienne de la place de la Madeleine vient en effet de s'acoquiner officiellement avec un industriel de l'agroalimentaire. C'est avec la société Pilpa, un glacier qui n'a pas trente ans, que le mariage a été consommé. Une gamme de trois entremets et deux tartes surgelées est née de cette union. Le père de cette progéniture ? Pierre Hermé. Le chef pâtissier de la maison Fauchon est devenu une célébrité. Son récent transfert chez Ladurée, dont il devient le directeur, a *fait l'objet de* dépêches sur le fil des agences de presse le 24 octobre, comme s'il s'était agit de l'avant-centre de l'Inter de Milan.

Il a fallu dix-huit mois à Pierre Hermé pour signer ce qui sera sans doute son ultime collection sous le nom de Fauchon. Des huit recettes originales, seules cinq se retrouveront en janvier dans les bacs frigorifiés des hypermarchés. Si l'épicerie fine s'encanaille sûrement à se vendre ainsi, elle ne se galvaude pas pour autant.

Les desserts, réalisés dans une petite usine du Pays basque, surprennent par leur aspect et surtout par leur texture. Parmi les deux tartes, sur pâte sablée (*« Le feuilleté se prête mal à la surgélation »*, constate Pierre Hermé), celle aux abricots, au turron et aux pistaches est spectaculaire. La tarte aux pommes et aux pignons pèche peut-être un peu par excès de rhum.

Contrairement à la plupart des desserts surgelés, les trois entremets offrent au sein d'un même gâteau une étonnante diversité de textures. Cette superposition d'onctueux, de croquant et de moelleux est à *son mieux dans l'entremets au* chocolat, le Caraïbes. Un biscuit brownie fondant avec des morceaux de noix en son centre, le tout nappé d'une crème au chocolat amer. Il est vrai que pour s'initier aux mystères de la surgélation du cacao, Pierre Hermé, grand spécialiste en chocolat, était aidé d'un autre des meilleurs chocolatiers français, l'Albigeois Michel Belin.

Quatre à *cinq fois moins cher que la pâtisserie* fraîche vendue place de la Madeleine, la gamme Fauchon aurait été une parfaite alternative à la sempiternelle bûche glacée. On regrette qu'il faille attendre janvier pour en goûter. Les animaux domestiques sont mieux lotis en matière de luxe et de froid. Dog Ice, la première glace pour chien, parfumée au lait ou à la viande, n'est-elle pas déjà en vente (en marché test, il est vrai) dans les régions parisienne et bordelaise ?

Guillaume Crouzet

★ **Desserts surgelés Fauchon-Pilpa, de 40 à 50 francs.**

TOQUES EN POINTE

Bistrots

CASA ALCADE

■ Odette et Philippe Pilmis ont repris cette *bodega* sans façons où les *tapas* et le fameux jambon « Jabugo » de Sanchez Romero Carvajal font merveille, pour un apéritif à l'espagnole. L'on n'a guère l'habitude – et l'occasion pour tout dire – de trouver à Paris un tel lieu typé et relativement authentique dans son ambition de faire partager tous les poncifs de la table basco-espagnole, morue à la luzienne, gambas à la plancha, poulpe en salade, piperade, paella, escortés d'aimables vins d'Espagne. L'accueil est ici une seconde nature des patrons, par ailleurs vrais professionnels. Le moment de détente qu'on y passe est dépaysant et guère ruineux. Menu : 145 F. A la carte, compter 180-200 F.

★ **Paris. 117, boulevard de Grenelle (75015). Tél. : 01-47-83-39-71. Tous les jours.**

LE GRILL

■ Le Grill du George-V, avec sa formule (2 plats) à 155 F, est la bonne affaire du quartier. La cuisine de Jacki Joyeux, un tantinet routinière, est franche et classique, comme le vol-au-vent de fruits de mer dieppoise ou le foie de veau poêlé à la vénitienne pour évoquer l'Orient-Express. La carte du Grill s'adresse aux hommes d'affaires à l'appétit mesuré (salade de poulet au cerfeuil et vinaigrette de noisettes concassées) comme aux gourmands (fricassée de volaille au vin jaune). En décembre, la Grande-Bretagne est à l'honneur, son breakfast et ses plats de tradition hivernale. Service rapide et courtois. Formule à 155 F. Menu : 195 F. A la carte, compter 300 F

★ **Paris. 31, avenue George-V (75008). Tél. : 01-47-23-54-00. Tous les jours**

Brasseries

LE CHESNOY

■ Un cadre lumineux, malgré un plafond laqué rouge sombre, d'astucieux jeux de miroirs fumés, ouvert sur les jardins de Parly II, un vestige de la gloire des « trente glorieuses » et une cuisine classique et sage, menée par le chef Georges Torès, au gré des saisons. Voici celle de la chasse, et les poissons de petits bateaux – comme le bar à l'unilatéral au beurre de genièvre –, agrémentés d'une touche personnelle. La brouillade d'œufs et de saint-jacques aux aromates, ou bien les huîtres de Marennes-Oléron, belles et appétissantes, et encore le filet de daurade braisé au citron safran et cumin, ont fort bonne mine, comme le lièvre farci, juste de goût, accompagné d'une sauce délicate. Menu brasserie : 90 F. Menu-carte : 168 F.

★ **Le Chesnay. 24, rue Pottier (78150). Tél. : 01-30-54-01-01. Fermé dimanche soir et lundi.**

AU PETIT MARQUIS

■ De 5 h 30 du matin jusqu'à 23 heures pour les nuiteux, fonctionne un des vieux établissements de la place du Marché, à Versailles : vieilles poutres plus réelles que nature, plantes vertes de circonstance et cache-pots en cuivre, glaces au mur, et – fort heureusement – la bonhomie charmante du patron. Le casse-croûte des marchands sera servi les jours de presse sur le zinc : un vrai œuf mayonnaise, les poireaux vinaigrette ou bien la soupe de légumes, la bavette au bleu ou encore l'entrecôte grillée frites. Et de bons petits plats pour les autres en soirée, avec nappe et courtoisie : foie gras de canard mi-cuit, ou bien cassolette de pétoncles à la provençale, et aussi le magret de canard à la poire pochée, jus de bourgogne aux airelles, servi avec gratin dauphinois, ou bien le dos de saumon rôti sur sa peau à l'embeurrée de choux verts aux lardons. Formule à 58 F au déjeuner. Le soir, deux menus à 80 F et 130 F.

★ **Versailles. 6, rue André-Chénier (78000). Tél. : 01-39-50-14-18. Fermé dimanche et lundi.**

Gastronomie

LA MARÉE

■ *Le bâtiment de haute mer, résistant aux tempêtes, que rien à ce jour ne* paraît dévier d'une route assurée, continue son chemin. On a rénové la salle, avec soin et discrétion, et aussi la cuisine. L'établissement est maintenant ouvert le samedi soir, et la clientèle rajeunit ! La Marée reste une de ces maisons à l'ancienne dont le premier talent du propriétaire est de s'entourer d'un équipage solide et d'un bon chef. Bernard Pinaud connaît ses classiques : belons au champagne, bar « Marie-Do » et farandole des desserts, selon les prescriptions de Marcel Trompier, le fondateur de la maison. Plats impossible à supprimer de la carte, reconnaît Eric, son fils. L'audace devra donc cohabiter avec la tradition. La tradition, c'est la *bisque, le homard à l'américaine, le* merlan en gondole, la brandade nîmoise ; l'audace : le filet de barbue à l'acidulé de tomates, le cabillaud poêlé au macis. Les langoustines rôties aux carottes fondantes, le pannequet de saumon au tourteau, deux plats délicieux, et tout le savoir-faire nouveau de l'équipe de cuisine. La carte est surtout poissonnière, mais l'on y débusque aussi du gibier, un foie de canard poêlé au raisin ou bien un pigeon rôti aux figues. Splendide carte des vins, dont l'une des plus belles collections de liquoreux. Parfait accueil et service d'importance ; addition également : environ de 500 F à 600 F.

★ **Paris. 1, rue Daru (75008). Tél. : 01-43-80-20-00. Fermé samedi midi et *dimanche (voiturier).***

Jean Claude Ribaut

RESTAURANTS DÉGRIFFÉS

■ Fondateur des voyages vendus à prix réduits par le service télématique 36 15 Dégriftour, Francis Reversé n'est jamais à cours d'idées. Après les vols, les séjours, les théâtres à Paris, il propose désormais sur Minitel une sélection de restaurants. Les « grandes tables », choisies par son partenaire Gault-Millau (notées trois ou quatre toques dans le guide), ne bradent pas leurs cartes mais cherchent plutôt à remplir leurs salles en début de semaine. Bernard Loiseau (La Côte-d'Or à Saulieu, Côte-d'Or), Georges Blanc à Vonnas (Ain), Jean Bardet à Tours (Indre-et-Loire), Roland Durand (Le Pré Catelan, Paris) et quelques autres proposent *« des menus tout compris... à des prix très doux »*. Une réduction d'environ 20 % permet aux gastronomes de découvrir la cuisine des chefs à condition de s'inscrire par Minitel.

Des températures plus douces

ENTRE les hautes pressions de l'Europe centrale et la vaste zone dépressionnaire du sud de l'Islande, persiste un flux perturbé de secteur sud. Un front froid ondulant intéressera les régions de l'ouest et le flux de sud donnera des entrées maritimes pluvieuses sur le Languedoc-Roussillon. Les températures se radoucissent par rapport aux jours précédents.

Mercredi matin, le ciel sera encore couvert et pluvieux près des frontières belges. Ces précipitations se décaleront peu à peu hors des frontières. En Bretagne, en Normandie, dans les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes, il pleuvra également. En Languedoc-Roussillon, les nuages seront nombreux et donneront des pluies faibles sur le relief. Partout ailleurs, nuages et éclaircies alterneront. Dans l'après-midi, les pluies persisteront en Languedoc-Roussillon. Les pluies des régions atlantiques progresseront vers l'est et se situeront de l'Aquitaine au Poitou-Charentes, au Centre, à l'Ile-de-France, à la Normandie et au Nord-Pas-de-Calais dans la soirée. Quelques éclaircies reviendront sur la Bretagne et seront entrecoupées d'averses. Ailleurs, le temps sera variable avec davantage d'éclaircies dans l'Est. En Corse, le soleil brillera.

Les températures matinales seront douces sur l'Ouest, entre 5 et 10 degrés, ainsi que près de la Méditerranée. Ailleurs, le thermomètre ne dépassera pas 5 à 7 degrés, avec des gelées locales encore possibles. Dans l'après-midi, le mercure montera jusqu'à 8 à 11 degrés dans le nord et le nord-est, 11 à 13 sur le nord-ouest et 11 à 16 dans les régions méridionales.

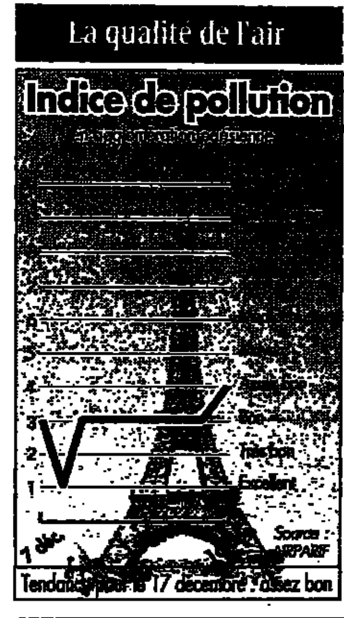
Dans la journée de jeudi, le front ondulant progressera vers l'ouest. Les températures resteront douces.

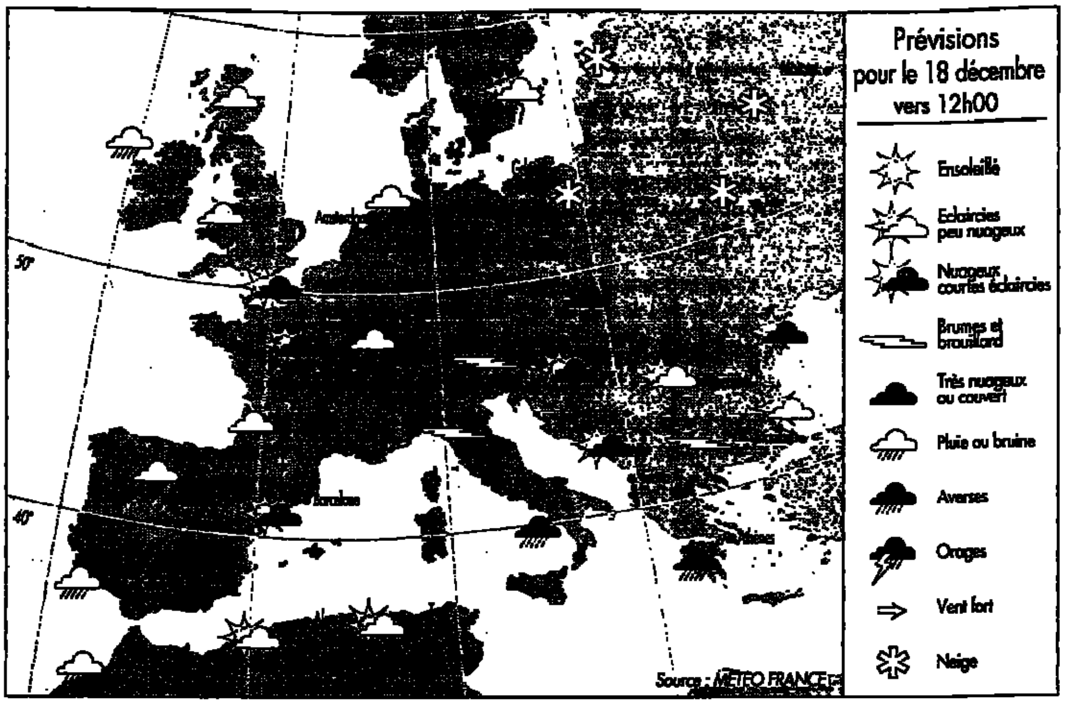
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

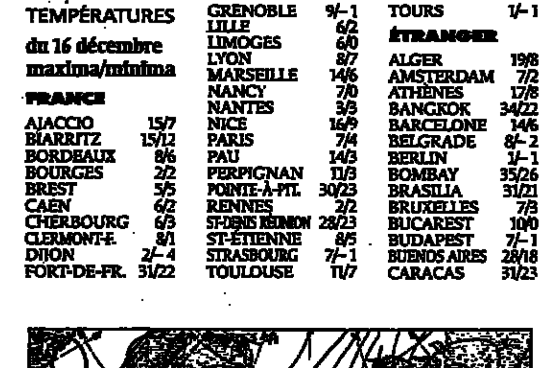


Prévisions pour le 18 décembre vers 12h00

La qualité de l'air



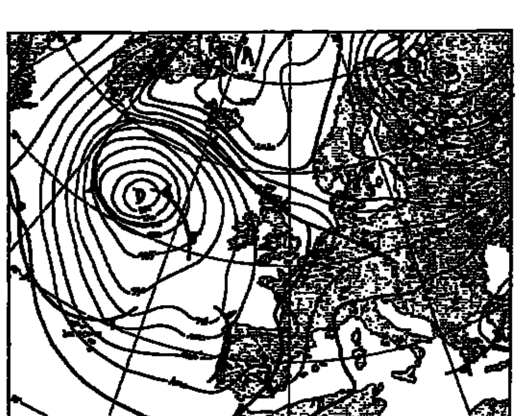





TEMPÉRATURES du 16 décembre maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	15/7
BIARRITZ	15/12
BORDEAUX	8/6
BOURGES	2/2
BREST	5/5
CAEN	6/2
CHERBOURG	6/3
CLERMONT-F.	8/1
DIJON	2/–4
FORT-DE-FR.	31/22
GRENOBLE	9/–1
LILLE	6/2
LIMOGES	6/0
LYON	8/7
MARSEILLE	14/6
NANCY	7/0
NANTES	3/3
NICE	16/9
PARIS	7/4
PAU	14/3
PERPIGNAN	11/3
POINTE-À-PIT.	30/23
RENNES	2/2
ST-DENIS RÉUNION	28/23
ST-ÉTIENNE	8/5
STRASBOURG	7/–1
TOULOUSE	11/7
TOURS	1/–1
ÉTRANGER	
ALGER	19/8
AMSTERDAM	7/2
ATHÈNES	17/8
BANGKOK	34/22
BARCELONE	14/6
BELGRADE	8/–2
BERLIN	1/–1
BOMBAY	35/26
BRASILIA	31/21
BRUXELLES	7/3
BUCAREST	10/0
BUDAPEST	7/–1
BUENOS AIRES	28/18
CARACAS	31/23
CHICAGO	–1/–3
COPENHAGUE	0/–2
DAKAR	27/22
DJAKARTA	29/23
DUBAI	26/14
DUBLIN	7/2
FRANCFORT	5/–1
GENÈVE	4/–1
HANOÏ	25/17
HELSINKI	–3/–5
HONGKONG	24/18
ISTANBUL	14/6
JÉRUSALEM	18/13
KIEV	2/–5
KINSHASA	29/22
LE CAIRE	20/10
LIMA	22/17
LISBONNE	15/15
LONDRES	7/4
LOS ANGELES	22/9
LUXEMBOURG	5/–1
MADRID	9/6
MARRAKECH	21/12
MEXICO	23/8
MILAN	9/4
MONTRÉAL	2/2
MOSCOU	–4/–6
MUNICH	4/–2
NAIROBI	25/11
NEW DELHI	26/18
NEW YORK	7/6
PALMA DE M.	16/5
PÉKIN	3/–5
PRAGUE	4/–3
PRETORIA	28/16
RABAT	20/15
RIO DE JAN.	32/23
ROME	18/6
SAN FRANC.	12/9
SANTIAGO	30/15
SÉVILLE	13/13
ST-PÉTERS.	–4/–11
STOCKHOLM	–3/–10
SYDNEY	28/18
TENERIFE	25/20
TOKYO	15/9
TUNIS	19/11
VARSOVIE	–2/–8
VENISE	9/2
VIENNE	8/–1

Situation le 17 décembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 19 décembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*
Les prisonniers de guerre

LE PROBLÈME des prisonniers de guerre est un de ceux que les Alliés n'ont pas résolus après la cessation des hostilités. Sans doute ont-ils pensé qu'ils n'avaient pas de décision à prendre, que tout se réglerait suivant les conventions et les usages internationaux. La convention de Genève n'a-t-elle pas fixé un délai après lequel les prisonniers doivent être rapatriés ?

Malheureusement ce délai part de la signature des traités de paix, qui, dans des conditions normales, suivent d'assez près la fin de la guerre. Ces conditions, aujourd'hui, n'existent plus. Vingt mois après que l'ennemi a déposé les armes, il n'est pas question d'un traité dans un avenir prochain. Avec qui serait-il signé, l'Allemagne n'ayant pas de gouvernement, le problème du gouvernement central allemand a même été écarté de l'ordre du jour de la réunion des Quatre, prévue pour le 10 mars.

Pour des raisons d'ordre moral et pratiques tout à la fois, les Alliés n'auraient-ils pas dû faire connaître dès les premières semaines de la paix le nombre des prisonniers qu'ils détenaient et surtout leurs intentions à leur égard ? Ces prisonniers fournissaient une main d'œuvre sur laquelle certains pays comptaient pour leur reconstruction. S'ils la faisaient entrer dans leurs calculs, il eût été bon de savoir pour combien de temps ils en disposeraient.

Mais il va sans dire que les Alliés, conformément à leurs principes, ne pouvaient traiter les prisonniers, à la façon des Allemands, comme un simple « matériel humain ». Ils se devaient de les libérer dans un délai raisonnable. Il eût été souhaitable que ce délai fût fixé par avance. C'est parce que ces précautions n'ont pas été prises qu'il nous faut faire face aux difficultés actuelles.

(18 décembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6975

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min)*

1 2 3 4 5 6 7 8 9

I II III IV V VI VII VIII IX X XI

HORIZONTALEMENT

I. Fait avancer à coups de pied. – II. Chemin qui donna à la mouche du coche l'occasion d'intervenir. – III. Composée dans des lieux humides. – IV. Pronom. Protection pour un mollusque. – V. Qui concerne un peuple germanique. – VI. Au bout de la ligne. – VII. Le dessous des cartes. Qui a besoin de repos. – VIII. Lointaine ancêtre. Découverts à marée basse. – IX. Dieu. Pour boucher un trou. – X. Pour l'alimentation du bétail. Une réponse vague. – XI. Pas retenus.

VERTICALEMENT

1. La maison du père. – 2. Elément d'une nappe. Ne se fend pas facilement. – 3. Qu'on aurait vite fait d'effeuiller. Un corps simple très léger. – 4. Ville de Turquie. – 5. Asile de nuit. Honorer comme un patron. – 6. Donnaient le mauvais exemple. L'ensemble. – 7. Lutta contre le culte des idoles. Instrument à corde. – 8. Un psychiatre qui s'est mis à la tache. – 9. Où il n'y a rien à enlever. Sur la Ruhr.

SOLUTION DU N° 6974

HORIZONTALEMENT

I. Non-retour. – II. Youyous. – III. Mélisse. – IV. Pli. Elues. – V. Hase. – VI. Muiette. – VII. Amas. Ruer. – VIII. Cet. Ami. – IX. Erébus. Be. – X. Elseneur. – XI. Su. Celtes.

VERTICALEMENT

1. Nymphéacées. – 2. Oô. La. Merlu. – 3. Numismates. – 4. Rye. Eus. Bec. – 5. Eole. Aune. – 6. Tuilier. Sel. – 7. Ossu. Tua. Ut. – 8. Septembre. – 9. Rues. Erié.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** Les principales compagnies aériennes américaines vont installer, à partir de 1997, des détecteurs de fumée dans les soutes à bagages de quelque 3 700 appareils civils. – *(Bloomberg, AFP.)*

■ **CARAÏBES.** Air France ouvrira, le 3 janvier prochain, une nouvelle escale à Sainte-Lucie. L'île sera desservie deux fois par semaine, les vendredi et dimanche, au départ de la Martinique, en prolongement du vol AF 550 qui relie Roissy – Charles-de-Gaulle et Fort-de-France. – *(AFP.)*

■ **AFGHANISTAN.** Balkh Airlines, compagnie aérienne du général Abdul Rashid Dostom, dirigeant afghan, va accroître ses vols internationaux. La compagnie, qui dessert déjà au départ de Mazar-i Charif, au nord de l'Afghanistan, Peshawar (Pakistan) et Mashad (Iran), va ouvrir des liaisons avec Istanbul, Moscou, les Emirats arabes unis et trois grandes capitales d'Asie. – *(AFP.)*

■ **VIETNAM.** Près de cinq cents hôtels, restaurants et bars de karaoké de Ho Chi Minh-Ville ont été fermés par les autorités depuis le déclenchement, en janvier 1996, d'une campagne contre la prostitution. – *(AFP.)*

■ **MOSCOU.** La visite du Kremlin sera bientôt payante. L'argent récolté servira à financer les travaux de restauration de l'édifice, situé entre la place Rouge et la Moskova. L'entrée restera gratuite pour les anciens combattants et les retraités. – *(Reuter.)*

■ **INDE.** Les quelque trois mille conducteurs d'autobus privés de New Dehli ont entamé une grève illimitée, lundi 16 décembre, privant de transport plusieurs dizaines de milliers d'habitants de la capitale. Ils entendent ainsi protester contre une offensive de la police visant les lignes privées de transport en commun, responsables depuis trois ans de la mort d'environ six cents personnes. De couleur rouge lors de leur mise en service, les bus privés avaient été en vain repeints en bleu, il y a deux ans, pour échapper à leur réputation de tueurs. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Jeudi 19 décembre

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS,** 10 h 30 (50 F), 2, rue d'Arcole (Paris autrefois) ; 15 heures (50 F), sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LE PANTHÉON** (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, devant l'entrée, côté place du Panthéon (Odyssée).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les antiquités grecques, 11 h 30 ; *Le Couronnement de Marie de Médicis*, de Rubens, 12 h 30 ; les coutumes funéraires en Egypte ancienne, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (55 F + prix d'entrée), 12 h 30, 158, boulevard Haussmann (Mathilde Hager).

■ **L'ÉGLISE SAINT-SULPICE** (45 F), 14 h 30, place Saint-Sulpice, devant l'église (Monuments historiques).

■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE** (50 F), 14 h 30, au pied des marches de l'Opéra-Bastille (Découvrir Paris).

■ **LE MARAIS DU TEMPLE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Temple (Paris pittoresque et insolite).

■ **MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS** : le cycle de la Nativité à travers la sculpture du Moyen Age (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant la caisse (Approche de l'art).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** en activité (55 F), 14 h 30, devant les grilles du Palais (Europ explo).

■ **LES SALONS DE L'HÔTEL GOUTHIÈRE** et le Musée de l'éventail (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 6, rue Pierre-Bullet (Didier Bouchard).

■ **GRAND PALAIS** : exposition Picasso (34 F + prix d'entrée), 15 heures, hall d'entrée (Musées nationaux).

■ **MUSÉE CARNAVALET** (30 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **L'HÔTEL DE VILLARS,** devenu la mairie du 7e arrondissement (45 F), 15 h 30, 116, rue de Grenelle (Monuments historiques).

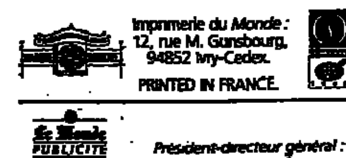
■ **MUSÉE DU LOUVRE** : exposition Barye (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, sous la Pyramide, devant l'accueil des groupes (Institut culturel de Paris).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet :	http://www.lemonde.fr
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province :	08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

EXPOSITIONS Ouvertes à Bamako en 1994, les Rencontres de la photographie africaine, manifestation biennale organisée par Afrique en créations et le ministère de la culture et de la communication du Mali, ont joué un rôle essentiel dans la reconnaissance de la photographie du continent noir. Ainsi, les œuvres des Maliens Seydou Keita et Malick Sidibé ont été découvertes par les principales capitales européennes et New York. ● BAMAKO, capitale du Mali, est aussi durant une semaine un lieu de dialogue entre photographes kenyans et ivoiriens, entre Africains du Sud et Maliens. ● L'ANTHROPOLOGUE Jean-François Werner s'élève contre une certaine exploitation, toute occidentale, de la photographie de studio. Il estime nécessaire de préserver la dimension globale des collections et d'en laisser le contrôle aux Africains.

Bamako consacre la photographie africaine

Les Rencontres de la photographie africaine dans la capitale malienne réunissent les professionnels d'un continent qui se découvre enfin lui-même. Depuis deux ans, les expositions qui se sont succédé dans le monde ont accru l'intérêt pour ce mouvement

IIes RENCONTRES DE LA PHOTOGRAPHIE AFRICAINE. Palais de la culture Amadou-Hampaté-Bâ et Centre culturel français, Bamako, Mali. Expositions jusqu'au 31 décembre.

BAMAKO
de notre envoyé spécial

Il y a deux ans, les premières Rencontres de Bamako marquaient la reconnaisance sur son continent de la photographie africaine. Au prix d'un détour par l'Europe. Depuis, les expositions se sont succédé dans le monde. Elles ont accéléré le mouvement de découverte, d'archivage et d'exploitation d'images enregistrées dans un proche passé, retenues juste au moment où elles risquaient de disparaître. *« Après la rétrospective du Guggenheim*, estime le photographe Bernard Descamps, *il était impensable d'organiser une exposition thématique, sur le portrait par exemple, sans intégrer des Africains. »* Dans ce mouvement emmené par les Maliens Seydou Keita et Malick Sidibé, promus « trésors vivants », les photographes de studio, porteurs d'un patrimoine de quelques décennies, se sont trouvés embarqués dans l'affrontement des nostalgiques et des esthètes, des africanistes et des occidentalistes, des scientifiques et des spéculateurs. Ils en ont tiré la certitude qu'ils étaient à la tête d'une œuvre dont la valeur dépassait largement la commande originelle. Tous rêvent d'être « découverts ».

A cette mémoire des studios, toujours active quoique en fin de course, Bamako consacre encore une large place. Les organisateurs ont eu la bonne idée de confronter les traditions de l'Afrique de l'Ouest, avec leurs mises en scène appuyées, à peine changées depuis trente ans, à celles de l'Afrique de l'Est. A Addis-Abeba, sous l'influence arménienne, et au prix de savantes retouches – parfois en couleur, – les Ethiopiens adoptent les poses glacées d'austères masques blancs.



CORNÉLIUS AZAGLO AUGUSTT — ABDERRAMANE SAKALY

A gauche, dans son studio photo du Nord, à Korhogo, en Côte-d'Ivoire, et dans les campagnes environnantes, Cornélius Augustt à réalisé plus de cent mille portraits et photos d'identité. A droite, une« photographie de ville » telle que la pratiquait le Malien Abderramane Sakaly (1926-1988).

L'événement des Rencontres réside dans la présentation de la production de Cornélius Yao Augustt Azaglo, véritable synthèse de la photographie en Afrique de l'Ouest depuis l'indépendance. D'emblée, elle a conduit à un débat houleux sur les enjeux de sa reconnaissance par l'Europe (*lire ci-dessous*). Né au Togo en 1924, de nationalité ghanéenne, établi à Korhogo (Côte-d'Ivoire) en 1955, Cornélius Augustt a vu défiler toute la ville et les campagnes alentour devant son objectif durant quarante ans.

La majeure partie de sa production consiste en des photos d'identité et en des portraits, mais il a aussi effectué des reportages (mariages, décès, visites officielles, faits divers). La qualité de son travail permet des glissements surprenants d'un genre à l'autre, comme le montre l'ouvrage que viennent de lui consacrer les Editions de la *Revue noire* (96 pages, 90 F). Le scénographe Jean-Paul Augry a réalisé une sorte d'écorché du studio de Cornélius Augustt, dont on espère qu'il sera repris par la FNAC dans l'exposition prévue pour février 1997. Il évite la simple reconstitution et engage d'emblée le visiteur dans un parcours documenté sur la chaîne de production, restituant les objets les plus humbles et les photos dans leurs altérations même.

BELLES PERSPECTIVES

Ce parti didactique et ethnographique, de déconstruction et d'analyse (qui joue également comme révélateur des autres photographies de studio), préserve de belles perspectives plastiques, notamment dans les grands formats carrés (1,20 mètre), sélectionnés par Cornélius Augustt, qui devraient au minimum interroger ceux qui voudraient ne retenir qu'une dimension documentaire à ce fonds.

Autre photographe de studio, le Malien Adama Kouyaté, qui présente une série de photographies de bébés dans une mise en scène qu'il estime lui appartenir. De fait, si on la retrouve à l'occasion en d'autres pays d'Afrique, nul ne semble l'avoir pratiqué aussi systématiquement ni aussi longtemps (trente ans) que lui. Dans une société pratiquant la polygamie, la photo de l'enfant dans le salon de chaque épouse est un trophée qu'il convient d'arborer au plus tôt. Comment maintenir le bébé seul et droit à un âge où il se tient difficilement assis sans que la mère apparaisse ? En recouvrant celle-ci d'un pagne, pendant qu'elle tient le petit. Le même tissu efface et souligne la mère tout en installant le bébé en majesté. La série mère-oreiller, mère-coussin, mère-fauteuil, mère-fantôme est d'autant plus étrange que l'enfant est en pleine lumière.

Les photographes de studio prenaient leur temps, et nous le restituaient. Toute multiplication des poses était un luxe. Chaque image volée au quotidien devait ramener la lumière des projecteurs au foyer, avec les emblèmes d'une certaine réussite sociale. A l'autre bout du continent et dans un autre temps, la Sud-Africaine Jean Brundrit redécouvre le besoin de lenteur et de travail en studio. *Via* la conception occidentale du sujet. Elle affiche le tourment de soi à travers de grandes épreuves utilisant la technique du sténopé, exposant des fragments de son propre corps et redessinant ses épreuves. Blanche et femme, elle s'investit dans la problématique du *« politiquement juste »*, qui lui interdit, pense-t-elle, au nom de la *« propriété des sujets »*, d'entrer dans le monde noir. Elle ne se veut cependant rien d'autre qu'Africaine. En témoigne la manière dont elle intègre à l'une de ses séries la Charte des droits sud-africains – dont l'application serait révolutionnaire pour le continent entier.

L'Afrique du Sud d'Andrew Tshabangu, originaire de Soweto, ressemble à celle que l'on croit connaître. Le jeune homme s'est engagé sur les traces de Delgado, plongeant pour des séjours de longue durée dans les villages les plus démunis. Il appartient à cette nouvelle génération de photographes, par qui l'Afrique commence à parler à la première personne. Là aussi, Bamako a joué depuis deux ans son rôle, et peut afficher pour partie à son compte les progrès effectués dans la réappropriation par le continent de ses propres images, malgré les censures, les pressions et les violences. Et même si manquent encore trop souvent les supports ou les lieux d'exposition, qui contraignent au détour par l'Europe.

Le photojournalisme noir s'est accordé au rythme de l'Occident : vitesse et consommation. On admirera la santé des Kenyans fonçant au grand angle sur le motif. Pour eux, *« il est aussi important d'avoir de bonnes jambes pour courir que des appareils robustes »*. Ils risquent aussi bien d'être battus par la police que pris à partie par la foule. Devant les 24 × 36, l'Afrique entre dans l'histoire des grands drames collectifs. De la Somalie au Rwanda, le Zimbabwéen Alexander Joe, en poste à l'AFP à Nairobi, et que l'on pourrait revoir cet été à Perpignan, témoigne avec force des mille plaies d'un continent à mille lieues des douceurs et des nostalgies des studios.

Jean-Louis Perrier

Quatre années décisives

● 1992. Photographes africains présentés par la *Revue noire* au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris.
● 1993. Seydou Keita aux Rencontres photographiques de Normandie à Rouen, puis aux Rencontres d'Arles.
● 1994. Seydou Keita à la Fondation Cartier à Paris.
Premières Rencontres de la photographie africaine à Bamako.
● 1995. Reprise des Rencontres de Bamako dans les galeries de la Fnac.
Malick Sidibe à la Fondation Cartier.
Samuel Fosso au Centre national de la photographie à Paris.
Africa 95 à Londres.
● 1996. *Images of Africa*, à Copenhague. *Photographes africains*, de 1940 à nos jours, au Musée Guggenheim de New York.
Festival des Trois Continents à Nantes.

Une région vue et mise en scène par les Africains eux-mêmes

BAMAKO
de notre envoyé spécial

Anthropologue à l'Orstom (Institut français de recherche scientifique pour le développement et la coopération), Jean-François Werner travaille sur les toxicomanes à Dakar au début des années 90. Il découvre qu'ils ont tous des albums de photos et qu'ils y attachent une extrême importance. Il entreprend alors une recherche sur la photographie de famille. En 1993, une bourse de la fondation Hasselblad lui permet d'étudier plus systématiquement les conditions de prises de vue en Côte-d'Ivoire. Il commence une tournée dans l'intérieur du pays, cherchant dans chaque bourg le photographe de studio le plus âgé. C'est ainsi qu'il fait la connaissance de Cornélius Yao Augustt Azaglo à Korhogo, au nord du pays.

« Dès le premier entretien, ça a fait tilt, dit-il. *Je n'avais jamais vu des négatifs d'une telle qualité, dans une telle quantité et aussi remarquablement archivés. Cornélius a travaillé sans interruption de 1958 à aujourd'hui. Il lui reste plus de cent mille négatifs (les trois quarts en 6 × 6, le reste en 24 × 36) bien conservés grâce au climat sahélien de la région. C'est une chance : s'il existe encore des centaines de milliers de négatifs dans les studios d'Afrique de l'Ouest, la plupart sont détruits par les champignons. »*

Cornélius Augustt effectuait ses prises de vue tous les jours de 7 heures à 22 ou 23 heures. Puis il développait. Il commençait ses tirages le matin à 4 heures et trouvait encore le temps d'archiver systématiquement. Il notait la date, le lieu, les circonstances, le type de pose de chaque photo, et y ajoutait ses propres remarques. *« Il doit cette minutie à son éthique protestante (méthodiste) et à la formation de comptable reçue à Bobo-Dioulasso, entre 1950 et 1955. La conjugaison de ces deux éléments lui a fourni une motivation au-dessus des autres,* estime le chercheur. *On peut reconstituer pratiquement heure par heure son activité quotidienne. J'ai prélevé huit années de son travail (tous les cinq ans, à partir de 1959), soit vingt mille négatifs que j'ai classés, après avoir tiré les planches contact. On peut estimer qu'il a pris aux alentours de cent soixante quinze mille clichés. On en aurait donc un peu plus de la moitié. C'est un monument de la photographie. »*

Entre les mains de l'anthropologue, cette production devient un objet et un instrument d'études pour l'analyse de l'évolution de la société, dans un moment où Korhogo passe de quelques milliers d'habitants à plus de cent mille. *« Cela permet un travail pionnier, une innovation méthodologique majeure. On peut enfin étudier l'Afrique à travers les images que les Africains se sont données eux-mêmes. La photographie africaine a un siècle. C'est énorme. Et on ne l'a pas vu. On est passé à côté de millions de négatifs que l'on n'a pas vus. Comme l'a noté Régis Debray, la photo est un vecteur essentiel de la modernité, le cinéma a suivi, puis la télévision. L'image photo est première. »*

Jean-François Werner : « La photographie africaine a un siècle. C'est énorme. On est passé à côté de millions de négatifs que l'on n'a pas vus »

« De nombreux chercheurs sont maintenant convaincus qu'il existait une tradition picturale en Afrique. Certains masques ne sont pas seulement ceux d'ancêtres ou de génies, mais représentent des individus. La photo a été une grande rupture. Elle a commencé à toucher les notables, puis s'est mise à circuler partout. Il y a des albums dans toutes les maisons. Les toxicomanes de Dakar reconstruisaient leur vie, lui redonnaient sa cohérence grâce à ces albums. Ils montraient comment ils pouvaient s'intégrer. L'image photo est ambivalente : elle est à la fois objective et manipulable à merci. L'une des toxicomanes devenait une princesse en boubou dans le studio. Elle parvenait à créer une image favorable d'elle-même. »

Le chercheur s'insurge contre la manière dont Seydou Keita, Malick Sidibé et maintenant Cornélius Augustt ont été propulsés au rang d'artistes en Occident : *« Ce sont d'abord des artisans consciencieux et des commerçants. L'artiste est des deux côtés de l'objectif en Afrique. Le photographié joue un rôle très actif dans la mise en scène, et le photographe peut n'être qu'un simple enregistreur. La sociologie de la découverte de la photographie africaine est troublante. Les négatifs sont sélectionnés par des experts blancs, transportés à Paris ou à New York où l'on en tire de belles images qui reviennent ici. S'agit-il encore d'images africaines ? Souvent, on ne sait même pas comment les photographes tiraient. Cela me gêne. Je montre les tirages originaux de Cornélius, un éventail très large de sa production, qui n'obéit pas seulement à des critères esthétiques. »*

Jean-François Werner manifeste ses craintes de voir la photographie africaine devenir la victime de sa récente reconnaissance. A la fois dans la dispersion des collections et dans leur altération par le marché qui risque d'en changer la nature. Aussi a-t-il décidé de créer un fonds Augustt pour préserver l'essentiel des négatifs. *« Cela a été l'occasion de mettre en œuvre un projet pilote de sauvegarde du patrimoine africain. Il faut exploiter scientifiquement ce fonds et permettre à Cornélius d'en vivre. Il le mérite. Ce qu'on ramasse, c'est pour lui, pour qu'il ait une vieillesse décente. Il a fallu trouver des protections juridiques, un financement africain. Il y a une convention avec l'Orstom qui assure la garde des archives, plus une association de droit ivoirien pour protéger et gérer le fonds. Il y a encore dix ans de travail au moins avant d'en arriver à un archivage électronique. »*

Les Rencontres de Bamako ont eu un effet pervers en donnant un coup de projecteur sur cet art ignoré. Des collectionneurs privés se jettent sur l'affaire, paient des prospecteurs qui rachètent les négatifs. *« C'est un problème*, soutient Jean-François Werner. *Il ne faut pas recommencer avec la photographie ce qu'on a fait avec les statues africaines qui sont plus nombreuses aux Etats-Unis et en France que dans leur pays d'origine. Les photographes de studio étaient ruinés. Ils ne pouvaient pas entrer en compétition avec les jeunes photographes ambulants. Cornélius allait repartir au Ghana, il songeait à jeter ses négatifs et à les brûler, comme beaucoup l'ont fait. C'est un miracle. Il a eu de la chance, et moi aussi. »*

J.-L. P.

Jean-Paul Ameline, commissaire général de l'exposition « Face à l'histoire » au Centre Georges-Pompidou

« Le bouleversement de la représentation de l'histoire est capital pour chacun de nous »

Après « L'art et la ville » et « Fémininmasculin », le Centre Georges-Pompidou à Paris continue son bilan d'un siècle de vie artistique avec « Face à l'histoire ». Cette ambitieuse exposition thématique, qui ouvrira jeudi 19 décembre, réunit, au cinquième étage (1933-1980) et sur la mezzanine (1980-1996) du Centre, quelque quatre cent cinquante œuvres de deux cents artistes du XX[e] siècle. Un catalogue détaillé et accompagné de nombreuses contributions indique les enjeux intellectuels et moraux. Jean-Paul Ameline, conservateur du Musée national d'art moderne, commissaire général de l'exposition, répond ici à nos questions. Il explique notamment pourquoi les œuvres sélectionnées sont datées à partir des années 30 et souligne que le propos de l'exposition est de montrer comment les artistes expriment délibérément une vision de la situation politique.

« L'idée et la réalisation de l'exposition « Face à l'histoire » vous reviennent. Comment est venu ce projet ?

– Il répond à la nécessité de faire aujourd'hui, en France, une exposition mettant en regard l'artiste moderne et l'histoire de son temps. Depuis quelque temps, les Allemands, les Anglais, les Américains en ont fait, pas nous. Dans les années 70, c'était plutôt l'inflation ; depuis, à une ou deux exceptions près, notamment celle du Musée d'art moderne de Saint-Etienne, nos institutions ont négligé la réflexion sur la relation des artistes aux événements marquants de leur époque. Je crois que cela tient à une attitude particulière à la France : l'artiste qui a un regard sur l'histoire est très vite assimilé à l'artiste propagandiste, militant, simplificateur, dont le travail, en fin de compte, n'est pas très artistique. On veut bien concéder à certains d'entre eux des bons sentiments et même des idées politiques, mais on se méfie. Ailleurs, il en va autrement. En Allemagne, par exemple, le rapport de l'art et des intellectuels à la société est tel qu'on ne se pose pas ce genre de question.

– Votre exposition traite-t-elle de l'engagement de l'artiste ?

– Mon propos n'est pas forcément l'art militant engagé, encore qu'il y ait des artistes engagés qui soient très importants et très intéressants. Il s'agit de montrer comment les artistes expriment délibérément une vision de la situation politique. Depuis les années 30, la relation art-histoire est, selon moi, permanente, et s'exprime avec des nuances plus ou moins fortes, selon les pays et le moment.

– Pourquoi commencer l'exposition dans les années 30 ?

– Parce qu'il y a eu un basculement dans les années 30. Beaucoup d'artistes ont eu le sentiment que l'histoire se retournait contre eux. C'est évident en Allemagne et en Russie, un peu moins en Italie. C'est vrai pour l'Europe centrale, pour l'Espagne... Les artistes se sont retrouvés face à l'histoire, je pourrais presque dire malgré eux. Ce n'était pas forcement la vocation de Picasso de faire *Guernica*. Pourtant il l'a fait. Et son tableau fait date.

» Je crois que dans les années 30, l'artiste moderne découvre que l'histoire peut détruire l'art moderne, le mettre en cause si fortement que l'artiste peut ne plus avoir la possibilité de travailler, de s'exprimer, et que sa vie elle-même peut être menacée. Ce sentiment que l'histoire peut le détruire est évidemment très fort dans les années 30-40. La plupart des artistes ont voulu y répondre. C'est cette réponse qui m'intéressait. Mais je ne voulais pas m'en tenir à cette période, parce que, selon moi, après 1945, l'artiste a continué à être porteur d'une vision du monde qu'il devait défendre.

– Comment vous y êtes vous pris pour organiser ce parcours ?

– *Nous ne pouvions* pas être exhaustif, évidemment. Nous avons pris des moments particuliers. Pour la guerre d'Algérie, par exemple, nous montrons un tableau de Matta, *La Question*, des affiches lacérées de Hains et Villeglé, le tableau collectif antifasciste qui a été fait à Milan en 1961 par Baj, Erro, Jean-Jacques Lebel et Recalcati, et qui a été saisi aussitôt par la police et restitué en 1988... Ce sont des regards d'artistes sur la guerre d'Algérie. En contrepoint, nous présentons les photos que chacun voyait dans *Paris Match* sur l'Algérie.

– Vous avez dit que la vision de l'artiste face à l'histoire a elle-même une histoire liée à l'évolution de l'art.

– Prenons les années 30. On voit très clairement qu'il y a des points communs entre les artistes européens, qu'ils viennent du surréalisme ou de l'expressionnisme. Le poids du grotesque dans la représentation de l'histoire y est très fort. On y trouve aussi un formidable développement de la photo et du photomontage, quel que soit le camp dans lequel les artistes se trouvent. Dans les années 60, on a un autre phénomène commun : c'est le poids de la photographie d'actualité considérée comme l'expression du pouvoir, dont l'artiste s'empare pour en faire autre chose, avant de s'en séparer à nouveau.

– Y a-t-il, dans l'exposition, des artistes qui s'écartent de la figuration ?

– L'exposition tient compte des débats autour des réalismes et des abstractions. Pour l'après-guerre, nous présentons une salle consacrée à la série des *Otages*, de Fautrier. Le va-et-vient des artistes par rapport aux images d'actualité est le deuxième sujet de l'exposition. On n'a pas l'habitude de confronter l'image de l'histoire portée par l'artiste aux autres images de l'histoire, essentiellement des images photographiques. Si on pense à la tête d'Hitler, on pense à une photo d'Hitler. Quand on pensait à Napoléon III, on pensait encore à un tableau. Ce bouleversement de la représentation de l'histoire est capital non seulement pour l'artiste, mais pour chacun de nous. Mais l'artiste l'a pris de plein fouet : l'image de l'histoire, avant, c'était lui ; ça ne l'est plus au XX[e] siècle. C'est quelqu'un d'autre.

– Vous présentez donc simultanément des photographies d'actualité et des tableaux.

– Au cinquième étage, pour la période 1933-1980, nous présentons beaucoup de revues qui ont popularisé très fortement l'actualité. Pour les années 80, qui sont exposées sur la mezzanine, il n'y en a plus. Chris Dercon, directeur du Musée Boymans de Rotterdam chargé de cette section, ne fait pas confiance aux reportages : il pense qu'ils ne représentent plus l'histoire, et que c'est l'artiste lui-même qui exprime l'événement.

– Cette coupure dans l'exposition ne risque-t-elle pas de nuire à son esprit ?

– J'espère que ce ne sera pas gênant pour le public. Les deux expositions se complètent : celle du 5[e] étage est plutôt le regard d'une équipe. L'autre est un regard particulier sur les années 80. Je ne crois pas qu'on puisse avoir un regard rétrospectif sur la période contemporaine. Pour moi, ce regard ne peut être qu'assumé par une seule personne. Je pense aussi qu'il fallait que cette partie soit confiée à quelqu'un d'extérieur à la France : dans les années 80, en France, ce rapport à l'histoire n'a pas été au centre des préoccupations. »

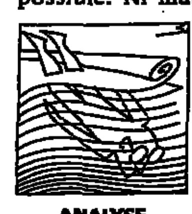
Propos recueillis par Geneviève Breerette

Un catalogue exemplaire

Le catalogue édité à l'occasion de l'exposition renoue avec la tradition des sommes collectives que furent jadis, au Centre Pompidou, *Paris-Moscou*, *Paris-Berlin*, *Les Réalismes* et *Vienne*. Il s'ouvre sur plusieurs essais entre philosophie et critique, parmi lesquels ceux de Jacques Rancière, « Sens et figures de l'histoire », de Régis Michel, « La défaite de la peinture », et de Laurent Gervereau, « Un art sans histoire ». Ainsi sont indiqués les enjeux intellectuels et moraux. *« On est toujours dedans, c'est-à-dire piégé, truqué, manipulé, etc., sans aucune apparence d'en sortir un jour »*, écrit ainsi, sans illusions, Régis Michel. Les quatre parties qui suivent détaillent en de nombreuses contributions les épisodes du récit et visitent tous les théâtres de l'horreur, de l'Espagne au Vietnam, d'Oradour à Vukovar. Il s'agit là d'un travail exemplaire, conçu et exécuté pour durer et donner à réfléchir (620 p., 500 ill., 420 F).

Les artistes au présent de la tyrannie

RÉVOLUTION dans les esprits : l'art retrouve son temps. Il y a peu, organiser une exposition comme « Face à l'histoire » n'eût pas été possible. Ni matériellement ni même intellectuellement, pour une raison qui tient aux modes et aux usages : parce qu'il aurait paru inacceptable, il y a vingt ou dix ans, de s'interroger en de tels termes sur l'art du XX[e] siècle. *La pensée de l'art* contemporain telle qu'elle se définissait alors ne l'aurait pas toléré. Elle avait d'autres méthodes, d'autres dogmes.



ANALYSE

Un, en particulier, a pesé violemment sur la réflexion, un dont le règne s'achève à peine – il n'est même pas certain qu'il soit tout à fait achevé et qu'il ne reste pas des nostalgiques. Ce dogme affirmait l'autonomie de l'évolution artistique depuis le début du siècle, depuis qu'étaient apparues des œuvres sans sujet identifiable, sans représentation lisible, depuis une certaine phase du cubisme en 1911 et le surgissement de l'abstraction peu après. Le raisonnement était simple, d'une simplicité si pure qu'elle aurait pu sembler suspecte : puisque le tableau et le bronze ne figurent plus un fragment du réel – tête ou paysage, femme nue ou bataille –, la peinture et la sculpture n'entretiennent plus guère de rapports avec l'époque de leur création. *Qui se risquerait à chercher* le signe d'une causalité entre l'abstraction géométrique de Mondrian, qui aspire à l'intemporel et à la transcendance, et les années 20 et 30 à Paris ? Qui reconnaîtrait la trace d'une liaison entre l'évolution de Kandinsky et l'évolution du léninisme dans son pays natal ? Personne, évidemment. Ces artistes se tenaient à distance de leurs contemporains, écart qu'ils payèrent en indifférence, mépris et proscriptions. Ainsi de Malevitch en URSS, ainsi du Bauhaus détruit par les nazis.

Ecart donc, émancipation, rupture : l'esthétique se développe selon sa logique propre, des premières formulations abstraites teintées de religiosité vers de plus en plus de rigueur, de géométrie, de couleur plate – vers les *Hommages au carré* d'Albers et l'école du monochrome qui a prospéré dans les années 60 et 70. Cette évolution procède par suppressions successives, qui réduisent l'objet à ses éléments matériels, un support, une surface, un cartel dans la salle d'un musée. Ainsi l'œuvre finit-elle par dire son dernier mot et par avouer qu'elle n'est qu'un objet doué de quelques qualités matérielles. D'un sens extraesthétique, d'une considération qui ne relèverait pas d'une autocritique du pictural et du sculptural par eux-mêmes, il ne saurait être encore *question*.

En la personne du critique Clement Greenberg, ce mode de pensée a trouvé aux Etats-Unis son théoricien et son généalogiste. De Cézanne, tenu pour l'ennemi de la troisième dimension et le primitif du géométrisme, jusqu'à Stella et au minimalisme, la ligne était droite. Ceux qui ne se trouvaient pas sur sa trajectoire, le Picasso de *Guernica* ou Beckmann, étaient voués à l'effacement, condamnés pour anachronisme et obstination figurative. Il y avait une direction, il y avait un progrès : tout allait bien.

LES RAVAGES DE L'USURE

« Face à l'histoire » annonce la défaite de ce formalisme. « Engagement, témoignage, vision », énumère le sous-titre de l'exposition. Autant de notions qui n'avaient plus cours dans un système fondé sur la séparation de l'art et de l'époque. Autant de notions qui se précipitent à nouveau au premier plan. Pourquoi ? Sans doute parce que le formalisme – esthétique de la forclusion et du mutisme – a tourné dans la dernière décennie au ressassement académique. Toujours le même discours justificatif, toujours les mêmes procédés d'exécution, toujours la même légende blanche : à force de répétition mécanique, l'usure a fait ses ravages. Nul ne sait se défendre longtemps contre la lassitude et l'ennui.

Mais il y a d'autres raisons, historiques, *politiques, idéologiques*, morales. Le formalisme s'est maintenu tant que l'histoire contemporaine se réduisait à l'équilibre calculé de deux terreurs égales et opposées et au rêve d'une société planétaire prospère et uniforme, quelle que soit la couleur de cette uniformité, rouge ou gris argenté. Un esprit ingénu pouvait alors, peut-être, croire à la fin de l'Histoire, cette absurdité. Il ne se passerait plus rien de grave dans un monde pacifié, organisé, planifié – dans un monde distrait par la consommation et fasciné par la circulation des images vides. Plus d'histoire, donc plus d'art qui s'en inquiète : quoi de plus logique en effet ? Il se trouve que, depuis un peu moins de dix ans, notre présent a nom Bosnie et Algérie, Tchétchénie et Tibet. Il se trouve qu'il parle de purifications ethniques et de populations déplacées, d'intégrismes hystériques et de nationalismes forcenés. La France d'aujourd'hui ressemble de plus en plus à sa grand-mère vers 1940. Mauvaise surprise. L'Histoire revient et elle n'est pas belle, vraiment pas.

Conséquence : il n'est plus déconseillé de lire Adorno et Benjamin. Il n'est plus interdit de rappeler, par exemple, qu'en 1936 ce dernier écrivit un essai dans lequel il rapprochait cubisme et dadaïsme, d'une part, révolution technique et consommation de masse, de l'autre. Il n'est plus interdit de se demander ce que peut faire, ce que doit faire un peintre ou un photographe par temps de tyrannies dures ou molles – et comment il pourrait s'y prendre pour inventer des formes violentes et convaincantes sans tomber dans la prédication. Dénonciations, satires, allusions, ellipses, symboles, chroniques, colères, sarcasmes, plaintes : ce furent des solutions pour le passé, ce sont des solutions pour le présent. Il était urgent de les montrer à nouveau. Elles vont servir.

Philippe Dagen

Un projet de loi vise à empêcher la fuite des œuvres d'art

LE MINISTRE DE LA CULTURE vient d'achever la rédaction d'un projet de loi destiné à empêcher la fuite des *« trésors nationaux »* au-delà des frontières (*Le Monde* du 3 décembre). Matignon en a reçu une copie, ainsi que certains des collègues de Philippe Douste-Blazy : le ministre du budget, celui de la justice et celui des affaires européennes. Cette loi est destinée à remplacer celle du 1[er] janvier 1993.

Selon le texte actuel, seuls les objets classés ne peuvent quitter le territoire, et leurs propriétaires sont alors habilités à recevoir des indemnités. L'exportation des œuvres non classées est libre. Néanmoins, au-delà d'un seuil financier, défini selon des catégories (peintures, sculptures, archéologie, livres, etc.), cette exportation est soumise à la délivrance d'un certificat de sortie. Ce certificat peut être refusé par la direction des musées de France (DMF). Dans ce cas, la DMF a trois ans pour acheter, ou faire acheter, l'objet en question. Au terme de ce délai, si la DMF ne s'est pas portée acquéreur, le certificat est automatiquement accordé. Devant l'exode massif qui s'annonce, le ministère propose un texte beaucoup plus contraignant. Il comprend plusieurs volets. Celui qui concerne les objets classés est inchangé : ils n'ont pas le droit de quitter la France. En revanche, le classement peut être étendu, d'office, à des ensembles mobiliers *« cohérents »* (salons, boiseries, cheminées) avec obligation de maintien dans les lieux et impossibilité de démembrement.

Le classement peut également viser une collection, mais avec l'accord des propriétaires. Pour les objets non protégés, le certificat de sortie pourra être refusé par la DMF si celle-ci estime qu'il s'agit d'un *« trésor national »*. Ce refus pourra être renouvelé autant de fois que la demande en sera faite. Sans indemnité de la part des pouvoirs publics. La jurisprudence du Conseil d'Etat semble constante sur ce point. L'objet dont le certificat aura été refusé sera inscrit sur une liste de *« trésors nationaux »* que l'Etat aura le droit de préempter en vente publique (comme c'est le cas aujourd'hui), mais aussi dans les ventes de gré à gré.

La loi est plus souple sur un point : les objets importés en France depuis moins de cinquante ans pourront être réexportés sans certificat. Ce projet de loi, qui aurait l'aval du premier ministre, pourrait être soumis au Parlement au printemps de 1997.

Emmanuel de Roux

Intermittents : journée nationale d'action le 19 décembre

LA FÉDÉRATION nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et l'action culturelle-CGT a appelé, lundi 16 décembre, comédiens et techniciens intermittents du spectacle à une nouvelle manifestation à Paris, jeudi 19 décembre, à partir de 14 h 30. Un défilé sera organisé par la CGT de l'Hôtel Matignon, siège du premier ministre, au CNPF, 31, avenue Pierre-I[er] de Serbie. La CGT demande toujours un *« calendrier précis »* de négociations entre les syndicats et le CNPF, alors qu'une prorogation de quatre mois de leur régime particulier d'assurance-chômage (au-delà du 31 décembre 1996) a été obtenu. Le 19 décembre est prévue la dernière réunion des partenaires sociaux sur la future convention générale d'assurance-chômage.

Le 16 décembre, une délégation d'une cinquantaine d'intermittents du spectacle de la région normande s'est rendue à Rouen, au conseil régional de Haute-Normandie, où ils se sont entretenus avec le président Antoine Rufenacht, maire (RPR) du Havre. A Caen, une dizaine de membres de la Coordination des professionnels du spectacle de Basse-Normandie occupaient toujours les locaux de la Comédie. A Nantes, une cinquantaine d'intermittents du spectacle expulsés le matin des locaux de la direction régionale des affaires culturelles des Pays-de-la-Loire ont entrepris l'après-midi d'occuper ceux de la direction départementale du travail et de l'emploi.

DÉPÊCHES

■ **BIBLIOTHÈQUE FRANÇOIS-MITTERRAND : l'intersyndicale** de la Bibliothèque nationale de France (BNF) a dénoncé, lundi 16 décembre, les *« dysfonctionnements »* de l'établissement et le manque de personnel. L'intersyndicale (CFDT-CGT-FEN-FSU) s'est élevée contre *« le recours massif à l'emploi précaire et à des personnels non qualifiés »*. Selon les syndicats, un tiers des 560 postes prévus pour 1996 a été gelé, et aucune création supplémentaire n'est prévue pour 1997. *« Nous fonctionnons en sous-effectif, ce qui va créer des problèmes d'accueil et de sécurité »*, a estimé une déléguée CFDT. *« Sur les 2 500 personnes employées à la BNF, 44 % ne sont pas titulaires »*, a-t-elle ajouté. Les syndicats se plaignent aussi du *« retard »* de l'informatisation.

■ **CINEMA : le Syndicat national des techniciens de la production cinématographique** et de télévision (SNTPCT) appelle à un rassemblement *« pour l'emploi »*, mercredi 18 décembre à 9 h 30, devant le Centre national de la cinématographie à Paris, pour protester contre le *« louage d'équipes étrangères »* et *« les coproductions bidon »*. Ce rassemblement doit coïncider avec une réunion de la commission d'agrément (*Le Monde* du 8 décembre). Un rapport vient d'être remis au ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, proposant une réforme de la procédure d'agrément et une concertation est prévue avec les professionnels.

■ **Le film *Secrets et mensonges*, de Mike Leigh,** a été couronné meilleur film de l'année 1996 par l'Association des critiques cinématographiques de Los Angeles, dont le palmarès annuel est perçu comme une indication des prochains Oscars. Mike Leigh a reçu la Palme du meilleur metteur en scène et Brenda Blethyn celle de la meilleure actrice. Jeudi 12 décembre, les critiques new-yorkais avaient choisi *Fargo*, de Joel Coen, comme meilleur film de 1996 et Lars von Trier, réalisateur de *Breaking the waves*, comme meilleur metteur en scène *(AFP.)*

Les carnets africains de Peter Beard

Photographies, documents, dessins sont exposés à l'hôtel de Rothschild



PETER BEARD est d'abord un personnage fascinant, beau et racé, sorte de héros d'un siècle perdu, qui passe une bonne partie de son temps au Kenya, dont la ferme est proche de celle de Karen Blixen. L'auteur d'*Out of Africa* a d'ailleurs légué ses archives à cet artiste inclassable qui a fréquenté Warhol et Bacon et qui tient, depuis près de quarante ans, une chronique africaine : photographies, textes, documents de toutes sortes, carnets, livres, dessins... A l'hôtel de Rothschild, qui accueille ce journal de bord, le spectateur ne sait où donner de la tête tant les images sont assemblées, collées, repeintes, juxtaposées, affichées, surchargées de commentaires d'une écriture ample et tourmentée. Travail épique, mais aussi documentaire : Beard décrit les effets de la surpopulation des éléphants sur l'environnement ainsi que les relations complexes entre l'homme et l'animal.

★ Centre national de la photographie, hôtel Salomon-de-Rothschild, 11, rue Berryer, Paris-8e. Mo George V. Tous les jours sauf mardi, de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 janvier. Tél. : 01-53-76-12-31 et 01-53-76-12-32. 15 F. Photo Poche, 144 p., 60 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Pierrejean Gaucher New Trio
Fondé en 1993, le New Trio de Pierrejean Gaucher a permis au guitariste de s'échapper en soliste et d'affirmer son goût pour le mélange des styles les plus divers. Sa guitare est acoustique ou électrique, les synthétiseurs lui donnent de nouvelles sonorités. Avec Daniel Yvinec (basse) et André Charlier (batterie), une autre idée du trio.
Aulnay-sous-Bois (93). Espace Jacques-Prévert, 134, rue Anatole-France. 21 heures, le 17. Tél. : 01-48-68-00-22. Entrée libre.

Accords pour la Bosnie
Jordi Savall (viole de gambe) et Pierre Hantaï (clavecin) jouent, au profit de l'Association de soutien aux musiciens bosniaques, des œuvres de Diego Ortiz, John Bull, Tobias Hume, Marin Marais, Sainte-Colombe et Bach.
Théâtre Nanterre-Amandiers, grande salle, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre-Préfecture. 20 h 30, le 18. Tél. : 01-46-14-70-00. 60 F et 140 F.

Gallon Drunk
Basé à Londres, ce groupe de six musiciens emmené par James Johnston (chant, guitare, claviers et harmonica) présente son quatrième album, *In the Long Still Night*. Cette formation joue une musique à l'énergie brute, quelque peu funky, qui lui a valu l'amitié de Nick Cave. En première partie, Metal Molly.
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 17. Tél. : 01-53-79-00-11. De 80 F à 90 F.

L'Intervention, de Victor Hugo
Ecrite en 1866 dans le mois qui suit la rédaction de *Mille francs de récompense*, la pièce de Victor Hugo *L'Intervention* ne sera publiée qu'en 1951 et créée en 1964 par Patrice Chéreau. Bénédicte Ardiley – qui fut notamment l'assistante d'Anatoly Vassiliev, de Jean-Luc Boutté et de Marcel Bluwal – signe ici la mise en scène de cette comédie en un acte. Avec Jacques Sereys, Céline Samie, Coraly Zahonero, Laurent Rey.
Comédie-Française, Studio Théâtre, Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli, Paris 1er. Mo Palais-Royal. 18 h 30, du mercredi au dimanche. Tél. : 01-44-58-98-58. De 45 F à 80 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Aragon par Caubère : le Communiste ; le Fou
d'après Louis Aragon, mise en scène de Philippe Caubère, avec Philippe Caubère et Michel Macias (accordéoniste).
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. Les vendredi 20 et samedi 21, à 19 h 30 ; les lundi 23 et mardi 24, à 20 h 30. Tél. : 01-48-05-40-88. De 80 F à 240 F. Jusqu'au 22 février.*

L'Intervention
de Victor Hugo, mise en scène de Bénédicte Ardiley, avec Jacques Sereys, Céline Samie, Coraly Zahonero et Laurent Rey.
Comédie-Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris 1er. Mo Palais-Royal, Louvre. A partir du 18 décembre. Du mercredi 18 au dimanche 22, les jeudi 26, vendredi 27, samedi 28, dimanche 29, à 18 h 30. Tél. : 01-44-58-98-58. Durée : 1 heure. De 45 F à 80 F. Jusqu'au 30 janvier.*

Le Peintre et ses modèles
d'après Henry James, mise en scène de Simone Benmussa, avec Catherine Sellers, Nicolas Vaude, Maxence Mailfort, Pierre Tabard, Stéphanie Fagadau et Nino Del Prete.
Comédie des Champs-Elysées (petite salle), 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. A partir du 18 décembre. Du mercredi 18 au samedi 21, le mardi 24, à 20 h 30 ; le dimanche 22, à 15 heures ; le mercredi 25, à 16 h 30. Tél. : 01-53-23-99-19. Durée : 2 heures. 75 F et 180 F. Jusqu'au 30 mars.*

Le Virage, une farce
de Tankred Dorst, mise en scène de Pierre Vincent, avec Erick Auguste, Patrice Juiff et Laurent Claret.
Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, Paris 4e. Mo Châtelet-les Halles, Rambuteau. Du mardi 17 au dimanche 22, à 21 heures. Tél. : 01-48-59-67-39. Durée : 1 h 15. 60 F et 90 F.*

SÉLECTION

Les Affaires du baron Laborde ou Comment vendre du vent
d'Hermann Broch, mise en scène de Simone Amouyal, avec Jacques Bonnaffé, Didier Sauvegrain, Catherine Gandois, Yvan Duruz, Sandrine Dumas, Rodolfo de Souza, John Michael Barris, Gilles Groppo et Philippe Richard.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Le mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 3 heures. De 40 F à 150 F. Jusqu'au 18 janvier.*

Angels in America, l'intégrale
de Tony Kushner, mise en scène de Brigitte Jaques, avec Marie-Armelle Deguy, Francis Frappat, Jane Friedrich, Franziska Kahl, François Loriquet, Daniel Martin, Patrick Rameau, Roland Sassi, Clémence Boué, Hervé Maronju et Michel Ruotolo.
Théâtre de la Commune-Pandora, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Le mercredi 18, à 19 heures ; les jeudi 19 et vendredi 20, à 20 heures ; le samedi 21, à 15 heures et 20 heures ; le dimanche 22, à 14 heures et 19 heures. Tél. : 01-48-34-67-67. Durée : 3 heures. De 70 F à 130 F. Dernières.*

L'Année des treize lunes
de Rainer Werner Fassbinder, mise en scène de Jean-Louis Martinelli, avec Alpha Atangana, Charles Berling, Jean-Claude Bolle-Reddat, Raymond Burger, Alain Fromager, Dominique Jacquot, Rhida Jebali, Fany Mary, Jacques Michel, Sylvie Milhaud, Michèle Oppenot, Jean-François Perrier, Katja Rupé, Roland Sassi, Martine Schambacher et Olivier Tinsel.
Grande Halle de la Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Les mardi et mercredi, à 20 heures. Tél. : 01-40-03-75-75. Durée : 1 h 45. 120 F et 150 F. Dernières.*

Le Cirque Plume
de Bernard Kudlak, mise en scène de l'auteur, avec Alexandre Demay, Valérie Dubourg, Michèle Faivre, Valérie Garçon, Jean-Marie Jacquet, Pierre Kudlak, Alain Mallet, Robert Miny, Rachel Ponsonby, Patricia Reynier-Peugniez, Jacques Schneider et Brigite Sepaser.
Parc de la Villette (Espace chapiteau), avenue Corentin-Cariou, Paris 19e. Mo Porte-de-la-Villette. Du jeudi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-40-03-75-75. Durée : 1 h 45. 110 F et 140 F. Jusqu'au 30 mars.*

La Danse de mort
d'August Strindberg, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Bérangère Dautun, Muriel Mayette, Jean Dautremay, Céline Samie, Gilles Privat et Jean-Baptiste Malartre.
Comédie-Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les mercredi 18, samedi 21, lundi 23, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 45. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 30 décembre.

Exécuteur 14
d'Adel Hakim, mise en scène de l'auteur, avec Jean-Quentin Châtelain.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au jeudi, à 20 h 30. Tél. : 01-48-13-70-00. Durée : 1 h 20. 70 F et 110 F. Dernières.*

François Truffaut Correspondance
d'après François Truffaut, mise en scène de Marie-Paule André, avec Robin Renucci et Marie-Paule André.
Théâtre du Rond-Point Champs-Elysées, 2bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mo Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées-Clemenceau. Les mardi 17, jeudi 19, vendredi 20, à 21 heures ; le mercredi 18, à 19 h 30. Tél. : 01-44-95-98-10. Durée : 1 h 15. De 80 F à 160 F. Dernières.*

Histoires dans le tableau
d'Anne Quesemand, mise en scène de l'auteur, avec Anne Quesemand et Laurent Berman.
La Vieille Grille, 1, rue du Puits-de-l'Ermite, Paris 5e. Mo Monge. Les jeudi et vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 16 heures et 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-07-22-11. Durée : 1 h 15. 80 F et 100 F. Jusqu'au 29 décembre.*

Jouer avec le feu
d'August Strindberg, mise en scène de Luc Bondy, avec Roland Amstutz, Emmanuelle Béart, Françoise Brion, Thierry Fortineau, Pascal Greggory et Christine Vouilloz.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. Du mardi 17 au vendredi 20, le mardi 24, à 21 heures ; le samedi 21, à 17 heures et 21 heures. Tél. : 01-46-07-34-50. Durée : 1 h 20. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 8 février.*

Le Jouvet d'une illusion
d'Alain Gerber, mise en scène de Philippe Berling, avec Daniel Kenigsberg.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Le mardi 17, à 19 heures ; Du mercredi 18 au samedi 21, à 20 heures ; le dimanche 22, à 16 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 1 h 15. 90 F et 120 F. Jusqu'au 18 janvier.*

Liberté à Brême
de Rainer Werner Fassbinder, mise en scène de Marie Hermès, avec Odile Roire, François Chodat, Jean-Pierre Ducos, Jean-Michel Bonnarme, Marcelle-Jeanne Bretonnière, Valérie Choquard, Jean-Pierre Falloux et Olivier Hermel.
Théâtre de la Huchette, 23, rue de la Huchette, Paris 5e. Mo Saint-Michel. Du mardi au samedi, à 21 heures. Tél. : 01-43-26-38-99. Durée : 1 h 30. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 4 janvier.*

Long Island
de Pascal Rambert, mise en scène de l'auteur, avec Marianne Amy, Katell Aubert, Benjamin Baroche, Goulven Boivin, Guillaume Cantillon, Virgile Coignard, Laurent Delvert, Céline Figueréo, Karine Geslin, Yann Jaouen, Fanny Lebecq, Christophe Lichtenauer, Julia Masini, Stéphane Mélis, Maud Narboni et Céline Pitavy.
Ménagerie de verre, 12-14, rue Léchevin, Paris 11e. Mo Parmentier. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. Durée : 1 h 55. 60 F et 80 F. Dernières.*

Long voyage du jour à la nuit
d'après Eugène O'Neill, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Paul Roussillon, Catherine Ferran, Jean-Yves Dubois, Bruno Putzulu et Claudie Guillot.
Comédie-Française, Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. Les mardi 17, mercredi 18, vendredi 20, samedi 21, à 20 h 30 ; le jeudi 19, à 19 heures ; le dimanche 22, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée : 3 heures. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 29 décembre.*

Master Class, la leçon de chant de Maria Callas
de Terrence McNally, mise en scène de Roman Polanski, avec Fanny Ardant, Anne-Julia Audray, Nathalie Labry, Alexandre Laiter et Jeff Cohen.
Théâtre de la Porte Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-42-08-00-32. Durée : 1 h 45. De 110 F à 280 F. Jusqu'au 30 mars.

Peer Gynt
d'Henrik Ibsen, mise en scène de Stéphane Braunschweig, avec Christophe Bouisse, Olivier Cruveiller, Claude Duparfait, Jean-Marc Eder, Philippe Fretun, Philippe Girard, Blanche Giraud-Beauregard, Yedwart Ingey, Evelyne Istria, Sarah Karbasnikoff, Flore Lefebvre des Noëttes, Stéphanie Rongeot, Christophe Vandevelde, en alternance Lucie Jousse et Mélodie Puren, Lisa Erbès (violoncelliste) et Georges Gagneré (pianiste).
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du mardi 17 au vendredi 20, à 20 heures ; les samedi 21 et dimanche 22, à 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 19 janvier.*

Les Trompettes de la mort
de François Tilly, mise en scène de l'auteur, avec Maryline Even, Josiane Stoleru, Eric Guérin et la voix de Jenny Clève.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le mercredi, à 12 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 1 h 30. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 12 janvier.*

Va-t'en chercher le bonheur et ne reviens pas les mains vides
de et par Julien Bureau, Mathieu Bauer et Sylvain Cartigny.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-universitaire. Le mardi 17, à 20 h 30. Tél. : 01-45-89-38-69. Durée : 1 h 30. De 55 F à 110 F. Dernière.*

Les Vies antérieures
de Guy Shelley, mise en scène de l'auteur, avec Berta Dominguez D., Carlos Ferrer, Cassandre Hornez, Augusto Lunel, Tatiana Scali et Guy Shelley.
Espace Acteur, 14 bis, rue Sainte-Isaure, Paris 18e. Mo Simplon, Jules-Joffrin. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-42-62-35-00. De 40 F à 100 F. Jusqu'au 18 janvier.*

Les Vilains
d'après Ruzzante, mise en scène de Marjorie Nakache, avec Brigitte Buc, Stéphane Casenobe, Didier Castello, Léa Drucker, Gilles Dyrek, Ahcen Goulmane, Xavier Marcheschi, les voix de Philippe Vieux et Pierre-Stéphane Montagné.
Studio-théâtre, 19, rue Carnot, 93 Stains. Du jeudi 19 au samedi 21, à 20 h 45. Tél. : 01-48-23-06-61. Durée : 1 h 20. De 50 F à 90 F. Dernières.

Virginia
d'Edna O'Brien, mise en scène d'Anne-Marie Lazarini, avec Alexis Nitzer, Martine Pascal et Pascaline Pointillart.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-27-81-15. Durée : 1 h 15. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 28 décembre.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ALASKA
Film américain de Fraser C. Heston, avec Thora Birch, Vincent Kartheiser, Dirk Benedict, Charlton Heston, Duncan Fraser, Gordon Tootoosis (1 h 49).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er.
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

AU REVOIR, A JAMAIS (*)
Film américain de Renny Harlin, avec Geena Davis, Samuel L. Jackson, Yvonne Zima, Craig Bierko, Tom Amandes, Brian Cox (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA COURSE AU JOUET
Film américain de Brian Levant, avec Arnold Schwarzenegger, Sinbad, Phil Hartman, Rita Wilson, Robert Conrad, James Belushi (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

DET, UNE PETITE FILLE
Film iranien d'Abolfazl Jalili, avec Hossein Sakl, Zinab Barbondi, Mahmoud Zadsar (1 h 26).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

JACK
Film américain de Francis Ford Coppola, avec Robin Williams, Diane Lane, Jennifer Lopez, Brian Kerwin, Fran Drescher, Bill Cosby (1 h 53).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE PLUS BEAU MÉTIER DU MONDE
Film français de Gérard Lauzier, avec Gérard Depardieu, Michèle Laroque, Souad Amidou, Ticky Holgado, Guy Marchand, Daniel Prévost (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LA ROBE
Film hollandais d'Alex Van Warmerdam, avec Henri Garcin, Ingeborg Elzevier, Olga Zuiderhoek (1 h 43).
VO : Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

SURVIVING PICASSO
Film américain de James Ivory, avec Anthony Hopkins, Natascha McElhone, Julianne Moore, Joss Ackland (2 h 05).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

SÉLECTION

ASPHALT TANGO
de Nae Caranfil,
avec Charlotte Rampling, Mircea Diaconu, Florin Calinescu, Constantin Cotimatis, Catalina Rahaianu, Marthe Felten.
Franco-roumain (1 h 44).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
de Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

LES AVEUX DE L'INNOCENT
de Jean-Pierre Améris,
avec Bruno Putzulu, Elisabeth Depardieu, Jean-François Stévenin, Michèle Laroque, Julia Maraval.
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

LE BOSSU DE NOTRE-DAME
de Gary Trousdale et Kirk Wise,
dessin animé Américain (1 h 30).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES CENDRES DU TEMPS
de Wong Kar-wai,
avec Leslie Cheung, Tony Leung Kar-Fai, Brigitte Lin Ching-Hsia, Charlie Young, Tony Leung Chiu-Wai, Maggie Cheung.
Hong Kong (1 h 31).
VO : Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LA CHAMBRE TRANQUILLE
de Rolf De Heer,
avec Chloe Ferguson, Phoebe Ferguson, Celine O'Leary, Paul Blackwell.
Australien (1 h 35).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, Frédéric Pierrot, Harry Cleven.
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10).

GO NOW
de Michael Winterbottom,
avec Robert Carlyle, Juliet Aubrey, James Nesbitt, Sophie Okonedo, Berwick Kaler, Darren Tighe.
Britannique (1 h 26).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

IRMA VEP
de Olivier Assayas,
avec Maggie Cheung, Jean-Pierre Léaud, Nathalie Richard, Antoine Basler, Nathalie Boutefeu, Bulle Ogier.
Français (1 h 38).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

LE JARDIN
de Martin Sulík,
avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova, Marian Labuda, Jana Svandova.
Franco-slovaque (1 h 40).
VO : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

JE N'EN FERAI PAS UN DRAME
de Dodine Herry,
avec Philippine Leroy Beaulieu, Julian Benedikt, Wolfgang Wimmer, Bernard Schmidt, Patricia Herry.
Français, noir et blanc (57).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

JUDE
de Michael Winterbottom,
avec Christopher Eccleston, Kate Winslet, Liam Cunningham, Rachel Griffiths, June Whitfield, Ross Colvin Turnbull.
Britannique (2 h 03).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany et Marie Perennou,
Français (1 h 15).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

NOS FUNÉRAILLES (*)
de Abel Ferrara,
avec Christopher Walken, Chris Penn, Isabella Rossellini, Benicio Del Toro, Vincent Gallo, Paul Hipp.
Américain (1 h 39).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Danton, 6e ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo, Rasmane Ouedraogo.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

LA RENCONTRE
de Alain Cavalier,
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

RONDE DE FLICS A PÉKIN
de Ning Ying,
avec Li Zhanho, Wang Liangui, Zhao Zhiming, Liu Yingshu.
Chinois (1 h 42).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

WALK THE WALK
de Robert Kramer,
avec Jacques Martial, Laure Duthilleul, Betsabée Haas, Eliane Boisgard, Jacqueline Bronner, Aline Pailler.
Français (1 h 12).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

REPRISES

THE CONNECTION
de Shirley Clarke,
avec Warren Finnerty, Jerom Raphel, Jim Anderson, Carl Lee, Barbara Winchester, Roscoe Browne.
Américain, 1961, noir et blanc (1 h 30).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

Nicolas Poincaré succède à Ivan Levaï à la revue de presse matinale de France-Inter

NICOLAS POINCARÉ, grand reporter à la rédaction de France-Info, présentera la revue de presse de France-Inter tous les jours à 8 h 30, à partir du 6 janvier 1997, succédant ainsi à Ivan Levaï, qui avait quitté ses fonctions en octobre, a annoncé, lundi 16 décembre, la direction de la rédaction de la station publique.

Agé de trente-quatre ans, Nicolas Poincaré est journaliste à Radio-France depuis dix ans. Il a successivement travaillé à Radio-France Provence, Radio-France Lyon, France-Inter et France-Info (depuis 1988). Il a couvert de nombreux événements en France et à l'étranger, comme en Bosnie, en Tchétchénie ou au Rwanda, les deux putsch à Moscou et les élections américaines. Nicolas Poincaré a reçu cette année le Prix Bayeux récompensant les correspondants de guerre et, pour la deuxième fois, le Grand Prix du journalisme de la Communauté des radios publiques de langue française (CRPLF).

Pour Jean-Luc Hees, directeur de la rédaction de France-Inter, *« il était important de recruter quelqu'un à l'intérieur de Radio-France, car nous ne voulions pas d'une star venue d'ailleurs »*, a-t-il déclaré à l'AFP. *« Nous avons eu une quinzaine de candidatures extérieures, mais il faut savoir utiliser les talents de la maison. On tenait par-dessus tout à affimer que notre rédaction est libre et pluraliste »*, a-t-il ajouté. Pour Jean-Luc Hees, *« il ne s'agissait pas de trouver un contraire ou une copie d'Ivan Levaï, Nicolas Poincaré ne fera pas la même chose, et nous comptons sur son coup d'œil de reporter »*.

Depuis le départ d'Ivan Levaï, devenu directeur de l'information de *La Tribune*, la revue de presse était assurée par différents journalistes de la station. La nomination de Nicolas Poincaré intervient alors qu'un climat de grogne règne à Radio-France. L'absence de remplacement de titulaire du poste était régulièrement dénoncée. Dans un tract récent, la gestion du problème de la revue de presse était jugée *« calamiteuse »* par les syndicats CDFT, le SNJ et le SNJ-CGT.

Selon les signataires, le constat est alarmant : *« Un PDG aux abonnés absents, un directeur de la rédaction de France-Inter désavoué, une rédaction écœurée et en colère et une antenne et des auditeurs laissés en intérim pendant plusieurs semaines. »* Le personnel estimait qu'en matière de *« développement des antennes, gestion des personnels et résistance au pouvoir politique »*, Radio-France a ces derniers temps *« régressé »*. Les signataires s'en prennent notamment au projet de Radio-Jeunes, *« aujourd'hui réduit aux 15 millions de francs alloués par la tutelle alors qu'il en faudrait 40 millions »*. Ils craignent désormais que le budget propre de Radio-France soit amputé, ce qui est jugé *« inacceptable »*. Enfin, *« la violente diatribe »* du député RPR Michel Péricard contre les journalistes du service public, et notamment ceux de France-Info, est restée, selon les syndicats, *« sans réponse de la présidence »*.

TPS commercialise ses programmes numériques

Les actionnaires de ce nouveau bouquet « populaire et bon marché » espèrent séduire 200 000 abonnés en dix-huit mois

APRÈS plusieurs mois d'incertitudes relatifs à sa viabilité et à la qualité de son offre de programmes, Télévision par satellite (TPS), bouquet de chaînes numériques par satellite né à la mi-avril, commercialise ses abonnements depuis le 17 décembre. Les décodeurs qui permettront la réception des programmes seront livrés au mois de janvier. Ce bouquet, contrôlé par TF 1, France Télévision entreprises (France Télévision et France Télécom), M 6, la Lyonnaise des eaux et la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), inaugure la concurrence sur le marché français de la télévision payante, un secteur où Canal Plus était jusqu'à présent seul.

Mais Cyrille du Peloux, directeur général de TPS, refuse d'engager la lutte avec la chaîne cryptée : *« TPS est concurrent de CanalSatellite grâce à son offre de cinéma »*. Désormais résigné à faire son deuil du football de première division, exclusivité de la chaîne cryptée, TPS a choisi le cinéma pour attirer les abonnés. Challenger de CanalSatellite, TPS est obligé de faire preuve d'*« originalité »*.

Les abonnés pourront directement souscrire aux trois chaînes de cinéma Cinéstar 1 et 2 et Cinétoile, sans avoir à souscrire, au préalable, au service de base (*Le Monde* daté 15-16 décembre). Pour donner du crédit à la qualité à l'offre cinéma, Cyrille du Peloux précise : *« TPS a accès en exclusivité à cinq studios américains sur sept. »* Outre *« MGM et Paramount, TPS a obtenu l'exclusivité totale, en 1997, des films de MCA-Universal ainsi que la deuxième fenêtre de diffusion payante du catalogue Sony-Columbia, dont aucun titre ne sera sur CanalSatellite l'an prochain »*. Dès le janvier 1997, les studios Disney devraient venir, officiellement, renforcer l'offre de films de TPS.

UNE OFFRE ATTRACTIVE

Avec la qualité de ses films, TPS table aussi sur ses bas tarifs pour séduire des abonnés. *« Notre positionnement est d'être populaire et bon marché »*, annonce le numéro deux de la société. *« L'offre tout TPS (chaînes thématiques et chaînes cinéma), vendue 130 francs, devrait être très attractive en termes de prix »*, prévoit-il. Pour accompagner son lancement, TPS proposera quatre mois d'abonnement gratuit à compter du mois de réception du décodeur numérique. Mais, pour pouvoir crier victoire et s'approcher de son concurrent CanalSatellite, TPS devra revendiquer 175 000 abonnés à la fin de 1997.

Pour ne pas rester un bouquet virtuel faute de moyens d'accès, TPS a commandé 40 000 décodeurs numériques à la Sagem. Toutefois, les premiers boîtiers numériques Viaccess ne seront pas distribués avant le 1er janvier 1997. Ils seront principalement destinés à la location.

Dès le 8 janvier, les boîtiers numériques doivent être fournis au rythme de 5 000 par semaine. TPS lancera *« un deuxième appel d'offres »* au début de l'année 1997, pour la fourniture d'un nouveau stock de décodeurs numériques *« systématiquement équipés du logiciel de navigation Open TV »*. Outre la Sagem, Philips devrait être sur les rangs pour fabriquer ces boîtiers. De son coté, Téléciel, réseau de distribution de TPS, a aussi passé commande de 20 000 décodeurs Viaccess auprès de Grundig. Ils devraient être livrés dès la fin du mois de mars.

Avant d'être lancé, TPS aurait rencontré un écho favorable auprès des téléspectateurs. *« Sans attendre le formulaire officiel d'abonnement à TPS, des magasins avaient chacun en commande, avec des arrhes, plusieurs dizaines de réservations d'abonnements »*, signale un responsable de Téléciel. Espace Plus, revendeur de matériel satellite et d'abonnements, installé en région parisienne, a fait imprimer et publier, avec un certain succès, dans la presse spécialisée, un bulletin de réservation pour TPS. Un frémissement que la campagne de promotion prévue à l'antenne des chaînes hertziennes doit permettre d'amplifier.

Les opérateurs de ce bouquet espèrent une réussite rapide de leur entreprise. Ainsi, tous les actionnaires se sont engagés à rester dans le tour de table, voire à souscrire à une augmentation de capital, si TPS engrange 200 000 abonnés en dix-huit mois. Toutefois, une clause de sortie permet aussi à certains actionnaires de quitter le navire si le seuil de souscripteurs n'est pas atteint dans les délais ou si 1,5 milliard de francs ont déjà été investis.

Guy Dutheil

■ **TÉLÉVISION : le président de France Télévision, Xavier Gouyou Beauchamps**, vient de procéder à une série de nominations, à France 2 et France 3. Jean-Charles Paracuellos a été nommé directeur commun de l'audit et du contrôle interne des deux chaînes. Cet ingénieur a commencé sa carrière à l'ORTF, puis était devenu responsable financier de FR 3 et de l'Agence France Presse avant de revenir à France 3. Martine Taïeb lui succède à l'audit de France 3. Sylvain Anchini, qui était directeur technique de La Cinquième depuis 1994, a été nommé directeur de l'équipement et des nouvelles technologies. Roger Gicquel – homonyme de l'ancien présentateur du journal télévisé – a été nommé directeur régional de France 3-Rhône-Alpes en remplacement d'Yves d'Hérouville, qui occupera les fonctions de directeur du développement régional. Henri False, qui occupait ce dernier poste a été nommé directeur commun des études et de la perspective de France 2 et France 3.

■ **CÂBLE : la chaîne de divertissement Disney Channel** sera distribuée en option sur les réseaux câblés de la Lyonnaise Communication et de France Télécom. La chaîne Disney Channel est déjà présente sur le bouquet numérique de programmes CanalSatellite. Elle est diffusée à Taïwan, en Australie et au Royaume-Uni. Disney Channel Moyen-Orient doit être lancée au printemps 1997.

■ **RADIO : la station FM Radio Classique, entièrement consacrée** à la musique classique et à l'information économique, sera diffusée, en clair, *via* CanalSatellite, bouquet de programmes thématiques de Canal Plus. La retransmission de Radio Classique par satellite débutera à partir de janvier, a annoncé CanalSatellite.

MARDI 17 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Côte Ouest. Série. Le doute.
15.30 Côte Ouest. Série. La vie quotidienne.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.35 Karine et Ari. Série. La tête dans les étoiles.
18.10 Le Rebelle. Série. La vie n'a pas de prix.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour. Tiercé.

20.50

LE JOUR DE GLOIRE
Film de Jacques Besnard, avec Jean Lefebvre, Pierre Tornade (1976, 105 min). 458017
Au moment de la Libération, une colonie allemande est immobilisée dans un petit village à cause d'un pont détruit.

22.35

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (105 min). 5856494
Paul Amar en « médiateur ».
0.20 Echec et Mat. Téléfilm (©) de José Maria Sanchez. [2/2] (85 min). 1722418
« Le Professeur » a pu s'enfuir en Italie où il se fait passer pour un journaliste...

1.45 et 2.25, 4.10, 4.50 TF1 nuit. 1.55 Reportages. Documentaire. L'homme qui a réinventé l'automobile, d' Henri Chambon (rediff.). 2.35 Raid contre la mafia. Téléfilm, avec Michele Placido, Patricia Millardet. [1/6] 4.20 et 5.10 Histoires naturelles (rediff.). 5.00 Musique (10 min).

France 2

12.10 et 17.20, 22.45 Un livre, des livres. *Le Trompe-l'œil*, de Patrick Mauries.
12.15 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.50 Derrick. Série. Affaire Goos.
14.50 Le Renard. Série. La mort ne coûte rien.
15.50 Tiercé. A Vincennes.
16.05 et 5.10 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 C'est cool ! Série.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.25 et 2.30 Studio Gabriel. Invité : Jean Marais.
20.00 Journal, Météo.

20.50

L'ARBRE DE NOËL ■
Film de Terence Young, avec Bourvil, William Holden (1969, 110 min). 811582
Un mélodrame mais bien interprété.
22.40 Les films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

22.55

TARATATA
Divertissement présenté par Alexandra Kazan. Joe Cocker. Invités : Joe Cocker, Tony Joe White, Fred Blondin (65 min). 1995494
0.00 Journal, Bourse, Météo.
0.20 Le Cercle de minuit. Théâtre et cinéma. Invités : Emmanuelle Béart, Luc Bondy, Pascal Gregorry, Thierry Fortineau, Sandrine Veysset, Camille Taboulay (80 min). 1712031

1.40 André Malraux, la légende du siècle. Documentaire. [2/4] Viva la Muerte. 3.00 Les Coureurs des bois. Documentaire. 3.55 24 heures d'info. 4.05 Météo. 4.10 Crocodile ballon. Documentaire (rediff.). 4.20 La Compète. Trahison. 4.50 Chip et Charly. Bonzo chef de gang (20 min).

France 3

12.10 Le 12-13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'Expert !
14.30 Le Quart d'heure de Faut pas rêver.
14.48 Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *L'Art de la prose*, de Gustave Lanson.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.30 Tout le sport.

20.50

SPÉCIAL QUESTIONS POUR UN CHAMPION
Jeu. La finale des Masters (105 min). 443185
Dernière finale des Masters de bronze.
22.35 Journal, Météo.

23.05

COULEUR PAYS
Programme des treize télévisions régionales (90 min). 2387543
Au sommaire de Cinéma Etoiles, *des entretiens avec Sandrine Veysset, réalisatrice de* Y aura-t-il de la neige à Noël, *et avec Paul Vecchiali, réalisateur de* Zone franche.
0.35 Saga-Cités. Magazine. Le Rwanda (rediff.).
1.00 Sidamag. Magazine (rediff.).

1.20 Capitaine Furillo. Série. La fin de Garibaldi. 2.05 Musique graffiti. Magazine. Musique de chambre. *Sonate en la mineur opus 38* de E. Grieg, *Le Vol du bourdon* de Rimski-Korsakov, par Laëtitia Himo (violoncelle) et Nadia Himo (piano) (20 min).

La Cinquième

14.00 Plongée sous-marine en Polynésie française.
15.00 La Bibliothèque nationale de France. *Un documentaire qui retrace les différentes étapes de la nouvelle Bibliothèque nationale de France François-Mitterrand, depuis l'annonce du projet jusqu'à son aboutissement.*
15.55 La Cinquième : c'est à vous. 16.00 Les Merveilles de l'univers. 16.30 Le Corps humain. 17.00 Jeunesse. 18.00 Histoire personnelle de la littérature française. Aragon. 18.15 L'Œuf de Colomb. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Don Quichotte. Dessin animé. [10/39] La montagne de Morena.
19.30 7 1/2. Magazine. France-Algérie : les blessures ouvertes.
20.00 Archimède. Archéologie génétique ; Pourquoi nous pensons (30 min). 7765
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LA VIE EN FACE : PAROLES DE GRÈVE
Documentaire de Sabrina Malek et Arnaud Soulier. Avec les cheminots de la gare d'Austerlitz à Paris (1996, 50 min). 4098456
Les cheminots de la gare d'Austerlitz, à Paris, filmés pendant leurs assemblées générales lors des grèves de décembre 1995. Formidable

21.35

COMEDIA : JÉRÔME SAVARY ET LE GRAND MAGIC CIRCUS
21.40 Nina Stromboli ou Le Démon de midi. Pièce écrite et mise en scène par Jérôme Savary, avec Jérôme Savary, Michel Dussarrat, Maxime Lombard (110 min). 2775830
23.25 Trente ans d'aventures et d'amour, Le Grand Magic Circus. Documentaire de Colette Godard et Georges Bensoussan (50 min). 4154765
0.15 Interview de Jérôme Savary. (20 min). 448383
0.35 Meurtre dans un jardin anglais (The Draughtman's Contract) ■ ■ ■ Film de Peter Greenaway (1982, v.o., rediff., 100 min). 4754741
2.15 John Cleese. Série. [1/3] (rediff., 30 min).

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série.
13.25 Père en fuite. Téléfilm de John Nocolella, avec Donna Mills (100 min). 9738830
15.05 Drôles de dames. Série.
16.50 Télé casting. Magazine.
17.05 et 3.30 Faites comme chez vous. Invités : François Feldman, 2 Saces.
18.05 Mission impossible, vingt ans après. Série. La cible.
19.00 Code Quantum. Série. Dragons et démons.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 E = M 6 junior. Magazine. Tafilalt au Maroc.

20.55

LE CONTINENT OUBLIÉ ■ ■
Film de Kevin Connor, avec Patrick Wayne (1977, 95 min). 8455825
D'après une nouvelle de science-fiction d'Edgar Rice Burroughs (le père de Tarzan*), la suite du* Sixième continent.

22.30

PAROLE DE FEMME
Téléfilm de Sandor Stern, avec Melissa Gilbert, Barry Tabb (100 min). 7341123
Une jeune femme sur le point de se marier est violée par un voisin. Après bien des hésitations, elle porte plainte, mais le procureur rejette le dossier. Passé le désarroi, elle entame un dur combat...
0.10 Les Documents de Zone interdite. Top-models : les chemins de la gloire (rediff.).

2.00 Culture pub. Magazine (rediff.). 2.30 Best of 100 % français. Sélection des meilleurs clips français. 4.20 Hot forme. Magazine (rediff.). 4.45 Jazz 6. Magazine (rediff., 55 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Les Demoiselles de Rochefort ■ ■ ■ Film de Jacques Demy (1967, 120 min). 9034982
15.35 A la rencontre de divers aspects du monde contemporain...
16.05 Milliardaire malgré lui. Film d'Andrew Bergman (1994, 100 min). 6342253
17.45 ▶ Il était une fois... les explorateurs.
18.15 Jungle show.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Zazie, Stéphane Zagdanski ; Diabologum.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

LA CÉRÉMONIE ■ ■
Film de Claude Chabrol (1995, 105 min). 614765
Une bourgeoise engage une bonne à tout faire qui lui semble être une vraie perle malgré son côté taciturne.
22.20 Flash d'information.

22.30

MY LIFE
Film de Bruce Joel Rubin, avec Michael Keaton, Nicole Kidman (1993, v.o., 114 min). 9305098
Le patron d'une agence de publicité, atteint d'un cancer, n'a plus que trois mois à vivre. Il raconte sa vie sur une vidéocassette, à l'intention de son enfant à naître.
0.25 Partir avec National Geographic. Documentaire de John B. Bradar. Les petits secrets de la Maison Blanche (rediff., 45 min). 9053186
1.10 La Malédiction ■ Film de Richard Donner (1976, 110 min). 8374505

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Jean-Claude Carrière. L'école des Bouffes du Nord [2/5].
20.30 Archipel médecine. Les études médicales.
22.40 Nuits magnétiques. Odessa.

0.05 Du jour au lendemain. Georges Haldas (L'Echec fertile). 0.48 Musique : les cinglés du music-hall Orchestre Fumière et ses Boys. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). Heures vénitiennes ; 2.55 Perspectives scientifiques. La réserve géologique de Digne ; 4.34 La matinée des autres. Le Marais poitevin ; 5.55 Lieux de mémoire. Le certificat d'études.

France-Musique

19.30 Concert. En direct du Rudolfinum à Prague, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Prague ; dir. Libor Pesek. Œuvres de Dvorak : Le Pigeon des bois, poème symphonique op. 110, Martinu : Concerto pour hautbois et petit orchestre, Jana Brozkov (hautbois), R. Strauss : Ainsi parlait Zarathoustra.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Pärt, Lauba. Ivo Janssen (piano).
23.07 Atout chœur. Extrait du concert donné le 22 décembre 1995 à Stuttgart, par le Chœur de la Radio de Stuttgart, dir. Marcus Creed. Œuvres de Britten : Hymne à la Vierge, Davies : O Magnum Mysterium, Bax : Mater ora Filium, Poulenc : Quatre motets pour le temps de Noël.

0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Brouwer, Eben, Morel, Traditionnelles péruvien, Montoya, Traditionnelles andalou. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Les concerts Bach-Abel. Sonate nº 2 BWV 1028 de Bach ; Symphonie op. 10 nº 1 d'Abel ; Sextuor en ut M. de Bach ; Samson, extraits du 2e acte de Haendel ; Ouverture d'Adriano in Siria" de Bach ; Symphonie nº 31 K. 297 "Paris" de Mozart ; Sonate pour pianoforte op. 17 nº 5 de Bach ; Concerto pour flûte op. 6 nº 1 d'Abel.

22.35 Les Soirées... (Suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial. Les nouveaux chefs ; Plan rouge : Crack Gospel ; Post-scriptum : Petits commerçants : le syndicat.
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture (France 2 du 13/12/96)
23.50 Viva. A la recherche de la Swatch perdue.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Les Ailes de France. La Caravelle.
21.25 Agathe de Catane, la pupille des yeux de Dieu.
22.15 Portraits d'Alain Cavalier. L'illusionniste.
22.30 C'était hier. [10/13] Le retour de la peur.
23.30 Sud Maroc, de sable et d'écailles.
0.25 Tomi Ungerer. La sombre séduction du fascisme.

Paris Première

20.00 et 0.45 20 h Paris Première.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.30 Le Temps des gitans ■ Film d'Emir Kusturica (1988, v.o., 135 min). 35101384

France Supervision

20.30 L'Ecume des jours ■ Film de Charles Belmont (1968, 110 min). 10832475
22.20 Comme les oiseaux. Avec Monique Loudières, Patrick Dupond, Yvette Chauviré, Manuel Legris.
23.50 Un animal, des animaux.

Ciné Cinéfil

20.30 La Rabouilleuse (Les Arrivistes) ■ Film de Louis Daquin (1959, N., 115 min). 3963098
22.25 Des hommes sont nés (Boys'Town) ■ ■ Film de Norman Taurog (1938, N., v.o., 90 min). 2590949
23.55 Une fine mouche (Libeled Lady) ■ Film de Jack Conway (1936, N., v.o., 100 min). 85456524

Ciné Cinémas

20.30 Si loin, si proche ! ■ ■ Film de Wim Wenders (1992, 140 min). 40307348
22.50 Le Fugitif ■ Film d'Andrew Davis (1993, v.o., 130 min). 72009272
1.00 La Folle Histoire de l'espace. Film de Mel Brooks (1987, 95 min). 22135876

Série Club

20.45 Le Club.
20.50 Les Champions. Le nouveau visage d'Emile Boder.
21.40 et 1.35 L'Age heureux. Côté jardin.
22.30 Chasse au crime. Faux alibi.
23.00 Toutes griffes dehors. Le parfum du succès.
23.50 Sam Cade. Chassé-croisé.

Canal Jimmy

21.00 Friends. [2/2] Celui qui retrouve son singe.
21.25 Le Fugitif. La seconde vue.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Cambouis.
23.15 Star Trek : The Next Generation. L'« Enterprise » en folie (v.o.).
23.55 Earth 2. L'homme de ses rêves.

Eurosport

20.00 Boxe thaïlandaise. France-Thaïlande.
21.00 Boxe. En direct de Londres. Combat international poids coqs : Johnny Armour (GB) - Lyndon Kershau. (120 min). 205185
23.00 Snooker (90 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Karaté Kid 2. Film de John G. Avildsen (1989, 115 min), avec Ralph Macchio. *Karaté.*
22.25 Les Comancheros. Film de Michael Curtiz (1961, 100 min), avec John Wayne. *Western.*
0.20 La Mystérieuse Mme Cheney. Film de Franz-Joseph Wild (1962, 90 min), avec Lili Palmer. *Comédie dramatique.*

TMC

20.35 Les Aventures de Chatran. Film de Masanori Hata (1986, 80 min). *Aventures.*

TSR

20.35 Allô maman, c'est Noël. Film de Tom Ropelewski (1993, 100 min), avec John Travolta. *Comédie.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Quai des Orfèvres sous l'œil des caméras

Cet été, une équipe du magazine « Le Droit de savoir » a pu filmer à la Police judiciaire. Un reportage précis sur le quotidien de la PJ et des silences qui en disent long

LE SAINT DES SAINTS policier parisien s'est laissé filmer pendant deux mois. Cet exercice de transparence télévisuelle sans précédent au 36, quai des Orfèvres offre cependant d'éloquents silences. Pas un mot sur la tourmente provoquée, en plein tournage, par l'« affaire Foll-Tiberi », quand le patron de la PJ parisienne, Olivier Foll, a ordonné à ses policiers de ne pas assister le juge Halphen lors de la perquisition du 27 juin au domicile des époux Tiberi. Pas une image sur les dossiers « sensibles » traités à la sous-direction des affaires économiques et financières de la PJ parisienne. Pas d'« actu », non plus, sur l'enquête qui mobilise aujourd'hui la brigade criminelle : l'attentat contre le RER de Port-Royal.



Comme si on y était, les techniques du « rouleau compresseur » et « de l'escargot » sont pourtant remarquablement illustrées par l'équipe du « Droit de savoir ». Sans commentaire superflu, le reportage reflète les rythmes du travail de PJ, ses interminables attentes et ses accélérations subites. On entend la « chansonnette » des interrogatoires, quand l'enquêteur déstabilise le suspect en lui soufflant le gros mensonge qu'il allait dire. On ressent la montée d'adrénaline du « chasseur » qui, son talkie-walkie dissimulé dans un emballage de sandwich, surveille des maîtres-chanteurs à travers la grille d'une porte cochère. On sourit en voyant le commissaire en tenue banalisée, polo et bermuda, se précipiter sur les racketteurs pris l'enveloppe à la main. On consulte les fichiers. On croise un aliéné en fugue, une femme battue, un trafiquant de drogue – *« Vous touchez le RMI et vous vous habillez en Armani »* –, petites et grandes misères de la vie parisienne.

La mort, omniprésente dans le monde policier, est au rendez-vous des caméras. Mais on n'identifie pas de cadavre, car le parquet de Paris s'y est formellement opposé. Dans la salle des liaisons radio, on surprend les messages – cet homme est-il bien *« Delta Charlie Delta »* décédé ? *« Comme les chirurgiens, on s'habitue au sang »*, commente un policier. On pénètre dans un appartement, théâtre d'une *« mort suspecte »*. On observe les coups de craie autour des traces de sang, le mitraillage photographique, la poudre de perlimpinpin sur les verres à la recherche d'empreintes digitales. On découvre les promesses de la modernité *via* la police technique et scientifique (test ADN, microscope à balayage électronique...).

POUVOIR INQUISITORIAL

Dans cette visite guidée du « 36 », on gravit les cinq étages, toujours sans ascenseur, qui conduisent aux brigades centrales. Au quatrième, un filet est tendu dans le vide depuis que Nathalie Ménigon, l'activiste d'Action directe, a tenté de sauter par-dessus la rambarde. A tous les étages, le vouvoiement est de rigueur pour les « patrons ». Dans le bureau du chef de la brigade criminelle, on remarque aussi les petits fauteuils où des générations d'assassins se sont assis. Aux plus illustres d'entre eux, les enquêteurs réservent *« le coup de la moquette »* (un entretien avec le patron). Le sujet est, au fond, inépuisable, et les soixante-dix minutes de l'émission s'acquittent de leur mission avec honnêteté, au prix de quelques longueurs, en valorisant le travail policier sans excès d'esprit critique.

Seule une femme de ménage évoque, entre bon sens et feinte ironie, *« les héros de la crime »*. La question du formidable pouvoir inquisitorial de la PJ n'est pas mentionnée, à peine aperçue lors d'une perquisition qui met un appartement sens dessus dessous. On entend Olivier Foll admettre qu'une enquête *« déshabille les gens »*. Mais « Le Droit de savoir » n'en dit pas davantage sur les liaisons établies avec le ministre de l'intérieur ou le préfet de police de Paris, qui n'interviennent pas à l'écran. L'autorisation de tourner au Quai avait pourtant été donnée à Charles Villeneuve par le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré.

Erich Inciyan

★ « Le Droit de savoir » : *Quai des Orfèvres*, TF 1, mercredi 18 décembre, à 22 h 55.

Confidences *par Agathe Logeart*

CE N'EST PAS CHER, et pas encombrant : 116 pages pour 59 francs, moins de 2 francs la page si l'on a bien calculé. C'est bien gentil de la part de notre premier ministre d'avoir ainsi pensé à nous à quelques jours de Noël, ce moment damné où l'on se creuse invariablement la tête à la recherche de cadeaux à mettre au pied du sapin. Matraqué d'une chaîne à l'autre dans un bel ensemble digne de la sortie du dernier Sylvester Stallone (« Comment Alain sort le beau peuple de France d'un tunnel en feu »), le lancement de l'ouvrage que le premier ministre vient de commettre est sans doute l'un des exemples les plus réussis de campagne de promotion qu'il ait été donné à voir. *Entre nous*, puisque c'est le titre de l'ouvrage que nul ne peut désormais ignorer, a eu les honneurs de tous les canaux habituels de publicité même pas clandestine que sont devenus les journaux télévisés, LCI, TF 1 (où l'auteur en chair et en os était invité), France 2, FR 3, et sûrement quelques autres, sans compter les radios, où l'on nous l'annonçait dans la foulée.

Il est vrai que c'est, si l'on en croit les commentateurs, la première fois qu'un premier ministre en exercice ouvre ainsi son cœur au peuple qu'il est chargé de gouverner. Même s'il n'est pas sûr, au vu des extraits qui nous ont été lus, que la littérature y gagne beaucoup, ce fait sans précédent est d'une troublante originalité. Quelle prise de risque, en effet ! Quelle perche tendue aux moqueurs et aux sceptiques de tout poil qui gardent en mémoire le *« droit dans mes bottes ! »* de la période maudite des appartements familiaux de la rue Jacob, *« la mauvaise graisse »* des fonctionnaires ou *« le moins de 1 franc »* jeté à la figure des salariés de Thomson. Fallait-il qu'il se sente mal aimé, pour se lancer ainsi dans les confidences et tenter, comme on se jette à l'eau pour se sauver soi-même, de reconquérir une opinion qui tord le nez dès qu'on prononce son nom !

« Mort au con ! (...) J'étais visé, sans aucun doute. » C'est ainsi que commence le livre, où Alain Juppé rapporte les propos peu amènes d'une jolie passante bordelaise qu'il croisa un jour dans la ville dont il est le maire, et qui lui donna, paraît-il, piqué par le frais minois de la dame et son langage hardi, le besoin de s'expliquer. L'expression, on en prend sans risque le pari, ne va pas manquer de le suivre à la trace. Allez, après cela, interdire les gros mots aux enfants quand l'exemple vient de si haut ! Consterné, on peinait à suivre ses efforts pathétiques pour nous convaincre de l'aimer ou, à défaut, de le comprendre. *« Ce qui est sûr, c'est que j'en prends plein la gueule »*, poursuit la confession sur ce ton olé olé qui se veut très « peuple », en vérité, et fait beaucoup pour désacraliser l'image déjà bien ébréchée de notre premier ministre. A le voir ainsi, sous l'œil gourmand de PPDA, patauger dans ses états d'âme et étaler son spleen, on se disait que, hélas pour lui et pour nous, s'il s'y prend de la sorte, il n'est pas sûr que cela soit terminé...

MERCREDI 18 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Côte Ouest. Série. Problème de famille.
15.35 Super Club Dorothée. Les années fac ; Conan l'aventurier ; Power Rangers ; Salut les Musclés ; Le hit 99.
17.35 Karine et Ari. Serie. Le grand Jey.
18.10 Le Rebelle. Série. Moody River.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.50

POUR LA VIE
Divertissement présenté par Valérie Pascal et Fabrice (125 min). 69390505
Deux couples participent à de multiples épreuves sous les yeux d'un jury : Karen Cheryl, Alexandra Bronkers, Nicoletta, Jean-Philippe Lustyk, Philippe Risoli, Didier Gustin.

22.55

LE DROIT DE SAVOIR
Magazine. Quai des Orfèvres (85 min). 1944780
Durant deux mois l'équipe de Droit de savoir a suivi les enquêteurs du 36 quai des Orfèvres.
● Lire ci-dessus.
0.20 Le Pigeon. Téléfilm de Heinz Schink, avec Günther Strack (80 min). 1781161
1.40 et 3.25, 4.05 TF 1 nuit. 1.55 Raid contre la mafia. Téléfilm, avec Michele Placido, Patricia Millardet. [2/6] (rediff., 90 min). 8479068 3.35 Cas de divorce. Série. Vandame contre Vandame (rediff.). 4.15 et 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 5.05 Musique. Concert (10 min).

France 2

12.15 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.50 Derrick. Série. Johanna.
14.55 Le Renard. Série. La morte du parc.
15.55 et 5.20 La Chance aux chansons. [1/2] Retour en tango.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 C'est cool ! Série.
17.55 Hartley, cœurs à vif. Série.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.20 Bonne nuit les petits. Comme tonton.
19.25 Studio Gabriel. Invité : Hugues Aufray.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.55

MYLÈNE
Téléfilm de Claire Devers, avec Eloïse Charretier (95 min). 7080298
Premier téléfilm d'une série de quatre sur le thème de la religion. A la suite de la mort d'un camarade, une jeune fille découvre la foi chrétienne. Belle interprétation mais scénario décevant.

22.30

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Otages, victimes, rescapés : comment survivre au choc ? (110 min). 9379673
0.20 Journal, Bourse, Météo.
0.40 Le Cercle de minuit. Magazine. Vivant. Invités : Jan Fabre, Pascal Comelade, Boris Charmatz, Bernard Manciet, Robert Frank (70 min). 1016056
1.50 André Malraux, la légende du siècle. Documentaire. [3/4] La cathédrale retrouvée. 2.40 Présence protestante. Magazine (rediff.). 3.10 Orthodoxie. Magazine (rediff.). 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo. 3.55 Accélération verticale. Documentaire. 4.10 Outremers. Documentaire. Reprise France 3 (rediff., 70 min).

France 3

12.10 Le 12-13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Les Minikeums.
14.30 Y'a pire ailleurs.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. L'or c'est l'or ! (rediff.).
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Diable par la queue*, de Paul Auster.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.30 Tout le sport.
20.45 Consomag. Magazine.

20.50

ÉTATS D'URGENCE
Hors-série mensuel de « La Marche du siècle ». Arnaques en tout genre. Reportages : Arnaque au soleil ; Arnaqu'express ; 35-15 Arnak ; Aux bons soins de maître Dang ; etc. (95 min). 325789
22.25 Journal, Météo.

22.55

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Benoît Jacquot. Jerome David Salinger (45 min). 7233418
L'auteur de L'Attrape-cœur *est l'un des hommes les plus secrets qui soient.*
23.40 Libre court. Court métrage de Jacco Groen. Solina (20 min). 9436418
0.00 Les Quatre Dromadaires. Sur la piste de l'aigle.
0.55 Capitaine Furillo. Série. Voyage inconfortable.
1.45 Musique graffiti. Magazine. Divers. *Préludes* (13 à 24) de Chopin par Frédéric Lagarde, piano (20 min).

La Cinquième

12.00 Mag 5 (rediff.). 12.30 Va savoir. Les superchiens. 12.55 Attention santé. 13.00 Antarctique. Charcot. 13.30 Passe-partout. 14.00 L'Esprit du sport. PSG. Invités : Leonardo, Raï, Ricardo (rediff.).
15.00 Les Faucons (rediff.).
16.00 Monsieur Lecoq. Téléfilm de Jean Herman, avec Gilles Ségal, Alain Motet (60 min). 70692 *Dans la collection* Les Grands Détectives.
17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf ; 18.00 L'étoffe des ados (rediff.). 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Don Quichotte. Dessin animé. [11/39] Dulcinée du Toboso.
19.30 7 1/2. Magazine. Les trésors de la honte, la spoliation des biens juifs.
20.00 L'Invasion des crabes rouges. Une curiosité de l'île Christmas dans l'Océan indien. Documentaire de M. Breuning et R. Marel (1990, 30 min). 9857
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LE DESTIN DE LASZLO RAJK
Documentaire de P. Rotman (60 min). 7221586
Ministre de l'intérieur de la République démocratique hongroise de 1945 à 1948, Laszlo Rajk fut une victime emblématique des procès staliniens de l'après-guerre visant à « purger » le Parti communiste.

21.45

MUSICA : ISAAC ALBENIZ
21.45 Iberia : l'histoire d'Isaac Albeniz. Documentaire (1996, 55 min). 5188302 *La vie du compositeur catalan.*
22.40 Homero Francesch joue Albeniz. Concert. Suite espagnole n° 1 pour piano d'Isaac Albeniz (35 min). 9968383 *Le pianiste urugayen interprète cette suite composée en 1866.*
23.15 Gasparone ■ Film de Georg Jacoby, avec Marika Rökk (1937, N., v.o., 90 min). 2200383
0.45 Les Aventures de Hadji Baba ■ Film de Don Weis (1954, v.f., 95 min). 2000277 *Rediff. du dimanche 15 décembre.*
2.20 Histoire d'un prince devenu borgne et mendiant. Court métrage de F. Miailhe [1 et 2/2] (1996, rediff., 20 min). 8326383

M 6

12.20 La Petite Maison dans la prairie. Série.
13.15 M 6 kid. The Mask ; Creepy Crawlers ; Les rock amis ; Robin des Bois junior ; Hurricanes ; Gadget Boy ; Highlander.
16.35 et 0.40 Rock express.
17.05 et 2.10 Faites comme chez vous. Invités : Eduardo, Paradisio.
18.00 Mission impossible, vingt ans après. Série. Cow-boy.
19.00 Code Quantum. Série. Au bout du rêve.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Métiers d'art et ressources naturelles.

20.50

MANIPULATION MEURTRIÈRE
Téléfilm (○) de Marvin J. Chomsky, avec Cybill Shepherd, Ken Olin [1 et 2/2] (190 min). 41989429
Une jeune femme divorcée, mère d'une petite fille, est assassinée. Les inspecteurs chargés de l'enquête interrogent successivement l'ex-mari puis l'amant de la défunte. Convaincus de leur innocence, ils s'intéressent à la femme de ce dernier, au courant des infidélités de son époux. Mais celle qui est devenue une coupable idéale possède un solide alibi pour l'heure du meurtre.
0.00 Secrets de femmes. Magazine (□). La tatouée. A, fille des îles (40 min). 58267
1.10 Best of pop-rock.
2.55 Turbo. Magazine (rediff.). 3.25 Les Tribus du Lobi. Documentaire. 4.10 Jeux et Combats. Documentaire. 4.35 E = M 6. Magazine (rediff., 25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 Retrouvailles avec les chimpanzés. (rediff., 50 min). 1513470
15.15 La Ferme du mauvais sort. Téléfilm de John Schlesinger (100 min). 4908215
16.55 Football américain.
17.45 ▶ Il était une fois... les explorateurs.
18.15 Jungle show.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Tonny Wheeler ; Alain Souchon et Geoffrey Oryema.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

SAUVEZ WILLY 2
Film de Dwight Little (1995, 95 min). 1580215
Deux ans après s'être lié d'amitié avec l'orque Willy, le jeune Jesse retrouve celui-ci, venu lui rendre visite.
22.35 Flash d'information.

22.45

LA HAINE ■■
Film de Mathieu Kassovitz (1995, N., 94 min). 2889708
Les jeunes d'une cité de banlieue ont pris la haine du système. Ce film, remarquablement « travaillé » en noir et blanc, exprime le point de vue de ces jeunes avec une révolte sincère.
0.20 Sauvage et Beau ■■ Film de Frédéric Rossif (1984, rediff., 90 min). 7700154
1.50 Frédéric Rossif, la beauté et la violence du monde. Magazine. (rediff., 55 min). 9255451
2.45 Surprises (15 min).

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Jean-Claude Carrière [3/5].
20.30 Antipodes. L'anthropologie et le sida.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse : la justice en Belgique. Avec Jean Ladrière, professeur de philosophie à l'Université catholique de Louvain.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Histoire de la photographie au Canada : le commerce de l'art photographique.
22.40 Nuits magnétiques. Zapata à Paris.
0.05 Du jour au lendemain. Pierre Drachline (Fin de conversation). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Orchestre Fumière et ses Boys. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). Les Chemins de la connaissance : L'Ecole normale supérieure aux tournants de l'histoire ; 2.31 L'Œuf de Colomb. La grenouille tricolore ; 2.40 Nuits magnétiques. Portrait de Tonino Guerra ; 3.54 Entretiens. Carlos Fuentes ; 5.19 Tribune des critiques. Max Jacob.

France-Musique

20.30 Concert Sauvage. En direct du Corum de Montpellier. Par l'Orchestre philarmonique de Montpellier.
22.30 Musique pluriel. Bechara El Khoury : Méditation poétique, pour violon et orchestre op.41. Gérard Poulet : violon. Orchestre de l'association des Concerts Colonne, dir. Pierre Dervaux. François Bayle : Erosphère, Eros rouge (extrait) réalisé dans les studios de l'INA-GRM.
23.07 Musicales comédies. George Gershwin : Porgy and Bess (à l'occasion de sa reprise à l'Opéra de Paris).
0.00 Jazz vivant. Le trio de Jean-Michel Pilc. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le Festival de Salzbourg. Elektra, de Richard Strauss, sur un livret de Hugo von Hofmannstahl. A. Varnay : (Elektra) ; M. Mödl : (Clytemnestre) ; H. Hillbrecht : (Chrysothemis) ; E. Wächter : (Oreste) ; J. King : (Egisthe) ; Tugomir Franc : (le précepteur d'Oreste). Par le chœur de l'Opéra de Vienne et l'Orchestre phil. de Vienne, dir. Herbert von Karajan.
22.45 Les Soirées... (Suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classiques.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invitée : Catherine Frot.
21.00 L'Hebdo. Toubib or not toubib. Le coup de poing Américain.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bons baisers d'Amérique.
23.30 Pulsations. *La maladie de Parkinson.*
0.30 Soir 3 (France 3).
23.10 Agathe de Catane, la pupille des yeux de Dieu.
23.55 Portraits d'Alain Cavalier. L'Illusionniste.
0.10 C'était hier. [10/13] Le retour de la peur.

Planète

20.35 ▶ Balthus, de l'autre côté du miroir.
21.50 Tokyo brûle-t-elle ?
22.15 Les Ailes de France. La Caravelle.

Paris Première

20.00 et 23.25 20 h Paris Première.
21.00 Le Noël de Paris modes.
21.55 et 1.55 Le J.T.S.
22.25 Roger Pierre et Jean-Marc Thibault. Enregistré à l'Olympia en 1990 (60 min).
0.20 Urban Species. Concert (55 min). 63117529

France Supervision

20.30 Trait pour trait.
20.55 La Légende des sciences. [1] Guérir (55 min). 69817789
21.50 Simentera en concert.
22.35 La Fabrique du corps humain. [1/3] La chair et la cire.
23.40 Giselle. Ballet enregistré à la Scala de Milan. Avec Alessandra Ferri, Massimo Murru (90 min). 60117012

Ciné Cinéfil

20.30 Un condamné à mort s'est échappé ■■■ Film de Robert Bresson (1956, N., 95 min). 3190876
22.05 America America ■■■ Film d'Elia Kazan (1963, N., v.o., 165 min). 7883S876

Ciné Cinémas

20.30 Les Trois Fugitifs ■ Film de Francis Veber (1989, 95 min). 3192234
22.05 Aguirre, la colère de Dieu ■■■ Film de Werner Herzog (1972, v.o., 90 min). 2549215

Série Club

20.50 Flash. Rien ne va plus.
21.40 et 1.35 Le Trésor des Hollandais.
22.30 Chasse au crime. *Les faussaires.*
23.00 Les Champions. Le nouveau visage d'Emile Boder.
23.50 Sam Cade. Coffres-forts (50 min).

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : The Next Generation. L'« Enterprise » en folie.
21.15 Quatre en un. Spécial USA.
22.05 Chronique de mon canapé.
22.10 Seinfeld. Le soutien-gorge.
22.30 Friends. [2/2] Celui qui retrouve son singe.
22.55 Fawlty Towers. Communication problems.
23.30 The New Statesman. Profession de foi.

Eurosport

19.55 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe des nations (poule de qualification) : France - Suisse (125 min). 8857437
22.00 Football. Qualifications pour la Coupe du monde 98.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 Nikita. Film de Luc Besson (1990, 120 min), avec Anne Parillaud. *Policier.*

RTL 9

22.25 Ni dieu ni maître. Film de Graham Baker (1992, 90 min), avec John Stamos. *Action.*
0.10 Un soldat maudit. Film de Ted Kaplan (1955, 90 min), avec Peter Hooten. *Guerre.*

TSR

21.00 Les Diamants sont éternels. Film de Guy Hamilton (1971, 120 min), avec Sean Connery. *Espionnage.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

MERCREDI 18 DÉCEMBRE 1996

Polémique médecins-Sécurité sociale sur le « rationnement des soins »

LA GRÈVE est en passe de devenir une arme d'usage courant chez les médecins ou, du moins, pour certaines de leurs organisations. Incapables de se faire entendre du gouvernement, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), la Fédération des médecins de France (FMF), le Syndicat des médecins libéraux (SML) et une quarantaine de coordinations départementales ont appelé les praticiens à une nouvelle journée de grève des soins, mercredi 18 décembre, pour protester contre la réforme de la Sécurité sociale, et en particulier contre les sanctions financières prévues en cas de dépassement de l'objectif de dépenses voté par le Parlement (+1,3 % en 1997). Le président de la CSMF, Claude Maffioli, a annoncé que cette grève – la troisième depuis la mi-octobre – est destinée à *« simuler une situation envisageable »* : le dépassement de cet objectif avant la fin de l'année.

Les syndicats hostiles au plan Juppé ont demandé aux médecins d'apposer dans leur cabinet des affiches expliquant qu'une fois *« les quotas des consultations et des médicaments »* atteints, ils seront *« contraints d'arrêter de travailler »*. A moins de le faire à perte, puisque les dépassements devront être reversés aux caisses. La Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a vivement réagi, lundi, soulignant que ces informations, *« délibérément erronées »*, sont *« de nature à créer et entretenir chez les patients et les médecins une inquiétude totalement injustifiée »*. Ni la réforme de la Sécurité sociale ni la CNAMTS *« ne prévoient de fixer un nombre limité d'actes par médecin ou de lui imposer une quelconque limitation individuelle de son activité, qui pourrait le conduire à fermer son cabinet en fin d'année »*.

De plus, le patron de la Caisse nationale, Jean-Marie Spaeth (CFDT), a écrit au président du Conseil national de l'ordre des médecins pour contester son analyse des sanctions prévues à l'encontre des praticiens. Au professeur Bernard Glorion, qui juge ces pénalités *« inacceptables »*, il répond que le mécanisme retenu ne vise *« nullement à les sanctionner, au sens moral du terme »*, mais à *« obliger les partenaires conventionnels à mesurer les résultats de leur politique »*. Il rappelle que les caisses s'inscrivent *« dans le strict respect »* de l'ordonnance du 24 avril 1996 sur la médecine de ville, qui prévoit le reversement, mais aussi une *« provision pour revalorisation d'honoraires »* en cas de respect de l'objectif par les médecins. Selon une note de la CNAMTS, les dépenses de médecine libérale (honoraires, prescriptions) ont progressé de 2,8 % sur les dix premiers mois de l'année, alors que le taux retenu pour 1996 par le gouvernement a été fixé à 2,1 %.

Jean-Michel Bezat

Le gouvernement fait pression pour annuler l'allégement de l'ISF

Les députés se prononceront mercredi sur l'impôt sur la fortune

APRÈS un mois de polémiques et de rebondissements, l'affaire de l'impôt sur la fortune (ISF) devait connaître, mardi 17 décembre, de nouveaux développements. Voté par le Sénat le 26 novembre, l'allègement de cet impôt pour un millier de gros contribuables constitue le principal dossier de la commission mixte paritaire (CMP) réunie mardi au Palais-Bourbon.

Composée de sept députés et de sept sénateurs, cette commission est chargée de rédiger une version commune aux deux Assemblées du projet de loi de finances pour 1997. Comme la majorité tout entière, les quatorze membres de la CMP étaient, au moment de se réunir, divisés sur l'amendement sénatorial qui prévoit le replafonnement de l'impôt sur le revenu et de l'ISF à 85 % du revenu pour les plus gros patrimoines (14,9 millions de francs), ce qui représenterait une perte de recette de 250 millions de francs.

Après plusieurs revirements, les députés RPR et UDF semblaient pencher en faveur de l'amendement du Sénat (*Le Monde* du 13 décembre). Parmi les sénateurs et les députés de la CMP, une majorité paraissait également devoir se prononcer dans le même sens. Toutefois, l'un de ses membres, jusqu'ici clairement favorable à l'allégement de l'ISF (*Le Monde* du 29 novembre), Jean-François Coppé (RPR), expliquait, lundi, qu'il *« avait un peu bougé »*. Proche d'Alain Juppé, membre de la *« task force »* chargée de défendre la politique du premier ministre, le député de Seine-et-Marne indiquait qu'il ne défendait plus l'allègement, puisqu'il avait reçu de Jean Arthuis, ministre de l'économie, l'assurance que la correction apportée à l'ISF par les sénateurs serait prise en compte dans une prochaine réforme globale de la fiscalité.

DANS LE HUIS CLOS DE LA CMP

Devant l'ampleur prise par la polémique au sein de la majorité, il est évident qu'on préférait, à Matignon comme à Bercy, que le débat trouve une conclusion discrète dans le huis clos de la CMP mardi. Philippe Auberger (RPR), rapporteur général du budget au Palais-Bourbon, confirmait, mardi, que le gouvernement avait *« exercé de fortes pressions »* sur les membres de la CMP pour qu'ils repoussent l'amendement des sénateurs, auquel le député de l'Yonne est lui-même hostile. Il n'est donc pas exclu que le changement d'attitude de M. Copé ait donné le signal d'autres revirements au sein de la CMP.

Cinq membres de la commission, sur quatorze, sont entrés en réunion avec l'intention affichée de s'opposer à l'amendement du Sénat. Avec la voix de M. Copé, cela faisait six. Il en fallait deux de plus pour que l'allègement de l'ISF soit repoussé.

Pierre Méhaignerie (UDF), président de la CMP et président de la commission des finances de l'Assemblée, s'apprêtait, en cas de blocage, à avancer une solution de compromis. Partisan déclaré de l'amendement du Sénat qui, selon lui, favorise l'emploi, mais conscient qu'une telle mesure est *« difficile à expliquer à trois millions de chômeurs »*, l'ancien ministre devait proposer à la CMP que le replafonnement de l'ISF *« ne soit applicable qu'au capital investi dans des entreprises afin de protéger à tout prix l'outil industriel »*.

Si la CMP ne parvenait pas à un accord, la majorité transporterait ses querelles, mercredi, dans l'hémicycle du palais Bourbon. Quelque quatre-vingts députés RPR, au moins, avaient en effet annoncé, lundi soir, leur intention de déposer un amendement de suppression de l'amendement du Sénat. Sous l'impulsion d'André Fanton (Calvados) notamment, ces députés, parmi lesquels figurent nombre de séguinistes, réclament du gouvernement l'autorisation d'amender le texte de la commission mixte paritaire s'il devait comporter le replafonnement de l'ISF.

Outre qu'ils jugent la mesure politiquement *« désastreuse »*, ils estiment, par principe, que les *« élus de la nation »* – les députés – ont été privés d'un débat et d'un vote en séance publique sur une disposition importante de la loi de finance.

Fabien Roland-Lévy

M. Tiberi refuse aux socialistes un audit sur la gestion des sociétés d'économie mixte à Paris

« À L'HEURE où les affaires font vaciller le système municipal, le débat sur la nébuleuse des sociétés d'économie mixte parisiennes permet d'en explorer une des facettes », a estimé Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste, lundi 16 décembre au Conseil de Paris, lors du débat sur les sociétés d'économie mixte (SEM). Les socialistes parisiens ont réclamé qu'un audit portant sur chacune des SEM soit demandé à la chambre régionale des comptes.

Les vingt-trois SEM de la Ville de Paris réalisent un chiffre d'affaires de 7,4 milliards de francs et emploient près de 4 000 personnes. En 1995, elles ont versé 346 millions de francs de dividendes à la Ville de Paris. Divisées en trois secteurs – aménagement, construction et gestion d'immeubles, prestation de services –, elles connaissent des activités allant de l'aménagement de zones comme les terrains Paris rive gauche à la construction et à la gestion de logements, en passant par le chauffage urbain, la gestion de la tour Eiffel, la gestion des eaux et des parkings, etc. La plus ancienne date de 1923 et la participation de la Ville dans leur capital varie selon les cas. En présentant le rapport des mandataires dans les conseils d'administration, Jean-Antoine Giansily (CNI), adjoint au maire de Paris chargé du contrôle des SEM, a souligné la valeur de leur patrimoine, qui leur permet d'avoir une bonne cote auprès des banques, et leur apport en matière d'investissements.

Tous les orateurs ont donné acte à Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, d'avoir organisé ce débat, réclamé depuis de longues années. Les attaques de l'opposition ont porté sur trois points : le contrôle, le risque financier et le nombre de SEM. Les socialistes, qui qualifient les SEM de *« zone franche politico-économique, caractérisée par un déficit manifeste de transparence »*, regrettent en particulier le manque d'informations dont ils disposent. *« Secret »*, a martelé Daniel Markovitch (PS), en énumérant les différentes pièces dont il n'a pas pu obtenir la communication à la Semidep. *« Nous ne siégeons ni dans les commissions d'appel d'offres, ni dans les commissions d'attribution de logements »*, a ajouté Christophe Caresche (PS), en demandant *« s'il est vrai que les SEM sont contraintes de sélectionner les entreprises au sein d'une liste limitative établie par la Ville de Paris »*.

BRAS SÉCULIER

Le risque que les garanties d'emprunts consentis aux SEM ferait courir aux finances de la Ville a donné lieu à une passe d'armes entre Camille Cabana (RPR), grand argentier de la Ville, et Jacques Bravo, le financier du groupe socialiste. Au nom du Mouvement des citoyens, Georges Sarre a stigmatisé la finalité des SEM, *« qui sont le bras séculier de la Ville, servant à modifier en profondeur, dans un but politique, la population et l'urbanisme parisien »*. Comme d'autres orateurs, il a réclamé la diminution de leur nombre : la survivance de certaines d'entre elles aurait pour seul objectif de conserver voitures de fonction, chauffeurs et secrétariats à leurs dirigeants. *« Le sujet est difficile, grave et très important »*, a déclaré d'emblée, le balladurien, René Galy-Dejean, maire du 15e arrondissement, à qui le RPR avait confié le soin d'intervenir. Président durant trente ans de la Semea 15, aménageur du Front de Seine, et auteur d'un livre sur le sujet, M. Galy-Dejean s'est fait tour à tour polémiste, économiste et politique. Evoquant la *« démesure parisienne »* et le *« vertige »* qui a pu saisir certains dirigeants de SEM, le maire du 15e a décrit les forces et les faiblesses des SEM, à travers plusieurs exemples, avant de dégager les questions posées par leur fonctionnement : difficulté du contrôle de leur activité, présence nécessaire de représentants de l'opposition dans les conseils d'administration et choix des directeurs qui, selon lui, devraient être recrutés dans le privé plutôt que dans la haute administration parisienne. Enfin, M. Galy-Dejean a estimé qu'*« une SEM n'a pas vocation à se perpétuer par tous les moyens »* ; il a plaidé pour *« une réduction du nombre des sociétés, par disparition pure et simple ou fusion »*.

En rappelant *« sa volonté de clarté et de transparence totale »*, M. Tiberi a indiqué que le nombre des SEM a déjà été réduit, notamment par la fusion ou la dissolution de plusieurs d'entre elles. En ce qui concerne la demande d'audit exprimée par les socialistes, le maire de Paris a estimé : *« La Chambre régionale des comptes est tout à fait indépendante. Je me suis toujours refusé de près ou de loin à lui donner des instructions ou à faire pression sur elle. »*

Françoise Chirot

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 17 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20422	+0,40	+2,74
Honk Kong index	12937,50	+1,20	+29,39

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 16/12	Var. en % 13/12	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2222,57	+0,87	+18,73
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+19,12
Milan MIB 30	—	—	+15,03
Francfort Dax 30	2841,53	+1,49	+26,07
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+2,93
Madrid Ibex 35	—	—	+25,95
Amsterdam CBS	—	—	+28,05

Tirage du *Monde* daté mardi 17 décembre 1996 : 503 969 exemplaires.

La guerre des arbres

par Pierre Georges

QUESTION : jusqu'où va nicher l'euroscepticisme ? Réponse : jusque dans les pommiers normands. Deux députés de Grande-Bretagne, Teresa Gorman, de la branche conservatrice, et David Young, de la branche travailliste, ont pris leur plus belle plume pour dénoncer au *Guardian* le scandale des scandales : l'affaire du gui subventionné.

Les deux parlementaires, en effet, en sont arrivés à une conclusion tragique. Selon eux, Bruxelles subventionnerait les vieux pommiers de Normandie, chenus et stériles. Et les arboriculteurs normands – pas fous, ces Normands – récolteraient la seule chose que ces arbres pourraient encore produire : le gui. Un vieux gui de Normandie, un gui pas aussi guilleret que le gui anglais, mais un gui d'exportation.

Ainsi ce gui d'Eurocratie envahirait-il massivement le marché du sud de l'Angleterre, à des prix défiant toute concurrence et notamment celle du gui indigène. Surtout dans la mesure où la production locale reste limitée. Les arboriculteurs britanniques, gens pragmatiques, estiment assez volontiers que la vocation première d'un pommier est de produire des pommes. D'où leur tendance à condamner et remplacer les pommiers qui s'obstinent à ne plus exercer leur office.

Pas de vieux pommiers, pas de gui. Pas de gui, pas d'an neuf ! Nous autres, savons cela d'éternité : c'est avec les vieux arbres que l'on fait de l'an neuf. Et nos ancêtres les Gaulois n'hésitaient pas, au sixième jour de la lune, à envoyer leurs druides grimper aux arbres, chênes, pommiers, poiriers, saules et bien d'autres espèces, pour l'opération serpette d'or ! Donc, voici que les deux députés ont engagé la jolie guerre du gui.

Ils prônent le boycottage. Ne nous embrassons pas sous du gui français. Ils sont navrés mais déterminés. Et, comme dit Mme Gorman, *« tant pis pour la perte de ces moments intimes »*. A la guerre comme à la guerre.

Arbres toujours. L'association Robin des Bois, surgeon de Greenpeace, part en guerre contre la Bibliothèque François-Mitterrand. Ce n'est pas que cette association, dont on imagine qu'elle a son siège social en forêt de Sherwood, ait quelque chose contre la culture. Mais manifestement elle a des préventions contre les « crimes » écologiques commis au nom de la culture.

Pour les gens de Robin des Bois, le crime est avéré, constitué : la TGB, en son insatiable appétit, a dévoré des forêts entières. Non pour faire les livres, mais pour les abriter. Elle a mangé par centaines, par milliers d'hectares, des espèces précieuses de bois exotiques. Et de citer ainsi les 110 000 m² de double placage pour les volets intérieurs en okoumé du Gabon. Et d'évoquer le mobilier, les parquets, les doublages en doussié du Cameroun. Et d'évaluer à 8 000 hectares la forêt amazonienne dégradée, l'écosystème dévasté, pour fournir les 8 hectares de planchers et de marches en ipé.

Ces espèces étaient-elles protégées ? Ne l'étaient-elles pas ? En tout cas la bataille là aussi fait rage. Et les gens de Robin des Bois ont fêté l'inauguration à leur manière en balançant un texte indigné, *« Paris Métropical »*. Et sur ces bois dont on fait les autels de la Culture.

Six membres de la Croix-Rouge assassinés en Tchétchénie

GROZNY. Six employés du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont été assassinés, dans la nuit de lundi à mardi, dans la localité de Novy Atagui, au sud de Grozny, a annoncé mardi 17 décembre le CICR, qui a suspendu immédiatement toutes ses activités en Tchétchénie. *« Cinq membres du personnel médical et un administrateur, tous étrangers, ont été tués. Il est possible qu'il y ait d'autres victimes parmi le personnel tchétchène »*, a déclaré Victoria Catliff, porte-parole du CICR à Moscou. Les six employés, qui travaillaient dans un hôpital récemment ouvert, ont été tués à bout portant par arme à feu, lorsque des inconnus se sont introduits dans la maison où ils vivaient, a affirmé l'agence russe Itar-Tass. Le premier vice-premier ministre tchétchène, Movladi Oudougov, a qualifié cet acte de *« provocation contre le fragile processus de paix »*. – *(AFP, Reuter.)*

Grève fortement suivie dans les transports publics régionaux

LA GRÈVE des transports publics – qui devait avoir lieu mardi 17 décembre dans plus de 25 villes, Paris exclu, suite à un appel national de la CGT pour revendiquer la retraite à 55 ans et la réduction du temps de travail hebdomadaire à 35 heures sans perte de salaire – était fortement suivie dans de nombreuses municipalités. A Marseille, seuls 10 % des bus circulaient, tandis que trois rames de métro sur quatre restaient dans les dépôts. A Lyon, Lille, Strasbourg et à Bordeaux, le mouvement, cependant, était peu suivi.

A Rouen, nous indique notre correspondant Etienne Banzet, un accord entre la direction des Transports en commun de l'agglomération de Rouen (TCAR, filiale de la CGEA) et le syndicat CGT de l'entreprise est intervenu mardi 17 décembre. Il devait être soumis au personnel mardi matin, en vue d'une reprise du travail. L'accord prévoit un plan de réduction du temps de travail de 38 heures à 34 heures, payées 37 en 1997, puis payées 36 en 1998, avec, en contrepartie, l'embauche de 80 chauffeurs. La CGT a accepté une réduction des temps de pause de 30 à 25 minutes. La direction proposait également le paiement de la moitié des jours de grève sous la forme d'une prime versée à l'ensemble du personnel.

Corine Lesnes lauréate du prix Lazareff

NOTRE COLLABORATRICE Corine Lesnes a reçu, lundi 16 décembre, le prix Lazareff-Press Club de France, pour son article « Marinette d'Argenteuil », publié dans la page « Horizons » du *Monde* du 25 mars. L'article brossait le portrait de Marinette Revillon, journaliste passionnée de *« locale »*, qui a consacré sa vie aux faits divers, avant de mourir assassinée en janvier.

Le prix Lazareff, présidé par Philippe Labro, est décerné depuis 1988, par une vingtaine d'anciens collaborateurs de Pierre Lazareff à *France-Soir*. Il avait été attribué en 1992 à une autre collaboratrice du *Monde*, Agathe Logeart.

[Née le 7 décembre 1957, à Valenciennes, Corine Lesnes est entrée au *Monde* en 1986, comme reporter aux informations générales, avant d'être nommée grand reporter en 1991. Diplômée de l'Ecole des hautes études commerciales et du Centre de formation des journalistes, elle a travaillé à l'Agence France-Presse et a été correspondante de *Libération* et de Radio-France internationale en Turquie.]





1905





1996

QUATRE-VINGT-ONZIÈME ANNÉE · MERCREDI 18 DÉCEMBRE · PRÉSIDENT D'HONNEUR : P. GUILLEM - PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL : P. PEUGEOT

■ Performances et pérennité : l'épreuve des chiffres

Six cent mille sociétaires et assurés, 2 100 collaborateurs sur toute la *métropole* et l'outremer. Un chiffre d'affaires dont la croissance moyenne annuelle est de 18 % sur les cinq dernières années portant à presque 6 milliards de francs les cotisations 1996. Une expérience et une expertise de plus de quatre-vingt-dix ans. Les chiffres de La Mondiale, grande société d'assurance *mutuelle créée en 1905*, sont éloquents.

Cette croissance des cotisations ne pèse pas sur la rentabilité qui, avec un résultat de 185 millions de francs en 1995, *demeure parmi les premières du marché. Parallèlement*, les actifs ont crû de 22 milliards à 35 milliards de francs. Dernier signe de cette solidité financière : une marge de solvabilité régulièrement supé*rieure à la moyenne de la profession*, et qui se situe à l'heure actuelle à plus de trois fois le minimum réglementaire.

■ La Mondiale notée catégorie A par Standard & Poor's

Depuis septembre 1996, Standard & Poor's, analystes financiers d'outre- Atlantique parmi les plus réputés, ont noté La *Mondiale dans les assureurs de catégo*rie A. La Mondiale est la première société mutuelle d'assurance française à obtenir un tel classement dans un secteur particulièrement concurrentiel.

Dans leur *commentaire*, les *analystes* de l'agence de notation soulignent successivement la qualité du management de La Mondiale, son expertise technique, sa stratégie de niche dans les produits du *long terme comme la retraite*, le *montant* très satisfaisant de ses provisions et enfin le niveau élevé de sa marge de solvabilité. En bref, Standard & Poor's jugent que *« la capacité de La Mondiale à faire face aux engagements envers les assurés est bonne »*.

Dans un monde financier de plus en plus compétitif et instable, la pérennité et la solidité des opérateurs deviennent des critères de sélection de plus en plus déterminants aux yeux des épargnants dont l'objectif principal est la sécurité de leur placement. Cela est encore plus flagrant dans l'assurance-vie, car les assurés *confient une partie de leur épargne* pour une durée de plus en plus longue, pouvant couvrir plus d'un demi-siècle. La notation octroyée par Standard & Poor's donne aux sociétaires de La Mondiale la *garantie d'une épargne bien gérée*.

Le Sénat donne son feu vert à la création des fonds de pension : La Mondiale est déjà prête

Un acteur de référence, spécialiste des retraites collectives

BIS REPETITA. Vendredi 22 novembre, les députés adoptent en première lecture le *projet de loi sur* l'épargne-retraite, plus communément appelée fonds de pension. Le mercredi 4 décembre, *La Mondiale* réagit et crée La Mondiale fonds d'épargne-retraite, première société dédiée aux fonds de pension répondant ainsi aux exigences imposées par cette proposition de loi.

Deux dates-clés pour les salariés du secteur privé. La première matérialise sur le plan législatif la création d'un outil d'épargne par capitalisation complémentaire aux contrats de retraite existants. Quant à la seconde, elle démontre la réactivité de La Mondiale, intervenant majeur sur le marché de la retraite d'entreprise : elle pourra répondre, dès la promulgation des décrets d'application, aux sollicitations de sa clientèle.

Une clientèle dont les principales demandes sont bien connues et *qui trouvera des réponses dans* le cadre de cette proposition de loi. En effet, celle-ci permet aux salariés comme aux entreprises d'adhérer librement et de moduler leurs investissements en fonction de l'évolution de leur pouvoir d'achat ou de leurs résultats financiers. *La sortie partielle en capital*



VISUEL CAMBRIDGE-PHOTO HILTON DEUTHSCH

devrait répondre au souhait de certains sans dénaturer l'objet de ce *nouvel outil qui* est *de se constituer* une rente viagère. Enfin, l'enveloppe fiscale consacrée au plan d'épargne-retraite devrait favoriser son démarrage. Avec 13 % de part de marché et 57 000 entreprises clientes, La Mondiale se devait de compléter son offre en proposant des plans *d'épargne-retraite*. Cette mission est confiée à sa filiale La Mondiale fonds d'épargne-retraite créée sous la forme juridique d'une société anonyme. Elle bénéficiera du savoir-faire et des acquis technologiques de sa maison mère en termes d'offres produits et de gestion financière.

Enfin, sur un marché où les marges seront faibles La Mondiale met à la disposition de sa filiale ses systèmes informatiques de gestion. Cette importante économie d'investissement va permettre à La Mondiale fonds d'épargne-retraite de veiller *en priorité à l'augmentation* constante de sa marge de solvabilité qu'elle veut la meilleure du marché. Ce critère est fondamental dans le cadre d'une activité fonds de pension car il est le garant de la capacité du fonds à faire face aux engagements pris vis-à-vis des assurés.

Comment La Mondiale a dynamisé le marché de l'assurance-vie

SUR LE MARCHÉ des assurances de personnes, et plus particulièrement sur ce*lui de la retraite individuelle et collective*, La Mondiale, face à la banalisation de l'offre, a su se différencier.

Dès 1965, La Mondiale lance le premier régime de retraite à cotisations définies qui, *trente ans plus tard*, apparaît à tous comme une évidence. Aujourd'hui, l'émergence de nouveaux risques rend insuffisant ce seul *complément de retraite. C'est* pourquoi La Mondiale a inventé la retraite flexible. Grâce à ce concept novateur, tout salarié peut décider librement, lors de son départ à la retraite, de la couverture so*ciale dont il souhaite bénéficier en tant* que retraité, notamment en cas de dépendance.

Autre souci : la mondialisation des affaires entraîne celle des carrières, ce qui pose le problème de la couverture sociale, et notamment de la retraite des salariés internationaux. Pour combler ce vide, La *Mondiale a développé une gamme de solu*tions permettant de prendre en compte la diversité des situations.

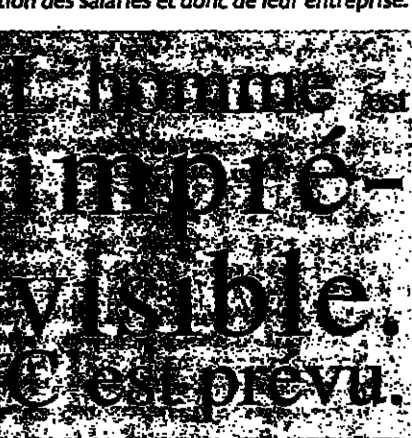
Dès 1972, La Mondiale apporte, dans le domaine du financement des passifs sociaux, une solution financièrement et fiscalement optimisée aux entreprises désirant couvrir leurs passifs sociaux *indemnités de fin de carrière ou retraite* maison. Leader sur ce marché, La Mondiale a depuis développé une ingénierie tant actuarielle que juridique et financière. A l'aide d'outils spécifiques, l'entreprise se voit *ainsi véritablement* associée au pilotage de son contrat. Dans la période de lancement des fonds d'épargne-retraite, cette ingénierie financière ne pourra que renforcer le positionnement de La Mondiale sur ce nouveau marché.

Ce sens aigu de l'innovation développé par La Mondiale caractérise également *toute la gamme de solutions individuelles* épargne, retraite ou protection de la personne.

C'est ainsi qu'en 1989, La Mondiale a été la première compagnie à introduire sur le marché français la couverture des maladies graves comme le cancer ou l'infarctus. Cette réponse a été depuis intégrée dans *toutes les offres de La Mondiale, et notam*ment dans les régimes de prévoyance collectifs.

Cette expertise s'accompagne d'une exigence permanente dans la qualité des services offerts, vis-à-vis des entreprises comme de leurs salariés.

Au jour du lancement des fonds *d'épargne-retraite, ce critère devient dé*terminant : au-delà de la compétition entre gestionnaires financiers, c'est la qualité et la pérennité de la gestion administrative des contrats qui feront la satisfac*tion des salariés et donc de leur entreprise.*





PUBLICIS CONSTELLATION

Patrick Peugeot : « N'assurer que l'homme, c'est notre force »

LE FONCTIONNEMENT des sociétés occidentales modernes repose sur le principe fondamental de l'humanisme : l'homme est leur préoccupation première. C'est à son bonheur et à son épanouissement que *doivent tendre les forces vives de la société.*

Que peut donc apporter un assureur à l'homme au fil de sa vie ?

Une perspective. Car l'homme ne change pas. Ce sont ses besoins de protection, donc *d'assurance, qui évoluent. D'abord* parce qu'il vit plus longtemps. Ensuite parce qu'il vit mieux. Enfin parce qu'il vit différemment dans une société dont les valeurs changent (on se marie de moins en moins, ce qui pose le problème de *la couverture sociale des* femmes) et où le travail devient de plus en plus précaire. C'est le rôle de l'assureur-vie de l'accompagner dans les différentes phases de sa vie en lui offrant des solutions souples et adaptées.

La société moderne ne permet plus de compter, autant qu'avant, sur son entourage pour assurer sa propre survie. La solidarité qui liait la famille, le clan, le village, la tribu, disparaît peu à peu. *Aujourd'hui*, l'assurance-vie s'y substitue.

A notre époque de mutations profondes où l'incertitude fait partie du quotidien, La Mondiale apporte cette sécurité qui permet à chacun de se livrer sereinement à ses occupations. La Mondiale possède un atout supplémentaire : c'est une société d'assurance mutuelle.

La *mutualité*, qu'est-ce-que cela veut dire ? Tout simplement la mise en commun



des risques de l'assurance associée à celle *des bénéfices : c'est l'assurance par les* hommes pour les hommes. Non pas l'homme au service du profit, mais le profit au service de l'homme.

L'analyse des besoins d'assurance dans *des domaines aussi divers que la pré*voyance, la santé, l'épargne, la retraite, la transmission de patrimoine n'est pas une chose simple. A un moment déterminé, il est essentiel de faire le point des garanties acquises au plan professionnel mais aussi au plan personnel face aux différents aléas de l'existence. *Identifier les besoins* non couverts ou insuffisamment couverts et profiter des opportunités fiscales ou sociales est essentiel. C'est l'affaire des professionnels.

C'est pourquoi La Mondiale dispose d'un réseau de conseillers capables de proposer aux particuliers, aux entreprises, aux professions libérales, les solutions les plus adaptées à leur situation, et de faire évoluer ces solutions tout au long de leur vie. Une entreprise mal conseillée est une entreprise moins compétitive. Un particulier insuffisamment couvert met en danger sa famille.

La qualité du service et du suivi que nous devons à nos sociétaires et clients est notre préoccupation constante. La force de La Mondiale réside dans la capacité de ses *équipes* à être à l'écoute des besoins de chacun.

Pour plus d'informations :
03 20 67 37 37
La Mondiale
22, bd Malesherbes
75008 Paris

DOSSIER
Pyramides des âges : entreprises et salariés ont du mal à vieillir ensemble en France
pages IV et V



Le Monde EMPLOI

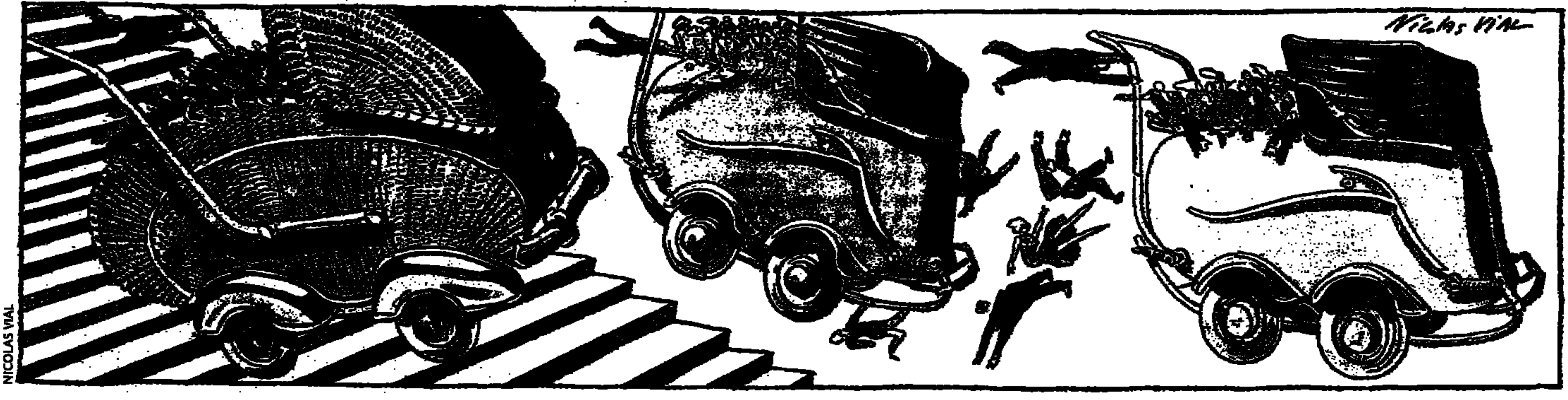


DANS « LE MONDE EMPLOI » DU 8 JANVIER
Rythmes de travail

ANNONCES CLASSÉES
de la page VI à la page XII

MERCREDI 18 DÉCEMBRE 1996

▼ INITIATIVES



NICOLAS VIAL

Ils se révoltent contre la remise en cause de leur régime. Celui-ci est adapté à la précarité de l'emploi

Les intermittents du spectacle en précurseurs

Occupation de théâtres, manifestations devant le siège du CNPF : régulièrement, le dossier des intermittents revient sur le devant de la scène. L'origine de la mobilisation est toujours la même : quand les partenaires sociaux se retrouvent pour négocier le renouvellement de la convention Unedic d'assurance-chômage, qui arrive à échéance tous les deux ou trois ans, le CNPF tente de remettre en question le mode d'indemnisation particulier des professions du spectacle et de l'audiovisuel. L'argument utilisé est, lui aussi, invariable, puisqu'il s'appuie sur la permanence d'un déficit, les 619 millions de francs de cotisations, isolées, donnant lieu à 2,8 milliards de francs de prestations versées en 1995, par exemple.

Spécifique, le régime est en effet dérogatoire à la règle commune, appliquée aux autres salariés. A condition d'avoir travaillé l'équivalent de 507 heures au cours des douze derniers mois, un intermittent a la garantie de disposer d'une allocation, pendant un an, s'il n'a pas d'activité. De plus, ses droits sont réactivés dès qu'il a, à nouveau, atteint son quota annuel. Ce qui fait dire à beaucoup que le système équivaut à l'assurance d'un revenu minimal permanent entre deux représentations ou concerts.

Fondé sur les annexes 8 et 10 du règlement interne du régime d'assurance-chômage, qui datent respectivement de 1964 et de 1969, le dispositif est demeuré marginal pendant une longue période. Il n'a pris son essor que dans les années 80, à une époque où émerge l'exigence de la flexibilité dans les milieux patronaux.

Coïncidence ou pas, il se développe surtout à partir de 1986, quand s'amorce la privatisation de l'audiovisuel, et devient alors un mode de gestion pour les entreprises de spectacles qui, outre les artistes, l'étendront aux techniciens. La précarité de l'emploi étant amortie, celle-ci s'est répandue dans tous ces métiers qui en ont fait leur règle de vie, parfois à leur corps défendant. La peur des lendemains taraude continuellement les intermittents, car il n'est pas toujours facile d'effectuer les fameuses 507 heures. Là où il y avait des effectifs permanents étoffés, comme dans les centres dramatiques nationaux ou les grands théâtres, il ne reste plus que des équipes réduites.

Tout cela conduit à plusieurs effets pervers. De fait, la prise en charge par l'Unedic est intégrée dans le calcul comptable, et la durée ou le montant des cachets s'effectue en fonction du quota. Ainsi, les répétitions ou les jours de repérage sont inclus ou exclus, selon les cas, pour arriver au plus près du seuil fatidique. A l'inverse, on peut également estimer que le recours massif à la précarité, via l'intermittence, a permis le maintien de l'équilibre économique dans ces domaines, eux aussi confrontés à la crise. Si les poids lourds du secteur en profitent largement, nombre de petits lui doivent leur survie. On peut même affirmer que la vitalité de la création, en France, lui est redevable. Et, sur le plan de l'emploi, on peut tout aussi bien considérer que l'existence des intermittents favorise, par ailleurs, la présence de 400 000 salariés permanents des métiers du spectacle, de l'audiovisuel et de la culture, dont les cotisations Unedic ne sont pas évaluées, et qui, sinon, seraient moins nombreux.

Il n'empêche que, moyen déguisé de soutien à un secteur d'activité, au même titre, de ce point de vue, que l'abattement de 30 % pour les journalistes, le régime des intermittents pose problème. En étant assis sur les cotisations sociales, ce sont les contributions des salariés et des employeurs du privé qui fournissent le financement de ce qui s'apparente à une subvention. Or, s'agissant d'une mission d'intérêt général, utile pour la collectivité nationale, ce devrait être à l'Etat d'intervenir par le budget du ministère de la culture et à l'ensemble des Français d'y participer par l'impôt. Puisqu'il y a nécessité de répondre à une situation particulière, due aux caractéristiques d'un domaine essentiel pour tous, la fiscalité serait mieux adaptée que les caisses de l'Unedic.

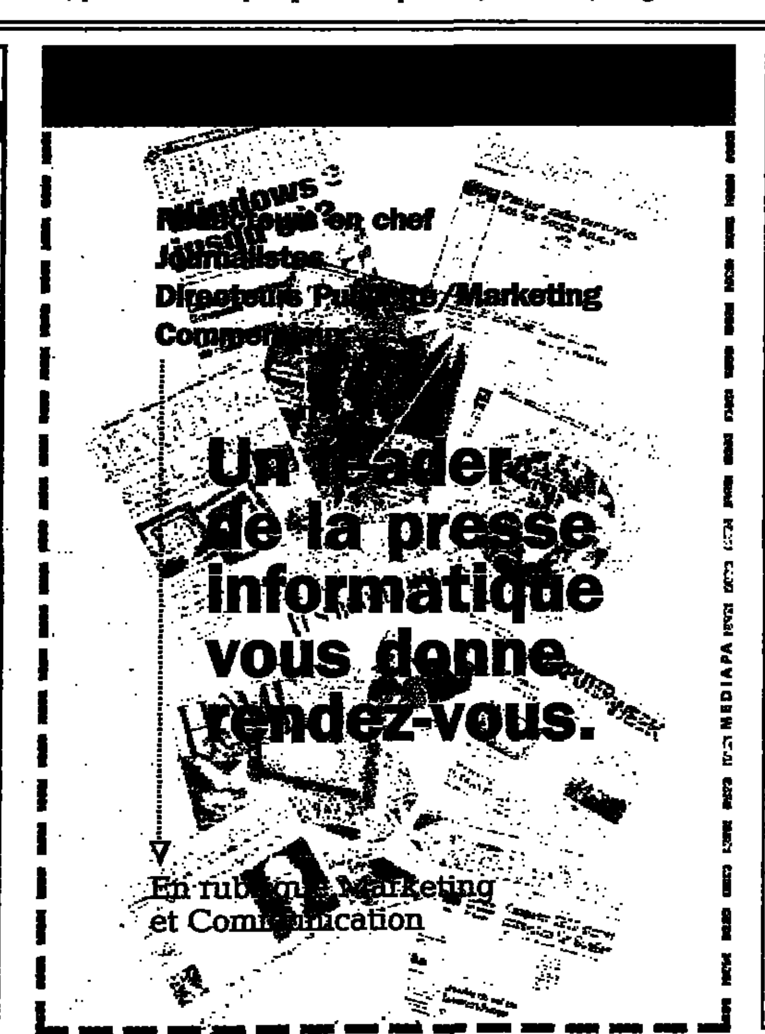
On pourrait aller plus loin dans le raisonnement. Involontairement, les métiers du spectacle et de l'audiovisuel font figure de précurseurs dans l'expérimentation de la précarité dans l'emploi. Avec les annexes 8 et 10, ils ont obtenu les outils indispensables à sa gestion et disposent d'un système qui agit comme un amortisseur. Faut-il le leur supprimer, à un moment où, précisément, l'ensemble des autres salariés du privé sont à leur tour affectés par les conséquences de la précarité montante et de la flexibilité ? Au contraire, on pourrait soutenir que le régime particulier devrait être généralisé pour s'adapter aux aléas de l'emploi précaire. Intérimaires, contrats à durée déterminée répétitifs et autres statuts atypiques auraient tout à y gagner. Mieux, tous ceux qui se lancent dans la création de leur propre emploi, à l'image des travailleurs indépendants, des ingénieurs-conseils et des consultants, et qui souffrent des mêmes angoisses que les intermittents, quand ils attendent entre deux missions, trouveraient là une façon de maîtriser les à-coups de leur activité. Cela pourrait enfin susciter de nouvelles vocations et, partant, aider au développement de l'emploi.

Mais le précédent des intermittents montre aussi les limites d'une telle hypothèse. Un premier obstacle serait d'ordre financier. Le second viendrait du risque de propagation accélérée de la précarité, puisque celle-ci serait rendue plus supportable.

Alain Lebaube

a c t u a l i t é

Lire pages II et III



Un statut profitable aux grands du secteur soucieux de développer la flexibilité

Remplacer des permanents par des intermittents est une aubaine dont certaines entreprises ne se privent pas

Pourquoi créer un emploi stable, alors que le statut de l'intermittent du spectacle et de l'audiovisuel permet de diminuer le coût du travail tout en garantissant à l'intéressé un « filet de sécurité » ? Pourquoi travailler davantage, une fois qu'on a effectué les 507 heures de travail nécessaires à l'obtention de la couverture sociale ? *« Certains font la course aux 507 heures et, ensuite, ne cherchent plus forcément du travail »*, observe Henri Poirier, secrétaire général adjoint du Syndicat national des artistes et des professionnels de l'animation et de la culture (Snapac), qui appartient à la CFDT. Toutefois, tous les intermittents ne sont pas indemnisés au titre du chômage.

Pour être excessives, ces observations résument le débat sur un statut dont les effets pervers sont dénoncés de part et d'autre. Le recours de plus en plus fréquent aux intermittents du spectacle et de l'audiovisuel – dont le nombre a augmenté en cinq ans – amène à se demander si, dans certains secteurs, un mode de gestion par la précarité n'est pas en train de se généraliser. Plus qu'une nécessité, le système devient une aubaine et le lieu de prédilection des « *petits arrangements* ». *Si, à la signature d'un contrat, l'intermittent a déjà réuni suffisamment d'heures de travail pour être couvert, il arrive que les employeurs ne déclarent pas toutes les heures de travail, notamment les répétitions. « Inversement, lorsque la durée du contrat ne permet pas d'atteindre les 507 heures nécessaires et que l'intermittent arrive en fin de droits, la négociation est ouverte : l'employeur accepte de déclarer des heures supplémentaires fictives, en échange d'une diminution du cachet de l'artiste »*, poursuit le secrétaire général adjoint de la Snapac, par ailleurs comédien à la retraite.

D'autres dénoncent aussi la *situation d'extrême précarité des intermittents au chômage vis-à-vis des employeurs, lesquels ne sont pas toujours incités à respecter la législation sociale en termes de durée et de conditions de travail.*

Les situations sont très variables selon le domaine professionnel et le secteur d'activité. Par exemple, la quasi-totalité des comédiens et des artistes de variétés sont aujourd'hui intermittents, mis à part de rares îlots comme la Comédie-Française, où ils sont salariés permanents. Certains se souviennent qu'au milieu *des années 70 il existait encore* des troupes permanentes dans quelques centres dramatiques nationaux ou dans des maisons de la culture. Le développement de l'intermittence est plus récent *chez les techniciens, mais, d'une* manière générale, le phénomène se répand dans des métiers de *plus en plus nombreux*, sans qu'ils soient toujours liés directement aux arts et spectacles.

Il est évident que dans certains milieux comme le théâtre, le recours aux intermittents peut être une condition de survie. C'est le cas du Théâtre de l'Est parisien, le TEP, fondé en 1960 par Guy Rétoré. L'établissement, qui, jusqu'au début des années 80, pouvait salarier une troupe pendant toute une saison, fonctionne aujourd'hui avec seulement onze permanents et une équipe technique réduite au strict minimum : un directeur technique et deux régisseurs, son et lumière. Dans ce théâtre où la subvention n'a pas été actualisée depuis 1990, on fait appel à des techniciens et des machinistes intermittents pour le montage et le démontage des pièces.

« C'est comme si nous étions sur une pente de plus en plus glissante, souligne Guy Rétoré. *Si notre activité parvient à survivre, nous en voyons sans cesse d'autres disparaître. »*

Changement de décor à Disneyland Paris, qui emploie environ 10 000 employés, dont 1 500 à 2 000 salariés du spectacle. *« La plupart ont des postes stables, et nous avons très peu recours aux intermittents, pour la bonne raison que nos spectacles se déroulent en continu »*, assure-t-on à la direction de la communication.

La situation est encore plus complexe dans le secteur de l'audiovisuel. *Il subsiste encore quelques bastions comme la Société française de production (SFP), où la plupart des salariés sont permanents, mais les sociétés privés recourent largement aux intermittents. Dans ce contexte, la SFP estime que les sociétés privées peuvent afficher des prix de revient inférieurs de 25 % à 30 %.*

Clarisse Fabre

Le dernier des Mohicans

Dans le milieu de l'audiovisuel, où l'on fait largement appel aux intermittents, la SFP (Société française de production), qui a encore le statut d'établissement public, fait figure de dinosaure. Elle compte plus de 1 000 salariés permanents représentant 147 métiers : truquistes, cameramen, preneurs de son, costumières, etc. Ceux-ci relèvent de différentes conventions collectives, selon leur activité professionnelle.

La SFP fait partie des privatisables, mais a du mal à trouver des candidats à sa reprise, tant son image apparaît désuète. Face aux entreprises privées de l'audiovisuel qui ont recours à l'intermittence comme à un mode de gestion flexible, le statut de ses salariés est considéré comme un handicap. D'ailleurs, certains des repreneurs possibles posent le changement de statut des employés de la SFP comme un préalable à toute discussion.

La SFP possède toutefois son volant d'intermittents (entre 180 et 200 personnes), ce qui a représenté, en 1995, 41 000 journées.

Une subvention financée par les cotisations salariales

Au choix, l'Unedic doit être considérée comme le premier mécène de France ou comme le premier employeur pour les métiers du spectacle, de la culture ou de l'audiovisuel. Indiscutablement devenu un outil d'aide indirecte à ce secteur d'activité, le mode particulier d'indemnisation des intermittents a aussi transformé le rôle du régime d'assurance-chômage.

De système de mutualisation pour tous les salariés cotisants du privé, en cas de perte d'emploi, il sert, dans le cas de ces professions, de caisse de garantie pour un revenu minimum permanent et renouvelable, dès lors que sont effectuées 507 heures de travail dans l'année, ou leur équivalent. Pris en charge entre deux représentations, deux concerts, deux tournages, etc, les bénéficiaires se comportent le plus souvent comme s'ils disposaient d'un droit de tirage continu pour ce qui représente, à leurs yeux, un *complément de salaire différencié*. En 1995, *ils* auront ainsi été 39 900 à percevoir 2,8 milliards de francs d'allocations, à comparer avec les 619 millions qu'eux-mêmes, et leurs employeurs, auront versés. Si le dispositif n'est pas contestable, en raison de la spécificité de ces métiers aléatoires et cycliques, où la carrière est faite de hauts et de bas, il n'en reste pas moins qu'il est exorbitant du sort commun.

Pour les salariés du privé, l'indemnisation par les Assedic s'établit en fonction de la durée de cotisation et se trouve limitée dans le temps. Retrouver un emploi permet le cas échéant de reconstituer des droits, mais selon des modalités révisées ; ce qui n'est pas vrai pour l'intermittent, seul le niveau pouvant être modifié, éventuellement, à partir du montant des cachets reçus.

Pour l'intérim, dont le fonctionnement est également particulier, les taux de cotisations ont été relevés pour tenir compte de la précarité. *Dans le bâtiment et les travaux publics*, une caisse mutuelle spéciale permet d'indemniser les interruptions de chantier pour cause *d'intempéries. Une telle solution aurait pu être* envisagée pour le spectacle, mais ceux qui en avaient eu l'idée y ont vite renoncé. Cela aurait abouti à confier la gestion paritaire de ce type d'institution à la CGT, extrêmement majoritaire.

Mais la situation créée par ce régime d'exception, par ailleurs nécessaire à la profession, pose aussi un problème de fond. Celui de l'assiette retenue pour son financement. En l'état, le système d'indemnisation des intermittents du spectacle, déficitaire on l'a vu, repose sur les cotisations sociales des salariés et des employeurs du seul secteur privé.

En bonne logique, et s'agissant d'une subvention déguisée à une profession, il devrait être pris en charge par le budget national et être alimenté par l'impôt. Le soutien à la culture et au spectacle étant jugé d'intérêt général, profitant à l'ensemble des citoyens et pas seulement aux cotisants de l'Unedic, la dépense devrait figurer dans l'enveloppe du ministère de la culture. *D'où l'attitude ambiguë de Jack Lang, hier, confronté au dossier en juillet 1993 pendant le Festival d'Avignon, et de Philippe Douste-Blazy, aujourd'hui.*

A. Le.

La spécificité du régime en questions

Les conditions d'indemnisation des intermittents du spectacle au chômage sont régies par deux textes dérogatoires au régime général de l'Unedic. L'annexe 8 concerne les professionnels du cinéma *et de l'audiovisuel*, tandis que l'annexe 10 gère les artistes du spectacle et techniciens des *entreprises du spectacle. Lors*qu'un intermittent est en fin de contrat – imaginons que ce dernier se termine le mardi 17 décembre 1996, « *la date anniversaire* », pour reprendre l'expression consacrée –, il doit justifier au cours des douze mois précédents de 507 heures de travail pour être indemnisé ; à défaut, il ne sera pas pris en charge par l'Unedic. Les 507 heures donnent droit à une année pleine *d'indemnisation. En principe.* Car les intermittents ne restent pas inactifs pendant un an, la grande majorité retravaille, le déclare à l'Unedic, ce qui ampute d'autant leur indemnisation. Une fois en fin de droits, l'intermittent pourra les rouvrir s'il peut à nouveau justifier de 507 heures dans les douze mois écoulés.

Certains intermittents sont payés en « *cachets* ». L'Unedic, qui raisonne en termes d'heures *travaillées, les convertit selon* deux critères. Lorsque l'intermittent a travaillé moins de 5 jours de suite chez le même employeur, chaque cachet dit « *isolé* » sera convertible en 12 heures. Lorsque c'est 5 jours et plus, chaque cachet dit « *groupé* » vaut 8 heures.

QUELLE INDEMNISATION ?

L'image de l'acteur qui vit grassement aux crochets de l'Unedic en ayant travaillé une ou deux fois dans l'année est fausse. Les indemnités sont plafonnées. Pour les artistes et techniciens du spectacle, le salaire de référence (la période choisie est celle des douze derniers mois de travail) pris en compte pour l'indemnisation ne peut pas dépasser 1 780 francs par jour. Les calculs de l'indemnité journalière sont *identiques pour tous ces intermittents* relevant de l'annexe 10 (31,3 % × salaire de référence journalier + 58,35 francs). En aucun cas ce montant ne peut dépasser 75 % du salaire de référence et ne peut être en deçà de 142,24 francs pendant la période d'indemnisation à taux normal. L'indemnisation maximale mensuelle est donc, pour ces professionnels, d'environ 15 000 francs.

Les calculs pour les intermittents relevant de l'annexe 8 (professionnels du cinéma et de l'audiovisuel) sont différents. Ils s'appuient non pas sur un salaire de référence, mais sur un barème fixé pour chaque métier par la chambre des producteurs et exportateurs de films français, selon les conventions collectives.

Pour les deux annexes, il faut aussi tenir compte de la dégressivité. *A la différence du régime général*, où l'allocation chômage décroît tous les quatre mois, celle des intermittents du spectacle baisse une seule fois dans l'année, de 20 % pour les moins de 50 ans et de 10 % pour les plus de 50 ans. Si l'indemnisation minimale s'établit à taux normal pour les deux annexes à 142,24 francs, lorsque la dégressivité s'applique, c'est un taux plancher de 92,21 francs qui est pratiqué (un plancher qui peut être majoré, sous certaines conditions, à 127,82 francs pour les chômeurs de plus de 52 ans). L'intermittent inscrit aux Assedic a accès à l'assurance-maladie et cotise pour sa retraite. Celui qui est en deçà des 507 heures ne bénéficie d'aucune protection sociale.

EFFETS PERVERS

Le dispositif est critiqué à plusieurs titres. Parce qu'il est onéreux, d'abord. Le secteur du cinéma-spectacle a cotisé en 1995 pour 619 millions de francs, alors qu'il a bénéficié de 2,8 milliards de francs de prestations. Ce rapport paraît exorbitant, mais il doit être relativisé. Ces chiffres reflètent la seule situation des intermittents indemnisés – ce qu'ils cotisent, ce qu'ils perçoivent –, mais ne tiennent pas compte des sommes versées au régime – général cette fois-ci – de l'assurance-chômage par les salariés du secteur culturel qui ont des emplois à temps plein. *L'Unedic affirme* ne pas pouvoir isoler ces statistiques.

L'image de l'intermittence est aussi polluée par toute une série de dérives dont une partie a pu être corrigée lors de la seule réforme importante des annexes 8 et 10 (protocole du 25 septembre 1992). Les règles favorisent ainsi ceux qui ne déclarent pas correctement leur poursuite d'activité une fois qu'ils ont atteint les 507 heures. *De même, certains* employeurs continuent à ne pas payer leur part patronale de cotisation quand ils embauchent des intermittents, ou le font en retard. Certains vont même jusqu'à créer des officines payantes dont le seul but est de « *tirer le maximum* » du dispositif de l'Unedic. C'est, entre autres, pour assurer un meilleur contrôle qu'un centre spécifique du traitement des intermittents a été installé à Annecy.

À QUAND UN RÈGLEMENT ?

Le système actuel d'indemnisation des intermittents était valable jusqu'au 31 décembre 1996. Leur mobilisation a décidé Philippe Douste-Blazy, le ministre de la culture, à proroger jusqu'en avril 1997 le dispositif, pour laisser quatre mois de discussions supplémentaires aux partenaires sociaux. Plusieurs pistes sont avancées. La première consisterait à céder le dossier au ministère de la culture en faisant appel à l'impôt, et non plus aux cotisations salariales, pour financer le dispositif. Deuxième possibilité, faire basculer les intermittents dans le régime général – plus restrictif – avec pour conséquence probable la fin de toute indemnisation pour des milliers d'intermittents (39 900 indemnisés actuellement).

Les négociations reprennent le 19 décembre au siège du CNPF avec pour toile de fond un élément financier que les intermittents ne manquent pas de mettre en avant : l'Unedic affiche aujourd'hui, après des années de déficit cumulé, 11 milliards de francs d'excédents.

Marie-Béatrice Baudet

L'enjeu est au-delà de la question sociale

Jean-Pierre Vincent, directeur du Théâtre des Amandiers, juge l'actuel dispositif essentiel

Ancien directeur du Théâtre national de Strasbourg (TNS), administrateur de la Comédie-Française de 1983 et 1986, puis directeur du Théâtre des Amandiers (Nanterre) depuis 1990, Jean-Pierre Vincent a eu à maintes reprises l'occasion de se frotter aux rouages économiques du monde de la culture. En juillet 1992, Jack Lang, alors ministre de l'éducation nationale et de la culture, le sollicite pour rédiger un rapport sur la situation des intermittents.

C'est donc en connaisseur qu'il suit, depuis plusieurs semaines, les événements qui secouent le monde du spectacle.

« L'intermittence a connu un développement considérable depuis 1986, précise-t-il. *La politique culturelle de l'Etat a d'abord très largement favorisé la création artistique en suscitant une profusion d'initiatives. Les privatisations dans l'audiovisuel, ensuite, ont conduit à des suppressions de postes de permanents et à un recours accru aux intermittents. »*

Incontestablement, l'augmentation du nombre d'intermittents *ces dix dernières années est une* conséquence directe de stratégies de rationalisation et de réduction des coûts dans bon nombre de structures du spectacle. *« Si vous prenez les cinq théâtres nationaux subventionnés par l'Etat*, poursuit-il, *pour des raisons d'allègement de structure, ils font, depuis plusieurs années, appel à des intermittents, alors que leur fonctionnement traditionnel reposait sur des permanents. »*

Faut-il en conclure que l'intermittence n'est au fond qu'une forme de précarité parmi tant d'autres, comparable, par exemple, à l'intérim, et utilisée comme instrument de flexibilité ? *« Non, car les périodes sans emploi font partie intégrante des activités culturelles*, précise Jean-Pierre Vincent. *Surtout, ces périodes sans emploi ne sont pas sans activité pour les intermittents : un danseur doit entretenir son corps en permanence, de même qu'un acteur doit travailler sa voix, etc. Autrement dit, la production artistique ne se limite pas aux périodes liées à un travail rémunéré. Sans couverture Assedic adaptée, la création elle-même est rendue impossible. »*

TISSU VIVANT

C'est bien en imaginant les conséquences qu'aurait un éventuel remaniement du mode de couverture Unedic des intermittents que Jean-Pierre Vincent tient à mettre en évidence le rôle que joue ce statut aujourd'hui dans le secteur culturel. *« A côté de l'art, disons, institutionnel* (*les opéras, les théâtres nationaux, etc.*), *subventionné directement par l'Etat et représenté par des grosses structures, s'est développé tout un tissu vivant qui n'a que trois moyens pour survivre : les aides financières décentralisées (régions, départements, villes), le produit des recettes – souvent minces – et les Assedic. »*

« Le mode de couverture des intermittents permet aujourd'hui à ces petites structures – les compagnies de danse ou de théâtre, les orchestres, les équipes du jeune cinéma, etc. – de vivre, car elles n'ont pas à supporter le coût de salariés permanents trop nombreux. Or ce sont elles qui entretiennent la richesse de la création artistique, explique le directeur du Théâtre des Amandiers. *« Prenez la danse moderne. Il s'agit d'un des fanions de l'art français, mais le salaire moyen des danseurs est aujourd'hui dérisoire. La solidarité interprofessionnelle joue – via le système Unedic – un rôle déterminant pour la survie des danseurs. Deuxième exemple : le Théâtre des Amandiers a aujourd'hui deux machinistes permanents. Or pour les spectacles il nous en faut régulièrement neuf fois plus... Nous ne pouvons que faire appel à des intermittents. »*

La richesse et la vitalité des petites équipes artistiques – soutenues par le savoir-faire des métiers techniques – représentent donc une force vive qui contribue au dynamisme culturel. Mieux, ce sont elles qui en assurent le renouvellement. *« Une politique culturelle centralisée ne peut pas encadrer cette capacité de renouvellement de l'art*, indique Jean-Pierre Vincent. *Celle-ci est à l'œuvre dans le terreau des petites structures, mais reste imprévisible ; personne ne peut savoir à l'avance d'où surgira telle idée ou telle innovation. »*

ÉVEIL À LA CULTURE

« Enfin, toutes ces petites entités jouent aujourd'hui un rôle fondamental dans l'éducation artistique des jeunes. Par le biais d'une myriade de partenariats avec les collèges ou les écoles, les petites troupes, les associations ou les compagnies permettent l'éveil à la culture de milliers d'enfants. Il serait tout de même suicidaire de se couper de ce dynamisme alors même que les budgets de la culture sont de plus en plus serrés. » De nombreux professeurs d'enseignement supérieur constatent, de leur côté, que les filières artistiques attirent de plus en plus de jeunes.

« Il y a une vingtaine d'années, les parents d'un jeune qui souhaitait entrer en art lui conseillaient de s'assurer d'abord une formation classique en priorité pour se garantir un métier, souligne Jean-Pierre Vincent. *Aujourd'hui, les jeunes eux-mêmes se rendent compte que les diplômes classiques ne sont plus une garantie pour avoir un emploi. Ils sont donc plus nombreux à se lancer directement dans des formations artistiques. »* L'économie de la culture doit donc se préparer à les accueillir sur le marché du travail.

Dynamisme et renouvellement de la création, éveil et formation des jeunes, survie d'un foisonnement d'artistes et de métiers : tels sont donc les enjeux qui gravitent autour de l'actuel statut des intermittents. *« La disparition des petites structures artistiques conduira inéluctablement à une paupérisation des artistes et à une concentration autour des plus grosses entités qui seules pourront survivre. Il suffit de regarder la pauvreté de la création artistique de pays comme la Grande-Bretagne ou l'Italie pour mesurer le danger qui nous guette. »*

« Nous avons le mérite d'avoir réussi à développer jusqu'ici une politique d'Etat sans esthétique d'Etat, en préservant ce que Georges Bataille appelait la "part maudite" des dépenses, conclut Jean-Pierre Vincent, *mais l'indépendance et la richesse de notre création passent aussi par la préservation des structures éclatées dont la clé de voûte est précisément le statut des intermittents. »*

Olivier Piot

-delà
sociale

La tension est permanente pour ces journaliers des temps modernes

Il faut courir après le « cacheton », afin de réussir à décrocher les fameuses 507 heures, sésame de l'indemnisation

Techniciens de plateau de spectacles vivants, régisseurs lumière, preneurs de son, opérateurs de prises de vues à la télévision ou au cinéma, chefs-machinistes, comédiens, habilleuses, maquilleuses, danseurs, compositeurs... Quoi de commun entre toutes ces professions, si ce n'est l'extrême précarité des statuts ? Une précarité qui fait dire à Patrick, cameraman de trente-quatre ans : *« Socialement, nous sommes revenus au Moyen Age. Nous travaillons comme des journaliers. »*

Journaliers des temps modernes, engagés dans une perpétuelle course aux cachets : quelle que soit leur spécialité, technique ou artistique, cette formule revient sur leurs lèvres comme un leitmotiv. A les écouter, l'angoisse de *« ne pas avoir effectué son compte d'heures avant sa date anniversaire »* – c'est-à-dire de ne pas avoir travaillé 507 heures au cours des douze derniers mois, seuil fatidique à atteindre pour bénéficier de l'assurance-chômage – est inhérente au statut d'intermittent.

D'autant que le mode de calcul du temps de travail effectué donne lieu, d'après les principaux intéressés, à bien des abus, spécialement dans des métiers où quiconque songerait à revendiquer la semaine de trente-neuf heures, voire la journée de huit heures, passerait pour un hurluberlu.

Technicien de plateau spécialisé dans la *« variété itinérante »*, Marc, vingt-huit ans, blouson noir et casque de moto à la main, explique que la plupart de ses journées passées à *« installer, puis démonter les décors, les lights et la sono »* commencent généralement à 8 heures et se terminent le lendemain vers 3 heures du matin, pour un cachet de 1 000 francs net en moyenne par jour.

ABUS

Extensibles à souhait, les journées de travail peuvent aussi se démultiplier, sans être forcément comptabilisées dans les 507 heures, ni même rémunérées : *« Dans les boîtes de production, seuls les jours de tournage sont comptés. Tout le temps passé en amont, en repérage, comme en aval, en dérushage, n'est pas payé. Résultat : depuis le 31 mars, jour de ma date anniversaire, j'ai dû travailler six mois, mais je n'ai officiellement réalisé que 200 heures. Je suis donc loin du compte des 507 heures à réaliser avant le 31 mars »*, déplore ce cameraman qui a pourtant dix ans d'expérience.

De la même façon, chez les musiciens, les danseurs ou les comédiens, le temps dévolu aux répétitions est fréquemment passé en pertes et profits : *« Les employeurs ne déclarent que les représentations. Or, pour préparer quatre soirs de concert, il faut bien six jours de répétition, à raison de six heures par jour, pour lesquels je ne suis pas rétribuée »*, témoigne Françoise, une violoniste de trente-quatre ans, spécialiste du répertoire des XVIIe et XVIIIe siècles. Emmitouflée dans un grand manteau noir et une écharpe orange vif, la jeune femme poursuit : *« Et je ne parle pas du temps passé à rechercher des partitions dans les bibliothèques, à monter des gammes, à travailler mon instrument. Discipline indispensable car inutile de vous dire que, si l'on se pointe dans un orchestre sans avoir suffisamment travaillé, on ne sera pas rappelé. »*

Boucles d'oreille et cheveux auburn, Alexandre, vingt-deux ans, sorti du conservatoire de Toulouse, essaie de vivre de la danse depuis trois ans, mais n'a pas réussi à atteindre le précieux quota de 507 heures cette année, même s'il a passé beaucoup plus de temps en répétitions : *« Je travaille pour des petits théâtres de province qui paient au lance-pierre,* reconnaît-il tout de go. *Pour mon dernier spectacle, qui n'a bénéficié que d'une représentation à Calais, le 24 novembre, j'ai touché 800 francs brut, 632 francs net, alors que nous avions répété toute une semaine. »*

Les répétitions non rémunérées sont aussi le pain quotidien des comédiens. Ainsi Jacques, trente-huit ans, répète-t-il actuellement *« gratuitement »* une pièce qui devrait être jouée en région parisienne en janvier : *« Comme les petites compagnies n'ont pas les moyens de payer, c'est grâce aux Assedic que nous pouvons répéter. Résultat : sans indemnités-chômage, nous ne pourrions plus répéter et donc plus travailler. C'est pourquoi nous flippons en permanence à l'idée de ne pas faire nos 507 heures. »*

Le seuil des 507 heures n'étant visiblement pas si aisé à atteindre, on comprend mieux, dans ces conditions, pourquoi le projet de suppression du régime spécifique d'assurance-chômage des intermittents a suscité une véritable levée de boucliers : le rattachement des artistes et techniciens du spectacle et de l'audiovisuel au régime général de l'Unedic les obligerait à justifier d'un minimum de 676 heures de travail au cours des huit derniers mois pour prétendre aux allocations- chômage. Relever la barre à un tel niveau aboutirait, de fait, à exclure bon nombre d'intermittents du bénéfice de toute indemnité de chômage.

PÉRIODES D'INACTIVITÉ

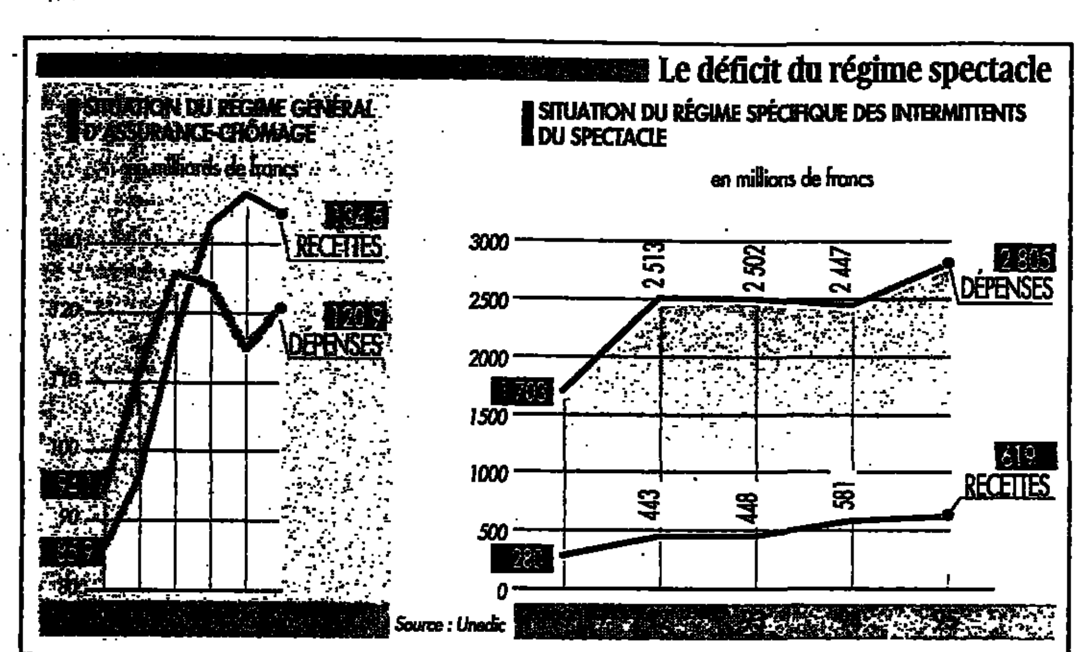
Par-delà la comptabilité très boutiquière des heures de travail, le quotidien des intermittents s'organise autour d'un mode de vie très spécifique. Passer son temps à *« courir après le cacheton »*, comme ils disent, n'a rien d'une sinécure. *« On travaille au jour le jour, au gré des propositions,* résume Alain, opérateur de prises de vues en télé et vidéo. *Il arrive que nous n'ayons rien à faire pendant plusieurs semaines ou, au contraire, que deux propositions se télescopent : là, il faut savoir gérer diplomatiquement son empêchement. »*

De l'avis général, les périodes d'inactivité sont les plus dures à vivre. Sans emploi depuis fin novembre, Yves, cadreur pour TF 1, Eurosport et plusieurs boîtes de production, dont les cachets journaliers oscillent *« entre 900 et 2 000 francs »*, évalue son salaire net moyen à 11 000 francs mensuels : *« Je vis très bien mon job quand je travaille. Mais je le vis très mal quand je ne travaille pas. En fait, je me pose des questions, je me demande toujours de quoi demain sera fait. Heureusement, je n'ai pas d'enfant. Enfin, heureusement... »*, se reprend-il, un soupçon de regret dans la voix. Rançon de cette flexibilité à outrance, rares sont ceux qui osent partir en vacances plus d'une semaine, *« la conscience tranquille, sans interroger frénétiquement son répondeur tous les jours »*. *« On est constamment sous pression*, confie un jeune cameraman, père de famille. *Partir en vacances, c'est prendre le risque de passer à côté d'une opportunité. Il m'est déjà arrivé de rentrer de Bretagne pour une journée de travail, non pas pour le cachet – dont le montant correspondait au tarif du trajet aller-retour en train –, mais juste pour arriver à mes 507 heures. »*

Facteur aggravant de précarité, certains intermittents se plaignent aussi de pratiques de « copinage ». Chef-opérateur six jours par mois à Canal +, pour l'émission « La grande famille » notamment, Pascal, trente-deux ans, casquette vissée sur la tête, confie : *« Ce qui est très flippant, c'est que ce métier fonctionne beaucoup par copinage. Aucune situation n'est jamais acquise : tout peut toujours être remis en cause, pour peu que quelqu'un de mieux introduit se présente. »*

Fruits de leur précarité, CDD et autres cachets ne sont évidemment que d'un piètre secours lorsqu'il s'agit de louer un appartement ou d'obtenir un crédit bancaire. Comme dit Patrick, trente et un ans, crâne rasé, barbe naissante sur col camionneur : *« Dire qu'on est danseur, ça ne fait rêver personne... et surtout pas les banquiers ! »*

Philippe Baverel



Un secteur hétérogène

Plus de 400 000 personnes, soit près de 2 % de la population active occupée, travaillent dans le secteur de la culture. Les industries culturelles (livre, presse écrite, audioviosuel) constituent la branche la plus importante (205 000 personnes). Le spectacle vivant et les activités artistiques tiennent le rang de deuxième employeur (100 000 actifs), puis vient la conservation du patrimoine (45 000 emplois, dont plus de la moitié dans les musées et les monuments historiques). Enfin, 50 000 personnes travaillent dans l'architecture (y compris l'urbanisme).

L'hétérogénéité du champ culturel se traduit parfaitement dans la diversité des statuts rencontrés. Les intermittents – 39 900 indemnisés, auxquels il faut ajouter ceux qui n'obtiennent pas les fameuses 507 heures – représentent une minorité. Un sixième des personnes employées dans le secteur, sont des salariés de l'Etat ou des collectivités territoriales. (Ce taux atteint 80 % pour la conservation du patrimoine.) Un quart sont non-salariées. On les retrouve principalement dans les petites structures : l'architecture, les activités artistiques et, dans une moindre mesure, le commerce de livres et de presse.

S'aguerrir à la peur du lendemain

Anita Perez, une monteuse exigeante malgré les difficultés

C'est une professionnelle de l'ombre. Dans les salles de montage, où travaille Anita Perez, règne l'obscurité. Les monteuses ne sont pas connues. Anita en fait le constat avec simplicité. Dans ce métier, il faut *« savoir être humble. Nous sommes des collaborateurs de création, pas des créateurs »*. Au cours de ses vingt années de carrière, elle a travaillé sur des longs métrages et des documentaires, à l'INA (Institut national de l'audiovisuel) notamment.

Elle a *« de plus en plus aimé »* ce métier. *« Chaque nouveau montage est une rencontre avec d'autres personnes, un autre univers. »* Mais c'est un métier *« usant »*. *« Quand on a des périodes de creux, sans perspective, on se demande ce qu'on va devenir. Je connais des personnes qui ont fait une école de cinéma, quinze ans de carrière, et n'ont plus rien. Ça fait très peur. »*

Si, au cours d'un passage à vide, elle était sollicitée pour monter des *« produits »*, où on lui demandait seulement de *« couper-coller »*, en serait-elle capable ? De toute façon, pour ce type de projets, *« on ne fait pas appel à des gens comme moi, qui ont de l'expérience et une capacité à résister aux pressions »*.

Par chance, elle a toujours travaillé suffisamment d'heures, *« et même plus »*, pour pouvoir bénéficier du régime des intermittents. Les montages qu'elle réalise durent, en moyenne, huit semaines. Entre deux contrats s'écoulent d'une semaine à quatre mois. *« Je n'en n'ai pas honte. C'est inhérent au métier. Je travaille avec des réalisateurs qui ont eux-mêmes des trous d'activité. »*

Comment décroche-t-elle des contrats ? *« En général, on m'appelle. Il m'arrive de prendre moi-même contact, principalement avec des réalisateurs. Je leur demande où en est le projet dont ils m'avaient parlé. »*

APPRENTISSAGE

Anita a toujours eu envie de travailler dans le cinéma. Mais pour des *« raisons matérielles »*, les portes de l'Idhec (Institut des hautes études cinématographiques, aujourd'hui la Femis) lui sont restées fermées. Travaillant pendant toutes ses études, elle a décroché une licence de lettres modernes et un DEUG de chinois. En fait, elle se destinait à l'enseignement. Jusqu'à ce qu'elle rencontre des monteurs qui s'étaient formés sur le tas.

Du coup, elle *« change d'orientation »* et s'engage dans le parcours d'*« apprentissage classique »* du montage : en 1977, stagiaire, *« rémunérée »*, tient-elle à préciser, sur des longs métrages pendant un an et demi, puis assistante, durant trois ans, et enfin chef monteuse. *« Dès que vous débutez comme stagiaire avec un chef monteur, il vous rappelle si le montage s'est bien passé. »* De même, des *« fidélités »* se créent entre les réalisateurs et les chefs monteurs.

MUTATIONS TECHNOLOGIQUES

Deux mutations technologiques ont bouleversé le montage : l'apparition du support vidéo, en 1983-1984, puis l'introduction de l'ordinateur, de plus en plus présent depuis trois ans. C'est la technique du montage numérique. Des machines très coûteuses, qu'il faut rentabiliser. Les monteurs ont pu se former grâce au fonds d'assurance-formation Afdas, *« accessible si l'on a travaillé cent trente jours au cours des deux dernières années »*. Un critère *« correct »*, estime Anita.

Cependant, le montage numérique, qui permet *« de tout faire »*, a son revers. Ainsi, il a, lui aussi, comme le documentaire vidéo, conduit à une baisse du volume de travail. Et à *« la remise en cause des équipes de montage complètes »*. De plus, *« beaucoup de producteurs, au mépris de la qualité, s'appuyant sur une méconnaissance du montage et des machines, imposent des temps de montage de plus en plus réduits »*, dénonce-t-elle. Des producteurs emploient désormais de nouveaux mots comme *« produits »*, *« cible »*, *« calibrage »*, etc. On est loin des discours officiels sur l'*« exception culturelle »* française, dénonce-t-elle !

Anita n'est pas du genre à baisser les bras. Syndiquée à la CGT depuis ses débuts, elle est aujourd'hui responsable fédérale de la Fédération nationale des syndicats de l'action culturelle (FNSAC) CGT et vice-présidente pour l'Europe du MEI (Media Entertainment International), regroupement mondial de techniciens et réalisateurs du milieu culturel. Au quotidien, elle se bat, négocie. *« Même si les conditions de travail se sont dégradées, je continue à travailler dans un secteur, le documentaire, où la qualité compte encore »*, tenant à préciser qu'elle ne travaille pas sur des sitcoms, par exemple.

Francine Aizicovici

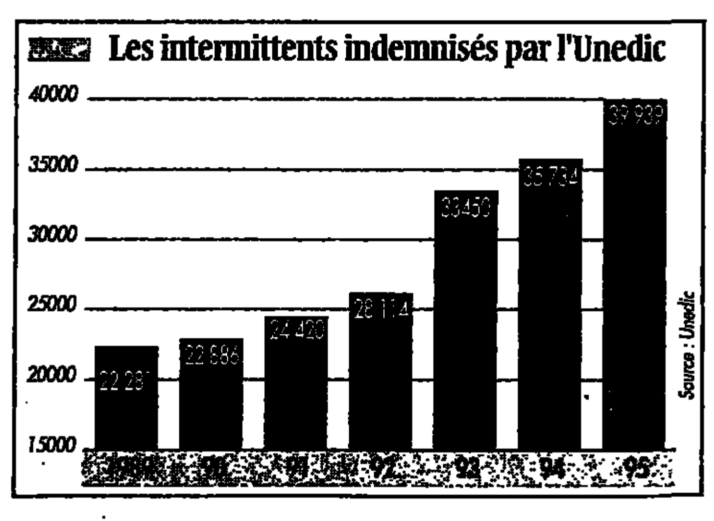
Repères

● Le dossier est récurrent.
La spécificité des métiers d'intermittents, qui s'explique par la nature de leur activité, a été prise en compte par l'Unedic dès 1964 pour les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel et à partir de 1969 pour ceux des entreprises du spectacle. Ce sont à ces deux dates qu'ont été créés deux protocoles – cités aujourd'hui comme les annexes 8 et 10 – dérogatoires au droit commun de l'assurance-chômage.

● La mobilisation des intermittents est sensible tous les deux ans, lors du renouvellement de la convention générale de l'assurance-chômage.
Les partenaires sociaux en charge de cette négociation, soucieux – lorsqu'il y a un déficit –, de trouver le maximum d'économies possibles avant de décider d'augmenter les cotisations qui pèsent sur la feuille de paie de l'ensemble des salariés, font la chasse à tout ce qui plombe le régime.
Le CNPF ne manque alors jamais de souligner le déficit du régime spécifique des intermittents du spectacle.

● La question n'a jamais été réglée de manière définitive, en dépit des nombreux rapports réalisés à la demande des pouvoirs publics. En 1992, Jean Marimbert, aujourd'hui directeur des relations du travail, et à l'époque maître des requêtes au Conseil d'Etat, réalisait à la demande de Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, une note d'étape sur *« les conditions de travail et d'emploi des intermittents du spectacle »*, suivie le même mois par un rapport de Jean-Pierre Vincent, directeur du Théâtre des Amandiers (Nanterre).
En novembre et décembre 1992, Bernard Faivre d'Arcier, directeur du Festival d'Avignon, a dirigé une concertation nationale sur *« les conditions de travail et d'emploi des professionnels du spectacle »* qui a donné lieu, en mars 1993, à la création d'un Conseil national des professions du spectacle. De même, il existe aujourd'hui un observatoire des emplois culturels au sein du ministère de la culture.

● Au fil des années et des conflits, les pouvoirs publics qui – en théorie – ne peuvent intervenir dans les négociations Unedic (organisme paritaire patronat-syndicats), ont malgré tout pesé sur le sort réservé aux intermittents. Soit en demandant la réalisation de rapports à des personnalités et experts, soit en prenant des initiatives comme vient de le faire Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture qui a obtenu une prorogation du statut actuel jusqu'en avril 1997. Il est sûr que le jeudi 19 décembre, date de la prochaine négociation Unedic, sera une journée de forte mobilisation. Diverses actions *« spectaculaires »* sont d'ores et déjà prévues à Paris, Toulouse, Marseille et Saint-Brieuc. Manifestations, occupations de lieux symboliques devraient s'ajouter à certaines annulations de spectacles. Fait rarissime, la direction de la Comédie-Française a annulé le 10 décembre, les représentations dans les deux salles – Palais-Royal et le Vieux-Colombier – en solidarité avec les intermittents qui manifestaient ce jour-là.



Entreprises et salariés ont du mal à vieillir ensemble en France

Les pyramides des âges sont déformées par la multiplication des départs anticipés. L'absence de jeunes se fait cruellement sentir

Galette, champignon nucléaire ou toupie ventrue, peu importe l'image, après tout. Beaucoup d'entreprises sont en train de découvrir les conséquences néfastes, pour leur avenir, de pyramides des âges excessivement déformées. On ne compte plus celles qui, lors de la présentation de leurs bilans sociaux, affichent des moyennes d'âge élevées, de 42 ans, voire de près de 45 ans, ou qui révèlent que la moitié de leurs effectifs, au moins, ont plus de 40 ans.

Comme dans un mauvais film, le scénario de cette histoire était pourtant écrit dès les prémices. Depuis plus de quinze années, et pratiquement sans discontinuer, les entreprises ont eu beaucoup recours aux mesures d'âge pour résoudre leurs problèmes de sureffectifs et traiter des restructurations successives. En utilisant les préretraites à fortes doses, que celles-ci soient financées par le Fonds national de l'emploi (FNE) ou supportées par le régime d'assurance-chômage, elles avaient trouvé là le moyen indolore de pratiquer des coupes claires. D'autant que les syndicats, les salariés et les premiers concernés étaient rarement opposés à cette solution. Au contraire.

Résultat, une tranche d'âge fut décimée : celle des 55 ans et plus. Au point que, actuellement, moins de 40 % seulement de ceux qui font valoir leurs droits à la retraite viennent de quitter un emploi. Mais en se débarrassant des plus vieux, tout en freinant l'embauche de jeunes, parfois pendant de longues années si elles étaient en difficulté, les entreprises prenaient le risque de voir leur main-d'œuvre vieillir.

Au début, à l'exception des moins de 25 ans, tout le monde y trouvait son compte. Aspirée brutalement vers le haut, la génération suivante, dite « inoxydable » maintenant qu'elle aborde la quarantaine, réalisait un gain hiérarchique évident. C'est la suite qui est moins heureuse. Cette génération tient désormais les rênes, et pour longtemps, puisque c'est la même qui, la première, aura à subir l'impact du relèvement de l'âge de la retraite. Nombreuse, parce qu'elle est constituée des enfants du baby-boom et que son arrivée sur le marché du travail a coïncidé avec l'ultime vague des embauches massives, elle fait figure de chape qui empêcherait la respiration. Dans dix ou quinze ans, à l'inverse, son départ en préretraite provoquera un vide que l'absence de recrutements équilibrés ne viendra pas compenser.

Chez les cadres, le phénomène est amplifié par le fait que, à l'âge de la maturité professionnelle, les « quadras » ne sont pas, ou peu, tentés par la mobilité. Une stabilité qui s'explique par la crainte du chômage. Bloqués dans leurs ascensions, les jeunes diplômés se voient contraints aux changements d'entreprise pour trouver une issue et, par suite, exacerbent une concurrence par le niveau de formation initiale. Les techniciens et les bac + 2 font doublement les frais de la situation. Déqualifiés dans l'emploi ou maintenus dans leur rang d'origine, ils peuvent difficilement espérer une évolution et s'en estiment frustrés.

DÉGÂTS CHEZ LES OUVRIERS

Mais c'est chez les ouvriers que les dégâts commençent à se faire vraiment sentir. Toujours en première ligne, appelés à répondre à des évolutions technologiques rapides, soumis à des exigences de productivité, les salariés d'âge mûr sont fatigués, usés et, parfois, prématurément vieillis. Un dossier de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, nº 218 d'août 1996) montre l'importance de cette question nouvelle, et pourtant prévisible. Au contraire de ce qui se passe dans d'autres pays, dont le Japon, le cas des postes de travail en fin de carrière n'est pas traité pour des raisons qui tiennent à la démographie des entreprises.

Dans ce contexte, la lettre adressée cet été au gouvernement par Jacques Calvet et Louis Schweitzer, au nom de PSA et de Renault, ressemble à un aveu. Après quinze années de recours systématique aux cessations anticipées d'activité et de limitation drastique des embauches de jeunes, les deux groupes automobiles découvrent que leur force de production est vieille, que 50 % de l'effectif aura 50 ans en l'an 2000, et qu'ils ne disposent pas, en conséquence, de la performance nécessaire pour résister à la concurrence étrangère. Ayant persisté dans une seule orientation, ils sont conduits à se tourner, une fois de plus, vers les pouvoirs publics pour demander une aide. Il leur faudrait 30 milliards de francs pour envoyer en préretraite 40 000 salariés âgés de plus de 50 ans et recruter 14 000 jeunes.

La morale de cette succession d'erreurs est affligeante. Parce qu'elle révèle une série d'incohérences. A l'instar de PSA et de Renault, nombre d'entreprises qui ont cédé à la drogue douce des préretraites n'ont rien vu venir et se lamentent trop tard, après avoir perdu le savoir-faire des anciens, de ne pas avoir assez de jeunes. Elles n'ont pas anticipé, alors qu'une pyramide des âges harmonieuse suppose une attention de tous les instants et qu'on s'y prenne bien en amont pour effectuer les corrections de cap. En appeler au soutien de l'Etat pour se sortir de ce mauvais pas, en allant encore plus loin dans la logique précédente, ne fait qu'ajouter à la confusion.

Surtout, cela vient en contradiction avec l'allongement de l'âge de la retraite, sans parler de l'espérance de durée de vie moyenne qui augmente d'une année tous les quatre ans. Cela coïncide mal, enfin, avec la récente décision de la cour de justice européenne qui a considéré que l'usage des préretraites FNE pouvait être un avantage anticoncurrentiel et, donc, assimilable à une subvention.

A. Le.

La facilité du recours à l'Etat dans l'industrie automobile

Jacques Calvet et Louis Schweitzer – patrons respectifs de PSA (Peugeot, Citroën) et Renault – ont demandé à Matignon, dans une lettre datée du 16 juillet 1996, la mise en place d'un *« plan d'exception »* visant à faire partir en préretraite leurs ouvriers de plus de cinquante ans. Fidèle aux exigences de compétitivité, de productivité et de rationalisation qui sévissent dans l'automobile depuis près de vingt ans, le plan soumis au gouvernement, et dont le coût a été évalué à 30 milliards de francs, vise à s'affranchir des contraintes liées au vieillissement des salariés et à la structure de la pyramide des âges dans leurs usines.

La moyenne d'âge de l'ensemble des salariés des deux groupes oscille entre quarante-deux et quarante-cinq ans. D'ici à l'an 2000, *« 50 % de notre effectif sera âgé de plus de cinquante ans »*, précisaient MM. Calvet et Schweitzer dans leur missive à Alain Juppé, justifiant ainsi la nécessité de voir partir en préretraite près de 40 000 salariés au cours des prochaines années en échange de l'embauche de 14 000 jeunes.

Par bien des aspects, l'argumentaire patronal paraît imparable : certaines usines européennes concurrentes – Fiat, Volkswagen, etc. – affichent des moyennes d'âge inférieures à trente ans en raison soit de délocalisations, soit de fermetures d'usines anciennes au profit de sites neufs. Il convient toutefois aussi d'analyser les raisons pour lesquelles les constructeurs français se retrouvent aujourd'hui handicapés par la pyramide des âges. Difficile de remettre en cause un moindre recours aux plans sociaux : entre 1982 et 1995, l'effectif de l'automobile française a baissé de plus de 85 000 salariés – dont près du tiers depuis 1990 –, frappant en priorité les salariés les plus âgés. Plans FNE, préretraites progressives (PRP)... Les fonds de l'Etat et de l'Unedic ont déjà largement été sollicités par le secteur automobile. Le tout accompagné d'un quasi-blocage du recrutement des jeunes sur la même période. Faut-il croire que ce soutien des deniers publics n'a pas suffi ? *« En réalité, les plans sociaux ont été trop doux sur toutes ces périodes »*, souligne un expert de l'industrie automobile.

Le problème posé aujourd'hui par le vieillissement des salariés du secteur est le résultat de deux évolutions combinées. La première concerne l'externalisation engagée depuis le milieu des années 80. Si, aujourd'hui, près de 70 % de la valeur d'un véhicule fabriqué en France provient de l'activité de sous-traitants, cette proportion était moitié moindre au début des années 80. Conséquence : de nombreux postes adaptés aux aptitudes des ouvriers les plus âgés ont disparu en usine.

La deuxième évolution est liée à la production en *« juste-à-temps »*, qui, couplée à l'accroissement permanent de la productivité, a conduit à une exigence plus forte en matière de polyvalence des ouvriers. Savoir occuper successivement quatre, voire cinq postes de travail différents est devenu une règle générale chez Renault comme chez PSA. *« Ajoutée à la persistance de la pénibilité de nombreuses tâches de montage, cette exigence de polyvalence est un vrai problème pour les ouvriers les plus âgés »*, explique Serge Volkoff, directeur du Creapt (Centre de recherches et d'études sur l'âge et les populations au travail).

Les difficultés liées au vieillissement des salariés tiennent donc aussi aux choix stratégiques des constructeurs : rentabilité à court terme (externalisation), réorganisation du travail sur fond de compression des effectifs (polyvalence). Réclamer de l'Etat qu'il finance les conséquences de ces options révèle les pratiques auxquelles les industriels ont été habitués par les différents gouvernements successifs. La balle est à nouveau dans le camp de Matignon. Rien de très original, comme le prouve le passé. Reste le futur. Aujourd'hui, la catégorie la plus nombreuse dans les usines automobiles est la tranche d'âge des trente - quarante-cinq ans. Sommes-nous condamnés à voir le même problème se poser à nouveau dans quelques années ?

O. P.

Les « quadras » dans le collimateur

La préretraite utilisée pour leurs aînés quinquagénaires les guette à leur tour

Hommes et femmes nés dans la période qui a suivi la Libération, les « quadras » ont fait irruption sur la scène du travail au cours de la décennie 70. Au début des années 80, leur embauche a été synonyme de renouveau, de dynamisme, et les entreprises les ont courtisés. Les « baby-boomers » ont accédé à la vie professionnelle au moment où les nouvelles technologies commençaient à s'imposer. Ils sont les premiers à qui elles ont été enseignées, ou bien ils s'y sont initiés, sans rechigner, dès leur arrivée au travail. Avec eux, le passage à l'ère de l'informatique n'était pas un problème, ils en faisaient leur affaire.

Bref, c'était le jour et la nuit avec la génération précédente, que ce passage avait rudement éprouvée et qui ne s'y était que partiellement adaptée. Assez vite, ces « anciens » avaient donc été priés de prendre une préretraite, un peu humiliante mais confortable, qui avait permis aux cadets d'accéder précocement aux postes à responsabilités.

Dans la foulée, portées par l'informatisation, les restructurations s'étaient multipliées et les embauches s'étaient faites de plus en plus rares. Et l'on en est arrivé ainsi, progressivement, à la situation actuelle de fort déséquilibre entre les couches d'âge présentes dans l'entreprise : avec, d'un côté, une hypertrophie de celle qui va approximativement de quarante à cinquante-cinq ans – les quadras, pour faire court – et, de l'autre, une importante sous-représentation des jeunes.

Cette situation a une série de conséquences négatives, qui sont d'autant plus préoccupantes que, pas plus du côté des patrons que du côté des salariés, on ne s'est préparé à y faire face de manière constructive.

Pour les dirigeants, l'affaire est claire : les quadras constituent une population beaucoup trop coûteuse et insuffisamment souple et adaptable. *« Ils ont, dans l'ensemble, rempli la mission pour laquelle on comptait sur eux, c'est-à-dire faire redémarrer les entreprises,* commente Jean-François Carrara, responsable de développement au cabinet Algoe Management. *Mais ils ont pris de l'âge...* » Autrement dit, dans un pays où les rémunérations continuent à croître à l'ancienneté et où les salaires à l'embauche ont baissé, ils coûtent nettement plus cher que les plus jeunes, que l'on voudrait bien leur substituer.

LA CONCURRENCE DES JEUNES

« En outre, poursuit Jean-François Carrara, *la fluidité qu'introduisaient naguère les démissions a disparu, car chacun s'accroche à son poste par peur du chômage. Tout est figé, cristallisé. »* Même les plus diplômés sont touchés, comme le constatent les chasseurs de têtes : s'ils sont nombreux à envisager un changement, presque tous reculent finalement au moment de sauter le pas.

Quant au manque d'adaptabilité incriminé, il est moins technique – les quadras savent le plus souvent entretenir leurs connaissances – que culturel : rigidité dans la conception qu'ils ont de leur rôle et de l'évolution de leur carrière, difficulté à accepter les changements qui leur sont proposés... *« A quarante-cinq ans, certains sont décidés à ne plus bouger et à attendre la préretraite,* n'hésite pas à dire Henri Gruhier, directeur adjoint des ressources humaines (DRH) à l'Institut français du pétrole. *Et l'on ne peut plus compter sur l'argent pour les stimuler, car ils ont atteint la rémunération maximale. »*

Se voyant nombreux à être de même niveau, ils ont perdu tout espoir de progression hiérarchique, et leur principal souci est devenu de résister à la concurrence des plus jeunes. Tout cela fait que la génération des quadras est désormais dans le collimateur pour les licenciements ou les mises à l'écart.

A cela, nombre d'entre eux rétorquent par une sorte de rupture morale dont témoignent toutes les enquêtes récentes. Ainsi celle de la Cegos sur « Le devenir de la fonction cadre pour les dix ans qui viennent » (1995) qui, explique Jacques Teboul, directeur du département management, révèle *« une divergence forte »* avec les dirigeants. Les cadres de cette tranche d'âge se sentent menacés, rejetés : *« Dans le meilleur des cas, on se sépare d'eux à l'amiable en leur payant leur départ. Et, dans le pire, on fait tout pour se débarrasser d'eux. »*

AUTRES VOIES

Il en résulte un renforcement des tendances qu'on leur reproche : *« des comportements extrêmement défensifs et conservateurs »*, une fixation sur l'expertise technique au détriment de l'animation d'équipe qu'ils craignent *de ne pouvoir réussir* (à 82 %), une polarisation sur la progression hiérarchique (à 76 %). Et, chez 67 %, la décision de se désolidariser de la stratégie de leur entreprise.

Dans un tel contexte, le recours à la préretraite est une fois de plus l'issue la plus facile. Voilà plusieurs années que les entreprises ont pris conscience de la perte de substance qu'elle provoque. Mais toutes, ou presque, continuent à y faire appel, allant même parfois jusqu'à fabriquer des retraites internes qu'elles financent elles-mêmes.

Et pourtant d'autres voies sont possibles, si l'on en croit des consultants comme Geneviève Le Callennec ou Charlotte Farcot, d'Eos Conseil, cabinet en outplacement, ou encore des responsables de ressources humaines comme Michel Perez, de la société Unisys.

Pour Charlotte Farcot, qui a une longue expérience de DRH, *« si les entreprises décidaient de prendre un minimum de temps pour réfléchir à la façon dont elles pourraient développer la mobilité en leur sein, entretenir l'employabilité de leurs personnels, c'est clair qu'elles pourraient faire beaucoup »*.

Il est vrai qu'elles ont peu de visibilité pour orienter ces politiques. Vrai aussi que l'éducation reçue par leurs quadras les a mal préparés à accepter d'évoluer horizontalement en changeant d'activité. Mais le manque de flexibilité qu'elles imputent à ces derniers est souvent exagéré : *« Du prêt-à-penser dont il faut sortir ! »*, s'exclame Michel Perez.

En fait, si l'on en croit Dominique Thierry, délégué général de Développement et Emploi, *« le problème tient surtout à ce que les entreprises n'ont pas encore élaboré la politique salariale et de développement de carrière qu'appellent les évolutions actuelles »*. La question reste à creuser.

M.-C. B.



Les départs à 55 ans pèsent sur les retraites

Chaque année, l'espérance de vie moyenne progresse d'un trimestre. Pour chacun d'entre nous, c'est la possibilité d'être actif et utile à la société plus longtemps. Seulement, et c'est un paradoxe, la durée de la vie professionnelle raccourcit, en raison de la multiplication des dispositifs de préretraite, dans le cadre de l'ASFNE (Fonds national pour l'emploi) dès cinquante-sept ans, de la préretraite progressive (PRP) et du chômage indemnisé à partir de cinquante-cinq ans.

En 1995, les seules mesures ASFNE et la PRP totalisaient 205 000 bénéficiaires, dont 50 000 nouveaux, tandis que 60 000 entrées étaient comptabilisées au titre de l'assurance-chômage, selon le ministère du travail. Résultat : la France, avec les Pays-Bas, a connu la plus grande chute du taux d'activité des cinquante-cinq - cinquante-neuf ans, selon l'Insee.

« C'est aberrant, humainement et socialement, dénonce Madeleine Guilleteau, secrétaire confédérale CFDT. *Alors que les gens se sentent parfaitement en forme, on les sort du travail. Et c'est la collectivité qui les prend en charge. D'un côté, les patrons gestionnaires des régimes de retraite disent que la retraite à soixante ans, c'est trop tôt,* poursuit-elle. *De l'autre, dans leurs entreprises, ils cherchent quels sont les salariés de cinquante ans qui doivent dégager. »* Souvent avec la complicité des syndicats, qui réclament des préretraites pour échapper aux licenciements.

PARADOXES

C'est aussi en France, pays qui, visiblement, n'est pas à un paradoxe près, qu'une grande réforme du système des retraites, décidée par le gouvernement en 1993, augmente, progressivement, le nombre d'années de cotisations nécessaire pour percevoir une pension à taux plein. Cette durée atteindra cent soixante trimestres en 2003, contre cent cinquante en 1993, à raison d'un trimestre de plus par an.

Première incohérence avec la diminution de la durée de la vie professionnelle, due au départ anticipé de l'entreprise, cumulé, d'ailleurs, avec une entrée de plus en plus tardive des jeunes dans le monde du travail. Les carrières sont donc plus courtes, mais, et c'est la seconde incohérence introduite par cette réforme, la retraite est désormais calculée sur la base des vingt-cinq meilleures années au lieu des dix. L'augmentation étant, là aussi, progressive, soit une année de plus par an, de 1994 jusqu'en 2008. C'est cette mesure qui représente la plus grande économie sur les prestations retraite.

L'allongement de la durée de cotisation devrait, dans un premier temps, avoir un impact limité, car *« la moitié des personnes qui prennent leur retraite ont cotisé durant quarante ans »*, remarque Michèle Tourne, directrice de l'actuariat statistique à la CNAV (Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés). L'autre moitié, touchée, devra travailler plus longtemps pour obtenir une retraite à taux plein. Une projection réalisée par la CNAV montre que, en 2015, 162 000 personnes seront concernées.

Certes, les périodes de préretraite et de chômage indemnisé sont prises en compte dans le calcul des pensions de base de la CNAV, ainsi qu'une à cinq années après la fin de toute indemnisation, à certaines conditions. En revanche, le montant des pensions est affecté par ces périodes, puisqu'il est le reflet des revenus, et que l'indemnisation Assedic, tout comme la préretraite, est toujours d'un montant plus faible que le salaire. En outre, les périodes au RMI ne sont pas validées par la CNAV.

DETTE DE L'ÉTAT

Des effets sont déjà sensibles. Selon une enquête *« vérité-retraite »* que vient d'effectuer l'Agirc (retraite complémentaire des cadres) auprès de 10 000 nouveaux retraités de 1994, dont 46 % étaient au chômage ou en préretraite avant de quitter la vie active, leur retraite, en 1995, était en moyenne équivalente à 76 % de leur dernier salaire net, soit 5 points de moins en cinq ans.

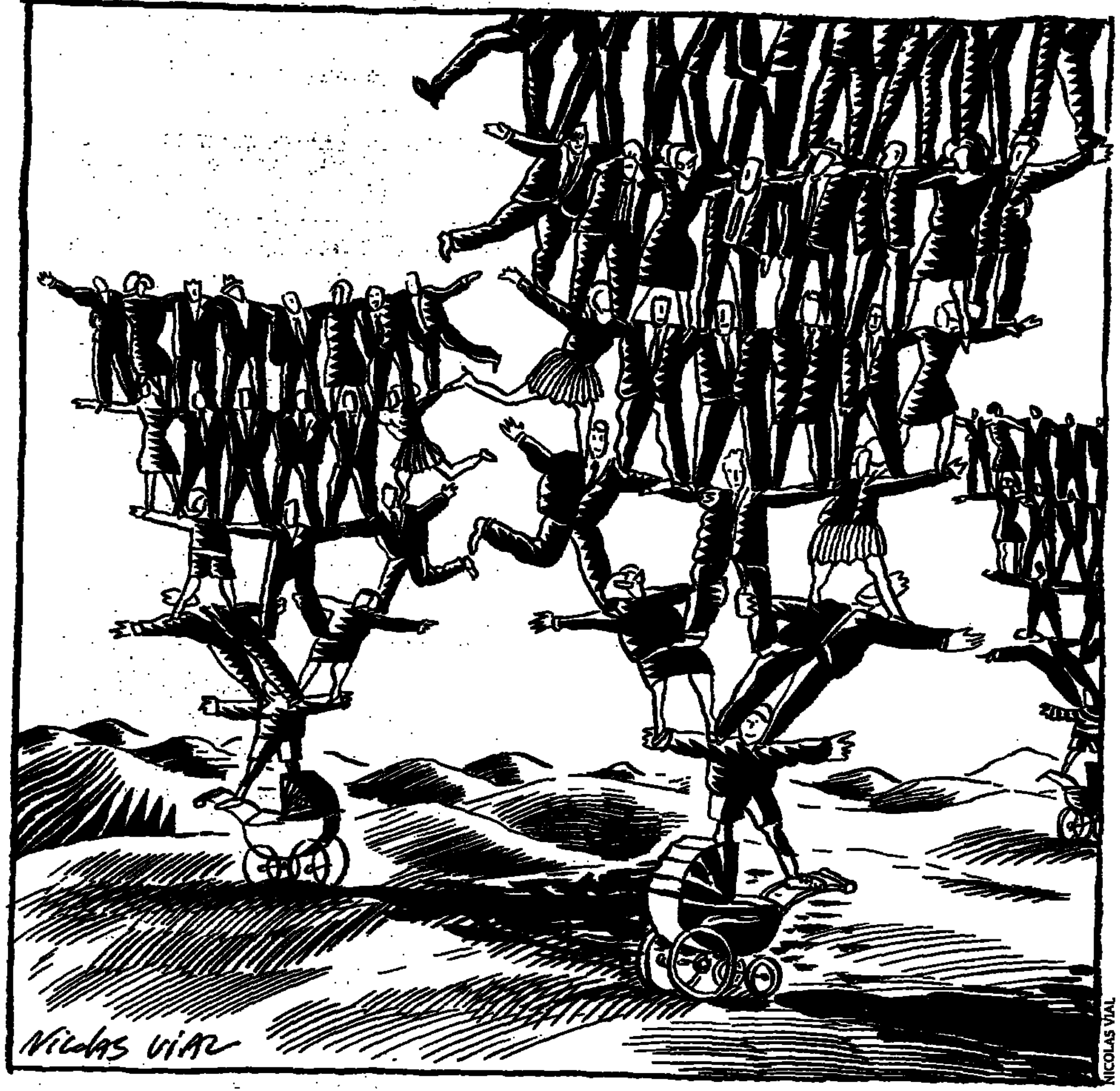
En principe, la réforme de l'assurance-vieillesse n'a pas d'effet sur les retraites complémentaires, qui sont versées non pas en fonction d'un nombre de trimestres d'activité mais selon le montant des cotisations.

Qui plus est, durant la préretraite, les intéressés continuent à acquérir des droits, mais sans verser de cotisations. L'Unedic verse une contrepartie, pour le compte de ses allocataires, à l'Arrco et à l'Agirc. L'Etat aussi, pour les préretraités FNE. En principe, du moins. Car depuis 1984, date à laquelle l'Etat s'est engagé à le faire, les régimes n'ont rien perçu. La dette de l'Etat à l'Arrco s'élevait, fin 1995, à 2,9 milliards de francs, et à l'Agirc, à 950 millions de francs.

Ce bras de fer a conduit les partenaires sociaux, gestionnaires de ces régimes, à décider de ne pas valider les droits des salariés qui bénéficient du FNE à partir du 1er juillet 1996, tant que l'Etat ne se sera pas acquitté de sa dette.

F. A.

هكذا من الاصل



NICOLAS VIAL

Evoluer dans sa carrière, un casse-tête pour les plus jeunes

Les troupes de quadragénaires bien implantées dans certaines entreprises retardent les promotions internes de leurs cadets

Souvent la jeunesse constitue un obstacle à la promotion interne dans les entreprises ; elle peut même se transformer en barrage redoutable lorsque les places convoitées sont occupées par des quadragénaires en pleine forme. *« D'autant que, dans la plupart des entreprises, les pyramides hiérarchiques se rétrécissent. Résultat : les postes à pourvoir sont beaucoup moins nombreux que par le passé »*, confirme Caroline Durand, responsable du service Perspectives à l'Association pour l'emploi des cadres (APEC).

Facteur d'immobilisme aggravant : le chômage, qui a considérablement réduit le turn-over. Aujourd'hui, les « quadras », comme on les appelle, y regardent à deux fois avant de changer d'entreprise. *« Les cadres confirmés ont tendance à reculer devant le risque que représente la période d'essai dans une autre société »*, analyse Christiane Maréchal, présidente du cabinet d'outplacement Lombard.

Si les causes d'insatisfaction professionnelle ne manquent pas – sentiment d'avoir fait le tour du poste, salaire trop bas, difficultés relationnelles, voire incompatibilité d'humeur avec le supérieur hiérarchique... sans parler du chômage –, le handicap créé par la génération des cadres de quarante ans qui bouchent l'horizon des plus jeunes n'apparaît pas en tant que tel dans les doléances recueillies par les associations d'anciens des grandes écoles.

« En fait, la question ne se pose pas de cette manière, en tout cas pas en termes de génération, nuance Jacques Legendre, responsable du service Carrières à l'association des anciens élèves d'HEC. *Lorsque les cadres viennent nous consulter, ils disent simplement qu'ils ne voient pas de perspectives dans l'entreprise où ils sont, et donc qu'ils cherchent ailleurs. »* Plutôt que de se plaindre de l'absence de promotion, *« les jeunes diplômés se retrouvent souvent, après trois, quatre ans d'expérience, en inadéquation avec leur domaine d'activité. Ils ne supportent plus le secteur où ils sont entrés, faute de proposition d'embauche plus intéressante, eux qui rêvaient de travailler, par exemple, dans la publicité... »* Le nombre important de quadras en entreprise n'est pas le seul facteur susceptible de peser sur l'évolution de carrière de leurs cadets. En France, la suprématie accordée aux meilleurs diplômes se révèle un obstacle redoutable sur la voie de la promotion interne. *« Plus qu'une question d'âge, c'est une question de diplômes. Lorsqu'on n'a pas le niveau bac + 5, le risque est grand de voir sa carrière bloquée vers trente ou trente-cinq ans »*, constate Christine Pomonti, responsable pédagogique à l'Ecole supérieur de commerce de Lyon.

L'exemple de Guillaume, entré il y a huit ans dans une banque avec un DUT finance-comptabilité pour bagage, est assez symptomatique. Après avoir exercé à peu près tous les métiers inhérents au travail en agence (secrétariat administratif, guichet, caisse...), le jeune homme, qui émarge toujours à 170 000 francs brut par an, se heurte à *« un refus obstiné de toute évolution »* de la part de sa hiérarchie. Selon lui, ce blocage existe parce que *« la direction privilégie les diplômés de l'université Dauphine ou d'HEC »*. Pour tenter de sortir de l'impasse, son employeur a fait appel à un cabinet d'outplacement. Guillaume en a logiquement déduit *« que la direction préférait son départ »*.

Tout en constatant que l'âge des « outplacés » diminue (15 % ont moins de quarante ans), Christiane Maréchal, du cabinet Lombard, confirme cette prise de conscience propre à la génération de ceux qui ont la trentaine aujourd'hui : *« Après cinq années d'expérience, ils se posent plus de questions que leurs aînés, parce qu'ils veulent, dans un contexte difficile, être acteurs et auteurs de leur carrière. En outre, ils ont l'impression que l'entreprise ne les mène nulle part. »* Surtout lorsque la société ne leur fait manifestement pas confiance.

Révélateur à cet égard est l'exemple de Marie, jeune ingénieur de trente-trois ans, embauchée il y a cinq ans pour lancer une nouvelle ligne de produits chez un éditeur de progiciels américain : *« Quand un poste de management se libère, la direction procède systématiquement par recrutement externe, sans même envisager l'éventualité de la promotion interne. » Résultat :* après trois, quatre ans d'expérience, les salariés, constatant l'absence de toute perspective d'évolution, finissent généralement par quitter l'entreprise. A moins de miser sur une « évolution horizontale », en réussissant à élargir son champ d'activités à d'autres domaines de compétences. *« Mais la mobilité horizontale dans des filières d'expertise voisines est moins valorisée que l'évolution verticale »*, regrette Marie.

En fait, tout se passe aujourd'hui comme si la question de l'évolution de carrière des jeunes recrues, quels que soient les obstacles évoqués (âge, diplôme, etc.) était devenue un sujet tabou. *« C'est déjà perceptible lors de l'entretien d'embauche,* affirme Christiane Maréchal. *Comme les entreprises gèrent leur personnel à court terme, poser la question du plan de carrière à ce moment-là peut paraître déplacé. »*

Si les modalités de gestion des ressources humaines ont beaucoup changé, la nouvelle génération est aussi très différente de la précédente dans son rapport au travail, comme le souligne Geneviève Le Callennec, présidente d'Eos Conseil, cabinet d'outplacement : *« Les jeunes ne s'investissent plus dans leur job de la même manière que leurs parents. Surtout lorsqu'ils voient que les perspectives de carrière sont bloquées, qu'ils n'ont rien d'autre à espérer que le bénéfice de l'ancienneté, ils n'attendent pas dix ans pour chercher un autre poste. »* Les jeunes désireux de progresser seraient alors confrontés à une alternative, celle de changer d'entreprise.

P. Ba.

Transferts à la japonaise

Les mesures d'âge ne sont guère prisées au Japon. Préférant privilégier la logique de *« l'emploi à vie »*, les constructeurs automobiles nippons, pour ne citer qu'eux, ont trouvé une réponse imparable au vieillissement de leurs salariés : leur transfert vers d'autres activités à l'intérieur du groupe. Pour les membres des directoires, des mutations de fin de carrière sont prévues aux postes les plus élevés des entreprises sous-traitantes ou des filiales.

Pour les autres salariés, jugés moins productifs au-delà de cinquante ou cinquante-cinq ans, les reclassements s'opèrent soit au sein du réseau de sous-traitants – exclusifs –, soit vers d'autres activités, moins éprouvantes : composants électroniques, aéronautique, maisons préfabriquées. Un groupe automobile transférerait même ses quinquagénaires vers des conserveries de crevettes...

Les banques dans une situation critique

Les baby-boomers recrutés dans les années 70 vont massivement partir à la retraite en 2005

La pyramide des âges des banques a des allures de champignon atomique. Les ouvertures de guichets, au début des années 70, ont donné lieu, à l'époque, à un recrutement en nombre de baby-boomers. *« Aujourd'hui, l'âge moyen dans la profession est de quarante-trois ans,* explique Olivier-Robert de Massy, directeur des affaires sociales de l'Association française des banques (AFB).

Ce vieillissement apparaît anti-dynamique, alors que les banques, confrontées aux sureffectifs, s'engagent dans la course à la compétitivité. A cela s'ajoute la perspective d'un « choc démographique » vers 2005, lorsque surviendront les départs massifs à la retraite. Désormais, il s'agit de faire face à un problème immédiat de restauration ou d'amélioration de la compétitivité, qui passe par une politique de contraction des effectifs, tout en préservant le moyen terme, c'est-à-dire en embauchant et en formant les cadres qui devront, d'ici à quelques années, prendre la relève. La quadrature du cercle, en somme, lorsqu'on sait que les départs naturels sont très faibles.

Depuis dix ans, les banques appartenant à l'AFB diminuent leurs effectifs de 2,5 % en moyenne par an. Un rythme qui devrait passer à 3 %, selon Olivier-Robert de Massy. Compte tenu du faible turn-over, elles agissent sur le recrutement qu'elles limitent au maximum, sans toutefois le tarir, et sur les plans de départs volontaires.

A la Société générale, où la moyenne d'âge est de quarante et un ans, 55 % de la population se situent dans une fourchette de trente-cinq à cinquante ans. Ce qui veut dire que, sur une période de cinq ans, entre 2005 et 2010, si la retraite est toujours à soixante ans, un tiers du personnel du réseau sera appelé à partir. Une hémorragie.

La direction mène donc, depuis six ans, une politique de gestion de l'emploi qui tient compte de ce phénomène. *« On ne peut pas modifier une pyramide des âges en un ou deux ans, avec une seule mesure. Si on veut obtenir des résultats tangibles, il faut au moins cinq à sept ans, et il faut recourir à un ensemble de mesures »*, prévient Alain Py, directeur des ressources et relations humaines à la Société générale.

La Société générale a choisi de diminuer sensiblement les recrutements, sans les assécher complètement pour préserver l'avenir. Alors qu'à la fin des années 80, elle embauchait de 1 000 à 1 500 personnes par an, aujourd'hui, elle en recrute 500 par an, essentiellement des diplômés de l'enseignement supérieur bac + 5 ou des cadres ayant trois à cinq ans d'expérience.

Parallèlement, elle a mis en place une série de mesures tenant compte de la pyramide des âges. Ainsi, en 1993-1994, lorsqu'elle a favorisé les départs volontaires dans le cadre d'un plan social, elle n'a ouvert le dispositif qu'aux agents se situant dans le ventre de la pyramide, les 35-50 ans. Quand d'autres mesures ont été prises, comme les congés sabbatiques, les aides à la création d'entreprise ou le temps partiel, elles ont aussi été essentiellement tournées vers ce public. *« Notre objectif,* précise Alain Py, *était de faciliter la libération de postes pour améliorer la gestion de carrière des jeunes et assurer le renouvellement des générations. »*

Dans les années 90 à 92, dans le cadre d'un accord sur la gestion prévisionnelle de l'emploi, la Société générale a également favorisé les départs en préretraite. En 1996, elle a utilisé le dispositif « pré-retraite contre embauche », l'ARPE (300 personnes concernées). Un dispositif nul pour l'emploi, mais qui privilégie le moyen terme sur le court terme.

A l'avenir, les banques aimeraient pouvoir recourir aux pré-retraites FNE afin d'étaler les départs et éviter ce phénomène d'hémorragie qu'elles redoutent. En attendant, l'AFB a fait ses calculs. Si le temps partiel se développait dans les banques, s'il concernait en cinq ans de 10 à 20 % des effectifs, cela réduirait le nombre d'heures de travail pour les gens en place de l'équivalent de 6 000 emplois et permettrait d'améliorer la rentabilité ou de recruter davantage.

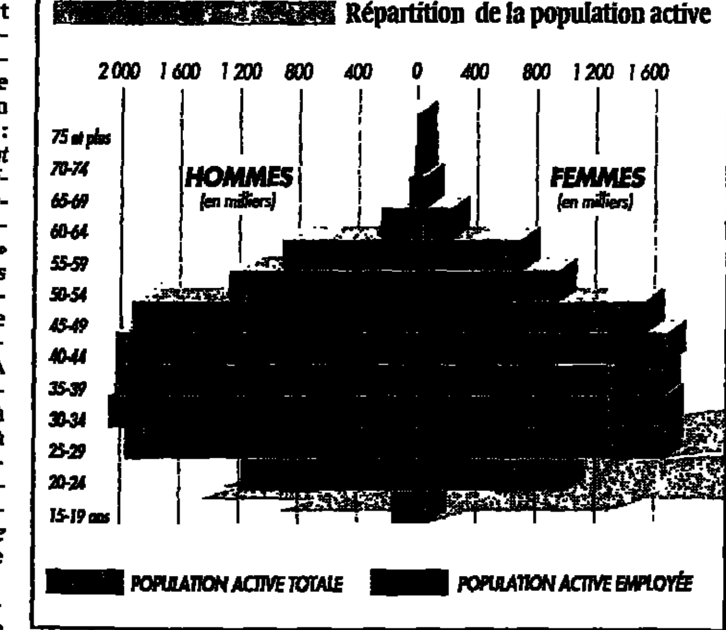
« Dans les deux cas, cela se répercuterait sur la pyramide des âges », affirme Olivier-Robert de Massy, qui fait aussitôt le même calcul en utilisant le paramètre de la retraite progressive. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières.

Cela dit, les gagnants de cette pyramide au profil ventru sont bien les jeunes cadres de trente ans qui peuvent, quant à eux, espérer une belle progression de carrière.

Catherine Leroy

Repères

● Figurant soit dans le bilan social, soit dans certains rapports internes aux entreprises, la pyramide des âges est en général élaborée par les *services* du personnel ou les directions de ressources humaines (DRH), à partir des dates de naissance fournies par les salariés lors de leur embauche.
● D'une façon générale, la pyramide des âges est construite sur la base des effectifs en CDI (contrat à durée *indéterminée). Les personnels* en CDD ou en intérim ne sont que rarement pris en compte. Quant aux salariés à temps partiel, ils sont souvent intégrés dans une pyramide dite « indifférenciée », à partir du nombre d'emplois équivalent temps plein.
● L'indicateur le plus couramment utilisé par les entreprises reste celui de « l'âge moyen » du personnel. Mais cette moyenne présente l'inconvénient d'être peu précise – le même résultat statistique peut cacher de fortes disparités – *et, surtout, d'être très peu* sensible aux évolutions importantes.



Enquête emploi du mois de mars 1994. Sur un total de 13 898 272 hommes (62,7%) et 11 238 326 femmes (47%), proportions d'actifs occupés y compris appelés et chômeurs selon le Bureau International du Travail.

Gestion - Finance



Union Européenne de CIC

Traders Sales

L'Union Européenne de CIC révèle les talents.

L'Union Européenne de C.I.C vous offre un environnement de choix à la mesure de vos ambitions : elle aura pour vous la souplesse d'une structure jeune et la dimension d'une holding, la diversité de métier d'une banque d'affaires et les opportunités d'un des principaux groupes bancaires français. Nos succès sur les activités de marchés nous amènent à renforcer nos équipes d'opérateurs à **Paris** et à **l'étranger.**

Traders
Technique et pragmatique vous opérerez sur les différents marchés **(taux, change et action)** pour le compte de la banque et de sa clientèle. Vous mettrez toute votre énergie et votre sens de l'initiative à saisir les opportunités de marchés et transformer les risques en résultats.
De formation supérieure de type grande école, Dauphine, école d'ingénieurs complétée par un mastère, vous maîtrisez parfaitement les mathématiques financières ainsi que les mécanismes fondamentaux de ces marchés. Si vous êtes débutant, vous avez nécessairement réalisé une mission ou un stage de longue durée en salle de marchés.

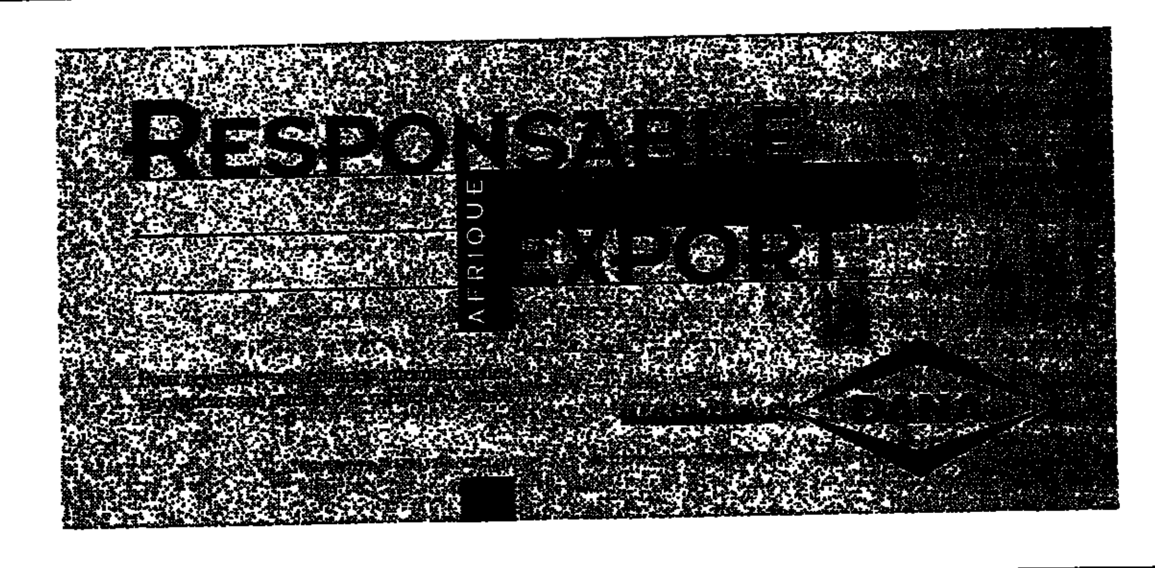
Sales juniors
Vous commercialiserez, auprès d'une clientèle d'entreprises et d'investisseurs institutionnels domestiques et étrangers, nos **produits obligataires et nos produits de change.** Une première approche des produits de marché (mission, stage de 6 mois minimum en salle de marché) est souhaitable.

Sales seniors produits obligataires
Vous commercialiserez, auprès d'une clientèle d'investisseurs institutionnels, **nos produits obligataires et dérivés.** Vous avez à votre actif une expérience réussie d'environ 5 années dans la vente de produits de marché.

Vous possédez, pour ces postes à dominante commerciale, une formation initiale de type grande école ou universitaire, vous parlez anglais et maîtrisez les mathématiques financières. La connaissance d'une langue supplémentaire sera un atout.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation + CV + photo), sous la référence «LMDAM», en précisant le poste choisi à : Union Européenne de CIC, Direction des Ressources Humaines, 4 rue Gaillon, 75107 Paris Cedex 02.

MEDIA SYSTEM



Dirigeants

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

Directeur des Achats

Groupe français implanté en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, leader européen de la construction d'installations clés en main d'épuration de l'air et des gaz, recherche pour faire face à sa forte croissance (30% par an depuis 10 ans), son

Rattaché au PDG, il sera chargé de créer et développer cette fonction pour répondre à l'enjeu stratégique des achats.

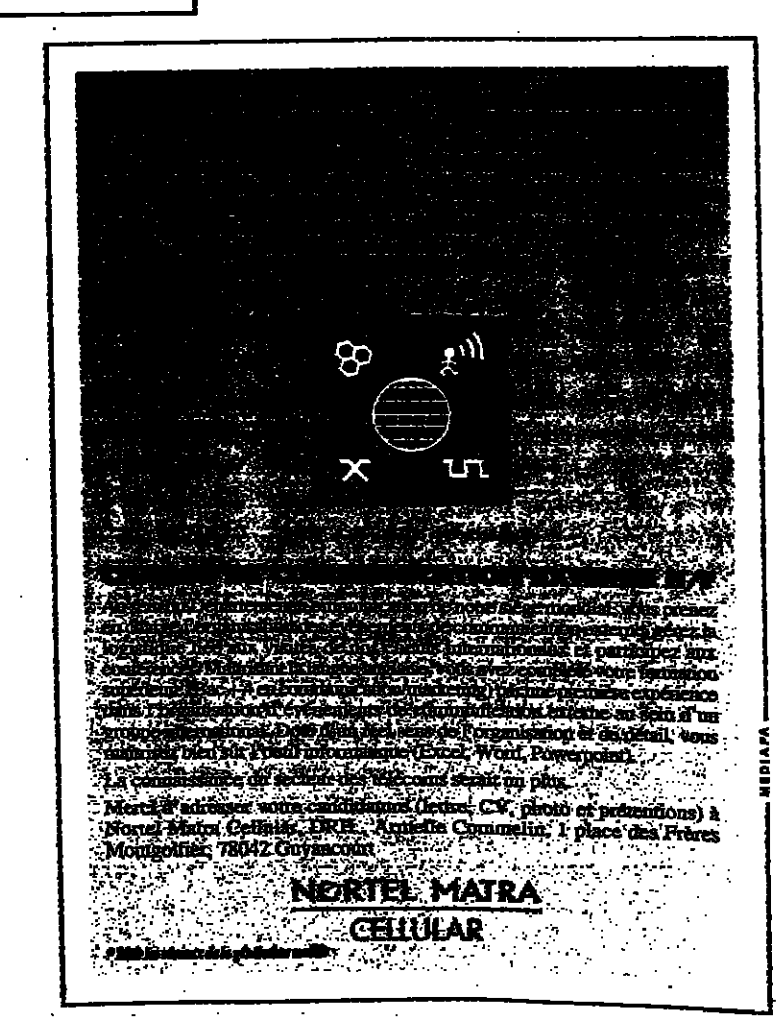
▲ Il interviendra en phase de proposition et de réalisation pour améliorer la compétitivité de nos achats : • en développant la dimension internationale • en réduisant les coûts • en assurant une meilleure maîtrise du risque.

▲ A 35 ans environ, diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez une solide expérience de la fonction achats chez un ensemblier ou un constructeur de biens d'équipement, où vous avez montré vos fortes capacités d'organisation, de management et de négociation et acquis une dimension internationale.

▲ Vous souhaitez relever un véritable challenge.

Pour ce poste basé à Lyon, merci d'adresser CV, photo, lettre manuscrite en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 3 cours Albert Thomas, 69416 Lyon Cedex 03, sous la référence 55.4791/LM, portée sur lettre et enveloppe.

LAB
L'épuration de l'air et des gaz

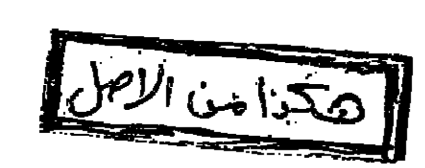


Marketing

Nos objecti...

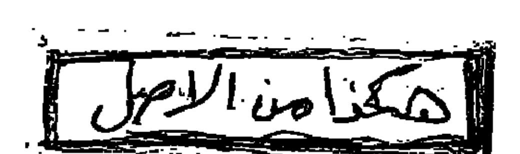
CMP PUBLICATIONS, *leader de la presse informatique, 2,5 milliards de CA, développe l'ensemble de ses publications auprès d'une clientèle de professionnels. Nos objectifs pour l'avenir sont ambitieux : création de nouveaux titres, accroissement des parutions, élargissement de notre clientèle... Nous recrutons pour notre filiale française de nouveaux collaborateurs.*

Rédact...



Communication

Conseil et Audit



Gestion - Finance

GRAND GROUPE DE DISTRIBUTION

(plusieurs enseignes nationales, CA de 30 milliards de francs)

crée, au niveau holding, le poste de

Responsable Contrôle et Planification Financière

(corporate finance)

■ Rattaché au Secrétaire Général Groupe, vous assurez la synthèse des documents de gestion, vous établissez et suivez le plan financier et vous participez aux grands dossiers « corporate » du Groupe. Diplômé(e) d'une grande école de commerce, vous avez impérativement travaillé, deux à quatre années, chez l'un des grands de l'audit anglo-saxon et, *éventuellement, une à deux années, au sein d'une* direction financière de Groupe.

■ *Progression* au sein de la fonction ou vers une enseigne du Groupe.

■ Merci d'envoyer votre dossier en précisant la référence 37417 à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes, qui nous le transmettra.

MEDIA SYSTEM

Etablissement financier appartenant au 1er groupe français d'Assurances Mutuelles recherche pour renforcer ses équipes un

Ingénieur Financier H/F

Rattaché au Responsable du Département Etudes, vous serez chargé d'effectuer des études financières tant dans le domaine de l'assurance (en particulier les analyses actif-passif) que celui de la finance.

De formation ingénieur ou actuaire, vous avez de préférence une première expérience réussie dans ces domaines, acquise au sein d'un établissement financier, d'une banque ou d'une compagnie d'assurances.

Ce poste situé au carrefour de la finance et de l'assurance, offre de réelles possibilités d'évolution dans ces deux secteurs.

Une rémunération attractive est attachée à ce poste, basé à Paris, pour un candidat de valeur.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV + prét.), sous référence H/895, à COR'EX - 11, avenue Myron Herrick - 75008 Paris.



associé de

VUCHOT WARD HOWELL

HOLDING D'UN IMPORTANT GROUPE DE SOCIETES

Recherche

POUR SON SERVICE

"PARAMETRAGE LOGICIEL PAIE"

UN CADRE

possédant une solide formation sur la paie et le droit social.

Il aura pour mission :

- O de maintenir et faire évoluer les applications en matière de règlementation de paie
- O de conseiller et assurer la relation avec les différents utilisateurs *(animation d'un club utilisateur interne)*

La connaissance du progiciel SIGAGIP sera un atout supplémentaire.

Poste basé en région parisienne.

Envoyer CV, photo et prétentions *(sous réf. n° 9059)* à :

LE MONDE Publicité

133, avenue des Champs-Elysées - 75409 PARIS Cedex 08

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE FILIALE D'UN GROUPE DE SANTÉ INTERNATIONAL

notre très fort développement nous amène à rechercher un

Contrôleur de Gestion

Rattaché au Responsable du contrôle de gestion, vous prendrez en charge avec autonomie les missions de contrôle de gestion de notre société qui, compte tenu de sa jeunesse et de son essor rapide, comportent une grande part de mise en place de nouvelles procédures, d'implantation de nouveaux systèmes de gestion et d'information et de lancement de nouveaux projets. Entre autre, vous assurerez la gestion d'un GIE et d'une société en participation et participerez à l'élaboration de leur plan stratégique.

Ce poste très riche s'adresse à un candidat diplômé d'une école de commerce (option finances), possédant une expérience d'environ 4 à 5 ans du contrôle de gestion en entreprise, ayant pratiqué un reporting anglo-saxon.

Merci d'adresser votre candidature à notre conseil **Stargate** - 11 avenue du Colonel Bonnet - 75016 Paris.



Ressources humaines

GUILLAUME TELL

Conseil et Audit

AUDIT

La réussite à ce poste constitue une voie d'accès à nos futurs postes de managers.

France - International **3-4 ans d'expérience**

Notre groupe est un des grands mondiaux de l'alimentaire. C'est une expérience chez un des grands mondiaux de l'audit que nous recherchons.

Nos exigences sont à la mesure des opportunités d'évolution de carrière que nous vous offrons. **HEC, ESSEC, ESCP...MBA** poursuivez une carrière à la hauteur de vos ambitions et qui vous permettra au niveau de la holding du Groupe :

- de valoriser une première expérience d'audit de 3 ou 4 ans acquise de préférence chez un des "big six"
- d'intégrer un environnement international, de conseiller et d'assurer une assistance technique diversifiée (finances, comptabilité, gestion, organisation...) auprès de nos filiales France et étranger
- de participer aux différentes études financières dont celles concernant les nouvelles acquisitions.

Anglais indispensable. Poste basé à Paris.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en indiquant sur lettre et enveloppe la réf. 14549 à Publipanel - 13 rue Rosenwald - 75015 Paris, qui transmettra.

Discrétion absolue.

Publipanel

Carrières Internationales

***La Banque Interaméricaine de Développement* (BID), une des plus importantes institutions régionales de développement *dont le siège est situé à Washington, D.C.,* invite les intéressés à soumettre leur candidature aux postes suivants pour son bureau en Haïti :**

SPECIALISTE EN RESSOURCES NATURELLES
SPECIALISTE EN DEVELOPPEMENT SOCIAL

Fonctions principales :

- Assurer le dialogue avec les autorités gouvernementales, les unités d'exécution et les organismes privés dans le but de développer des politiques et programmes du pays dans les secteurs agricole et *environnemental* (pour le Spécialiste en Ressources Naturelles) et sociaux, spécialement dans le domaine de l'éducation (pour le Spécialiste en Développement Social).
- Analyser et mettre en oeuvre des programmes de développement sectoriel, incluant leur renforcement institutionnel; concevoir et administrer des projets.
- Participer à l'identification, l'analyse, la négociation et l'administration des opérations.
- Identifier les activités afférentes au développement de ces opérations et les obstacles rencontrés; proposer des mesures visant à accélérer l'exécution des projets et l'accomplissement de leurs objectifs.

Conditions principales requises :

- maîtrise, de préférence en agronomie et/ou irrigation (Spécialiste en Ressources Naturelles) et en éducation, sociologie ou administration publique (Spécialiste en développement Social);
- *expérience, dans des pays en voie de développement, en programmation, élaboration de politiques,* préparation et administration de projets d'agriculture, développement rural et irrigation (Spécialiste en Ressources Naturelles) et programmes d'éducation (Spécialiste en Développement Social);
- connaissance parfaite du français et bonne connaissance de l'espagnol et/ou de l'anglais.

Envoyer les curricula vitae en double exemplaire à :

Banque Interaméricaine de Développement - GV/Haïti/LM - Stop E-0507
1300 New York Ave., N.W. Washington, DC 20577

Seules les candidatures remplissant les conditions requises seront prises en considération.
La Banque encourage l'égalité des sexes dans ses pratiques d'emploiement.

AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE

- ❑ **ANALYSTS**
- ❑ **CHIEFS OF OPERATIONS**
- ❑ **PROJECT MANAGERS**
- ❑ **TRAINERS**

Notre client est un leader dans le domaine du conseil en productivité.

Sa croissance exceptionnelle l'amène a rechercher des professionnels expérimentes pour les postes cités ci-dessus.

Seuls devront faire acte de candidature les professionnels possédant une expérience significative dans le conseil en productivité désirant améliorer leurs perspectives et augmenter leur potentiel de revenus.

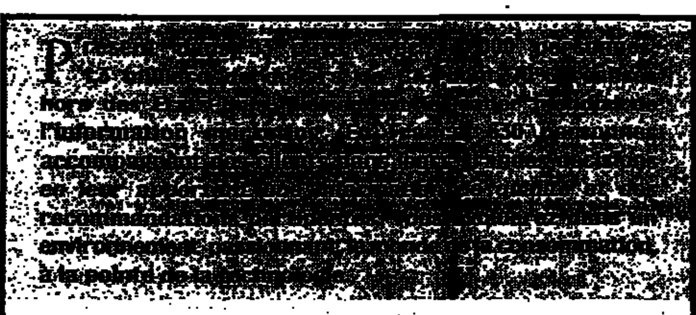
Une maîtrise complète de la langue anglaise est essentielle et la connaissance d'autres langues *européennes serait un plus. Les déplacements seront* nombreux mais aucun déménagement ne sera nécessaire.

Pour ceux qui sauront atteindre leurs objectifs, les résultats seront extraordinaires.

Tous les dossiers de candidature seront traités dans la plus stricte confidentialité. Veuillez envoyer votre curriculum vitae en anglais à :

Réf. EXP/LF/2696, LITCHFIELD ASSOCIATES N.V., KRUISWEG 825 A 2132 NG HOOFDDORP, PAYS-BAS, Fax : (31) 23 5626737

Marketing - Communication



Senior Etudes Quantitatives Ad Hoc

Au sein de notre département Etudes Ad Hoc, vous :

- participerez à la définition de notre stratégie dans le domaine des services et de l'institutionnel,
- élaborerez les projets et en assurerez le suivi commercial,
- prendrez en charge leur réalisation en vous appuyant sur l'ensemble de nos prestataires.

Vous avez complété votre formation scientifique ou commerciale par une expérience de 5 ans, acquise en Institut ou chez l'annonceur dans les domaines concernés. Maîtrisant parfaitement les techniques d'études Ad Hoc traditionnelles, votre sens de l'innovation et votre capacité d'évolution vous attirent vers de nouveaux outils de Marketing Research.

Ce poste est basé à Cergy. La maîtrise de l'anglais, de l'outil informatique et le goût du travail en équipe vous seront indispensables.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, en précisant la référence SEQ/LM à : AC Nielsen, DRH, 9 avenue des Trois Fontaines, 95 007 Cergy Pontoise.



Consultant senior

Accompagner les entreprises en communication interne et sociale

Agence spécialisée du groupe Publicis Première agence sur notre marché, la communication des ressources humaines, nous accompagnons les grandes entreprises dans le domaine de la communication de changement et de la nécessaire adaptation des hommes et des équipes. Réorganisation, crise, redéploiement social, image interne, motivation, évolution des métiers et des compétences... nos interventions dans le domaine de la communication interne exigent un grand savoir-faire professionnel, le respect des hommes, de la créativité. Le consultant senior que nous recherchons est diplômé d'une grande école (HEC, ESSEC, IEP...) ou l'équivalent bac + 5, âgé de 35 ans environ. Son expérience de 5 à 10 années, en tant que responsable de la communication interne dans une grande entreprise et/ou en agence, lui a permis d'acquérir de sérieuses connaissances en organisation et ressources humaines. Interlocuteur privilégié du client, y compris dans le suivi commercial, il doit maîtriser parfaitement l'expression écrite et orale. Bon pédagogue, il sait rendre simples les concepts les plus complexes. Passionné, positif et rigoureux, il allie esprit d'équipe et goût pour l'efficacité. Ambitieux, il veut développer une carrière dans une grande agence qui lui demandera beaucoup. Anglais courant. Véhicule personnel. Résidence en région parisienne. Si vous vous retrouvez dans cette annonce, et uniquement dans ce cas, adressez votre candidature (CV photo et prétentions) sous référence 37325LM à Media System, 6/8 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

GROUPE
MEDIA SYSTEM

Doubler le CA de la Société, porter la part de l'**international** à 80%, tels sont les défis majeurs lancés pour l'an 2000. Si vous vous sentez capable de relever ce défi, rejoignez le Département **Marketing International** d'une Société française **leader** dans son domaine lié au monde de **l'automobile.**

Chef de Produit Automobile

Ingénieur Mécanicien

Profil : *Ingénieur mécanicien (Estaca, Sudria), vous avez acquis une expérience de 6 à 7 ans minimum dans un poste de responsabilité "terrain" (accessoires auto, pneus, batteries, constructeurs automobiles) dans un environnement international (anglais indispensable, allemand apprécié), et vous vous passionnez pour le domaine de l'automobile.*

Mission : *Nous vous confierons l'étude, le suivi et le développement des produits automobiles et de leurs marchés. Lien vital entre la Direction du Marketing, la Direction Technique et les différents services commerciaux, vous anticipez les besoins futurs des marchés et les transformez en spécifications produits.*

Ce poste est basé à Aubervilliers (93).

Merci d'adresser un dossier de candidature complet (CV, photo, lettre manuscrite, prétentions de salaire) en indiquant la référence 14748 sur lettre et enveloppe à Publipanel - 13 rue Rosenwald - 75015 Paris, qui transmettra.

Publipanel

Chef de Produit Logiciels EMEA*

*** Europe Middle East Africa**

Opportunité exceptionnelle pour un professionnel du marketing de prendre en charge le développement de l'offre logicielle du leader mondial de l'automatisation des transactions bancaires.

400 KF + — **Paris**

LA SOCIETE

- Société américaine présente dans le hard et le soft.
- CA 400 millions $, 2 500 personnes dans le monde, 5 filiales en Europe.
- Leader mondial de l'automatisation des transactions bancaires.

LE POSTE

- Sous la responsabilité du directeur marketing Europe, vous :
  - définissez la stratégie commerciale et marketing adaptée à chaque pays de la zone EMEA,
  - assurez auprès de nos clients et de nos équipes la définition et la promotion de notre nouvelle stratégie de développement logiciels,
  - étudiez les logiciels développés par notre société, analysez les besoins des clients actuels, les attentes du marché et les offres concurrentielles,
  - contrôlez la mise en oeuvre de vos préconisations et analysez les résultats en terme de CA réalisé, de parts de marché acquises et de qualité des produits,
  - jouez un rôle d'interface actif entre les équipes de développement, les évolutions des besoins recueillis sur le terrain et prenez la responsabilité de la hiérarchisation des projets de développement.

PROFIL RECHERCHÉ

- Ingénieur + MBA + 5/10 ans d'expérience professionnelle réussie dans des fonctions de chef de projets puis de responsable marketing d'offres logicielles.
- Capacités commerciales et relationnelles, force de proposition, ténacité et énergie.
- Maîtrise de l'anglais obligatoire.
- Connaissances techniques pointues (Windows NT, UNIX, DOS, langage C), acquises dans l'environnement bancaire européen.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet et rémunération actuelle sous réf. 61205/LM à N.B.S. 44 rue du Colisée, 75008 PARIS, FRANCE.

N B SELECTION LTD
a BNB Resources plc company



Paris - London - Aberdeen - Birmingham
Bristol - City - Edinburgh - Glasgow - Leeds
Manchester - Slough - Madrid

Pour un cadre de plus de 50 ans
Une mission de responsable marketing

Un équipementier industriel, leader sur son marché, renforce sa stratégie de services auprès de ses clients : maintenance, assistance, formation, documentation, etc. Vous serez le coordinateur responsable du marketing et du développement de ces services. Autonome, vous avez une personnalité affirmée, du charisme, une forte capacité d'analyse et le sens de l'action. Votre expérience du marketing de services associés à des produits industriels est incontestable. CDD de 18 mois. Région parisienne. Merci d'adresser CV, photo, lettre manuscrite, sous réf. 7506, à Hommes & Missions, 145 bis rue de la Pompe, 75116 Paris.



Conseil en recrutement de cadres seniors

■ Agence spécialisée dans la communication des ressources humaines (30 personnes - 16 MF de marge brute), Sources intervient aussi bien en communication de recrutement qu'en communication interne (audit, journaux, intranet...), sociale et corporate... Nous offrons à nos clients une palette unique de savoir-faire qui nous a permis de créer par exemple la première plaquette stage multimédia...

Aujourd'hui, pour notre activité recrutement, nous recherchons un

Chef de Groupe

■ A 28/32 ans, votre solide expérience de la communication de recrutement vous a convaincu qu'il était nécessaire, dans un environnement en pleine mutation, d'innover et d'aller toujours plus loin dans le service, la qualité et la pertinence. Il ne s'agit plus seulement de répondre à des besoins mais d'anticiper des solutions : vous pensez, comme nous, que le premier métier d'une agence, c'est d'avoir des idées...

■ Sens de l'écoute et du contact, aisance rédactionnelle, esprit de synthèse, goût du management et rigueur de gestion... toutes ces qualités, vous souhaitez les exprimer au sein d'une structure souple qui vous permet de vous épanouir dans votre dimension stratégique.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence CGS à SOURCES Didier Brouat 108, rue Saint Honoré 75001 Paris. Elle sera traitée en toute confidentialité.

SOURCES

Dirigeants



Organisation de Solidarité Internationale, Vétérinaires Sans Frontières a pour objectif d'intervenir partout où l'animal aide les hommes à vivre. Vétérinaires Sans Frontières agit sur le terrain pour que la vie des hommes, étroitement liée au développement de l'élevage et de l'agriculture, évolue vers des horizons plus optimistes. Nous recherchons notre

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL BASÉ À LYON

En relation étroite avec le Président, vous mettez en oeuvre la politique définie par le Conseil d'Administration, en intervenant à différents niveaux :

- **Management :** A la fois animateur et coordonnateur, vous êtes le «chef d'orchestre» d'une équipe de 40 personnes que vous fédérez autour de nos projets.
- **Développement :** Vous optimisez nos relations avec les institutionnels et développez les actions de partenariat (laboratoires...) et de communication.
- **Gestion :** Vous suivez le contrôle budgétaire, en collaboration avec le DAF.

Parfaitement bilingue Anglais, vous possédez une expérience d'au moins 8 ans en tant que responsable d'une entreprise ou d'une association, qui vous a permis de maîtriser les relations géo-politiques et économiques Nord-Sud ainsi que le montage de dossiers financiers.

Bien entendu, vous avez de réelles qualités humaines et une grande capacité à dynamiser un groupe autour d'un projet.

La rémunération est attractive.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions s/réf. LS/VSF à notre conseil : TRIUMVIRAT - 23 A, avenue de Veyssières - 69130 ECULLY.

Triumvirat
RESSOURCES HUMAINES

Le Monde des Cadres



L'ECOLE DES MINES DE DOUAI forme aujourd'hui plus de 200 ingénieurs par an et développe une activité de recherche orientée vers l'industrie dans ses 17 000 m² de laboratoires. Deux filières de formation sont en place : la formation initiale : recrutement par concours en classe de mathématiques supérieures et 4 années de formation (160 élèves par promotion). la formation continue diplômante : recrutement de diplômés Bac +2 ayant au moins 3 années d'expérience professionnelle et suivant une scolarité à temps plein de 2 ans (30 étudiants par promotion).

DIRECTEUR DES ETUDES et de la Formation

Sous l'autorité du Directeur et du Directeur-Adjoint de l'Ecole, vous animez et coordonnez les activités d'enseignement. A ce titre, vous avez la responsabilité directe de l'ensemble des enseignements et des moyens pédagogiques de l'Ecole (90 enseignants-chercheurs, 250 chargés de cours).

Vos activités comprennent notamment :

- une mission de définition de la politique de l'Ecole en matière de formation,
- l'organisation de la scolarité et le suivi des résultats scolaires,
- l'élaboration, le suivi et les modifications des programmes d'enseignement,
- l'initiation et l'animation des innovations pédagogiques,
- *les relations internationales concernant l'enseignement (échanges et séjours d'étudiants à l'étranger, partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur),*
- les recrutements,
- les formations et le devenir post-diplôme (mastères, études complémentaires, placement),
- l'animation et la coordination des activités de formation professionnelle à destination des agents du Ministère de l'Industrie et des cadres de l'industrie,
- une veille des nouvelles formations mises en place dans les autres écoles d'ingénieurs,
- plus généralement toutes actions destinées à améliorer la qualité de la formation et à promouvoir les formations dispensées à l'Ecole.

Ce poste conviendrait à un professeur de préférence expérimenté disposant de bonnes aptitudes au management et particulièrement intéressé par les aspects "contenu des enseignements" et "évolutions pédagogiques".

Le statut d'accueil est celui de Professeur des Ecoles des Mines.

Le poste, basé à Douai, est à pourvoir dès que possible, au plus tard **pour la rentrée 1997.**

Personnes à Contacter :
M. COTTE, *Directeur de l'Ecole* - **Tél. : 03.27.93.22.01.**
D. BOULNOIS, *Directeur-Adjoint de l'Ecole* - **Tél. : 03.27.93.20.00.**

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT — ORC

responsable des «achats-services» H/F

GROUPE PHARMACEUTIQUE INTERNATIONAL — PARIS

Nous sommes la filiale française (environ 2000 personnes) d'un très **important Groupe Pharmaceutique International.**

Nos produits, issus de notre recherche, sont de **notoriété mondiale.**

Rattaché à la Direction de la division pharmaceutique, *vous animerez une équipe d'une* **dizaine de personnes.**

Votre mission sera **d'assurer** *dans le* **meilleur rapport qualité/prix** et dans un **souci de qualité optimale,** nos achats de prestations hors production : manifestations extérieures, congrès, production de documents promotionnels, impression de protocoles, *sous-traitances médicales, études de marché...*

Agissant en conformité avec notre culture et notre stratégie générale Achats, **vous serez le garant des règles et procédures que vous mettrez en place.**

De formation supérieure, Ecole de Commerce, ou équivalent, vous avez une expérience d'Acheteur «Services et Prestations» (la connaissance du milieu pharmaceutique *serait un plus).*

Manager et négociateur, *vous avez un bon niveau d'anglais.*

Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (C.V. et prétentions), sous la référence VR10, à notre Conseil qui vous garantit une stricte confidentialité.

2, rue Louis David - 75116 PARIS
8, rue Duquesne - 69006 LYON

COGEPLAN

EURO RSCG

RESPONSABLE DE ZONE EXPORT — AFRIQUE

DANA

CNFPT

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Budget : 1,2 MdF
1635 agents permanents
10000 intervenants pour
28 Délégations Régionales
4 écoles nationales





recrute

Le Directeur d'une délégation interdépartementale

Vous aurez en charge la formation de 100 000 agents territoriaux répartis en 4 départements et 1 500 collectivités à raison de 92000 journées formation-stagiaires réalisées en 1995.

Administrateur territorial, ingénieur en chef 1re catégorie ou fonctionnaire d'Etat, détaché sur un emploi fonctionnel de secrétaire général d'une commune de 150 à 400 000 habitants, vous bénéficiez d'une très bonne connaissance du milieu territorial et de la formation pour adultes. Vos capacités de contacts, d'initiative et de décision, votre sens de l'organisation et des responsabilités font de vous un manager, capable de diriger, de promouvoir et d'animer une importante délégation. Vous pourrez vous appuyer sur une équipe de plus de 65 personnes dont 26 cadres A.

Le poste est à pourvoir en Ile-de-France.

Merci d'adresser candidature manuscrite, CV et photo, avant le 31.12.96, à M. le Président du C.N.F.P.T., 5 villa Thoréton, 75738 PARIS cedex 15.

Chargé d'études statistiques

Entreprise de financement (530 personnes), filiale d'une grande banque française recherche un

L'étude sous tous les angles de nos fichiers afin d'optimiser nos processus d'évaluation du risque et marketing est une activité que nous considérons comme de plus en plus importante *pour notre compétitivité.*

Dans cette perspective, au sein du service SCORES, nous renforçons nos moyens et recherchons un collaborateur susceptible de rejoindre notre équipe chargée des études statistiques.

Doté d'une solide formation statistique et d'une maîtrise de SAS, vous portez un intérêt soutenu aux techniques d'analyse des données les plus pointues.

Diplômé de l'ENSAE, de l'ISUP ou d'une formation équivalente, vous possédez une *expérience professionnelle de statisticien de* 2 à 3 ans. La maîtrise de l'anglais serait un plus.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo), sous la référence 646 à COMMUNIQUE, 50/54 rue de Silly, 92513 BOULOGNE BILLANCOURT.

MEDIAPA

Métropole Lilloise

Fonction Commerciale

Conseil en recherche de cadres et de dirigeants, nous intervenons essentiellement sur le marché "High Tech" (électronique, informatique, télécommunications...). Nous apportons notre savoir-faire professionnel tant sur le plan du recrutement que de l'évaluation de potentiel.

Consultant Recrutement

De formation Bac + 5 (psychologue, CIFFOP, Sciences-Po, ...), vous avez une première expérience de 3 à 5 ans, acquise en entreprise ou en cabinet.

Vous assurerez des missions complètes de recrutement : de la définition de fonction jusqu'à la sélection, en passant par l'analyse du marché des candidats potentiels.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature sous référence 652.96

CRITERE, 4 rue du Général Lanrezac, 75017 PARIS.



CURRICULUM

Le 1er janvier 1997, nous changeons d'année et Norman Parsons change de nom pour devenir...

ROBERT HALF FRANCE

Le groupe Robert Half International, coté à la Bourse de New York, est leader mondial du recrutement spécialisé depuis 1948 avec plus de 160 bureaux dans le monde. En France, nos consultants vous proposent un service spécialisé et personnalisé au sein de quatre divisions :

- **Robert Half Finance et Comptabilité**
- **Robert Half Informatique et Multimédia**
- **Robert Half Juridique et Fiscal**
- **RHI Banque et Assurance**

Robert Half France vous souhaite une année 1997 pleine de réussite professionnelle et personnelle.

39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS
Tél. 01 47 23 37 00 - Fax 01 47 23 38 00
e-mail : «norman@parsons. grolier.fr»
site internet : http://www. roberthalf.com



LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 5 CONTINENTS

Responsable National Négociation

Implantations Relais Radiotélécommunications

Opérateur Télécom de premier plan recherche pour le déploiement de son réseau mobile un Responsable National Négociation

Votre mission : vous intervenez auprès des grands comptes et sur les dossiers complexes. Vous négociez au niveau national avec des *institutionnels, propriétaires privés, gestionnaires ... l'autorisation et les conditions financières d'exploitation d'un site afin d'y installer un* relais de radiotélécommunications. Par ailleurs, avec le soutien d'architectes et de juristes, vous êtes amené à assister dans leurs démarches les négociateurs locaux en leur apportant un soutien d'expertise, des orientations ainsi que des outils méthodologiques.

Votre profil : âgé de 30-40 ans *environ, de formation supérieure* (Sciences Po, Sup de Co...), vous possédez une expérience significative de 5 à 10 ans comme Ingénieur d'Affaires ou Négociateur de haut niveau, auprès de Grands Comptes privés ou publics, Administrations, Collectivités Locales ... Habitué à évoluer dans un milieu technique, vos qualités sont la ténacité, l'esprit de persuasion et la diplomatie.

Merci d'adresser votre lettre + CV + rémunération souhaitée sous réf. PA1296C, à notre Conseil, *RH PARTNERS,* 365 rue de Vaugirard, 75015 PARIS et de consulter la définition de fonction sur le 3617 RHPARTNERS (3,48 F/mn).

RH PARTNERS

Juristes - Ressources Humaines

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DANS LE DOMAINE DE L'INGÉNIERIE DU TRAITEMENT DE L'EAU INTERVENANT DANS LE MONDE ENTIER SOUHAITE RENFORCER SA DIRECTION JURIDIQUE ET RECRUTE UN

Juriste international

Au sein du service juridique, vous exercerez une fonction de conseil pour la passation et le suivi de contrats mais aussi en matière d'analyse d'appels d'offres.

Vous interviendrez dans la négociation, la rédaction et le suivi de l'exécution des contrats commerciaux, de sous-traitance, accords de partenariat, conventions entre associés.
Enfin, vous gérerez les contentieux tant en France qu'à l'Export.

Agé d'environ 30/35 ans, de formation en droit des affaires (DEA ou DESS), vous justifiez d'une expérience de 5 ans acquise en entreprise de dimension internationale ou en cabinet.

Une bonne pratique de l'anglais et de l'espagnol est obligatoire.
Ce poste, basé en proche région parisienne est, nécessite des déplacements dans le monde entier.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, photo et rémunération actuelle sous référence 105424 à EURO RSCG FUTURS 2, rue de Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

★ EURO RSCG



les mutuelles du mans assurances

LES MUTUELLES DU MANS ASSURANCES (9 000 COLLABORATEURS, 24 MILLIARDS DE FRANCS DE CA) RECHERCHENT POUR LEUR DÉPARTEMENT JURIDIQUE, AU MANS, LEUR

Responsable juridique H/F

Missions : vous assurez avec votre équipe de 12 collaborateurs, la sécurité juridique de la société dans le domaine de l'IARD :
- *animation et gestion du réseau des mandataires*
- *veille législative et jurisprudentielle*
- *définition d'une stratégie judiciaire et juridique pour l'ensemble des opérationnels concernés*
- *conseil interne auprès des Directions*

Profil : vous possédez une compétence juridique de bon niveau (3e cycle) et une solide pratique, au moins 5 ans, de la procédure judiciaire et juridique. Vous connaissez, de préférence pour y avoir exercé, le fonctionnement des cabinets d'avocats d'affaires. Une approche "économique" des problèmes juridiques est requise ainsi qu'un excellent sens relationnel et de fortes qualités d'organisation.

Adressez votre dossier complet, en toute confidentialité, sous la référence LM9697712 à Intuitu Personae, Juridique & Fiscal - 29 rue Drouot - 75009 Paris.

INTUITU PERSONAE

▲ Ressources Humaines ▲

★ EURO RSCG

de : Thomas le Carpentier — **Réf. à rappeler : TCM 800**

à : Un juriste d'environ 35 ans, troisième cycle en Droit privé éventuellement complété par un diplôme de JD ou IEP,... voulant mettre au service d'une industrie de pointe son expérience de praticien du Droit des affaires et des sociétés (Restructurations, filialisations,...), sa créativité, sa polyvalence (Droit communautaire, financier, fiscal,...) et sa pratique d'une ou plusieurs langues étrangères, dont l'anglais.

obj : JURISTE SENIOR - Paris - 420 KF

Un très grand groupe industriel multinational, leader dans un univers très technique (CA 65 milliards de FF), crée un poste à rapide évolution de Juriste Senior, auprès du Directeur Juridique Groupe. Conseil interne et support de la Direction Générale, il conçoit et participe à la rédaction et aux négociations de protocoles d'alliances, nationales ou internationales, de très gros projets de restructuration, dans un univers particulièrement complexe et changeant,... En outre, il joue un rôle d'interface avec les conseils extérieurs qu'il aura aidé à sélectionner sur toutes les questions juridiques qu'il ne traite pas directement.

DEPARTEMENT JURIDIQUE
33, rue Crémieux - 75012 Paris - Tél : 01 44 75 52 00 - Fax : 01 44 75 52 01

Fiscaliste international

POUR LE DEPARTEMENT DES AFFAIRES FISCALES

Intégré à l'équipe de fiscalistes et en collaboration avec les départements spécialisés en ingénierie financière et en financement de projets, vous apporterez votre expertise dans l'élaboration et l'analyse des montages internationaux.
De formation supérieure, de préférence école de commerce avec une spécialisation en fiscalité, vous êtes âgé de 28 ans environ et disposez d'une expérience de 3 ans acquise au sein d'un cabinet fiscal international. Cette expérience vous a permis de développer de solides connaissances en fiscalité américaine.
Ce poste requiert à la fois une forte technicité et de très bonnes qualités relationnelles.
Des déplacements à l'étranger sont à prévoir. (Réf. CM/FIS)

Juriste financier

POUR LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

Vous apporterez votre expertise dans le montage, la négociation et le suivi des opérations d'eurocrédit et de financement d'acquisitions françaises ou étrangères.
Vous répondrez aux besoins d'une clientèle internationale allant de la PME à la multinationale en étudiant et en proposant des schémas de financements stucturés adaptés. Titulaire d'un troisième cycle universitaire juridique complété par un diplôme de droit anglo-saxon ou solicitor ayant reçu une formation de base en droit français, vous disposez d'une expérience de trois ans environ, acquise de préférence au sein d'un cabinet d'avocats.
De solides connaissances en droit des opérations financières, en droit des sociétés et des qualités affirmées de négociateur sont nécessaires pour réussir dans cette fonction.
La parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable. (Réf. CM/JUR)

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) en précisant la référence à Chantal Maria, Société Générale, Service du recrutement, Espace 21, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Avec 45 000 collaborateurs dans le monde, 2 000 agences en France et plus de 500 implantations dans 70 pays, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, groupe international, est active dans tous les métiers de la banque et de la finance.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

MEDIA SYSTEM



L'Institut national des appellations d'origine recrute pour sa division juridique et étranger, par sélection sur dossier et entretien



Un juriste en droit public et/ou droit administratif

En liaison directe avec le chef de la division et en relation avec les avocats de l'Institut, vous serez chargé du suivi du précontentieux et du contentieux (principalement administratif) concernant les appellations d'origine. Vous aurez une mission de conseil et d'assistance juridique interne et participerez à la rédaction de textes réglementaires relatifs aux appellations d'origine.

De formation Bac + 5 en droit public/droit administratif, vous avez une bonne connaissance du droit communautaire; des qualités d'analyse et de synthèse, une aptitude au travail d'équipe, l'esprit d'initiative.
Une première expérience de juriste (de préférence dans le secteur agricole ou agro-alimentaire) sera appréciée.

Les conditions d'accès au concours sont les suivantes : posséder la nationalité française et être agé au plus, de 45 ans au 1er janvier de l'année 1997.
Traitement brut annuel : 133 250F + primes (possibilité de prendre en compte l'expérience professionnelle des candidats).

Merci d'adresser votre dossier : CV + copie des diplômes avant le 16 janvier 1997 à minuit (en mentionnant la référence : JURINAO) à l'ACOFA, 2 rue Saint Charles, 75740 Paris cedex 15 (pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre minitel 3614 ACOFA - 0,37 F/minute)

safari

CONSULTANT H/F

LYON

Spécialisés dans le conseil en recrutement de cadres par approche directe et par annonce, nous recherchons pour accompagner notre croissance un nouveau consultant.

Après une période de formation spécifique, vous serez responsable du développement et du suivi de vos clients en bénéficiant des moyens qu'offre notre structure et de notre méthodologie basée sur le professionnalisme et le sens des résultats.

A 30 ans, de formation bac+5, vous souhaitez valoriser une expérience réussie dans des fonctions opérationnelles (manager, commercial grands comptes, ingénieur, chef de projet...). Doté d'une forte personnalité, vous possédez un excellent relationnel et êtes attiré par une activité de conseil.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) s/référence GP, à GP International, Le Highway, 41, quai Fulchiron, 69005 Lyon.





Filiale française d'un important groupe multinational recherche son

Directeur Juridique

Paris Ouest **300/350 KF**

Vous aurez pour mission de répondre à l'ensemble des questions juridiques posées à la Société. En charge de la gestion du secrétariat *juridique d'environ 15 sociétés*, vous interviendrez également en amont des opérations d'acquisition et de restruc-turation et devrez maîtriser les opérations classiques sur le capital des sociétés (augmentation, réduction, etc.).

Vous devrez en outre avoir de bons réflexes comptables et fiscaux. Vous interviendrez également auprès des opérationnels sur des dossiers français et internationaux principalement en matière de contrats commerciaux et de propriété industrielle (suivi des marques).

Agé de 32/35 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS en Droit des Affaires et Fiscalité, DJCE), vous justifiez d'une expérience de 6/8 ans en droit des sociétés et droit des contrats acquise au sein d'un cabinet d'avocats et/ou d'une entreprise.

Votre capacité à répondre efficacement aux problèmes des opérationnels, vos qualités techniques et relationnelles seront des *atouts majeurs pour réussir à ce poste.*

La pratique de l'anglais (lu, écrit, parlé) est indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo + rémunération actuelle + n° de tél. à **Christophe Duchatellier, Michael Page Tax & Legal**, 3 bld Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex ou de **taper votre CV sur le 36.17 MPage** *(Corniche 3,48F/Min)* sous réf. CD15402

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Société en forte croissance, filiale d'une banque d'affaires, spécialisée dans l'acquisition et la gestion de portefeuilles de créances immobilières, recherche de manière URGENTE des

Analystes

Rattaché(e) au département des Acquisitions ou au département de la Gestion des Portefeuilles de créances immobilières, vous assisterez les asset managers dans leur prise de décisions. Votre travail consistera principalement à procéder à diverses simulations financières et à étudier des dossiers de créances immobilières.

Jeune diplômé(e) de l'enseignement supérieur (Ecole de Commerce ou 3ème cycle universitaire), vous êtes dynamique, impliqué(e), vos capacités d'analyse et vos qualités relationnelles vous permettront de vous intégrer rapidement et de réussir dans ce poste. Votre anglais est courant et vous appréciez l'utilisation de la micro-informatique.

Merci d'adresser CV + Photo + N° de tél + rémunération actuelle à **Tristan de La Courtie, Michael Page Finance**, 3 bld Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper votre CV sur **3617 MPage** *(Corniche 3,48F/Min)* sous référence TDC15415

Michael Page Finance
Le spécialiste du recrutement Financier

Groupe industriel leader sur ses marchés (CA: 10 Mdf - 8000 pers.) recrute son

Directeur des Affaires Juridiques

Paris **500 KF**

Au sein d'un groupe en forte croissance en France et à l'international intervenant sur différents marchés, vous êtes le garant de la sécurité juridique des opérations menées.

A ce titre, vous intervenez sur l'ensemble des opérations de croissance externe et de développement des activités du groupe.

Vous assurez ainsi un rôle actif de conseil auprès de la Direction Générale du groupe et de chaque entité opérationnelle notamment en droit des sociétés (opérations de structure), droit des contrats français et internationaux (concurrence, distribution, propriété industrielle....).

Agé de 35/40 ans, vous êtes de formation juridique supérieure idéalement complétée par un diplôme comptable et financier. Aujourd'hui, vous justifiez d'environ 10 ans d'expérience acquise dans une entreprise industrielle ou au sein d'un cabinet d'avocats d'affaires.

La pratique courante de l'anglais est indispensable. La maîtrise d'une seconde langue (espagnol ou italien) est vivement souhaitée.

Merci d'adresser lettre man.+ CV + Photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Thierry Montécatine ou Stéphanie Dru, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou de **taper votre CV sur le 36.17 code MPage** *(Corniche 3,48F/Min)* ss réf. TM154009

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Auditeurs, Contrôleurs de Gestion
Donnez de nouvelles perspectives à votre carrière et devenez

Consultant

chez Michael Page

☞ Pour accompagner notre forte croissance, nous recherchons des consultants de formation supérieure, ayant acquis une expérience de 1 à 3 années au sein d'une fonction financière, en entreprise ou en cabinet.

☞ Après une période de formation à nos méthodes, vous développerez votre portefeuille de clients et prendrez rapidement la responsabilité complète de missions de recrutement sur des postes variés.

☞ Enthousiaste et tenace, vous avez envie de gérer des contacts à haut niveau et d'évoluer dans une structure exigeante et dynamique.

Si vous aimez les ressources humaines, souhaitez développer votre sens commercial et recherchez une forte autonomie :

Merci d'adresser CV + Photo + N° de tél. + rém. actuelle à **Hubert de Préval, Michael Page Finance,** 3 bld Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex, ou de **taper votre CV sur 3617 MPage** *(Corniche 3,48F/Min)* sous réf. HDP31113

Michael Page International
International Recruitment Consultants
Paris Madrid Milan Amsterdam Düsseldorf Frankfurt
London Sydney Melbourne HongKong Singapore



Tax & Legal, Finance, Commercial & Marketing, Informatique, Ingénieurs & Production
3 Boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret cedex
Tél : 01 40 89 15 25 - Fax : 01 47 57 30 49
Londres Paris Amsterdam Düsseldorf Francfort Hong-Kong Sydney Singapour Madrid Milan

Consultez toutes nos offres d'emploi sur le 3617 code MPage

